VILLE DE PARIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES DÉLÉGATAIRES ET DES CONCESSIONNAIRES

-

EXERCICE 2022
ÉVOLUTION 2021-2022

-

FÉVRIER 2024 | SERVICE DES CONCESSIONS
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

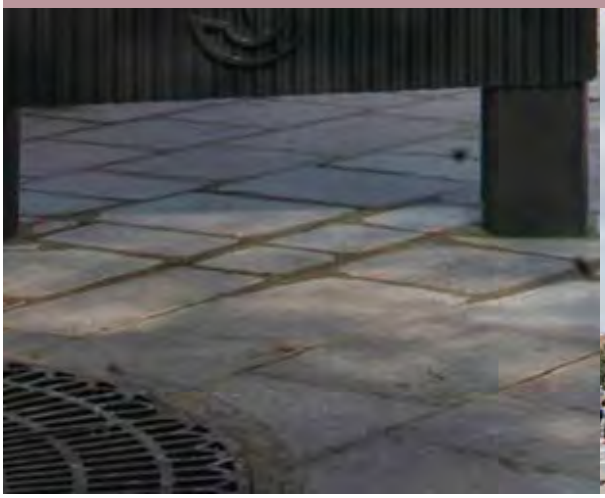

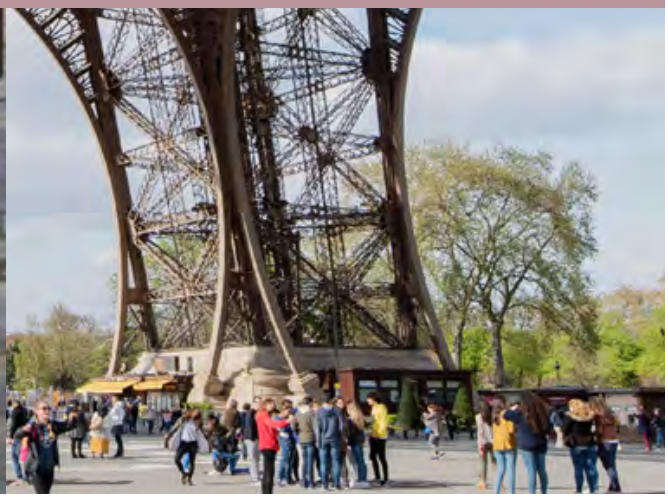

TABLE DES MATIÈRES

ÉNERGIE **5**

Distribution et fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente 6

Distribution et fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude 10

Distribution de gaz 13

Production, transport et distribution d'énergie frigorifique 16

ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS **20**

Parc Floral 21

Tour Eiffel 22

Jardin d'Acclimatation 29

Camping du Bois de Boulogne 31

Ports de Plaisance (port de l'arsenal et halte nautique du bassin de la Villette) 34

Rénovation et exploitation du Pavillon Puebla, Parc des Buttes Chaumont 36

Rénovation et exploitation du restaurant du Plateau de Gravelle Bois de Vincennes 38

Site de Bagatelle 40

Rénovation et exploitation du Chalet de la Porte Jaune Bois de Vincennes 42

Site Chalet des Îles Bois de Boulogne 44

Restaurant le Laurent (Paris 8e) 45

DÉPLACEMENTS **46**

Parcs de stationnement 47

Stations-services 58

Bornes de recharges pour véhicules électriques 60

Retrait, destruction et revalorisation des véhicules réputés abandonnés en fourrière 61

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS **62**

Accor Arena – Popb 64

Piscines s. Berlioux, pontoise, J. Baker, Espace Sportif Pailleron 66

Marathon et semi-marathon de Paris 71

Centre Sportif de l'Île de Puteaux 73

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS **76**

Carreau Du Temple 77

Gaîté Lyrique 81

Mise en valeur des Fonds Photographiques et Iconographiques 84

Le Louxor 86

Festivals du Parc Floral 88

JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE **90**

Centres Paris Anim' 92

Établissement d'accueil de la Petite Enfance 96

Patronage Laïque 98

MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS **102**

Gestion du marché couvert Saint-Germain 103

Gestion des marchés de Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre 105

Gestion des marchés Batignolles et Ternes 107

Gestion du marché couvert de la chapelle 109

Gestion du marché des Enfants Rouges 111

Marchés alimentaires decouverts 113

Marchés aux Puces Clignancourt Django Reinhardt, Porte de Vanves et Porte de Montreuil 116

Marchés de la Création 119

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE **122**

Pépinière Paris Santé Cochin 124

Contrat de revitalisation commerciale et artisanale 126

PUBLICITÉ **128**

Colonnes et mâts porte-affiches 129

Mobiliers urbains d'information 131

SERVICES FUNÉRAIRES **134**

Service extérieur des pompes funèbres 136

Parc funéraire et exploitation des crématoriums parisiens 140

Chambre funéraire des Batignolles 143

LISTE DES CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE 2022 ..... **146**

PRÉAMBULE

Ce rapport décrit l'activité des délégations de service public et concessions de services ou de travaux soumises aux dispositions des articles L3131-2, L3131-5, et R3131-2 à R3131-4 du Code de la Commande Publique (CCP).

Il présente une synthèse par secteur d'activité, suivie d'un bilan plus détaillé de chacun des contrats, de façon à rendre compte de l'activité réalisée sur l'exercice 2022. Les rapports annuels transmis par les délégataires sont consultables à la Bibliothèque Administrative de l'Hôtel de Ville.

La Ville de Paris disposait, au 31 décembre 2022 de 192 délégations de service public et de 31 concessions de services et de travaux, parmi lesquelles 16 sont concernées par le présent rapport (car renouvelées après 2016, année de l'ordonnance imposant la production de bilans annuels pour ces contrats).

Ces contrats interviennent sur l'ensemble des domaines et services intéressant la vie des Parisien.ne.s : sport, culture, stationnement, services funéraires, marchés alimentaires...

Les délégations de service public constituent une des principales sources de redevance perçue par la Ville de Paris. Ainsi, en 2022, les délégataires ont versé 127 M€ à la Ville, à comparer aux 401 M€ de redevances perçues au titre de l'ensemble des contrats et titres emportant occupation du domaine public, soit près du ⅓ du total. Les 16 contrats de concessions concernés par le présent rapport ont généré 50 M€ de redevance.

En parallèle, environ 33 M€ de participations publiques ont été versées aux délégataires par la Ville de Paris en contrepartie des sujétions de service public imposées (jeunesse, sport, culture, secteur social).

En 2022, les délégations de service public les plus importantes en termes de chiffre d'affaires étaient :

- la délégation relative à la distribution et **fourniture d'électricité** aux tarifs réglementés avec un chiffre d'affaires de 553,4 M€ et une redevance de 31,5 M€ ;
- la délégation relative à la distribution et à **la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude** avec un chiffre d'affaires de 329,9 M€ et une redevance de 7,4 M€ ;
- la délégation relative à la distribution **de gaz** avec un chiffre d'affaires de 118,6 M€ et une redevance de 1,3 M€ ;
- la délégation relative à la **Tour Eiffel**, qui a généré un chiffre d'affaires de 111,1 M€ et une redevance de 15,9 M€ ;
- la délégation relative à la distribution **d'énergie frigorifique** avec un chiffre d'affaires de 78,2 M€ et une redevance de 3,8 M€ ;
- la délégation relative à l'Accor Arena POPB avec un chiffre d'affaires de 41,6 M€ et une redevance de 2,8 M€.

Le document présente ces contrats par secteur d'activité.

ÉNERGIE

Ce secteur regroupe 4 délégations de service public :

- la DSP relative à la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) ;
- la DSP relative à la distribution et la fourniture de chaleur par vapeur et eau chaude ;
- la DSP relative à la distribution de gaz ;
- la DSP relative à la production, le transport et la distribution d'énergie frigorifique[1].

	2022	2021
Chiffres d'affaires	1105,1 M€	1147,3 M€
Redevance	52,9 M€	41,7 M€
Participation de la Ville de Paris	300,0 K€	164,6 K€

Répartition du chiffre d'affaires en 2022[1]

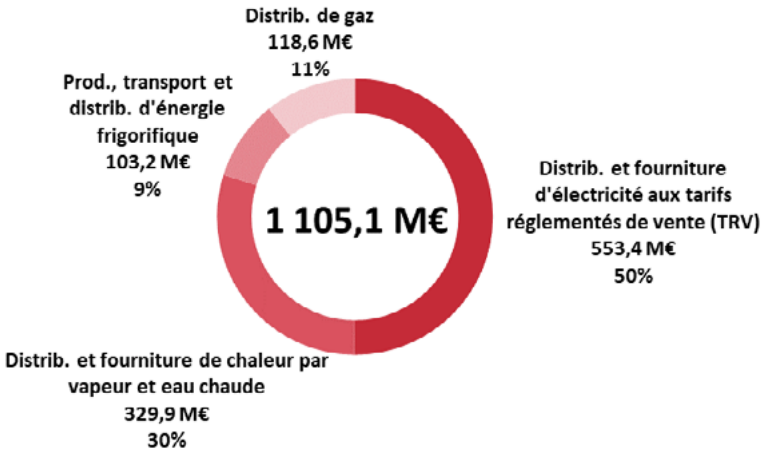

Répartition de la redevance en 2022[1]

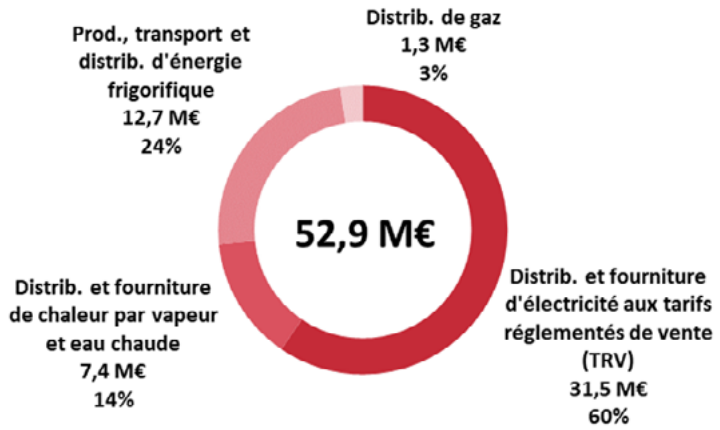

[1] Les données financières du contrat relatif à la production, le transport et la distribution d'énergie frigorifique présentées ici correspondent à la somme de l'ancien et du nouveau contrat

DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Par convention du 30 juillet 1955, la Ville de Paris a confié à **Enedis (ex-ERDF) et EDF** respectivement la distribution et la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) :

- Le concessionnaire **Enedis** assure, pour le compte de l'ensemble des utilisateurs du **réseau de distribution d'électricité**, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès des Parisiens, dans des conditions non discriminatoires, aux réseaux publics de distribution.
- Le concessionnaire **EDF** assure la **fourniture d'électricité** aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession ayant choisi de bénéficier **des tarifs réglementés de vente (TRV).**

En décembre 2009 a été conclu un sixième avenant au contrat de 1955, aux termes duquel la durée a été prolongée de 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Ont été définis le principe et les modalités d'un schéma directeur à long terme de développement et de modernisation des réseaux parisiens, décliné en programmes quadriennaux d'investissement.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle de l'électricité composée de conseillers de Paris et d'un nombre égal de membres choisis ès qualités parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce, des associations de consommateurs et du concessionnaire.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité (distribution)

En 2022 le délégataire **Enedis** a dégagé **un chiffre d'affaires de 553,4 M€** dont :

- 526,8 M€ de recettes d'acheminement ;
- 14,3 M€ de recettes de raccordements et prestations ;
- 12,3 M€ d'autres recettes de services.

Les recettes d'acheminement sont stables en 2022 par rapport à l'exercice précédent (+0,2 %). Cette situation traduit deux effets contraires : d'une part, la diminution des quantités d'énergie acheminée sur le périmètre de la Ville de Paris de -4,3 % en raison d'un climat favorable, et d'autre part, une augmentation du TURPE (0,91 % en août 2021 et +2,26 % en août 2022).

	2022	2021
Chiffre d'affaires de l'activité de distribution	553,4 M€	549,7 M€
Redevance de l'activité de distribution	31,4 M€	31,7 M€
Participation de la Ville de Paris	0,3 M€	0,2 M€
Résultat d'exploitation (avant contribution à l'équilibre)	89,5 M€	82 M€

Les recettes de prestations ont enregistré une légère baisse par rapport à l'an dernier, due notamment à l'achèvement du déploiement des

compteurs communicants au cours de l'année 2022, permettant, de fait, un recours généralisé aux télé-opérations.

En revanche, les recettes de raccordement témoignent d'une hausse de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent générant 6,9 M€ en 2022 contre 6,8 M€ en 2021.

Les charges d'exploitation s'établissent à 554,8 M€ et sont stables par rapport à 2021 (554,6 M€). Parmi celles-ci, les consommations en provenance des tiers reculent de –15 % sur l'exercice pour atteindre 229 M€. Le poste de dépense "accès réseau amont" correspond à une charge d'accès au réseau de RTE pour Enedis (pourcentage du TURPE reversé à RTE par Enedis). Celle-ci s'établit à 43 M€ en 2022, en diminution de -53 % par rapport à 2021. Cette variation s'explique par un revenu exceptionnel de RTE lié aux interconnexions qui a été "rendu aux tarifs" et qui est donc venu diminuer les charges d'accès au réseau du concessionnaire. Le coût d'achat des pertes électriques (notamment par effet Joule) connaît quant à lui une augmentation de près de 36 % en 2022 pour atteindre 54 M€. Cette hausse importante provient de la progression des prix sur les marchés de l'énergie en raison notamment de la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine. En outre, les achats de travaux s'élèvent à 14,8 M€ en 2022 (+47 % par rapport à 2021). Ce poste a notamment été impacté en raison des fortes chaleurs estivales, nécessitant un grand nombre d'interventions sur les jonctions de transitions rubanées (JTR). Les dotations aux amortissements ressortent à 48 M€ (+26 %). Celles-ci sont portées par les amortissements du financement du concédant qui s'élèvent à 7,3 M€ alors que la concession de la Ville de Paris est censée ne plus doter. L'inventaire des liaisons réseaux, des dérivations individuelles et des disjoncteurs (projet ADELE) a entraîné un ajustement des amortissements passés avant 2009.

Le résultat d'exploitation constaté (89,5 M€) progresse de 9,1 %, avec une augmentation de 1,2 % des produits d'exploitation (qui passent de 636,6 M€ en 2021 à 644,4 M€) plus forte que la hausse des charges d'exploitation (qui passent de 554,6 M€ en 2021 à 554,8 M€).

À noter que ce résultat d'exploitation ne rend pas compte d'un équilibre qui serait exclusivement local, du fait du mécanisme de péréquation tarifaire sur l'activité de distribution d'électricité. En effet, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

En 2022, le résultat attendu à Paris est marqué par une forte hausse de 23,6 M€ par rapport à l'exercice précédent (passant de 65,4 M€ à 89,1 M€). Avec un résultat constaté (produits - charges) sur Paris de 89,5 M€, la contribution à l'équilibre, constituant la charge supplémentaire pour ramener le résultat parisien au résultat moyen attendu, s'élève donc à 0,5 M€. Ceci matérialise le mécanisme de solidarité entre les territoires dont Enedis est garante à travers la péréquation tarifaire nationale.

Le délégataire a versé une **redevance R de 31,4 M€** au titre de l'année 2022, en baisse de près de 1% par rapport 2021 (31,7 M€). Cette diminution s'explique notamment par la baisse de la quantité d'énergie acheminée sur le territoire parisien.

En application du dispositif voté par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU), la Ville de Paris, en tant que collectivité chargée de l'urbanisme, doit verser une participation au délégataire correspondant à 60 % des coûts d'extension ou de renforcement du réseau lorsque ceux-ci font suite à une autorisation d'urbanisme. En 2022, la Ville a ainsi versé une participation de de 0,3 M€ (contre 0,2 M€ en 2021).

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau : Au 31 décembre 2022, le réseau comptabilisait 4 945 km de réseau haute tension (HTA), dont 102 km ont été renouvelés en 2022, et 5 110 km de réseau basse tension (BT), dont 15 km ont été renouvelés en 2022.

Politique d'investissement : La Ville de Paris et Enedis ont signé en 2009 un avenant introduisant un **schéma directeur des investissements** (SDI) se déclinant en plans pluriannuels d'investissement (PPI) sur des périodes quadriennales afin de redéfinir cycliquement la politique des deux parties en termes d'investissement. Le schéma directeur des investissements a pour objectifs principaux de lutter contre les effets sur le réseau des pics de chaleur estivaux, améliorer la résilience du réseau face aux phénomènes d'inondations (crue, orage violent) et développer des Smarts Grids dans le réseau.

Le PPI 2022/2024 porte essentiellement sur :

- La suppression des JTRs à hauteur de 500 par an. Ces accessoires réagissent mal aux

[2] Le chiffre d'affaires de l'activité Fourniture d'électricité au TRV est de 498,2 M€ HT (EDF contribue à hauteur de 1 M€ au Fonds de Solidarité pour le Logement et 3,5 M€ sont versés au titre de Paris Énergie Familles (2022)

chaleurs estivales et sont majoritairement responsables des incidents non exceptionnels et coupures en été. La suppression des JTRs permet la suppression des câbles en papier imprégnés.

- La suppression des boîtes réseaux, potentiellement source d'électrocution de tiers, à hauteur de 250 par an.
- La suppression des artères HTA les plus incidentogènes.
- Le renforcement du réseau basse tension et le renouvellement des zones les plus incidentogènes à hauteur d'au moins 25 km/an.
- Le renforcement des postes de distribution publique face à l'aléa de crue notamment via la pose de tableaux semi-étanches.

Après la « reprise » de 2021 post crise sanitaire, le **montant des investissements** réalisés par Enedis à Paris connaît une diminution de près de 10 % en 2022 et s'élève à 133 M€. Cela s'explique notamment par un ralentissement du déploiement des compteurs communicants, poste d'investissement très important des dernières années. Le total des investissements sur les postes sources est également en baisse par rapport à l'exercice précédent, passant de 21,3 M€ en 2021 à 18,8 M€ en 2022 (-11,7 %). En outre, les investissements pour l'amélioration du patrimoine s'élèvent à 113,7 M€ en 2022 et connaissent également une diminution de près de 23 % par rapport à l'année précédente (92,5 M€). Les investissements pour la modernisation des réseaux visant à en améliorer la fiabilité et la résilience s'élèvent quant à eux à 63,3 M€ en 2022, en hausse de 3,2 % par rapport à l'exercice 2021.

Clients et qualité du service : Le **nombre d'usagers** du réseau est en légère hausse (+0,5 %), passant de 1 615 908 en 2021 à 1 624 081, soit un volume dépassant même celui de 2019 (1 617 014) avant la crise du Covid-19. En 2022, 61 % des usagers de la concession parisienne sont aux tarifs réglementés de vente (monopole du fournisseur EDF). Ce pourcentage est en baisse continue depuis plusieurs années (85% en 2016, 68 % en 2020, 62 % en 2021). Une hausse des souscriptions aux TRV est pour autant attendue en 2023 du fait de la crise énergétique et de la forte hausse des prix de l'énergie au cours de l'année 2022. **Le temps de coupure** moyen subi par l'abonné (critère B) est de 26,3 minutes en 2022, en hausse de 7,6 minutes par rapport à l'exercice 2021 (18,7 minutes) en raison des épisodes climatiques intenses (canicule, orages) de 2022. La durée moyenne annuelle de coupure hors événements exceptionnels relevant de la distribution (critère HIX) et hors RTE enregistre également une nette augmentation : 25,3 minutes en 2022 contre 18,1 minutes en 2021 (+7 minutes environ).

Qualité des prestations de service aux usagers : En 2022, le volume total de **réclamations** a diminué de 46 %, passant de 23 247 réclamations à fin 2021 à 12 591 réclamations à fin 2022, et revient à un volume comparable à ceux constatés avant la crise sanitaire. Cette baisse globale s'explique par la mise en place d'un pilotage plus précis de la résorption du stock de réclamations. Il convient toutefois de noter que les réclamations relatives aux raccordements sont en hausse en 2022 et représentent désormais 4,1% des réclamations (contre 3,2% en 2021). **Le taux d'accessibilité** (nombre d'appels traités sur nombre d'appels reçus) est en légère baisse (79,3%) par rapport à 2021 (85,5%) en raison du déploiement massif des compteurs communicants sur le territoire.

c) Politique tarifaire

Le code de l'énergie donne à la **Commission de Régulation de l'Énergie** (CRE) la compétence pour fixer le TURPE des gestionnaires de réseaux. Les tarifs « TURPE 6 » sont applicables au 1er août 2021 pour une durée de quatre ans environ et font l'objet d'un ajustement annuel selon une formule d'indexation prenant en compte l'inflation et l'évolution des produits et charges du distributeur par rapport aux prévisions. L'évolution moyenne du TURPE au 1er août 2022 est de + 2,26 %.

La décomposition d'une facture est la suivante :

- Le TURPE représente 28 % de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.
- La fourniture représente 38 % de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.
- Les divers taxes (TVA 15 %, TCFE 5 %, TICFE (=CSPE) 12%, CTA 2%) représentent 34 % de la facture moyenne TTC au tarif bleu résidentiel.

La TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) s'élevait à titre indicatif à 22,5 €/MWh en 2021, pour tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur d'électricité. Depuis le 28 janvier 2022, elle a été fixée à 1 €/MWh pour les clients résidentiels ainsi que pour les clients non résidentiels de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, minoration exceptionnelle de la taxe décidée dans le cadre du bouclier tarifaire.

Le « **bouclier tarifaire** » mis en place par le Gou-

vernement a permis de limiter la hausse du Tarif Bleu du 1er février 2022 au 31 janvier 2023, à 4% TTC en moyenne. Le tarif HT n'a par ailleurs pas évolué en août 2022 (à la suite du gel décidé par le Gouvernement).

d) Événements marquants 2022 -----

La préparation des négociations du futur contrat : l'année 2022 a été fortement marquée par la préparation des négociations du futur contrat de concession pour la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente. En effet, des audits techniques, comptables et financiers ont été menés par la Ville auprès d'Enedis et constituent un préalable indispensable à la négociation du futur contrat de concession qui débutera en janvier 2025. À cet égard, la Ville et ses concessionnaires partagent l'ambition de finaliser les négociations du futur contrat de concession avant le début des Jeux Olympiques de 2024.

La crise énergétique : comme évoqué dans la section « *politique tarifaire* », le Gouvernement a mis place un « bouclier tarifaire » afin de protéger les consommateurs de la forte hausse des prix de l'énergie dans le contexte de crise énergétique. Sans ce nouveau bouclier, cette hausse aurait été de 35 % TTC en moyenne compte tenu de la très forte hausse du coût de l'approvisionnement de la part marché de l'électricité (c'est-à-dire la part hors ARENH). À noter qu'en 2022, EDF a contribué à hauteur de plus de 3 M€ en 2022 au dispositif « Paris Energie Familles » (PEF) piloté par la Ville de Paris et qui vise à apporter une aide financière aux ménages en situation de précarité énergétique.

3/ Les incidents exclus des statistiques de coupure de façon à déterminer l'indicateur « hors incidents exceptionnels» sont ceux qui sont définis par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans ses délibérations tarifaires comme des événements exceptionnels au sens de la régulation incitative de la continuité d'alimentation

DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Par convention du 10 décembre 1927, la Ville de Paris a confié à la **Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) l**a distribution de chaleur par la vapeur ou l'eau chaude. La fin du contrat est prévue le 31 décembre 2024.

La CPCU, société au capital social de 27,6 M€, **détenue à 33,5% par la Ville de Paris**, assure la production, le transport et la distribution de chaleur sous forme de vapeur d'eau chaude, grâce à un réseau de distribution de 474 km et à 8 centrales de production exploitées par CPCU. Elle utilise la totalité de la valorisation thermique des déchets urbains produite par les 3 usines du SYCTOM qui, selon les années, représente environ 40% à 45% de l'énergie distribuée sous forme de vapeur par la CPCU.

L'objet de la délégation est limité à la distribution de chaleur sur le territoire parisien. Le patrimoine concédé se compose majoritairement d'une canalisation aller vapeur et d'une canalisation retour d'eau (condensats).

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du chauffage urbain composée de conseillers de Paris, d'un nombre égal de membres choisis ès qualités parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce et des associations de consommateurs et du concessionnaire.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité ----------

En 2022, le concessionnaire a dégagé un chiffre d'affaires (périmètre de la concession) de 329,9 M€, soit -11% par rapport à 2021 (372,1 M€), réparti comme suit :

- 240,9 M€ correspondant à la consommation d'énergie (R1),
- 89,0 M€ correspondant aux abonnements (R2)

Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par des volumes vendus en baisse (3 711 GWh en 2022 contre 4 359 GWh en 2021), conséquence directe d'une faible rigueur climatique (coefficient 0,77 en 2022 contre 1,02 en 2021). Le nombre de clients augmente légèrement (+0,5%) mais les puissances souscrites sont stables (-0,1%).

Le **résultat net** de la délégation baisse très fortement de 4,8 M€ en 2021 à **-231 M€** en 2022 en raison des premiers effets de la crise énergétique sur les charges d'approvisionnement énergétique (hausse de +18% en lien avec l'indexation du prix de la chaleur en provenance des unités de valorisation énergétique du Syctom et l'augmentation des quotas CO2) mais principalement sous l'effet d'un résultat exceptionnel négatif de 146 M€ liés aux impacts comptables de l'avenant n°13. Ces impacts comprennent la comptabilisation de la perte de valeur des investissements de retour d'eau exclus de l'indemnité de fin de concession, la prise en compte des participations aménageurs sur les investissements et la compensation financière due par la CPCU à la Ville au titre de l'état du réseau de retour d'eau.

Le concessionnaire a versé une **redevance de 7,5 M€** au titre de 2022, soit une hausse de 1,6% par rapport à 2021 (7,3 M€) principalement lié à la baisse du terme « droit complémentaire », fonc-

tion des puissances souscrites qui sont en légèrement en hausse.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	329,9 M€	372,1 M€
Redevance	7,5 M€	7,3 M€
Résultat net de la délégation	- 231,3 M€	4,8 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau : Au 31 décembre 2022, le réseau parisien compte **398 km** (doublé aller-retour), stable par rapport à 2021. Le **taux de restitution des condensats** connaît une nouvelle baisse en 2022 pour atteindre **35,5 %** (38,7 %en 2021), ce qui s'explique principalement par :

- Des indisponibilités partielles de certains sites de production pour des raisons techniques. Le positionnement de ces sites sur le réseau conjugué à l'écoulement hydraulique du réseau leur permet de récupérer des condensats de manière optimale ; corrélativement, leurs périodes d'arrêt engendrent une récupération dégradée des condensats ;
- Des températures extérieures élevées en automne. En effet, il existe une corrélation entre le taux de retour et la quantité d'eau sur le réseau : plus il y a de consommation de vapeur, meilleur est le taux de restitution d'eau ;
- Des installations défectueuses d'abonnés qui ne renvoient pas les condensats.

Face à ce taux de restitution en baisse pénalisant au regard des performances énergétiques et économiques du réseau, le concessionnaire a mis en œuvre un **programme d'actions dédiées visant à l'amélioration du retour d'eau**.

Politique d'investissement : le **montant d'investissement** s'élève à 46 M€ en 2022 dont 40 % concernent les réseaux, 32 % les centrales et réseaux hors paris et 28 % le développement commercial. D'ici la fin du contrat, CPCU s'est engagée à réaliser les projets suivants : la **sortie du charbon** sur le site de Saint Ouen II avant le 15 mai 2024, la mise en fonctionnement d'une installation de **récupération de chaleur sur les fumées du site de Saint Ouen du Syctom** en 2024, la mise en œuvre d'une nouvelle **solution informatique pour le dispatching**. Hormis ces projets majeurs, les investissements sont axés principalement vers le **développement du réseau** (estimés à 40 M€ sur la période 2022 – 2024). À compter de 2022 et jusqu'à la fin du contrat, ne seront admis dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (hors développement et projets évoqués ci-dessus) que les investissements répondant à au moins un des critères suivant : la mise en sécurité des biens et des personnes, la mise en conformité réglementaire des installations ou la sécurisation et la continuité de service.

Performance environnementale : La part d'EnR&R dans le mix énergétique est majoritaire et en progression par rapport à 2021. Elle représente 54,1 %, répartie en 46,2 % d'énergie issue de la récupération des unités de valorisation thermique des déchets, 6 % de bois, 0,2 % de biocombustible liquide, 1,4 % de biométhane et 0,4 % de géothermie. **Le taux EnR&R de 54,1 %** sur 2022 résulte de l'utilisation soutenue de biomasse solide. L'année 2022 a été marquée par des événements ayant impacté le mix énergétique annuel avec **une montée en puissance de l'utilisation de la biomasse** solide et l'utilisation de **garanties d'origine biométhane France** (102 GWhpcs). **Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué** de façon continue, ces vingt dernières années, pour atteindre en 2022 0,143 kg/kWh en taux fiscal et 0,170 kg/kWh selon la méthode ACV (RE2020).

Clients et qualité du service : Le **nombre de clients** de la concession augmente (0,5 %) passant de 5 666 en 2021 à 5 697 en 2022. Les trois premiers types de consommateurs en volume d'énergie consommée sont les habitations (50,7 %), les bureaux (21,6 %) et les hôpitaux (9,4 %). La **continuité de la fourniture** est relativement stable : **le taux moyen d'interruption du service** (qui tient compte de la durée des interruptions et des puissances en jeu) affiche une hausse (passant de 0,15 % en 2021 à 0,27 % en 2022) et **le nombre d'arrêts de réseau** baisse de 7 %.

Qualité des prestations de service aux abonnés et usagers : Il y a eu 8 843 demandes et **réclamations** ouvertes en 2022 (contre 8 057 en 2021). La catégorie la plus importante concerne les demandes administratives (facturation, contrat, dématérialisation, etc.) : 53,6 % des demandes. **Le délai moyen de réponse** aux demandes ouvertes et clôturées en 2022 (résolution du problème + réponse) est de vingt jours environ. Avec

une part de 1,8 % des demandes l'année 2022 est marquée par une forte diminution des réclamations. Compte tenu de l'explosion du prix des énergies concurrentes au réseau de chaleur, les réclamations liées au tarif de la chaleur ont quasiment disparu. Le nombre de **sinistres** s'est élevé à 93 en 2022 dont 6 sinistres vapeur et 87 sinistres retour d'eau hors BEC. **La durée moyenne de réparation** s'élève à 2 jours pour les sinistres vapeur et 114 jours pour les sinistres eau.

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire est inscrite au contrat de concession depuis l'avenant n°11 de juillet 2020. **Le prix moyen de vente s'établit à 88,89 € HT/MWh** (73,0% sur la part R1 et 27,0% sur la part R2) en 2022, en hausse par rapport à 2021 en raison de la faible rigueur climatique et par conséquent de la baisse des consommations (terme proportionnel R1) permettant de moins bien amortir la part fixe R2.

d) Événements marquants 2022

Classement du réseau : Pour atteindre les objectifs de son PCAET et de son schéma directeur de la chaleur urbaine, la Ville de Paris entend prioriser le **développement et la densification** de son réseau de chaleur. Pour faciliter cela, le Conseil de Paris a approuvé en juillet 2022 la définition du périmètre de développement prioritaire du réseau de chaleur parisien dans le cadre du **classement du réseau** et a adopté un **nouveau barème de raccordement**. Ces deux décisions ont stimulé **l'attractivité de la solution réseau de chaleur**. Cela se traduit par l'augmentation très significative des demandes d'étude de raccordement par de nombreux prospects, notamment dans l'habitat collectif. Plus de 100 nouvelles polices d'abonnement signées dans l'année pour une puissance souscrite de près de 50 MW. Les perspectives de développement du réseau de chaleur pour les années futures sont donc très encourageantes.

Crise énergétique : Dans un contexte de crise énergétique, de **tensions sur les approvisionnements** de biomasse solide et de **flambée historique des prix** des combustibles, la CPCU a su diversifier et sécuriser ses approvisionnements : arrêt des importations de biomasse depuis la Russie en février 2022 et réorientation du plan d'approvisionnement avec des importations de biomasses européennes ; poursuite des partenariats avec des producteurs français (Black Pellets, agropellets). En 2022, la proportion de chaleur produite avec de la biomasse est supérieure à celle produite avec du charbon. Aucun délestage ni au gaz ni électrique n'a impacté le réseau de chaleur en 2022.

Préparation de la fin de contrat : L'année 2022 a été fortement marquée par la **préparation du renouvellement de la concession** arrivant à échéance le 31 décembre 2024. Dans ce contexte, le Conseil de Paris a adopté en décembre 2022 **l'avenant n°13** visant à : **organiser la fin du contrat de concession et préparer le transfert du service public** au prochain exploitant; **introduire un mécanisme d'indexation tarifaire** permettant de couvrir l'évolution des coûts du service, conséquence directe de la crise énergétique; **acter la transaction** permettant de solder les contentieux en cours sur les modalités de calcul de l'indemnité de fin de contrat, la valeur de rachat des terrains d'assiette des centrales de production propriété de CPCU et le montant de travaux pour remettre en état le réseau retour d'eau avec le paiement d'une pénalité forfaitaire, si non réalisé.

[4] Le législateur a mis en place un dispositif de délestage qui permet de limiter les livraisons à destination de certains consommateurs considérés comme non prioritaires.

DISTRIBUTION DE GAZ

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La Ville de Paris a confié à **GRDF** la distribution publique de gaz naturel du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2035. Les ouvrages de la concession sont constitués de l'ensemble des installations fixes qui concourent à la distribution du gaz (ouvrages techniques, ainsi que leurs emprises immobilières, canalisations, branchements, matériels, à l'exception des bouts parisiens (partie de réseau entre les conduites montantes et le compteur de l'usager).

Le nouveau contrat de concession prévoit notamment :

- un r**enforcement de la gouvernance locale** de l'énergie, comprenant notamment la mise en place d'indicateurs de suivi trimestriel ou annuel incités financièrement et des instances de suivi plus régulières,
- une **vision partagée des investissements** pour l'évolution et la sécurité du réseau comprenant notamment un schéma directeur d'investissement décliné en programmes de travaux de 5 ans engageants,
- un **accès simplifié aux données** du service public,
- un réseau de gaz **partenaire de la transition énergétique et sociale**.

Les installations concourant à la production, au transport et au stockage du gaz ne font pas partie de la concession.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers la commission supérieure de contrôle du gaz composée de conseillers de Paris, d'un nombre égal de membres choisis ès qualités parmi l'administration parisienne, les représentants de la profession, de la chambre de commerce et des associations de consommateurs et du concessionnaire.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité (distribution)

En 2022, le concessionnaire a dégagé **un chiffre d'affaires de 118,5 M€** dont :

▸ 111 M€ de recettes d'acheminement du gaz livré aux clients ;

▸ 7,4 M€ de recettes hors acheminement, pour l'essentiel des services proposés dans le catalogue de prestations du distributeur facturés à l'acte.

Le chiffre d'affaires est en baisse de 10,6 % par rapport à l'exercice précédent (soit - 14M€), en raison notamment de la baisse des consommations liée à la crise énergétique.

Le chiffre d'affaires annuel est reconstitué à partir d'estimations de GRDF compte tenu de la relève biannuelle des compteurs. Les consommations brutes s'élèvent à 8,5 TWh en 2021, en baisse de 16% par rapport à 2021, année de reprise post crise sanitaire (8,7 TWh). Ainsi, après un rebond constaté en 2021 par rapport à 2020 (+15% de consommations) en raison de la reprise de l'activité économique et de la rigueur climatique plus importante, **l'année 2022 est marquée à nouveau par une baisse significative des consommations** (-16% en 2022 par rapport à 2021 et -3% en 2022 par rapport à 2020) en raison des effets de la crise énergétique liée au conflit russo-ukrai-

nien, des températures plus douces en 2022, des efforts de sobriété réalisés par les consommateurs (notamment liés à la hausse des prix de l'énergie liée au conflit russo-ukrainien), et la baisse du nombre de clients (-2,74% entre 2021 et 2022) qui se poursuit à un rythme moyen de -10 802 clients par an depuis 2001 (657 513 clients en 2001 contre 451 246 en 2022).

La diminution du nombre de clients raccordés au réseau de distribution affecte toutefois essentiellement le bas du portefeuille composé des clients à faible consommation disposant de l'option tarifaire « T1 » ayant peu d'impact sur le chiffre d'affaires. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des recettes d'acheminement et hors acheminement baisse en 2022 (118 M€) par rapport à 2021 (132 M€), en lien avec la baisse des consommations et du nombre de clients.0

Les charges d'exploitations (79 M€ en 2022) et d'investissements (77 M€ en 2022) connaissent respectivement une augmentation de +3,5 % et +12,6 % entre 2020 et 2022.

Ainsi, l'excédent brut d'exploitation (EBE) de la concession baisse en 2022 pour s'établir à 39,4 M€ (58,3 M€ en 2021), soit 33 % du chiffre d'affaires de la concession (pour 33 % en moyenne sur la période 2008-2021). Compte tenu des charges liées aux investissements, de 76,9 M€ en 2022, le « résultat d'exploitation » affiché par GRDF dans les comptes de la concession est négatif à -37,5 M€, en baisse de 25,6 M€ par rapport à l'exercice 2021.

Il convient toutefois de rappeler que la notion de résultat comptable ne peut pas être retenue ici compte tenu des méthodes comptables utilisées par GRDF, qui ne permettent pas de comparaison avec les autres concessions de la Ville.

	2022	**2021**
Chiffre d'affaires	118,5 M€	132,6 M€
Redevance (R1 + RODP)	1,34 M€	1,33 M€
Résultat net d'exploitation de la délégation	- 37,5 M€	- 11,8 M€

Le concessionnaire a versé au titre de l'exercice 2022 **une redevance de 1,34 M€**, soit un niveau stable par rapport à l'exercice 2021 (+1 %). Le contrat de concession prévoit deux types de redevances : **une part R1 dite « de fonctionnement »** (1,23 M€) visant à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante dans le cadre du contrat (contrôle de l'exécution du contrat, conseil aux usagers, coordination des travaux du concessionnaire avec ceux de la collectivité, etc.) ; **une redevance d'occupation du domaine public** (110k€).

b) Indicateurs de suivi du service public

Réseau : Le réseau parisien compte 1 894 km de canalisations au 31 décembre 2022.

Politique d'investissements : Les **dépenses d'investissement** en 2021 et 2022 (correspondant aux flux d'investissement) sont en forte hausse en s'élevant respectivement à 77 M€ et 79,6 M€ contre 46 M€ en 2020 (soit respectivement +68 % et +73 % par rapport à 2020). Les dépenses de renouvellement constituent 97% des investissements en 2022, reflétant **la stratégie de sécurisation des ouvrages existants menée par GRDF**. Ainsi les ouvrages de réseau et de branchement mis en service en 2022 s'élèvent à 60,3 M€, dont 58,5 M€ de renouvellement (dont 35,9 M€ pour les canalisations et 18,4 M€ pour les branchements collectifs). L'important **chantier de résorption de la tôle bitumée (matériau plus susceptible de fuite sur le réseau basse pression)** est toujours en ligne avec l'objectif d'aboutir en 2024 grâce à l'anticipation du gel de voirie par GRDF en 2019 (29 km de tôles bitumées supprimées en 2019 contre 11 km en 2020). Le linéaire de tôle bitumée restant en 2022 est de 37 km, légèrement supérieur à l'objectif du plan pluriannuel d'investissements (PPI) du contrat (35 km). Les investissements permettant le renouvellement de la tôle bitumée ont toutefois largement dépassé les montants prévus par le PPI pour 2022 : 42,7 M€ d'investissements ont en effet été réalisés à cet effet, soit 6,7 M€ de plus que les 37 M€ initialement prévus. Aucun investissement n'a été réalisé sur l'insertion de gaz renouvelable. Il est toutefois à noter que GRDF ne maîtrise pas les demandes de raccordement des installations d'injection de biométhane.

Clients et qualité du service : Le nombre d'abonnés a diminué, passant de 463 969 clients au 31 décembre 2021 à 451 246 clients en 2022 (-2,74%). L'érosion du nombre de clients est constante depuis plus de 15 ans, de l'ordre de -10 000 clients par an (657 513 clients en 2001). Le nombre d'**interruptions de livraison** chez les clients en 2022 est en baisse de -21,3 % par rapport à 2021, et s'élève à 5 936 clients coupés, retrouvant ainsi le niveau constaté en 2015. En 2022, le nombre total d'**incidents sur les ouvrages** exploités par GRDF s'établit à 5 125, contre 6 192 en 2021 (et 5 135 en 2020), soit une baisse de -17,2 %. De même, le nombre total de fuites constatées sur le réseau

s'établit à 4 064 en 2002 contre 4919 en 2021, soit une baisse de -17,4 %.

- 66% des incidents concernent les conduites d'immeubles (CI), conduites montantes (CM) et branchements particuliers sur CM (en hausse de 13% par rapport à 2020) ;
- 20% des incidents se sont produits sur les branchements individuels et collectifs sur le réseau, surtout du fait de l'usure (en hausse de 33% par rapport à 2020) ;
- 8% des incidents se sont produits sur le réseau (en hausse de 66% par rapport à 2020) et sont principalement dus à l'usure.

Qualité des prestations de service aux usagers : Le nombre de **réclamations** en 2022 est quant à lui en baisse par rapport à 2021 pour retrouver un niveau proche de 2020 : on comptait 5 777 réclamations en 2020, 7 114 en 2021 et 5 863 en 2022. Ce niveau reste élevé par rapport à la période 2015-2017 (moyenne de 2 800 réclamations par an). Il s'explique presque exclusivement par le déploiement des compteurs communicants Gazpar et la mise à disposition de données de comptage, GRDF soulignant que, une fois le déploiement des compteurs Gazpar achevé, le nombre de réclamations devrait décroitre.

c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en quatre catégories :

- T1 : de 0 à 6 000 kWh/an ;
- T2 : 6 000 à 300 000 KWh/an (ex : chauffage, cuisine de particuliers et petits professionnels) ;
- T3 : 300 000 à 5 000 000 KWh/an (ex : PME, piscines, groupes scolaires) ;
- T4 : supérieur à 5 000 000 KWh/an (ex : hôpitaux, hypermarchés).

Le tarif d'acheminement ATRD, fixé par voie réglementaire, a connu une baisse de 0,84% au 1er juillet 2022.

La facture type d'un client résidentiel en 2022 se décompose de la manière suivante :

- La fourniture représente 55% de la facture
- Les taxes représentent 23% de la facture
- Le stockage représente 2% de la facture
- La distribution représente 16% de la facture
  Le transport représente 4% de la facture.

Après l'augmentation de 12,6% TTC des tarifs réglementés de vente du gaz naturel (TRVg) intervenue le 1er octobre 2021, le « bouclier tarifaire » mis en place par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finance 2022 a permis de geler les TRVg jusqu'au 31 décembre 2022.

Enfin, conformément à la loi énergie-climat du 8 novembre 2019, le TRV de gaz prendra fin le 1er juillet 2023.

d) Événements marquants 2022

Crise énergétique : comme évoqué dans la section « politique tarifaire », le Gouvernement a mis place un « bouclier tarifaire » afin de protéger les consommateurs de la forte hausse des prix de l'énergie dans le contexte de crise énergétique. Sans ce nouveau bouclier, cette hausse aurait été de 38 % TTC en janvier 2022 et de 122% TTC en décembre 2022 par rapport au prix du 1er octobre 2021 compte tenu de la hausse des coûts d'approvisionnement sur les marchés. La consommation s'oriente de nouveau à la baisse en 2022, d'une part en raison du contexte de crise énergétique et d'autre part grâce aux efforts de sobriété réalisés par les consommateurs. En 2022, les consommations en gaz, corrigées de l'impact climatique, sont inférieures d'environ 10% à celles de 2019.

PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le développement du réseau de froid parisien est un choix porté par la Ville de Paris depuis la construction de la station de production de froid des Halles à la fin des années 1970, qui a permis initialement de distribuer du froid dans les équipements des Halles puis du Musée du Louvre. Premier réseau de froid d'Europe, il permet d'assurer la climatisation des bâtiments de façon plus écologique qu'avec des solutions dites « autonomes » grâce à un réseau de 92 km et 10 unités de production représentant une puissance installée de 269 MW ainsi que 4 unité de stockage

L'exploitation et le développement du service public d'énergie frigorifique a été confié à la société Climespace le 5 février 1991 dans le cadre d'une DSP arrivée à échéance le 4 avril 2022. Par la délibération n°2021 DVD 98 du 14-15 octobre 2021, le Conseil de Paris a attribué à Fraîcheur de Paris le nouveau contrat de **concession de service public** pour une durée de 20 ans à compter du 4 avril 2022. La société dédiée **Fraîcheur de Paris codétenue par Climespace (51 %), ENGIE SOLUTION (34 %) et la RATP Solutions Ville (15 %)**, assure la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie frigorifique par réseau d'eau glacée sur le territoire parisien jusqu'au 4 avril 2042. Cette société dédiée succède à Climespace.

Pour les besoins du service, la Ville de Paris a conféré au concessionnaire le droit exclusif d'établir, de conserver et d'entretenir, dans le périmètre du service concédé, sur ou sous les voies publiques, les ouvrages, canalisations et toutes les installations accessoires nécessaires à la production, au stockage, au transport et à la distribution d'énergie frigorifique.

Le périmètre de la DSP est étendu à tout le territoire Parisien. Si les installations actuelles se trouvent dans la zone Seine Rive Gauche dans le secteurs de Paris Nord-Est, de la Villette, le réseau a pour vocation de s'étendre dans les 20 prochaines années sur la grande majorité du territoire parisien.

La Ville de Paris assure le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, notamment à travers des comités de pilotage semestriels et une commission supérieure de contrôle du réseau de froid composée notamment de conseillers de Paris. La création de cette commission ainsi que la nomination des membres et participants seront votées en conseil de Paris du mois de novembre 2023.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité[5]

En 2022, le concessionnaire a dégagé un **chiffre d'affaires de 78,2 M€** dont :

- 56,0 M€ de recettes tarifaires R1, R2 et R3 (R1 : consommation d'énergie primaire du réseau de froid ; R2 : abonnement proportionnel à la puissance souscrite ; R3 : consommation de froid) ;
- 22,2 M€ d'autres produits dont 20,2 M€ de droits et frais de raccordement (DR, FR) et 1,5M€ de vente d'activités annexes ;
- 4,3 M€ de vente d'électricité lors de la phase test préalable à la mise en service du Parc solaire d'Alaric.

Le chiffre d'affaire 2022 réalisé est inférieur de 4,7 M€ par rapport au compte d'exploitation prévisionnel du contrat soit une sous-exécution de

[5] Les données présentées portent sur la période du 4 avril 2022 au 31 décembre 2022 et ne prennent pas en compte les données de l'ancien concessionnaire Climespace exploitant du réseau jusqu'au 4 avril 2022

5,4%. Cette baisse s'explique principalement par une forte baisse des recettes de raccordement (nombre de raccordements inférieurs aux prévisions du schéma directeur des investissement) ainsi que par une légère baisse des volumes vendus (-1,6%). En parallèle le concessionnaire a généré 4,3 M€ de recettes de ventes d'électricité non prévues au compte d'exploitation et qui permettent de limiter la baisse du chiffre d'affaire. Le volume acheminé en 2022 atteint 392 GWh d'énergie frigorifique livrée. Les volumes sont en baisse de 6 GWh par rapport aux volumes prévus dans le compte d'exploitation prévisionnel malgré un effet climatique favorable (+3,6%). Cette baisse de volume s'explique par un fort effort de sobriété très marqué au 3e trimestre (-20% de ventes).

Le résultat net est déficitaire lors de la première année du contrat (-14,9 M€). Cela est lié principalement à la première dotation de provision pour renouvellement (29 M€) et aux dotations pour charge liées à la forte activité de raccordement en début de contrat.

Le concessionnaire a versé des **redevances à hauteur de 3,8 M€** en 2022 dont 3,5 M€ au titre de la redevance d'exploitation (composée d'une part fixe et d'une part variable indexée sur le nombre de clients raccordés) Ce montant ne comprend pas la redevance de 0,32 M€ perçue par le Service d'Assainissement (SAP) au titre de l'occupation des égouts.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	78,2 M€	92,8 M€
Redevance Fraicheur de Paris	3,8 M€	1,3 M€
Résultat net de la délégation	- 14,9 M€	- 19,2 M€
Redevance Climespace	8,9 M€	- 1,3 M€

À noter que la redevance exceptionnelle de fin de contrat Climespace (liée à la prolongation du contrat de 14 mois) a été titré fin 2022 (8,6 M€) ainsi qu'une redevance d'exploitation pour le premier trimestre 2022 (0,3 M€).

b) Indicateurs de suivi du service public

Le réseau : Au 31 décembre 2022, le réseau comptait 92,0 km pour 482 kW de puissance souscrite, 10 sites de production et 4 sites de stockage d'énergie frigorifique.

Investissement : En 2022, le concessionnaire a réalisé **46,7 M€ d'investissement** dont 19,9 M€ sur la production, 16,8 M€ sur le réseau, 3,2 M€ sur les moyens de livraison et 6,7 M€ sur d'autres postes. Le concessionnaire est **en retard par rapport aux prévisions du Schéma Directeur des Investissements** en particulier sur les objectifs de raccordement et de développement de nouveaux moyens de production. Le contrat prévoit l'application d'une pénalité en 2027 en cas de retard sur les différents objectifs du SDI. Les investissements sur les moyens de production en 2022 portent notamment sur la modernisation/ le renforcement de la centrale Printemps (15 MW) achetée en début de concession et la construction de la centrale Adidas Arena (6,6 MW de froid et 2,5 MW de valorisation de chaleur) combinant un recours à la géothermie, au réseau d'eau non potable et à des tours aéroréfrigérantes.

Performance énergétique : Le **coefficient de performance production** (énergie frigorifique en sortie de centrale / énergie électrique consommée) diminue légèrement par rapport à 2020 passant de 4,23 à 4,05. Cette baisse s'explique en partie par l'absence de premier trimestre dans l'activité de Fraicheur de Paris qui n'a pas permis l'utilisation du freecooling. La mise en service en décembre 2022 des investissements permettant la production en freecooling étendu devrait permettre l'augmentation des COP dans les années à venir. **Le taux de fuite de fluides frigorigènes** baisse de 0,23 % en 2021 à 0,13 % soit la deuxième meilleure valeur constatée dans l'histoire du réseau après 2017 (0,09 %) malgré la fuite importante occasionné par l'explosion du Groupe froid n°6 de la centrale des Halles en Juillet 2022. Ce taux constitue une valeur très faible en comparaison des taux observés dans les solutions autonomes (6 à 10% source ADEME). Les **consommations d'eau d'appoint** sont en hausse, passant de 177 m3/j en 2021 à 199 m3/j en 2022, valeur se trouvant très légèrement en dessous de la moyenne des 10 derniers exercices (215 m3/j) . Le **taux d'électricité à haute valeur environnementale** était de 11,4% grâce à la mise en service en aout 2022 de la centrale solaire Alaric d'une puissance de 37 GWh. En 2022, le **bilan carbone** du service s'établit à 2 809 tCO2eq et **l'intensité carbone** à 0,41 kg/CO2/m² (soit une baisse de 8% par rapport à 2021). Le fort développement attendu du service sur les années à venir ayant un impact négatif sur le bilan carbone, l'objectif consiste à réduire l'intensité carbone du froid produit.

Clients et qualité du service : **Le nombre de**

clients est en constante augmentation depuis 2008. Fin 2022, il était de 765 clients raccordés contre 738 en 2020, soit une hausse de 3,6% (+28 clients). Les trois premiers types de clients sont les « bureaux » qui représentent 55% des contrats et 43% des volumes vendus en 2022, puis les « commerces et bureaux » avec environ 21,0% des contrats et 18,0% des volumes et les « commerces » qui pèsent pour 7% des contrats mais seulement 3% des volumes vendus en 2022. Le **taux d'interruption du service** (tenant compte de la durée des coupures et des puissances en jeu) s'établit à 0,012% en 2022, en forte augmentation par rapport à 2021 (0,007%). Cette augmentation s'explique principalement par les arrêts engendrés par le redémarrage avec le nouveau contrat de travaux structurants d'extensions du réseau.

Qualité des prestations de service aux abonnés : Le concessionnaire a effectué **1 693 visites chez les abonnés** en 2022 dont 38 % pour des dépannages, 31% pour des relevés de compteur et 27 % pour des contrôles réglementaires, des inspections préventives ou de la maintenance préventive. Il y a eu 258 **réclamations** ouvertes en 2022. La majorité des réclamations concerne des besoins d'assistance sur les moyens de livraison (55 % des demandes) et des demandes de dépannage (43 %). 27 **incidents de comptage** ont été répertoriés en 2022. Le concessionnaire déploie un nouveau système de traçabilité des **pannes** ayant un impact sur les abonnés afin d'en fiabiliser les données à compter de 2023. 274 enquêtes de satisfaction à chaud en ligne ont été effectuées auprès des abonnés. Le taux de réponse s'élève à 3,5% pour une note moyenne de 8/10

Effectif du concessionnaire : au 31 décembre 2022, le personnel attaché à la concession comprend **166 collaborateurs** dont 25% de femmes. Le concessionnaire emploie directement 4,33 ETP reconnus travailleurs handicapés et a soumis à l'EPEC 7 128 heures d'insertion. 2 439 heures ont été consacré à la formation des collaborateurs.

c) Politique tarifaire

Les tarifs se décomposent en trois catégories :

- R1 pour les consommations de froid ; cette catégorie se décompose en R1-MWh (énergie consommée) et R1-m3 (volume d'eau consommé),
- R2 pour les abonnements, proportionnels à la puissance souscrite.
- R3 pour les consommations d'eau glacée (€/m3)

Le **tarif moyen de vente s'élève à 143,2 €/MWh en 2022**. Cette valeur est inférieure à la moyenne prévue par le concessionnaire dans son compte prévisionnel d'exploitation (147,2 €/MWh en euro courant et 145,3 €/MWh en euro constant (date de valeur janvier 2021). Cette baisse s'explique principalement par la baisse des recettes liées au droits de raccordements (terme R2 qui correspond à la part fixe du tarif) alors que les recettes liées aux consommations d'énergies (R1) sont restés stables malgré un plus petit nombre d'abonné et une baisse des volumes consommées. Ce tarif est en diminution de 27 % par rapport à 2021 (mise en œuvre de la grille tarifaire du nouveau contrat).

d) Événements marquants 2022

Renouvellement du contrat : Le 4 avril à 18h, Fraîcheur de Paris a succédé à Climespace en tant que concessionnaire du réseau de froid.

Incident : En juillet 2022, un incident dû à des équipements électriques vétustes du gestionnaire du site des Halles a provoqué un court-circuit engendrant une explosion du groupe froid n°6 de la centrale des Halles.

Crise énergétique : Si les abonnés ont été en partie protégés face à la hausse des prix de l'énergie sur leur facture de consommation de froid (notamment grâce à une indexation tarifaire rendant les prix moins dynamiques que d'autres énergies), une forte baisse de volume vendu (-20 %) à climat équivalent a été constatée, conséquence direct des efforts de sobriété énergétique demandés par le gouvernement. Ces efforts sont notamment la conséquence de la hausse des températures de consigne demandée par le gouvernement (26°C au lieu de 24°C).

ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

Ce secteur composé de :

- **5 délégations de service public** portant sur des grands équipements accueillant des activités d'agrément et de loisirs (Parc Floral, Jardin d'Acclimatation, Camping du Bois de Boulogne, Tour Eiffel et les Ports de plaisance),
- **6 concessions de travaux** : Site de Bagatelle, Pavillon Puebla, Pavillon Gravelle, Chalet de la Porte Jaune, restaurant Le Laurent et Chalet des Îles du Bois de Boulogne.

	2022	2021
Chiffres d'affaires	173,1 M€	77,8 M€
Redevance	21,1 M€	11,8 M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2022[1]

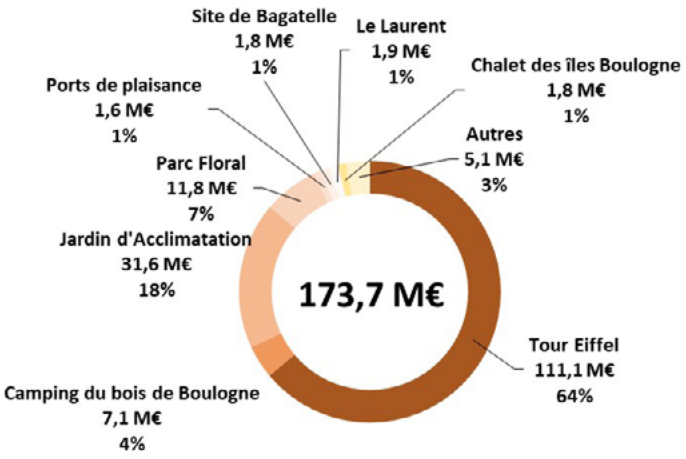

Répartition de la redevance en 2022[1]

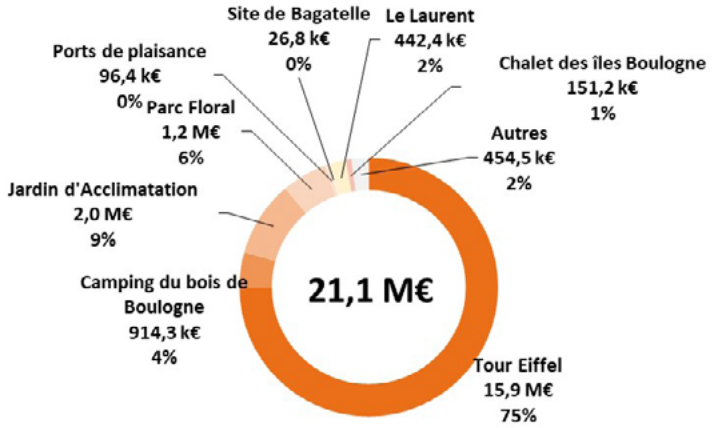

[1] Autres : Chalet de la Porte Jaune (252 k€ ; 0,5 %), Pavillon Puebla (101 k€ ; 0,5 %), restaurant du Plateau de Gravelle (102 k€ ; 0,5 %).

PARC FLORAL

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Parc Floral est un espace de promenade paysager de 35 hectares, situé au cœur du bois de Vincennes. Il est l'un des 4 sites du jardin botanique de la ville de Paris.

Une **délégation de service public** a été confiée à la **SEPE (Société d'Exploitation de Parcs d'Exposition)**, filiale de GL Events, portant sur l'animation et la gestion de halls d'expositions (notamment le « hall de la Pinède », encore appelé « espace événements ») et de salons de réception (notamment « La Chesnaie du Roy ») situés au sein du Parc. Le contrat a pris effet au **1er septembre 2015, pour une durée de 16 ans**.

Le délégataire doit également organiser des activités ludiques et récréatives (notamment un parcours d'accrobranche et un mini-golf), gérer un point de vente et d'information du public - « la Maison du Jardin Botanique », promouvoir un service de navettes gratuites desservant le parc Floral depuis les transports en commun les jours de grands salons et assurer la gestion et la maintenance des sanitaires publics.

Enfin, le délégataire s'est engagé à réaliser un programme de travaux évalué à 6,06 M€ HT, dont 3,75 M€ HT pour la rénovation de la Chesnaie du Roy. Ses objectifs sont l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'insertion paysagère des bâtiments ainsi que le renforcement des services à l'usager.

Conformément aux dispositions de **la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**, le contrat a fait l'objet d'une modification unilatérale de la part de la Ville notifiée par courrier du 7 décembre 2022 : des dispositions relatives au respect du principe de laïcité par le personnel en charge des missions de service public ont été ajoutées à celles relatives aux objectifs et obligations générales de service public

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité ----------

En 2022, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires de 11,8 M€** contre 5,8 M€ en 2021 (année encore impactée par la crise sanitaire, soit une hausse de 102,83 %). Il est principalement généré par l'Espace Événements avec 9 006 k€ (contre 4 623 k€ en 2021 soit +195 %), puis par le Pavillon Chesnaie du Roy avec 2 533 k€ (contre 1 012 k€ en 2021, soit +253 %), et enfin par l'Espace Jeux avec 225 k€ (contre 168 k€ en 2021, soit +133,5 %).

La **redevance** versée à la Ville comprend une part fixe dont le montant en 2022 s'élève à 1 103 k€ (1 108 k€ en 2021 soit -0,48 %). Cette part fixe est complétée par une redevance variable assise sur le chiffre d'affaires de la délégation, correspondant à 3 % de la part des produits d'exploitation supérieure à 8 M€ HT. Cette redevance variable, assise sur le chiffre d'affaire 2022, s'est ainsi établie à un montant de **86,7 k€** (contre 0 € en 2021).

	2022	2021
Chiffre d'affaires	11,8 M€	5,8 M€
Redevance reversées par le délégataire	1,2 M€	1,1 M€
Résultat net de la délégation	1,7 M€	583 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Sur le volet événementiel

En 2022, 109 événements ont été organisés (contre 61 en 2021), dont 57 pour « l'Espace Événements » (55 commercialisés, 2 gratuits) et 50 pour le Pavillon Chesnaie du Roy (49 commercialisés, 1 gratuit).

Une majorité d'événements de « l'Espace Événements » est composée des salons professionnels et grand public (37), suivie des événements Corporate (14) et des sessions d'examens (4). 2 événements gratuits ont été organisés dans le cadre d'opérations de mécénat (la Vente de Noël de Mécénat Chirurgie Cardiaque, Festival Paris l'Été) et ont été accueillies à titre gratuit les loges de Traffix, société de production qui a organisé le Paris Festival Jazz pendant l'été à l'Espace Delta du Parc Floral.

Le Pavillon Chesnaie du Roy a accueilli 49 événements professionnels (contre 21 en 2021), 1 événement gratuit (Village Botanique pour la Ville de Paris).

Le Pavillon 18 a accueilli 1 seule manifestation organisée par la SEPE sur l'année 2022 (Journées des Familles AFM). L'exploitation de ce pavillon reste fortement limitée par sa situation excentrée et ses contraintes d'exploitation.

Dans le cadre de la démarche environnementale du délégataire, un service de navette entre le métro/RER et les entrées du parc est systématiquement proposé aux clients de l'Espace Événements et du Pavillon Chesnaie du Roy à partir de 8 000 visiteurs/jour sur les salons grand public et 1 000 visiteurs/jour sur les salons professionnels. Après la baisse de fréquentation en 2021 pour cause sanitaire, 2022 a montré un regain d'utilisation de ce service proposé par le délégataire, notamment au second semestre avec le rebond d'activité. Au total 59 événements y ont eu recours en 2022.Les prestataires référencés l'étaient déjà en 2021 : BOLLORÉ Blue Bus, RATP, Taxis G7 Green Cab. Courant 2022, le partenariat avec BE GREEN a pris fin à la suite de nombreux problèmes techniques et du constat d'une prestation trop chère pour ce type de de navettes électriques.

Par ailleurs, comme en 2021, il a été mis en place un service de livraison à domicile peu onéreux des courses effectuées sur les salons « d'achat », permettant au public de venir en transport en commun et donc de ne plus utiliser leur voiture pour transporter les colis lourds (par exemple, les salons Vivre Autrement, Marjolaine).

Volet activités ludiques dans le Parc

L'espace jeux comprend 4 parcours acrobatiques, un service de location de 17 Rosalies, un mini-golf relatif aux Monuments de Paris de 18 trous, des tables de ping-pong (avec location de raquettes et de balles) et l'organisation d'une course d'orientation et d'un Escape Game. Certaines activités sont gérées par des subdélégataires : les parcours acrobatiques et les rosalies par Nature Urbaine/Evasion Verte, l'Escape Game et la course d'orientation par Nomade Escape. Le mini-golf et la location des rosalies étaient ouverts du 23 avril au 6 novembre. Le parcours acrobatique a été ouvert du 19 février au 27 novembre. L'Escape Game, la course d'orientation et la mise à disposition des tables de ping-pong se sont déroulés du 1er janvier au 31 décembre.

Des travaux d'embellissement ont été réalisés sur le mini-golf, notamment au niveau des maquettes (remise en peinture et remplacement de la maquette de Beaubourg).

Par ailleurs, l'escape Game bénéficie d'une meilleure visibilité et fréquentation grâce à son emplacement plus proche des aires de jeux du Parc Floral

Nombre de visiteurs

343 886 visiteurs ont été recensés (contre 306 956 en 2021), dont 278 170 (262 770 pour les événements et 15 400 pour les étudiants en examens) dans « l'Espace Événements » (contre 240 520 en 2021 pour les événements), 19 447 pour le Pavillon Chesnaie du Roy (contre 6 105 en 2021), 46 269 personnes pour l'Espace Jeux (contre 14 933 en 2021) dont 10 122 pour le mini-golf (8 786 en 2021), 5 575 pour les rosalies (28 400 en 2021), 24 672 clients pour les parcours acrobatiques dans les arbres (16 998 en 2021), et 5 900 clients pour les activités d'escape game-course d'orientation (6 147 en 2021).

Label Quali Paris

Le délégataire a été audité avec succès dans le cadre du label Quali Paris, qui a été renouvelé jusqu'en 2026.

Sanitaires publics

Les sanitaires font l'objet d'un nettoyage et d'une maintenance réguliers, avec une fréquence modulée en fonction de la météo et de la fréquentation. La multiplication des incivilités, des actes de vandalisme, le dépôt sauvage de déchets dans les blocs sanitaires accroissent la difficulté de maintenir les installations dans un état correct de propreté et de fonctionnalité. Les principaux travaux ont porté sur la remise en état globale des systèmes de fermeture des cabines, le changement des distributeurs de savon sur l'ensemble

des blocs sanitaires ainsi que sur les canalisations obstruées.

Maison du jardin botanique, de la boutique et de l'espace City'Zen (espace d'un tiers-lieu multi activité)

La maison du jardin botanique, au sein de laquelle se situent l'accueil et la boutique, est gérée dans le cadre d'une subdélégation par la société INSPIR. La boutique agrémentée d'une terrasse (ouverte de mai à octobre) propose des produits biologiques et équitables (et locaux dans la mesure du possible). Elle accueille également des expositions artistiques (6 en 2022 contre 5 en 2021). L'espace City'Zen propose des activités de bien-être et de ressourcement (yoga, méditation, massages), à destination de la clientèle individuelle (cours, stages et formations de développement personnel) et d'entreprise (séminaires, animations de team building). En 2022 l'activité a bien redémarré, portée par la reprise du Paris Zen festival et la réouverture du salon de massage.

Le chiffre d'affaires de la boutique a été de 68 010 € (contre 27 178 € en 2021), le chiffre d'affaires des activités de bien-être et de zenworking B2B et B2C est de 430 027 € (contre 204 689 € en 2021). Le résultat d'exploitation est de 15 91 €.

La société a procédé à des investissements (mobiliers pour la terrasse, rénovation du cabinet de massage, dispositif d'ombrage, achat d'une voiture électrique, remise à niveau des stocks). Par ailleurs les effectifs ont été accrus pour passer de 3,8 à 6 ETP. Enfin la société a eu recours à une experte en merchandising pour améliorer les ventes, qui ont effectivement progressé de 150 % en 2022.

c) Politique tarifaire ----------

Les tarifs et l'indexation afférente sont prévus contractuellement.

Les tarifs de location du Hall de la Pinède varient de 1,64 € à 5,51 € le m² par jour (1,62 € à 5,43 € le m² en 2021) en fonction des espaces concernés et du nombre de jours de location. Pour les pavillons, les tarifs varient de 4,16 € à 12,12 € le m² par jour (contre 4,10 € à 11,94 € le m² en 2021).

Concernant le Pavillon Chesnaie du Roy, la tarification de la privatisation évolue en fonction des m², de la jauge de personnes, de la durée et du moment de la journée, allant de 762 € pour un salon à 15 453 € pour une privatisation totale du site.

Le tarif des activités ludiques prend en compte l'âge du client et comporte un plein tarif, un tarif réduit et un tarif pour les centres de loisirs. En 2022, les prix des activités sont identiques à ceux de 2021 excepté pour le parcours acrobatique dans les arbres qui a augmenté de 1 € (sauf pour les centres de loisirs).

La politique tarifaire du délégataire comprend un volet social, avec des tarifs préférentiels pour les demandeurs d'emploi, les centres aérés, les scolaires, les familles nombreuses et les groupes (minimum de 10 personnes) ainsi que pour les PMR (personnes à mobilité réduite) et PSH (personnes en situation de handicap) mais uniquement sur les parcours acrobatiques pour ces derniers.

d) Événements marquants 2022 -----

L'activité a bien repris après la crise sanitaire à partir de mars 2022 (janvier et février ont connu une activité quasi nulle). Sur l'espace Événements, les événements récurrents sont revenus mais avec très souvent une baisse de surfaces et de participants (jusqu'à une baisse de l'ordre de 30% par rapport à la période avant la crise sanitaire). De nouveaux événements y ont par ailleurs été accueillis, tels que Techinnov, MedIn Techs, Réseau Vrac, Villa Sans Tranchée, Salon du Crédit, convention Paris Habitat, convention Binance, convention Marionnaud.

Le Pavillon de la Chesnaie du Roy a connu une bonne fréquentation à partir des beaux jours (mai).

La SEPE a poursuivi ses efforts pour maîtriser les coûts et développer le chiffre d'affaires (fidélisation des clients par des actions d'accompagnement auprès des événements fragilisés ou en risque, recherche de nouveaux clients, vente de prestations techniques additionnelles).

Suivi du programme de travaux

Les travaux du plan contractuel d'investissement sont achevés depuis 2020, à l'exception de la réfection de la couverture du Pavillon 18.

Les principaux travaux de GER ont été les suivants :

- Le Pavillon Chesnaie du Roy : travaux de plomberie (pompe de relevage des eaux usées du sous-sol et réseau de distribution d'eau chaude sanitaire), de maçonnerie, d'électricité (éclairage des quais de livraison pour minimiser les risques d'accident et amélioration de l'éclairage extérieur), de chauffage-climatisation, de serrurerie ;
- L'Espace Événements : travaux de gros œuvre de remise en état du sol du terre-plein, peintures des pavillons des Chênes et des Cèdres, de serrurerie, de chauffage, de plomberie, d'automatismes, de voirie

(reprise des acodrains) sur le parking des exposants, de remise en état de la sonorisation de sécurité du hall de la Pinède ;

- L'Espace Jeux : remise en état et achat de 2 rosalies, mise en peinture et réfection de maquettes du mini-golf, achat de caisses de paiement
- Pavillons 6/6bis et 7 : travaux de serrurerie essentiellement et de plomberie sur les sanitaires ;
- Les sanitaires publics du parc : travaux de serrurerie essentiellement et de plomberie.

Les dépenses totales en GER en 2022 sont de 276 273€.

Développement durable

Le réseau des sites français de GL Events Venues est certifié ISO 14001 (système de management environnemental - énergie, eau et déchets) et ISO 20121 (Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle).

Les actions 2022 ont été les suivantes : continuité du déploiement de poubelles de tri dans les espaces visiteurs et de l'étude pour la mise en œuvre en 2023 du projet de centre de tri pour la valorisation des déchets 5 flux liés à l'activité événementielle. La suppression de distribution de bouteilles en plastique sur les événements a été imposée aux organisateurs.

Le plan de sobriété énergétique avec une gestion raisonnée des CVC et fluides a dépassé l'objectif d'une baisse de 25 % par rapport à 2019 (la baisse de consommation a atteint 36 %).

Enfin, l'achèvement du raccordement au réseau d'eau non potable des sanitaires du parc participe à la baisse de l'empreinte carbone.

TOUR EIFFEL

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le 1er novembre 2017, la Ville de Paris a confié à la Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) une délégation de service public, d'une durée de 15 ans, qui a pour objet la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel. Par ce contrat, la Ville de Paris confie à la SETE des objectifs ambitieux : développer le rayonnement international de la Tour Eiffel, améliorer et moderniser l'expérience du visiteur, préserver le patrimoine et moderniser les installations. Afin d'assurer la pérennité du plus célèbre des monuments parisiens, un plan d'investissements sans précédent de 300 M€ HT a été contractualisé, dont les chantiers les plus emblématiques sont ceux de sécurisation du site, de réaménagement des espaces d'accueil, de la XXe campagne de peinture, de la modernisation de l'ascenseur Nord et de la rénovation du scintillement.

Par avenant n°1 en date du 26 décembre 2018, il a été procédé à la modification de la convention de DSP dans le cadre du projet Grand site Tour Eiffel. Ont ainsi été retirés du Plan contractuel d'investissement (PCI) les travaux du nouvel accueil (repris par la Ville de Paris). Le PCI est ainsi passé de 300 à 224,5 M€ et la durée de la DSP a été revue en conséquence (de 15 à 13 ans et 2 mois) ainsi que le profil de redevance.

Par avenant n°2, en date du 21 décembre 2020, la SETE a été autorisée, de manière circonscrite dans le temps, à mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée au contexte, par la possibilité de certaines réductions encadrées pour l'année 2021.

Par avenant n°3, en date du 21 décembre 2021, cette possibilité a été étendue à l'année 2022.

Conformément aux dispositions de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, le contrat a fait l'objet d'une modification unilatérale de la part de la Ville notifiée par courrier du 9 décembre 2022 : le respect du principe de laïcité, déjà prévu au contrat initial, a fait l'objet des précisions relatives au respect du principe de laïcité par le personnel en charge des missions de service public.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité ----------

Le **chiffre d'affaires** (CA) de la délégation est constitué des recettes de billetterie et des redevances versées par les sous-concessionnaires. Il s'est élevé à **111,1 M€** en 2022, soit une hausse de 140% en comparaison du CA 2021 (46,2 M€), sous l'effet de la reprise de l'activité touristique.

Le chiffre d'affaires global généré par l'exploitation de la Tour Eiffel s'élève à 143,9 M€ en 2022. Il est constitué des recettes de billetterie (86,4 M€, en hausse de 207 % par rapport à 2021, et au-delà des prévisions avec 6,1 millions de visiteurs contre 4,9 millions de prévu), des recettes des restaurants (44,4 M€, en hausse de 492 % dont une partie est imputable à l'ouverture du restaurant Madame Brasserie) et des recettes des boutiques (13,17 M€, en hausse de 287% par rapport à 2021).

Les produits d'exploitation des droits à l'image, des tournages et des produits dérivés s'élèvent en 2022 à un montant total de 2 M€, en hausse de 81% par rapport à 2021. Les recettes 2022 se décomposent en 700 k€ de droits à l'image au titre de l'exploitation commerciale des éclairages de nuit, 600 k€ perçus sur des autorisations d'opérations de tournages, 300 k€ de redevances versées par des licenciés autorisés à exploiter la marque verbale, et 400 k€ de recettes exceptionnelles au titre d'éclairages événementiels ex-

	2022	2021
Chiffre d'affaires	111,1 M€	46,2 M€
Redevances	15,8 M€	8,2 M€
Résultat net de la délégation	- 4,4 M€	583 M€

ceptionnels pour le défilé des 60 ans d'Yves Saint Laurent et pour les 30 ans de Disneyland Paris.

Le niveau de redevance est contractuellement fixé à 15 M€ (valeur 2017) pour les années 2022 et 2023.

En synthèse, la situation financière de la SETE a commencé à se redresser au cours de l'exercice 2022. En effet, le retour des visiteurs et l'exploitation du monument sur une année complète ont permis à l'entreprise de dégager des recettes suffisantes pour couvrir ses charges d'exploitation ce qui n'était pas le cas en 2020 et en 2021. L'exercice se solde sur un déficit de -4,4 M€, moindre qu'attendu (-5,9 M€).

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation : La fréquentation 2022 s'élève à 6 192 000 visiteurs (soit une légère hausse de 0,3 % par rapport à l'année 2019 dernière année de référence avant la pandémie de Covid).

Après deux ans de prévalence du public français, la Tour a repris sa dimension internationale, en accueillant 149 nationalités durant les 6 mois étudiés :

- 22 % des visiteurs sont des Français, dont 2 % de Parisiens
- 78% des étrangers

Les publics étrangers sont majoritairement des primo-visiteurs à 78%. En revanche, pour le public Parisien, c'est l'inverse, ils sont 78% à être déjà venus.

Les boutiques ont accueilli 721 000 clients visiteurs (contre 193 000 en 2021). La redevance perçue par la SETE sur l'activité des boutiques s'est élevée en 2022 à 4,4 M€. Outre la reprise générale de l'activité précitée, la situation du concessionnaire demeure très dégradée. Malgré une année 2022 plus dynamique, le concessionnaire n'a à cette heure dégagé aucun résultat net positif depuis le début du contrat.

À noter que l'observatoire des visiteurs (enquête sur les profils et pratiques des visiteurs et leur satisfaction) a été repris à partir de juin 2022., après avoir été suspendu pendant la crise sanitaire.

Satisfaction des visiteurs : La satisfaction est en augmentation depuis 2019, passant d'une note de 7,5 à 7,9. Cette augmentation marque un retour au niveau de 2016. La satisfaction relative au rapport qualité/prix est de 6,9, en augmentation par rapport à 2018 et 2019. Les visiteurs sont particulièrement satisfaits de la sécurité dans l'enceinte (96 % d'avis satisfaisants) tout comme de l'accueil reçu lors de demandes de renseignement (64 %). Ce dernier point générait, en 2018, 18% d'insatisfaction et a donc été grandement amélioré.

Services aux clients : L'année 2022 a été marquée par une adaptation permanente de l'organisation des flux du fait de fermetures de zones liées à l'avancement de la campagne de peinture.

En 2022, la SETE a été impactée par des aléas : liés à des fermetures exceptionnelles (événement électoral sur le Champs de Mars le 24 avril, hommage à la Reine Elizabeth II le 9 septembre), mais aussi à plusieurs journées de grève nationale et également à la suite des incidents techniques ou d'exploitation. L'exploitation du sommet a également été perturbée par des aléas climatiques (vent fort, grand froid, orage). Ces aléas ont nécessité l'activation du système d'information (envoi de sms et de mails) pour les visiteurs ou les professionnels du tourisme ayant acheté leurs billets en ligne.

En vue de lisser la fréquentation et de créer une synergie entre les différents établissements parisiens, la SETE a lancé pour la première fois un partenariat avec d'autres établissements recevant du public tels que le musée du Quai Branly et le Château de Versailles. Ce partenariat a eu pour objectif d'accroître la lisibilité auprès des Franciliens et des Parisiens, amateurs de lieux culturels et de musées. Dans ce cadre, une offre commerciale temporaire a été proposée par la SETE pour une durée de trois semaines : pour l'achat d'un billet d'entrée au musée du Quai Branly ou au Château de Versailles entre le lundi 28 novembre et le vendredi 16 décembre inclus, les visiteurs ont pu bénéficier d'une réduction sur l'ensemble des tarifs de 10% et vice versa. Le résultat de cette expérience est encourageant et pourrait être reconduit.

Avec la reprise du marché touristique, le site internet a fait l'objet de 10 millions de visites (contre 4,46 millions en 2021 et 5 millions en 2020).

Les réseaux sociaux : Nette augmentation du nombre d'abonnés sur les 3 plateformes, dont la valeur est supérieure aux années précédentes. Instagram arrive en tête des plateformes. Les 3 sujets les plus visibles sont : l'illumination de la tour Eiffel aux couleurs de l'Ukraine, le feu d'artifice du 14 juillet, et la pose de la nouvelle antenne au sommet de la Tour.

Les locations d'espaces : Le Salon Gustave-Eiffel est commercialisé uniquement pour l'organisation de manifestations professionnelles : séminaires, cocktails, opérations de relations publiques, présentations de produits, conférences de presse, événements culturels, etc... Après 2 années quasiment blanches en raison de la situation de crise sanitaire et des protocoles restrictifs appliqués aux activités événementielles, le salon Gustave Eiffel a reçu, en 2022, 172 événements commerciaux contre 38 en 2021, 39 en 2020 et 164 en 2019. Le chiffre d'affaires réalisé s'est élevé à 1,6 M€ en 2022 contre 314 k€ en 2021 et 270 k€ en 2020.

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire a fait l'objet d'une indexation en janvier 2022 conformément à l'article 8.3 du contrat de DSP.

Cette grille permet d'offrir des billets à tarifs très réduits pour toutes les personnes en deçà de 24 ans et l'accès gratuit aux bénéficiaires du RSA et aux enfants de moins de 4 ans.

Par avenant n°3, en date du 21 décembre 2021, la SETE a été autorisée, de manière circonscrite dans le temps (jusqu'au 31 décembre 2022), à mettre en œuvre une politique tarifaire attractive adaptée au contexte de reprise post crise sanitaire, par la possibilité de certaines réductions encadrées pour l'année 2022 pour les professionnels comme les particuliers en période de basse fréquentation.

d) Événements marquants 2022

L'année 2022 a été marquée par le changement de taille de la tour Eiffel qui a grandi de 6 mètres grâce à la pose d'une nouvelle antenne le 15 mars, destinée à la diffusion de la radio numérique terrestre.

D'autres temps forts ont également eu lieu parmi lesquels la réouverture de Madame Brasserie au 1er étage (dont le chef est Thierry Marx), le lancement de l'offre couplée billet sommet-champagne, ou bien la participation de la Tour aux Journées européennes du patrimoine (une première depuis 10 ans).

L'année 2022 fut marquée par plusieurs illuminations du monument à l'occasion d'hommages décidés par la Ville de Paris ou par l'État (éclairage pour la Présidence française de l'Union européenne, illuminations en soutien à l'Ukraine, extinction Earth Hour, extinction à partir de 23h45 (au lieu de 1h00 à compter du 23 septembre).

S'agissant de l'exploitation, l'année 2022 a été marquée par une évolution des comportements et de la relation au travail après la pandémie liée au Covid 19. La société a fait face à une augmentation de l'absentéisme et des difficultés de recrutement. Celle-ci a poursuivi ses efforts d'amélioration de la planification pour maximiser la disponibilité du personnel.

En lien avec la reprise d'activité pleine en 2022, similaire à celle des années pré-Covid, un renforcement des effectifs s'est avéré nécessaire. Ceux-ci ont augmenté de 14% par rapport à 2021 (passant de 375 ETP à 427 ETP).

Le chiffre d'affaires de l'activité billetterie s'élève à 86,4 millions d'euros. Ce montant est plus de trois fois supérieur à celui enregistré en 2021, année où le monument n'avait pu être ouvert qu'à partir du 16 juillet et s'approche ainsi de celui réalisé en 2019 (87,2 millions d'euros).

Les travaux : L'année 2022 a été la première année complète en termes d'exploitation après le Covid et les problématiques plomb (2020/2021). L'entretien a pu retrouver son niveau habituel concernant les ascenseurs, les installations électriques et les autres installations techniques. Le processus engagé en 2021 quant à la prise en compte de la problématique du plomb de la Tour s'est poursuivi en 2022.

Concernant la réalisation des investissements prévus au contrat, le budget prévoyait un montant total d'investissements 2022 (campagne de peinture incluse) de 54,5 M€. Le montant des investissements réalisés a été plus faible que prévu puisqu'il a été de 41 M€. Cet écart s'explique principalement par la modification du phasage des grands projets (campagne de peinture et ascenseur Nord) pour l'essentiel liée à la gestion du risque de plomb qui complique et ralentit les opérations. Les principaux investissements réalisés en 2022 ont été les suivants :

- la poursuite de la XXe campagne de peinture : 19,1 M€;
- la poursuite des travaux de rénovation de

l'ascenseur Nord : 15 M€ ;

- la rénovation du restaurant Madame Brasserie : 1,3 M€;
- la poursuite des travaux sur les contrôleurs de manœuvres des ascenseurs duo : 1,2 M€.

Les travaux de rénovation de l'ascenseur Nord, incluant la remise en état de certains éléments attachés à la structure de la tour et la programmation de la maintenance future) se sont poursuivis en 2022. Les réceptions des travaux se sont poursuivies avec pour objectif la fin des essais de mise sous tension des différents appareils. La mise en service est prévue avant la fin d'année 2023.

À l'arrêt depuis février 2021, le chantier de la XX^{e} campagne de peinture a été relancé en octobre 2021, avec une nouvelle approche en termes de maîtrise du risque plomb, de nouveaux acteurs et un nouvel échéancier. Le chantier a été divisé en 3 zones et le marché initial qui comprenait l'intégralité des zones à peindre a été réduit aux zones déjà peintes et aux travaux de grenaillage de l'arc décoratif Sud-Est (zone 2 de novembre 2021 à juillet 2022). Les travaux de mise en peinture des piliers Sud, Est et la flèche basse (zone 1) ont démarré en octobre 2021 et se sont achevés en août 2022. Les travaux de mise en peinture des piliers Nord, Ouest et des arcs décoratifs (zone 3) ont démarré en juin 2022 et se termineront fin 2023.

Seules les faces externes des piliers seront peintes pour le moment. Les faces internes des piliers sont désormais programmées en 2025 et 2026.

La modernisation des contrôleurs de manœuvre des ascenseurs duo-lifts a débuté sur site début 2022. Les travaux se sont déroulés sur 4 périodes de 5 à 6 semaines chacune de jour et/ou de nuit (sommet de la Tour fermé), sans impact sur l'exploitation.

Dans l'enceinte Tour Eiffel, le projet grand site prévoyait notamment, l'édification de nouveaux bâtiments semi-enterrés (extensions) destinés à recevoir les locaux des bureaux des personnels de la SETE en lien direct avec l'exploitation du monument. En 2022, l'abandon des extensions et des pavillons bagageries a été acté. La SETE doit donc intégrer dans son programme de travaux le relogement des personnels dans le pilier Nord et dans le cantonnement.

Le dossier Ad'Ap d'accueil des personnes à mobilité réduite est en cours de remise à jour afin de présenter un projet réaliste au regard des contraintes budgétaires et calendaires propres à la tour Eiffel.

Concession boutiques : Une gamme de produits dérivés plus qualitatifs, en lien avec des entreprises françaises, a été développée par le sous-concessionnaire dans le cadre d'une stratégie de valorisation de la marque tour Eiffel dite « collection exclusive Tour Eiffel ». Cette gamme a été lancée en 2021 dans les points de vente de la tour et a connu un niveau de vente encourageant (140 000 produits vendus pour un chiffre d'affaires réalisé par le concessionnaire LxA de 1,5 M€).

La SETE est également partenaire de la maison Pierre Hermé Paris depuis 2021 avec laquelle elle a lancé la production de 2 macarons exclusifs Tour Eiffel. 625 000 macarons Pierre Hermé Paris ont ainsi été vendus à la Tour Eiffel en 2022.

Les boutiques ont enregistré un chiffre d'affaires qui s'établit à 13,17 M€ en 2022, contre 3,4 M€ en 2021. Le panier moyen s'est élevé en 2022 à 16,33 € contre 15,30 € en 2021.

JARDIN D'ACCLIMATATION

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La convention de délégation de service public a été signée avec la SA Jardin d'Acclimatation (intégration au capital de la Compagnie des Alpes à hauteur de 20%), pour une durée de 25 ans, à compter du 10 octobre 2016.

Dans le cadre de ce contrat, la SA Jardin d'Acclimatation s'est engagée à réaliser un programme de travaux pluriannuel estimé initialement à 49,3 M€ (réevalué à 60 M€ d'après le délégataire), visant à renouveler en profondeur l'offre d'activités tout en conservant l'esprit du lieu et ses activités emblématiques (attractions historiques, ferme, petit train) et de service public, avec l'ambition d'augmenter le rayonnement du Jardin en s'ouvrant davantage aux scolaires, aux catégories les moins aisées et aux franciliens, ainsi qu'à un nouveau public touristique, tout en fidélisant ses visiteurs habituels.

La SA Jardin d'Acclimatation exploite un parc d'attractions situé dans le Bois de Boulogne, ouvert 365 jours par an et d'une superficie de 18 hectares. Le Jardin propose une large gamme d'activités, gratuites ou payantes, axées autour de quatre thématiques :

- la biodiversité, la nature et l'éducation au développement durable ;
- la culture et l'ouverture sur l'art ;
- la culture scientifique, l'innovation et les nouvelles technologies ;
- le développement de l'apprentissage sportif.

Des services complémentaires sont proposés par des sous-concessionnaires :

- Restaurant « La Terrasse du Jardin » ;
- Activités nature « Paris concept ».

Conformément aux dispositions de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, le contrat a fait l'objet d'une modification unilatérale de la part de la Ville notifiée par courrier du 8 décembre 2022 : le respect du principe de laïcité, déjà prévu au contrat initial, a fait l'objet des précisions relatives au respect du principe de laïcité par le personnel en charge des missions de service public.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

La présente fiche est élaborée au regard des éléments fournis par le délégataire dans son rapport annuel 2022.

a) Chiffres clés de l'activité

	2022	2021
Chiffre d'affaires	31,6 M€	17,0 M€
Redevances verées par le délégataire	2,0 M€	1,6 M€
Résultat net de la délégation	- 1,6 M€	- 6,4 M€

Le **chiffre d'affaires s'élève à 31,58 M€** (16,98 M€ en 2021), soit une augmentation d'environ 86 %. Le **résultat net** de la délégation est de **-1,57 M€** (il était de -6,38 M€ en 2021). Dans le cadre de la DSP, le délégataire doit s'acquitter d'une **redevance** minimale garantie de 2 000 k€ sur 2022.

b) Indicateurs de suivi du service public

L'année 2022 a enregistré une fréquentation de 1 607 719 visiteurs, dont 1 065 309 ayant acheté un ticket d'entrée, 465 681 visiteurs de la Fondation et 76 729 visiteurs ayant bénéficié d'une entrée gratuite.

Des changements dans la typologie de la clientèle du parc ont été observés durant l'année 2022. La fréquentation est toujours très familiale (77% des visiteurs) avec une fréquentation en hausse de familles avec très jeunes enfants ; il y a également davantage de visiteurs de proximité (Paris et IDF). A contrario, il a été constaté un net recul des visiteurs étrangers, qui ont représenté en 2022 9 % des visiteurs.

35 % des visiteurs sont des primo-visiteurs.

Les difficultés conjoncturelles (suites et impact de la crise sanitaire sur les comportements des visiteurs, conjoncture internationale, baisse du pouvoir d'achat des ménages, contexte inflationniste...) ont affecté la fréquentation du jardin en 2022. (qui reste inférieure d'environ 8 % à celle de 2019). Bien que le résultat net soit encore négatif, le chiffre d'affaires généré en 2022 (31,58 M€) est supérieur au chiffre d'affaires de référence avant Covid-19 (CA 2019).

C) Politique tarifaire

Les tarifs appliqués en 2022 sont les suivants:

- Le plein tarif est fixé à 7 € TTC ;
- Le tarif réduit est fixé à 4 € (Demandeurs d'emploi, RSA, Familles nombreuses et Seniors) ;
- L'accès du parc aux visiteurs sortant de la Fondation LV est fixé à 1,50€
- L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 80 cm, les personnes en situation de handicap et leur accompagnateur.
- Un « Pass illimité » (1 droit d'entrée + accès illimité aux attractions) allant de 26 à 35 euros

En 2022, 7 % des visiteurs du Jardin ont bénéficié d'une entrée gratuite et 10 % d'un tarif réduit.

d) Événements marquants 2022

Une nouvelle attraction, le manège « La Toupie », réservée aux jeunes enfants, a été inaugurée en avril 2022. Elle a accueilli 150 000 visiteurs depuis avril 2022.

Le délégataire a repris en gestion directe l'attraction Rafting Adventure en septembre 2022 jusqu'alors exploitée par le prestataire Team Active.

Durant cette année 2022, le Jardin d'Acclimatation a intensifié sa stratégie de communication pour faire revenir ses visiteurs pour la 1re année sans fermeture du parc après l'épidémie de Covid 19.

Il a développé son activité événementielle et culturelle afin d'augmenter son attractivité.

Il a créé dans son allée principale à l'entrée « Sablons » un espace d'exposition de photos ou de dessins très grand format pour proposer à ses visiteurs une promenade culturelle en plein air. 4 expositions se sont succédé au cours de l'année : « Happy Culture » de Mario Fourmy (reprise d'une exposition de la Ville de Paris sur les grilles de la Tour Saint-Jacques), « Nature Reconnection » avec Make Up For Ever Academy, « Latitudes » de l'illustrateur franco-brésilien Paulo Mariotti, « 50 ans, 50 regards » avec le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême.

Il a également développé, de juin à octobre, des animations musicales en plein air et des mini concerts. Durant les vacances scolaires de la Toussaint et de Noël, il a thématisé le parc afin de maximiser la fréquentation en période creuse (festival de la magie, spectacle de Noël...).

CAMPING DU BOIS DE BOULOGNE

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La concession de service public, conclue **en 2021** pour une durée de **12 ans** avec la **SAS CAMPING DE PARIS**, filiale du groupe HUTTOPIA porte sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du camping de Paris situé au bois de Boulogne (camping 4 étoiles).

Ce contrat prévoit un programme d'investissement important de 8 M€ visant notamment à poursuivre et achever une transformation du Camping de Paris, au travers d'une restructuration importante de l'espace d'entrée, de la démolition-reconstruction du restaurant, de la mise en place d'un lien renforcé avec la Seine, d'une nouvelle offre d'hébergements, ainsi que d'une rénovation des sanitaires, l'ensemble traduisant par ailleurs de nouvelles ambitions de baisse des consommations énergétiques en application du Plan Climat parisien.

Conformément à l'exercice comptable de l'exploitant (lié à la saisonnalité de son activité), le présent bilan porte sur la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022, période correspondant ainsi à l'année d'entrée en vigueur du contrat de concession et qui sera directement comparée, au regard du renouvellement du lien contractuel avec l'exploitant, au contenu du précédent rapport 2020-2021.

Le camping offre 410 emplacements, sur une surface d'emprise de 6,9 hectares :

- 335 emplacements dont 192 emplacements « grand confort » (dotés de prise électrique 10 ampères, robinets de puisage, évacuation des eaux usées), 97 emplacements avec raccordement électrique 4 ampères, 46 emplacements simples (sans raccordement). Parmi ces emplacements sont comptabilisées 20 tentes Toile et Bois aménagées ;
- 75 résidences mobiles dont 36 mobil-homes, 17 roulottes bois et 22 cottages bois.

Le service d'accueil est ouvert tous les jours de l'année, de 7h à 21h (23h en juillet et en août). L'établissement comporte également une épicerie et un restaurant ouverts toute l'année, ainsi qu'un espace de convivialité. Les services aux campeurs comprennent une laverie, la location de vélos (dont des vélos électriques depuis 2018), une billetterie, ainsi qu'un service proposé toute l'année de navette vers la Porte Maillot.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

En conséquence de la pleine reprise liée à la fin de la crise sanitaire, le **chiffre d'affaires** s'est accu fortement de 148% par rapport à l'exercice précédent (**7,14M€** sur l'exercice 2021-2022, soit un chiffre supérieur de 18% au prévisionnel, contre **2,88 M€** sur l'exercice 2020-2021). L'hébergement en camping est également en augmentation de 161% par rapport à 2021-2022, prolongeant la hausse déjà considérable observée au cours de l'exercice précédent (+73%). Le chiffre d'affaires du locatif continue également à augmenter en 2021-2022 de +113% par rapport à 2019-2020, fruit d'une stratégie d'orientation commerciale en direction de la clientèle professionnelle en déplacement, décision ayant permis d'amorcer rapidement la reprise de l'activité.

L'activité restauration a poursuivi quant à elle une croissance importante de 127% du chiffre d'affaires. L'épicerie est également en hausse

d'environ 158 %, en lien avec l'évolution globale de l'activité post-crise sanitaire. Cette augmentation du chiffre d'affaires du restaurant est pour partie corrélée à l'accroissement de l'amplitude d'ouverture mise en place depuis l'exercice s'étendant de la fin de l'année 2020 au mois de septembre 2021, au cours duquel subsistaient néanmoins quelques limitations sur certaines périodes du fait des restrictions sanitaires.

Le résultat net de la concession s'est fortement amélioré pour atteindre un niveau de 1 094 057 € (multiplié par 3 par rapport à l'exercice précédent, faisant suite à sa forte baisse au cours de l'année 2020 et à une première reprise sur l'exercice 2020-2021 (à un niveau de 358 k€). Le triplement de ce résultat net s'explique tant par une gestion rigoureuse des dépenses que par un bas niveau d'amortissement (période de transition entre les programmes de travaux des deux contrats, le programme précédent a été achevé et amorti, le second démarre), ainsi que par l'affectation d'une partie des aides reçues en 2021 au regard de la crise sanitaire (255k€ d'indemnités) sur l'exercice 2021-2022. Dans ce contexte, les charges de personnel (1118 k€) ont également connu une progression importante (+61%) liée à l'augmentation du niveau d'activité.

	2022	2021*
Chiffre d'affaires	7,1 M€	2,9 M€
Redevance	914 K€	527 K€
Résultat net de la délégation	1,1 M€	358 K€

* 9 mois, de janvier à fin septembre.

La Ville de Paris perçoit une redevance annuelle basée sur le chiffre d'affaires et assortie d'un minimum garanti. Au cours de l'exercice 2021-2022, la Ville de Paris a perçu une redevance de 914 k€, traduisant l'entrée en vigueur du nouveau contrat de concession ainsi qu'un fort niveau d'activité ayant conduit à un dépassement significatif du seuil de la redevance minimale.

b) Indicateurs de suivi du service public

Sur l'exercice considéré, le camping a comptabilisé 256 556 nuitées (+78% par rapport à l'ensemble de l'exercice 2020-2021, pour lequel il était fait mention d'un total de 144 943 nuitées), comprenant 72 189 nuitées en locatif, soit une augmentation de 49% en comparaison du même exercice précédent, qui avait comptabilisé 48 324 nuitées.

L'essor du nombre de nuitées sur le camping, tant sur les emplacements de camping qu'en locatif, atteste de la poursuite d'une dynamique de reprise à la suite de la crise sanitaire. La fréquentation étrangère, qui a progressé de sept points au cours de l'exercice écoulé, représente 71% de la clientèle (notamment allemands pour 28%, hollandais pour 13%, espagnols pour 7%, italiens pour 7%, britaniques pour 4% et belges pour 3%), avec une augmentation du nombre de nuitées de l'ordre de 191% en comparaison de la période de 9 mois d'achèvement du précédent contrat, s'est ainsi accrue nettement, de manière spectaculaire s'agissant des britanniques (multiplication par 10 de la fréquentation liée à la reprise post Brexit) ainsi que de la clientèle sud-européenne, en provenance d'Espagne et d'Italie. Le tableau d'ensemble se confirme comme étant celui d'une consolidation de la reprise commerciale initiée dans le cadre du précédent exercice. Il est à noter que de nouvelles clientèles extra-européennes, apparues les années précédentes (Asie, pays du Golfe...) continuent de prendre part à cet essor de l'exploitation (+171% % pour la clientèle « Autre », dont l'extra-européenne selon la même période de référence). Quant à la part de la clientèle française, celle-ci tend à se contracter (-7%), en continuant à représenter 29% de la clientèle.

La durée moyenne du séjour diminue légèrement pour s'établir à 3,3 jours, contre 4,4 jours sur l'ensemble de l'année précédente.

Dans le cadre de la certification ISO 14001, l'ensemble du système de management environnemental du camping est régulièrement audité, et le délégataire sensibilise à ce titre l'ensemble de son personnel, y compris saisonnier, aux enjeux de préservation de l'environnement. Au cours de l'exercice 2021-2022, la poursuite des efforts entrepris le concessionnaire a conduit au renouvellement de la certification dans le cadre d'un nouvel audit de surveillance.

Le contrôle de la qualité du service fourni aux usagers a constitué une étape de vigilance particulière dans le contexte d'équipements situés à un niveau d'usage important, du fait d'une période de transition entre l'ancien programme de travaux (précédent contrat) et le déclenchement du nouveau programme, le niveau de satisfaction de la clientèle ayant néanmoins progressé (note moyenne de 7,5/10) moyennant une démarche de gestion et d'entretien rigoureuse. Des

audits internes étant réalisés par des personnels du siège de l'entreprise, les questionnaires de satisfaction mettent ainsi en exergue l'appréciation positive des points suivants : le service de navette électrique desservant la Porte Maillot, la qualité de l'accueil et la gentillesse du personnel, les services proposés dans le cadre de séjour en hébergement locatif (lits faits, pack ménage), l'entretien des espaces naturels, le confort des sanitaires, ainsi que le service de location de vélos.

Les axes d'amélioration identifiés par la clientèle concernant la restauration seront traités dans le cadre des engagements contractuels, notamment via lé réfection totale du restaurant, et la stratégie alimentation durable (proposition de produits locaux, bio, frais, de saison et végétariens).

En termes de sécurité, laquelle demeure un enjeu fort sur le site du Camping, et de manière similaire à l'année précédente, un faible nombre de problèmes d'intrusions extérieures a été noté cette année. En contrepoint, un phénomène de stationnement sauvage persistant de la part de camping-caristes et de caravanes, parfois à proximité immédiate de la concession, continue d'être déploré par l'exploitant du Camping, ces pratiques constituant un enjeu à la fois sécuritaire et environnemental dans certaines parties du Bois de Boulogne. Le concessionnaire a poursuivi l'exécution du système de management du risque de sécurité qui intègre la sécurité sanitaire et va au-delà des exigences réglementaires.

En terme d'insertion sociale, le concessionnaire collabore depuis plusieurs années avec l'ESAT « L'atelier du château » et l'association « Plus loin » pour intégrer des personnes éloignées de l'emploi. Dans le cadre de ses engagements contractuels, il s'est rapproché de l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétence) afin de mettre en place le programme d'insertion (minimum de 3 952 heures soit 2,17 ETP).

L'établissement dispose d'un site internet plurilingue (traduit en 5 langues) intégrant les outils et services de dernière génération, pour une adaptation sur smartphone, tablette et ordinateur, associé à un service de réservation en ligne.

c) Politique tarifaire ----------

Elle prend en compte selon une modularité fine le type d'emplacement ou de location, la saison (haute/moyenne/basse), le type et le nombre de véhicules (le cas échéant), l'âge et le nombre de personnes accueillies. L'électricité est facturée en supplément.

Le forfait pour un emplacement de camping coûte entre 29 € et 42,80 € par nuit. Un emplacement piéton (sans véhicule) coûte entre 14,60 € et 24 € par nuit. Le forfait électricité coûte 6,60 € ou 7,90 € par nuit selon la période de l'année. En ce qui concerne les locations, les roulottes coûtent entre 104 € et 151€ par nuit et les cottages bois et/ou chalets entre 110 € et 185€ par nuit.

Les tentes coûtent de 84 à 115 € par nuit.

d) Événements marquants 2022 -----

- **Le début du nouveau contrat de Concession de service public (ex-DSP) :** L'année 2022 est la première année pleine d'exploitation au titre du contrat renouvelé en 2021.
- **Délivrance de l'autorisation d'urbanisme et déclenchement des travaux :** Un permis d'aménager a été délivré le 26 septembre 2022, avec un retard de seulement 2 mois sur le calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet attributaire. L'exploitant a ainsi été en mesure de procéder aux travaux préparatoires à son programme contractuel d'investissement : travail du terrain et des espaces verts, installation test d'une paroi anti-bruit sur une partie du camping, remplacement de 24 chalets.
- **Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République :** Conformément aux dispositions de cette loi, le contrat a fait l'objet d'une modification unilatérale de la part de la Ville notifiée par courrier du 8 décembre 2022 : le respect du principe de laïcité, déjà prévu au contrat initial, a fait l'objet des précisions relatives au respect du principe de laïcité par le personnel en charge des missions de service public.

PORTS DE PLAISANCE (PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DU BASSIN DE LA VILLETTE)

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La délégation de service public porte sur la modernisation du port de l'Arsenal, la création de la halte nautique de la Villette et la gestion et l'exploitation des deux ports. Ce contrat a été confié en **2008** à **Fayolle Marine** pour une durée de **19 ans**.

Situé à Paris dans les 4e et 12e arrondissements, le port de l'Arsenal a une capacité de 170 places de bateaux. Des contrats journaliers sont dédiés aux bateaux de passage, intrinsèquement liés à la plaisance. Ces derniers font escale au cœur de Paris durant leur séjour, principalement durant la période estivale. Des contrats mensuels sont également proposés aux bateaux désireux de rester sur le port de plaisance pour une durée supérieure à 1 mois. Conformément aux dispositions de la délégation, aucun contrat mensuel n'est établi sur les mois de juin, juillet et août, afin de libérer des emplacements pour l'accueil de bateaux de passages (contrats journaliers).

Ces deux types de contrats se retrouvent sur la halte nautique de la Villette, située dans le 19e arrondissement, sur une partie du plan d'eau du bassin de la Villette (130 m de long sur 20 m de large sur le quai de Seine). La halte nautique comprend également un bâtiment, « la maison Guillemette », au 41 quai de la Loire. Cette halte comprend 24 places pour des bateaux d'une longueur inférieure à 15 m.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

En 2022, le délégataire a dégagé un **chiffre d'affaires de 1,59 M€ dont 1,4 M€** de produits d'amarrages et **0,16 M€** de produits d'activités annexes (laverie, bouteilles de gaz, redevance d'usage eau...). Le **résultat net de la délégation est de 53 k€**, en baisse par rapport à 2021.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	1,6 M€	1,5 M€
Redevance	99,7 K€	95,7 K€
Résultat net de la délégation	53 K€	142 K€

Le délégataire a versé une redevance de **99,7 k€**.

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation : Le nombre total de nuitées enregistrées sur les deux sites est en légère augmentation avec 68 505 nuitées contre 67 854 en 2021 (+0,96%).

	Nuitées max/an	Nuitées 2022	Taux d'occupation
Port de l'Arsenal	61 200	59 127	97 %
Halte nautique de la Villette	10 080	9 378	93 %
Total	**71 280**	**68 505**	**96 %**

Le taux moyen d'occupation du port de l'arsenal sur l'année reste constant avec de 2021 (96,5%), avec un maximum d'occupation de 103% sur le mois de mai (valeur théorique due à des bateaux

en convention annuelle ou mensuelle partis en chantier et dont l'emplacement peut alors être loué à un plaisancier en escale). Le port de l'Arsenal est rempli ou quasiment rempli 9 mois sur 12 avec une moyenne d'occupation en été de juin à septembre qui se stabilise autour de 88%.

Après une année 2020 marquée par l'effondrement de la fréquentation touristique due à la crise sanitaire, 2021 avait marqué un retour progressif des plaisanciers estivants. Ce regain de fréquentation se confirme en 2022 avec une très forte hausse de bateaux en escale journalière au port (647 en 2022 contre 385 l'année précédente, soit 68% d'augmentation).

La durée de séjour en escale a, quant à elle, légèrement diminué avec une moyenne de 4,5 nuitées par bateau pour un total de 2 869 nuitées, ce qui représente la 3e meilleure performance sur les 8 dernières années (+43% par rapport à 2021).

La fréquentation de la Halte Nautique pour l'année 2022 s'établit à une moyenne de 93% (soit 4 points de moins qu'en 2021). Cette évolution est surtout induite par la présence de bateaux en contrat mensuel sur les 9 mois. La halte de la Villette affiche une configuration d'accueil maximale 6 mois sur 12.

Qualité – services disponibles aux usagers : En 2017, le Service des Canaux de Paris a été certifié par le label QUALIPARIS, garant d'un service de qualité et d'une implication particulière dans la satisfaction de l'usager.

À cette occasion, Fayolle Marine avait été auditée en tant que délégation de service public. Le label a été renouvelé avec succès le 4 août 2021 pour une période de 4 ans. Au cours de l'année, l'équipe de la Capitainerie a continué de participer aux réunions de travail avec le Service des Canaux afin de surveiller la qualité de ses services et de développer son amélioration continue dans le domaine. Lors de ces réunions, sont notamment abordés les thèmes de la communication aux plaisanciers et aux promeneurs, de la propreté des sites, des enquêtes de satisfaction…

Satisfaction : Dans le cadre de la démarche qualité, l'indicateur de qualité mesuré grâce à des questionnaires de satisfaction des plaisanciers est suivi annuellement. Les enjeux de la politique qualité de Fayolle Marine portent sur la communication, la gestion environnementale, la qualité des services proposées et la sécurité. 58 plaisanciers ont répondu au questionnaire, le taux de satisfaction pour l'année 2022 est de 89%.

Incidents : Fayolle poursuit son travail avec la Ville pour améliorer la sécurité du port de l'Arsenal.

Politique tarifaire : Le délégataire perçoit des redevances auprès des usagers pour les différents contrats (journaliers, mensuels ou annuels) selon la dimension des bateaux et le mois de l'année ainsi que des prestations annexes (jetons de machine à laver, sèche-linge, Internet, photocopie…). Pour un bateau inférieur à 6 mètres de longueur et ayant séjourné entre janvier et mars, le tarif était de 9,67 € HT la nuitée. Pour ce même bateau en location mensuelle, le tarif était de 168,86 € HT et de 2 234,33 € HT pour un contrat annuel.

RÉNOVATION ET EXPLOITATION DU PAVILLON PUEBLA PARC DES BUTTES CHAUMONT

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Pavillon Puebla est situé 1 rue Botzaris dans le Parc des Buttes Chaumont à Paris 19e, site classé (au sens des Codes de l'Environnement et du Patrimoine). Le Pavillon est en outre situé dans un périmètre de protection de plusieurs édifices inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments historiques.

L'exploitant du pavillon est la SAS PUEBLA, titulaire d'une concession de travaux de 15 ans (entre le 1er décembre 2018 et le 30 novembre 2033). Le pavillon est à usage de café-restaurant, avec activités de réception et une activité annexe de ferme urbaine pédagogique.

Le programme contractuel d'investissements s'élève à 1,68 M€ HT. Pour le programme de travaux obligatoires, il consiste notamment en la restauration et la restitution des façades en briques polychromes, la réfection des couvertures, la reprise de la terrasse, ou encore la démolition de l'édicule arrière Est et de la Véranda Nord. Le concessionnaire a prévu en plus des travaux d'aménagement intérieur (rénovation de la cuisine, création de salles de restauration et d'un espace pédagogique, traitement décoratif...).

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

	2022	2021
Chiffre d'affaires*	1357 K€	1099 K€
Redevance	101 K€	59 K€
Résultat net *	76 K€	298 K€

* Le chiffre d'affaires et le résultat net sont calculés sur la période du 01/10/N-1 au 30/09/N.

Le chiffre d'affaires est passé de 1,10 M€ en 2021 à 1,36 M€ en 2022, soit une augmentation de 24 %. Le résultat est passé de 298 k€ en 2021 à 76 k€ en 2022, soit une diminution de 75 %.

L'activité de restauration représente 200 k€ de chiffre d'affaires en 2022 contre 155 k€ en 2021, soit +29 %. Cette activité porte essentiellement sur de la petite restauration de type snack dans la mesure où la rénovation des cuisines et du lieu n'est pas encore intervenue. La politique tarifaire est identique à celle de 2021.

L'activité événementielle représente 250 k€ de chiffre d'affaires en 2022 contre 200 k€ en 2021, soit +25 %. Le type d'activités est en très grande majorité des déjeuners, des baptêmes l'après-midi et l'organisation de vins d'honneurs. Le concessionnaire met toujours en avant une perte de volume d'activité liée au nouvel horaire de fermeture imposé à minuit contre 2 heures du matin dans l'ancien contrat.

L'activité bar représente le reliquat du chiffre d'affaires et donc la majorité de l'activité.

La clientèle représentée est essentiellement celle du quartier, parisienne avec très peu de touristes. Le nombre annuel de clients est d'environ 110 000 personnes contre 100 000 en 2021, soit +10%.

En 2022, le maintien du brunch et de la prestation de garderie d'enfants le week-end ont permis de maintenir le niveau de clientèle constaté l'année précédente

Des événements ont été organisés pour la fête de la musique et la fête nationale du 14 juillet. Un événement gratuit a été proposé aux clients (association Thanks for nothing).

Un second avenant a été notifié le 28 juillet 2022 entre le concessionnaire et la Ville de Paris por-

tant sur une mesure d'accompagnement relative à une variabilisation de la redevance prenant en compte les conséquences d'exploitation du prolongement de la crise sanitaire au titre de 2021.

A titre d'information complémentaire, le CA réalisé du 01/01 au 31/12/2021 était de 992 595 € et le CA réalisé du 01/01 au 31/12/2022 était de 1 602 465 €.

b) Indicateurs de suivi

En 2022, l'exploitation du lieu n'a pas donné lieu à des plaintes pour nuisances sonores. Un responsable des relations avec le voisinage est joignable en cas de problème. Les agents de sécurité et chuteurs sont formés pour gérer la sortie du public et les clients sur place afin de les sensibiliser aux nuisances sonores.

Les effectifs du Pavillon Puebla de 2022 sont identiques à ceux de 2021 : 7 CDI et 20 saisonniers. Le personnel n'a fait l'objet d'aucun licenciement.

c) Événements marquants 2022

Après avoir connu des difficultés à faire accepter son projet de travaux par les services de l'État ayant conduit à un retard d'un an dans l'obtention du permis de construire (octobre 2020), le concessionnaire a dû faire face à des problèmes de basculement et de glissement des enrochements aux abords des terrasses du Pavillon. Ceux-ci ont impacté de nouveau le début des travaux du plan contractuel d'investissement provoquant un décalage général du calendrier et un aménagement du phasage des travaux ainsi que des surcoûts, dont le montant définitif reste à établir. Les travaux auraient dû débuter en octobre 2021 après l'exploitation de la saison estivale. Des sondages géotechniques et structurels ont été initiés par la Ville (Direction des espaces verts et de l'environnement) durant l'été 2021 afin de déterminer l'ampleur des travaux à envisager ainsi que la possibilité d'une continuité de l'exploitation dans un cadre sécurisé par des mesures conservatoires.

En 2022, des études complémentaires ont continué afin de caractériser les structures, proposer des modalités de reprises, de procéder à des diagnostics supplémentaires et calculer une enveloppe financière estimative pour les futurs travaux de rénovation définitif des murs de soutènements à réaliser par la Ville.

A la suite d'avis technique, l'exploitation des terrasses a pu continuer avec la mise en place d'un périmètre de sécurité permettant d'optimiser les surfaces autorisées pour l'exploitation et de minimiser les risques pour les personnes longeant le Pavillon.

Compte tenu des délais de procédures d'urbanisme et de passation des marchés publics nécessaires à cette opération, ces travaux, conduits par la Ville, sont envisagés durant l'hiver 2024/2025. Les travaux du concessionnaire pourront se faire ensuite.

Pour la continuité de l'exploitation, des travaux de rénovation ont été engagés pour 115 k€ destinés à l'entretien du toit du Pavillon, à la réfection du mobilier extérieur de la terrasse, à l'entretien du petit matériel du bar et aux plantations.

RÉNOVATION ET EXPLOITATION DU RESTAURANT DU PLATEAU DE GRAVELLE BOIS DE VINCENNES

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Restaurant du Plateau de Gravelle est situé 2 route du Pesage, dans le bois de Vincennes (12e arrondissement). Une concession de travaux, d'une durée de 15 ans, a été notifiée le 23 janvier 2019 à la société « Goût de Paris » avec une prise de possession des lieux le 2 mai 2019.

Au titre du contrat, le concessionnaire s'est engagé à réaliser un programme de travaux (estimé à 3,7 M€, dont 2,1 M€ au titre des travaux minimum prescrits par la Ville de Paris), portant sur la rénovation du bâtiment principal et du bâtiment « Toffoli » ainsi que sur l'aménagement paysager du domaine et la réorganisation du parking. Par ailleurs, le concessionnaire doit assurer la mise en place d'activités centrées sur la « Mobilité Active » (Vélo, VAE, etc...) et proposer des activités familiales pour accroître l'attrait du site pour ce public. Enfin, le contrat porte sur l'exploitation du restaurant et sa modernisation, et l'exploitation du bâtiment « Toffoli » pour ses activités de locations événementielles. L'établissement ne relève pas de la catégorie des établissements à vocation nocturne.

Dans le cadre de la crise sanitaire relative à la pandémie de Covid-19, un premier avenant au contrat a été notifié les 14 février 2021 visant à la mise en place d'un mécanisme de variabilisation de la redevance sur la période du 1er mars 2020 au 15 avril 2021 (étendu par la suite au 18 mai 2021). Un second avenant a été notifié le 7 juillet 2022 entre le concessionnaire et la Ville de Paris portant sur une mesure d'accompagnement relative à une variabilisation de la redevance prenant en compte les conséquences d'exploitation de la crise sanitaire au titre de 2021.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

L'année 2022 est marquée par la quasi fermeture de l'établissement pour travaux sur l'ensemble du site, excepté le bâtiment « Toffoli » resté ouvert pour l'activité événementielle afin d'apporter de la trésorerie.

Aussi, le chiffre d'affaires de 2022 n'est pas représentatif et reste d'un montant faible (209 k€), malgré une augmentation de 40% par rapport à 2021 (149 k€).

Pour rappel, le retard pris dans la procédure d'instruction du permis de construire en 2021 a impacté le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et du démarrage de l'exploitation de l'établissement dans son plein potentiel. L'activité de la concession est très déficitaire, un déficit de -873 k€ a été enregistré en 2022.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	209 K€	149 K€
Redevance	102 K€	49 K€
Résultat net	-874 K€	-178 K€

Malgré une augmentation des produits d'exploitation d'environ 10%, les charges d'exploitation ont quasiment doublé par rapport à 2021 (de 404 k€ à 800 k€), en raison notamment des dotations aux amortissements sur immobilisations (qui sont passées de 59,1 k€ à 102 k€) et des dotations pour risques et charges (368 k€ contre 0 € en 2021) liées à la mise en œuvre du programme d'investissement contractuel.

b) Indicateurs de suivi

Activités de restauration et événementielle : L'activité a été très réduite. Le concessionnaire n'a réalisé aucune activité de restauration en 2022. Il a été fait le choix par le concessionnaire en 2021 de ne pas démarrer cette activité pour pouvoir commencer les gros travaux impactant le Pavillon historique non exploitable en l'état et la destruction de la Pergola, rendant ainsi inenvisageable la possibilité de proposer une offre de restauration en extérieur. Pour mémoire en 2021 le chiffre d'affaires de cette activité s'était élevé à 13 k€. Quant à l'activité événementielle, la location de salles a été maintenue en tenant compte des contraintes posées par la conduite des travaux, avec l'organisation de 29 événements générant la totalité du chiffre d'affaires annuel. Il se sont déroulés essentiellement entre avril et début juillet puis en septembre/octobre. Le fait d'organiser ces événements sur un site en travaux a généré des coûts supplémentaires qui ont restreint les marges.

Activités de mobilité urbaine : L'activité de location et réparation vélo a été mise en suspens le temps de la durée des travaux de rénovation du site.

Les réflexions engagées en 2019 sur la mise en place de bornes de location ou de recharge de vélos avec le constructeur parisien GREEN ON ont été stoppées en 2020 et 2021, pour cause de la crise sanitaire. Elles restent d'actualité et ce projet sera finalisé une fois les travaux entièrement terminés.

Effectifs : L'effectif total pour 2022 est de 3 CDI dont 2 régisseurs et 1 commercial sur site.

Travaux (dont permis de construire) : Le site a connu une année entière de travaux en 2022.

Le premier permis de construire déposé par le concessionnaire en 2021 n'a pu être obtenu dans les délais règlementaires, contraignant le concessionnaire au dépôt d'une nouvelle demande le 8 février 2022. En attendant l'obtention de ce permis, le concessionnaire avait procédé à tous les travaux rendus nécessaires par l'état général des bâtiments et non soumis à autorisation d'urbanisme dans le Pavillon historique et le bâtiment « Toffoli » : travaux intérieurs de démolition, de reprise de structure, de rénovation, de mise en peinture et de décoration.

À la suite de la délivrance du permis de construire le 7 septembre 2022 le concessionnaire a démarré les travaux impactant les façades extérieures (peinture des façades du bâtiment « Toffoli », dépose des façades du bâtiment historique pour les remplacer par de nouvelles façades avec de nouveaux chassis et des ouvertures supplémentaires), la toiture (renforcement de la toiture mansardée du pavillon historique), de mises en conformités nécessaires (chaufferie, climatisation, électricité, sécurité incendie, désenfumage) et de cloisonnement ; ainsi que les travaux relatifs aux espaces extérieurs (coupe d'arbres, dépose des revêtements des sols, reprise de l'ensemble des réseaux d'eau pluviale et d'eaux usées, mise en place d'une nouvelle pompe de relevage, renivellement du sol, mise en plce de terres végétales) La Pergola qui abritait une cuisine extérieure pour du snacking a été détruite conformément au contrat.

Le concessionnaire a subi des surcoûts dans l'exécution de son programme de travaux, liés notamment à la découverte en cours de réalisation de ces travaux de graves problèmes structurels.

L'ensemble des travaux bâtimentaires et paysagers doivent être achevés dans le courant de l'année 2023, soit avec deux ans de retard par rapport au calendrier prévisionnel.

c) Événements marquants 2022

L'année 2022 a été consacrée à la conduite des travaux d'investissement, aucun autre événement marquant n'a été constaté en 2022.

SITE DE BAGATELLE

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le site de Bagatelle, implanté au sein du Parc de Bagatelle (16e arrondissement) comprend le Pavillon « les Jardins de Bagatelle », le Trianon, le Château et la sous-terrasse située côté plaine ainsi que les espaces extérieurs associés faisant partie du périmètre de la concession.

Un contrat de concession de travaux a été conclu avec la société Bagatelle Events (filiale de Noctis Event, dite Paris Society) pour une durée de 240 mois (20 ans) à compter de la date de notification du contrat, soit le 30 juillet 2019. Au titre de ce contrat, le concessionnaire s'est engagé à :

- Concevoir, financer et réaliser un Programme Contractuel d'Investissement (PCI) ayant pour objet la rénovation et la valorisation des 4 bâtiments (projet architectural et patrimonial) et des espaces extérieurs associés (projet paysager) en cohérence avec les plans environnementaux de la Ville de Paris ;
- Implanter un lieu de restauration de qualité ouvert, a minima, tous les week-ends de l'année pour animer le site toute l'année et attirer tous les publics notamment les familles ;
- Développer dans les 4 bâtiments des activités variées et complémentaires en cohérence avec la vocation du Parc de Bagatelle ;
- S'inscrire dans une véritable démarche environnementale à la fois dans la gestion des travaux du PCI et dans le cadre de l'exploitation des sites et des activités proposées ;
- Assurer l'ensemble des travaux de maintenance, d'entretien courant, de gros entretien et de renouvellement, de maintien en condition opérationnelle et des mises aux normes des bâtiments et des espaces verts concédés.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

La présente fiche est élaborée au regard des éléments fournis par le délégataire dans son rapport annuel 2022.

a) Chiffres clés de l'activité

	2022	2021
Chiffre d'affaires	1,8 M€	149 K€
Redevance	27 K€*	119 K€
Résultat net	- 623 K€	- 323 K€

* Montant correspondant à la redevance minimale garantie perçue au titre de l'année 2022. les documents comptables comprenant la répartition du CA par espace n'ayant pas été communiqués par l'exploitant à la date de rédaction de la présente fiche, la redevance sur chiffre d'affaire n'a pas pu être calculée.

b) Indicateurs de suivi

Activités : en 2022, seuls le Pavillon et ses espaces extérieurs ont été exploités, 37 événements y ont été organisés.

Travaux : les travaux de rénovation du Château de Bagatelle initiés en 2021 se sont poursuivis.

À la suite de la délivrance du permis de construire pour les travaux du Pavillon, du Trianon et des sous-terrasses , la première phase de travaux du pavillon a débuté en décembre 2022.

Extension du classement en tant que monument historique : Par arrêté de mars 2022, le

classement en tant que monument historique a été étendu à l'ensemble bâti autour du château et de la cour : en plus du château déjà classé en 1978, ont été ajoutés son porche et ses emmarchements. Le Trianon a également été ajouté, y compris son porche et sa volée d'escalier et les cours anglaises et les ponts à balustres qui les enjambent, les façades et toitures des terrasses, y compris les escaliers d'accès depuis la cour d'honneur situés en leur centre, avec leurs sculptures et les façades et toitures des deux pavillons de garde (qui sont hors du périmètre de la concession).

RÉNOVATION ET EXPLOITATION DU CHALET DE LA PORTE JAUNE BOIS DE VINCENNES

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le Chalet de la Porte Jaune est une dépendance du domaine public de la Ville de Paris, situé dans le bois de Vincennes à Paris 12e.

Le site a été confié à la SAS Rosa Bonheur au Chalet de la Porte Jaune, dans le cadre d'une concession de travaux d'une durée de 12 ans. Le contrat a été notifié en août 2020 et le site a été mis à disposition du titulaire le 28 septembre 2020.

Le titulaire s'est engagé sur la réalisation d'un programme contractuel d'investissement (PCI) s'élevant à 994 k€ HT dont 583 k€ HT au titre des travaux minimums exigés par la Ville de Paris et à 311 k€ HT pour les travaux complémentaires. Le programme de travaux obligatoires se compose notamment du remplacement des garde-corps de l'escalier, de l'amélioration de la performance thermique des bâtiments, de la rénovation des surfaces minérales en extérieur, de la modification des mobiliers extérieurs pour les mettre en cohérence avec l'esthétique du bois de Vincennes, de la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, de la reprise des compositions paysagères, de la dépose des cabanons de stockage en structure légère, de la mise aux normes du local poubelle et de la reprise du pont d'accès.

Le Chalet de la Porte Jaune accueille des activités de café-restauration et de réceptions. Il ne relève pas de la catégorie des établissements à vocation nocturne.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

	2022	2021
Chiffre d'affaires	3,2 M€	1,9 M€
Redevance	252 K€	73 K€
Résultat net	-497 K€	-556 K€

À la suite de la crise sanitaire de 2020 et 2021, l'année 2022 représente la première année quasi entière d'exploitation du concessionnaire. Pour autant, l'activité a été chaotique avec un début d'année marquée par la fermeture de l'établissement jusque début mars 2022 (fermeture des établissements « dansants » par décision gouvernementale depuis décembre 2021) suivie d'une reprise frileuse de la demande d'activité événementielle pour les privatisations jusqu'à l'automne 2022. Enfin, l'activité événementielle des entreprises dédiée aux fêtes de fin d'année a été impactée par la crise énergétique obligeant un choix dans les dépenses budgétaires des entreprises conduisant à des annulations.

Malgré ces conditions affectant les recettes et la trésorerie du concessionnaire, le chiffre d'affaires a progressé passant de 1,897 M€ à 3,248 M€ (+ 71%). Il est essentiellement constitué par l'activité guinguette, qui a vu son chiffre d'affaires être supérieur sur 10 mois (2,709 M€) aux prévisions sur 12 mois (2,747 M€). L'activité de privatisation représente un chiffre d'affaires de 500 k€ contre un prévisionnel de 1,5 M€ (- 66 %).

Malgré une légère amélioration, le contrat est resté déficitaire avec un résultat net de -497 k€ en 2022.

Concernant la politique tarifaire, les tarifs pour l'offre de restauration guinguette s'échelonnent

de 8 à 12 € et les tarifs de l'offre de privatisations varient en fonction de la durée et du type d'événement (de 5 k€ à 40 k€).

L'effectif total moyen est de 26 personnes décomposé de la manière suivante : 11 personnes en CDI, 8 saisonniers (mai à septembre) en CDD (pour le service et la cuisine) et 7 ETP pour le personnel en extra (serveurs).

b) Indicateurs de suivi

Permis d'aménager et déclaration préalable : À la suite d'échanges avec les services de la Ville de Paris et de l'État en novembre et décembre 2021, le dossier de demande de permis d'aménager a été considéré comme complet le 6 mai 2022, et le projet a été approuvé à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites le 15 juin 2022 (avec 2 prescriptions). L'Architecte des Bâtiments de France a demandé de compléter le permis d'aménager par une déclaration préalable pour l'ensemble des travaux concernant le bâti.

Travaux : Parallèlement à ces démarches d'autorisations administratives, le concessionnaire a installé en mai 2022 une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière à gaz dans le bâtiment de la Fermette conformément au contrat dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique.

Au total, les investissements 2022 du plan contractuel d'investissement s'élèvent à 325 k€, dont 100 k€ pour la reprise des bâtiments et des réseaux ainsi que pour l'installation de la pompe à chaleur, 75 k€ pour les prestations paysagères et d'agencements et enfin 150 k€ pour l'acquisition des matériels de cuisine, son et lumière.

Quant au montant des travaux de gros entretien et réparation, il s'élève à 45 k€ en 2022 après un montant plus important en 2021 (environ 190 k€).

Enfin, les travaux de petite maintenance représentent un montant de 35 k€ pour des réparations diverses sur le site.

c) Événements marquants 2022

Ce contrat ayant débuté au moment de la crise sanitaire en 2020/2021, le concessionnaire a subi plusieurs fermetures administratives qui l'ont empêché d'exploiter pleinement le lieu dès sa prise de possession et d'exercer son activité dans les conditions prévues au contrat, ce qui l'a conduit à devoir reporter l'exécution des travaux prévus au plan contractuel d'investissement. Les périodes d'ouverture ont permis néanmoins d'exploiter le site et de procéder à des travaux de maintenance bâtimentaire. Pour autant, les recettes réalisées ont été inférieures de 70% aux prévisions sur les 15 premiers mois d'exploitation, impactant la trésorerie de la société d'exploitation.

La Ville de Paris a mis en place une mesure d'accompagnement par avenant n°1 au contrat notifié le 17 juin 2022, consistant en une variabilisation de la redevance et un décalage dans le temps de l'application du calendrier de mise en œuvre des différents seuils de redevance adaptés à la réalité de l'exploitation afin de ne pas rompre l'équilibre économique du début du contrat (compensation prévue pour la Ville de Paris sur les exercices ultérieurs relatif au gain de trésorerie du concessionnaire).

SITE CHALET DES ÎLES BOIS DE BOULOGNE

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le site « Le Chalet des Îles » est situé sur une partie de l'île du lac inférieur du Bois de Boulogne. Il comprend un restaurant, un café bar et des espaces extérieurs. L'emprise de la concession comprend également l'embarcadère des bateaux d'accès à l'île côté rive ainsi que la petite « grotte » jouxtant celui-ci, un embarcadère et un local caisse pour l'activité de location de barques.

Un contrat de concession de services, a été conclu avec la société « Le Chalet des Îles » pour une durée de 12 ans à compter de la date de mise à disposition des biens, soit le 1er octobre 2022. Au titre de ce contrat, le concessionnaire s'est engagé à :

- Être ouvert toute l'année, dont 318 jours par an pour le café-bar
- Avoir une restauration de grande qualité offrant des alternatives végétariennes, et une petite restauration au bar à toute heure de la journée afin de viser un large public
- Offrir une formule déjeuner en semaine abordable
- Avoir une activité événementielle pour les professionnels et particuliers, tout en réduisant les nuisances sonores liées à ces manifestations.
- Équiper le bateau-navette d'un nouveau moteur électrique, et offrir la traversée gratuite pour les clients et certains promeneurs (Pass Navigo, PMR, moins de 12 ans).
- Exploiter le service de location de barques et rénover le matériel tout au long de la concession.
- Réaliser un programme de travaux (2,9 M€) permettant d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, d'optimiser les flux de circulation, de réaménager les espaces de stockage et d'effectuer les mises aux normes nécessaires.
- S'engager dans une démarche environnementale respectant les plans environnementaux de la Ville de Paris en proposant :
  - Une stratégie alimentation durable avec un engagement de 50 % de produits bio, 90 % de produits français
  - La réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage
  - A terme, la suppression du chauffage en terrasse
  - La protection de la biodiversité avec des éclairages adaptés et le renforcement de la végétalisation

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

Le contrat ayant débuté au 4e trimestre 2022 (01/10/2022), les éléments d'exploitation relatifs à ces trois mois d'exécution seront communiqués avec le rapport d'activité de l'exercice 2023.

Ce contrat de concession de services fait suite à une convention d'occupation du domaine public attribuée en décembre 2005, qui a pris fin le 30 septembre 2022. Le titulaire sortant est également l'attributaire du nouveau contrat. Au titre de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires généré sur le site est de **10,4 M€** dont 8,5 M€ du 1er janvier au 30 septembre 2022 au titre de la CODP et 1,8 M€ du 1er octobre au 31 décembre 2022 au titre du nouveau contrat de concession.

La redevance totale perçue en 2022 s'est élevée à **633 212 €**, dont 481 979 € au titre de la CODP et 151 232 € au titre du nouveau contrat.

RESTAURANT LE LAURENT (PARIS 8e)

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le restaurant Laurent est une propriété du domaine public de la Ville de Paris, situé 41 avenue Gabriel à Paris 8e arrondissement.

Le site a été confié au groupement solidaire d'entreprises composé des sociétés VINOCEA (mandataire) / PARIS SOCIETY / FINANCIERE APICIUS dans le cadre d'une concession de travaux d'une durée de 12 ans. Le contrat a été notifié le 8 mars 2022 et le site a été mis à disposition du titulaire le 8 mars 2022.

Le titulaire s'est engagé sur la réalisation d'un programme contractuel d'investissement (PCI) s'élevant à 1 207 k€ HT au titre des travaux minimums exigés par la Ville de Paris et à 4082 k€ HT pour les travaux complémentaires (inclus honoraires). Le programme de travaux obligatoires se compose notamment de la mise aux normes de la terrasse et des réseaux d'eau, des aménagements paysagers, la suppression d'un sas de sortie et la reprise de façade, une nouvelle distribution intérieure en cuisine, la reprise d'un chéneau en toiture, l'intégration des extracteurs de VMC dans les combles, des mises aux normes électriques et sanitaires, la reprise des fissures des garde-corps et en façade, le traitement de l'amiante, le remplacement des menuiseries extérieures et l'isolation intérieure.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité* ----------

	2022
Chiffre d'affaires	1,9 M€
Redevance	442 K€
Résultat net	- 1,1 M€

* Bilan du 8 mars au 31 décembre 2022

b) Événements marquants 2022 -----

Le restaurant Laurent a connu une période d'exploitation de 8 mois avant une fermeture au public pour le démarrage des travaux à compter du 14 novembre 2022 (durée prévisionnelle de 5 mois de travaux).

Le résultat net négatif s'explique notamment par une masse salariale surdimensionnée eu égard à la reprise de personnel du contrat précédent, les besoins moindres du site liés à la reprise progressive de l'activité après l'ancien titulaire puis à la période de travaux.

Sur cette première période d'ouverture au public, l'exploitant a pu initier la mise en œuvre des objectifs environnementaux contractuels par une politique zéro plastique et un approvisionnement durable en restauration (produits de saison et locaux).

Le groupe Paris Society a par ailleurs engagé sur 2022 un processus de certification ISO 20-121 de l'ensemble de ses activités événementielles, avec la mise en place d'un système de management responsable. Il est accompagné dans cette démarche par le cabinet Green Événements.

DÉPLACEMENTS

Ce secteur inclut majoritairement des DSP relatives à l'exploitation de parcs de stationnement souterrains (110 contrats), mais aussi trois concessions de travaux relatives au développement de stations-services multiénergies, une concession de services relative à la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électrique (BRVE) et une concession de services relative au retrait, la destruction et la revalorisation des véhicules réputés abandonnés en fourrière.

	2022	2021
Chiffres d'affaires	163,0 M€	145,9 M€
Redevance	51,1 M€	44,1 M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2022[1]

Répartition de la redevance en 2022

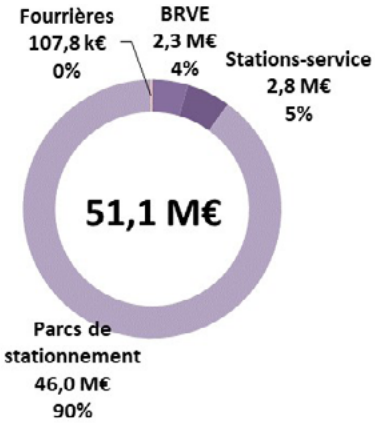

[1] Le chiffre d'affaires des stations-services mentionné dans ce graphique et dans les fiches ne correspond qu'à celui des activités annexes (boutique, lavage...etc.), le chiffre d'affaires des activités d'avitaillement n'est pas tracé, la redevance étant calculée sur le volume de vente de carburants ou les KWh. À la date d'édition du bilan, le CA de la concession de service pour les bornes de recharges n'avait pas été communiqué.

PARCS DE STATIONNEMENT

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Au 31 décembre 2022, la Ville est propriétaire de 122 parcs de stationnement et 2 vélostations (soit 124 ouvrages), gérés au travers de **110 délégations de service public**. Ces ouvrages offrent 62 822 places de stationnement réservées aux véhicules légers, 6 656 places aux deux-roues (motos, vélos et deux-roues électriques) et 80 places aux autocars. Les 110 DSP se répartissent entre **8 délégataires** :

DÉLÉGATAIRES	*Nombre de contrats*
INDIGO	*57*
SAEMES	*41*
SAGS	*5*
Q-PARK	*3*
INTERPARKING	*1*
REAL PARK	*1*
Société d'investissement multimarques (SIM)[1]	*1*
SNC Lyon-Diderot[2]	*1*

110 contrats

52 % INDIGO

37 % SAEMES

11 % AUTRES *12 contrats*

<u>La diminution de 5 contrats et 1 ouvrage entre 2021 et 2022 résulte des faits suivants :</u>

- Être ouvert toute l'année, dont 318 jours par an pour le café-bar
- La sortie du parc de stationnement NOTRE DAME de sa DSP le 17 février 2022 et son changement d'usage (virtuelle en lien avec la promotion du site de Notre Dame et avec la mise en valeur de l'environnement local) ; et la résiliation totale de la DSP le 1er septembre 2022 ;
- Le jumelage des parcs PORTE DE SAINT OUEN, PORTE DE CLIGNANCOURT, FIRMIN GÉMIER et DAMRÉMONT au sein d'une même DSP signée le 17 janvier 2022. En 2022, seule l'exploitation des parcs PORTE DE CLIGNANCOURT, FIRMIN GÉMIER et DAMRÉMONT a débuté via cette nouvelle DSP.
- Le jumelage des parcs PRONY et CARNOT au sein d'une même DSP signée le 15 novembre 2021 ;
- Le jumelage des parcs BAC MONTALEMBERT et GOURAUD au sein d'une même DSP signée le 17 janvier 2022 ;
- Le jumelage des parcs ODÉON et ANDRÉ HONNORAT au sein d'une même DSP signée le 29 juillet 2022 ;
- La signature le 27 juillet 2022 de la DSP relative aux parcs MEYERBEER OPÉRA, ANVERS et CARDINET. En 2022, seule l'exploitation du parc CARDINET a débuté via cette nouvelle DSP.

Via 7 nouvelles DSP, les renouvellements de l'exploitation de 11,5 parcs ont commencé en 2022. : ODEON, ANDRE HONNORAT, BAC MONTALEMBERT, GOURAUD, CARDINET, CARNOT, PRONY, FIRMIN GEMIER, DAMREONT, PORTE DE CLIGNANCOURT, ROND-POINT (Garage) et GROS BOULANVILLIERS.

[1] Transfert en 2019 de l'exploitation du parc de stationnement BERCY MERCURE de la société ACCORDINVEST SA vers la Société d'investissement multimarques SAS (SIM) à la suite d'une opération d'apport-scission entre les deux sociétés. [2] Le parc LYON DIDEROT est exploité par une société en nom collectif ad hoc qui a confié l'exploitation opérationnelle à EFFIA et la gestion financière à la SAEMES. [3] Pour rappel, le parc de stationnement PORTE DE SAINT-OUEN a été fermé le 29 octobre 2021 (vente du volume en 2022). La réouverture est prévue en 2027 après la construction d'un nouveau parc de stationnement.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité ----------

	2022	2021
Chiffre d'affaires	161,1 M€	142,6 M€
Redevance	46 M€	40,5 M€
Résultat net des délégations	24,4 M€	14,7 M€

Le **chiffre d'affaires (CA)** global est de **161,1 M€**, en hausse de +13,0 % par rapport à 2021. Il se répartit comme suit : 60,4 % est réalisé par le groupe INDIGO (y compris Indigo Nord Est), 29,7 % par la SAEMES et 9,9 % pour les 6 autres délégataires.

La hausse notable du CA 2022 par rapport à 2021 est principalement due à la reprise de la conjoncture économique après 2 années frappées par la mise en place de mesures sanitaires pour lutter contre le Covid 19 et qui ont fortement perturbé les activité génératrices de fréquentation au sein des parcs (jauges de lieux d'exposition ou sportifs, fermetures de lieux commerciaux, baisse du trafic voyageurs etc.).

Plus spécifiquement, les recettes horaires, qui représentent 53% du CA, ont augmenté de 20,1% par rapport à 2021 mais restent en retrait de -11,14% par rapport à la moyenne des CA de 2017 à 2019. Les recettes relatives aux abonnements et locations représentent 35,21% du chiffre d'affaires en 2022. Ces recettes ont augmenté de près de 2,1% entre 2021 et 2022.

Enfin, les recettes liées aux activités annexes et à la location de surfaces commerciales représentent en 2022, 6,6 % du CA et progressent de 41,2 % (+3,1 M€) par rapport à 2021.

Cette augmentation s'explique en très grande partie par :

- Le niveau de l'activité de la gare routière BERCY AUTOCARS dont les recettes déclarées dans le cadre de cette DSP ont progressé de 89,6 % (+1,3 M€),
- L'extention de la préfourrière du parc FOCH, (+248 500 € HT)
- La mise en place d'activités annexes comme dans le parc de stationnement Vendôme (« The Collection » pour environ 500 k€ en 2022) ou Citroën-Cévennes (« Mon Marché » pour 200 k€).

Ainsi sur les 122 parcs de stationnement (VL + Autocars) :

- ◇ La hausse du CA 2022 par rapport à 2021 concerne 99 parcs de stationnement VL (dont Bercy autocars).
- ◇ La baisse du CA 2022 par rapport à 2021 concerne 23 parcs de stationnement VL.

La redevance totale devant être versée à la Ville au titre de l'exploitation 2022 est de 46,1 M€, en hausse de 13,5% par rapport à 2021. En sus des redevances des parcs, la Ville a perçu 12,1 M€ de droit d'entrée relative à la DSP MEYERBEER (OPERA), ANVERS, CARDINET (correspondant à la valeur nette comptable du parc CARDINET indemnisé au délégataire précédent dans le cadre de la résiliation de la DSP Notre Dame – Cardinet).

Cette évolution résulte principalement de :

· L'augmentation mécanique des redevances variables à la suite de l'augmentation des recettes entre 2021 et 2022.

· La fin des dégrèvements des redevances forfaitaires liés à la baisse d'activité des générateurs lors de la mise en place de dispositifs pour lutter contre la pandémie.

· L'évolution des coefficients de révision pour les parts forfaitaires des redevances dans un contexte inflationniste,

· L'arrivée en année pleine de la DSP MONTPARNASSE RASPAIL,

· La prise d'effet de 7 nouvelles DSP,

· D'autres événements comme les travaux dans les parcs de stationnement qui ont un impact sur le chiffre d'affaires réalisé.

Délégataires (+ nombre de contrats)		%	CA 2022	%	Redevances au titre de 2022	%
INDIGO*	57	51,8%	**97,3 M€**	60,4%	**24,1 M€**	52,3%
SAEMES**	41	37,3%	**47,8 M€**	29,7%	**15,6 M€**	33,8%
AUTRES	12	10,9%	**16 M€**	9,9%	**6,4 M€**	13,9%
TOTAL	110	100%	**161,1 M€**	100%	**46,1 M€**	100%

* Y compris le parc Marigny Château. ** hors le parc Lyon Diderot qui est exploité par une société en nom collectif ad hoc, qui a confié la gestion opérationnelle de l'ouvrage à EFFIA et son exploitation financière à la SAEMES

b) Indicateur de suivi du service public

Répartition des places véhicules légers (VL) au 31 décembre 2022 :

- La diminution du nombre total des places VL (véhicule léger) entre 2021 et 2022 (-720 places) s'explique principalement par :
- Fermeture définitive du parc de stationnement NOTRE DAME en février 2022.
- La création de places deux-roues et notamment vélo (+ 1 444 places, soit 27,7%) ;
- La création de places plus grandes comme les places dites Familles ou les places PMR.
- La neutralisation provisoire des places à l'occasion de certains travaux de rénovation ou de modernisation dans certains parcs.

La hausse du nombre de places standard à destination des PMR (+3 places) est essentiellement due à la conversion de places VL standard. Par ailleurs, 16 places de PMR électrique ont été créées. 19 amodiations sont arrivées à échéance en 2022 : leurs places ont été intégrées dans la partie publique des parcs, ce qui est l'occasion d'aménager les places différemment (élargissement, motos, vélos).

Il est à noter que le nombre de places munies d'un point de recharge et dédiées aux véhicules électriques augmente fortement (+1368 places, soit +162 %).

Répartition des places deux-roues :

	standard	électrique	TOTAL 2 RM	standard	à assistance électrique (VAE)[1]	TOTAL VÉLO
Année 2021	3 260	36	**3 296**	1 799	117	**1 916**
Année 2022	4 086	137	**4 223**	2 250	183	**2 433**
ÉVOLUTION	*+25,3 %*	*+280,6 %*	***+28,1 %***	*+25,1 %*	*+56,4 %*	**+ 27,0 %**

Le nombre de places proposées aux deux-roues progresse de 28,1% (+927) pour les motos et de 27,0% (+517) pour les vélos. La part des deux-roues motorisés électriques (moto) est encore assez anecdotique (3,2% de l'ensemble des deux-roues).

Fréquentation et abonnements : En 2022, des évéments ont pu affecter favorablement ou défavorablement la fréquentation des parcs de stationnement :

- Depuis le 1er septembre 2022, le stationnement est payant pour les motos et scooters (2-roues motorisés) à Paris. Des tarifs préférentiels voire la gratuité sont proposés aux usagers selon leurs profils. À cette occasion, une offre spécifique « Pass 2RM » est proposée dans les parkings de la Ville de Paris situés en sous-sol,
- Les manifestations contre la réforme des retraites,
- Le conflit en Ukraine qui induit notamment l'inflation des prix des carburants et de l'énergie.

D'autres mesures prises les années précédentes ou des facteurs conjoncturels ont également pu avoir une incidence sur la fréquentation et le nombre d'abonnements dans les parcs de stationnement publics de la Ville de Paris.

Concernant les sorties horaires véhicules légers (VL) : En 2021, différentes mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid 19 ont fortement perturbé de grands générateurs de fréquentation horaire comme les salles de spectacles, les grands magasins, les gares, les restaurants, les parcs ou les salons d'expositions (se rapporter à la frise ci-dessous). La fréquentation de l'année 2022 ne pouvait que mécaniquement progresser. Il en ressort que le nombre de sorties horaires (VL) progresse de +5,77 % et atteint pour l'ensemble des parcs 7 102 873 en 2022 contre 6 715 170 en 2021, même s'il reste en retrait de -16,6 % par rapport à 2019.

Par ailleurs, les 5 premiers mois de l'année enregistrent une fréquentation supérieure à l'année passée (oscillant mensuellement entre 119,61% en janvier et 195,76% en avril). La seconde partie de l'année 2022 à l'inverse est légèrement inférieure à l'année 2021 (allant de 82,51% en octobre à 98,88% en décembre).

19 parcs mixtes dépassent leur niveau d'avant Covid 19 sur l'année complète ; parmi lesquels les parcs LOUVRE SAMARITAINE, SAINT MARTIN, SAINT MICHEL, MAIRIE DU 15E, PORTE DE SAINT CLOUD, PATRIARCHES, PORTE DE VERSAILLES et BERCY SEINE VÉHICULES LÉGERS notamment.

[1] Équipées de modes de recharge

À l'inverse, 27 parcs mixtes affichent toujours un niveau inférieur de plus de 20% par rapport à 2019 (contre 41 en 2021) : parmi lesquels BAUDOYER, BERCY RELAIS MERCURE, BOURSE, BIBLIOTHÈQUE FRANCOIS MITTERRAND, UNIVERSITÉ DIDEROT, CITÉ DE LA MODE, MAIRIE 17E et CITROËN CÉVENNES notamment.

En ce qui concerne les abonnements :

Le nombre moyen global d'abonnements VL pour l'année 2022 s'établit à 29 164 contre 29 361 en 2021 soit -0,67% (-197 abonnés). On note ainsi une stagnation du nombre moyen d'abonnés entre 2021 et 2022. Cependant, l'évolution n'est pas homogène.

Une baisse des abonnements est observée dans 60 parcs (en dehors des 8 parcs VL 100% amodiés), parmi lesquels 24 parcs pour la deuxième année consécutive et 8 parcs pour la troisième année consécutive. On note ainsi la perte de 60 abonnements dans le parc de stationnement CARNOT, de 67 abonnements dans le parc de stationnement JOFFRE, de 56 abonnements dans les parcs HAUSSMANN BERRI et EURONORD LARIBOISIÈRE ou de 57 abonnements dans le parc de stationnement BASTILLE.

A contrario, 55 parcs (en dehors des 8 parcs VL 100% amodiés) connaissent une hausse ou une stabilité des abonnements, dont 24 pour la deuxième année consécutive.

Il est à noter également que la demande d'abonnements de la part des véhicules légers relatifs aux tarifs résidents et résidents petits rouleurs diminue par rapport à 2021 avec 5 518 abonnés (-232 abonnés soit -4,03%) dans 67 parcs proposant des abonnements résident en 2022, en dépit du fait que les parcs de stationnement FIRMIN GÉMIER et DAMRÉMONT enregistrent en 2022 un nombre d'abonnés résidents pour la première fois : 66 abonnés résidents. À noter que la fermeture du parc SAINT OUEN fait enregistrer à elle seule une baisse de 109 résidents. Le report de ces derniers sur d'autres parcs concédés n'est pas traçable.

En l'espace de quatre ans, ces abonnements ont baissé de -21,21% ; 7 003 abonnés en 2019, 5 735 en 2020 (-18,11%), 5 750 en 2021 (+0,26 %) et 5 518 en 2022 (-4,03%).

Pendant quelques années, la Ville de Paris avait fait le choix de proposer un tarif dégressif en fonction du nombre de sorties par mois pour les résidents pour les encourager à moins utiliser leur véhicule. En parallèle, et au fur et à mesure des renouvellements de contrats, la politique tarifaire de la Ville de Paris concernant les résidents dans les parcs de stationnement concédés est de proposer un prix unique très attractif par rapport au tarif de base non résident et plus attractif par rapport à un tarif maximum pratiqué pour les ex résidents petits rouleurs.

Ainsi, dans le nombre total des abonnés Résidents, la part des résidents petits rouleurs baisse et celle des résidents « à tarif unique » augmente. On observe pour 2022 :

- 2 215 abonnés résidents, soit une augmentation de +463 par rapport à 2021 (+26,45 %)
- 3 303 abonnés petits rouleurs, soit -695 par rapport à 2021 (-17,38 %).

Les abonnements deux-roues motorisés :

Nouvelle étape dans la réforme du stationnement mise en place par la Ville de Paris (visant à convertir environ 60 hectares de places de stationnement pour les consacrer à d'autres usages, notamment l'agrandissement et l'aménagement des trottoirs, la création de pistes cyclables, l'aménagement d'îlots de nature, la mise en service de bornes de recharge électrique sur voirie et en sous-sol, la création de places d'autopartage, etc.), le stationnement des deux-roues motorisés (2RM) thermiques est devenu payant à compter du 1er septembre 2022. Cette mesure vise notamment à inciter les usagers à utiliser un véhicule moins polluant.

Au-delà du stationnement de surface, la Ville de Paris met en place une offre spécifique dit « Pass 2RM » qu'elle propose aux deux-roues motorisés parisiens dans certains parcs de stationnement concédés (parcs éligibles au PASS 2RM) situés en sous-sol. Le « Pass 2RM » (aussi bien mensuel, trimestriel qu'annuel sans condition de lieu de résidence) correspond à un abonnement dans un parc dit « de référence » parmi les parcs affiliés, des tarifs horaires préférentiels étant proposés dans les autres parcs affiliés ouverts à la tarification horaire. Dans le parc de référence, tout est compris dans l'abonnement (pas de frais supplémentaires), dans un parc partenaire, un tarif horaire avantageux est appliqué (qui équivaut à

moins de la moitié de celui du stationnement de surface).

Zone (arrondissements concernés)	Tarifs du Pass 2RM des parcs				
	Année	Tarifs horaires	Nombre de parcs proposant le Pass 2RM horaire[1]	Abonnement annuel	Nombre de parcs proposant l'abonnement Pass 2RM[1]
			62 ouvrages intra-muros (0 en 2021)		62 ouvrages intra-muros (0 en 2021)
Centrale et péricentrale (du 1er au 11e)	2021	-	0	-	117
	2022	**1,20 €**	**32**	**990,00 €**	**33**
		0 %		*0 %*	
Périphèrique (du 12e au 20e)	2021	-	0		0
	2022	**0,80 €**	**30**	**770,00 €**	**36**

Le nombre d'abonnements est passé de 1 524 abonnements en moyenne en 2021 à 2 244 en moyenne en 2022 soit +720 abonnés (+47,24%).

L'introduction du stationnement moto payant en surface et du Pass deux-roues motorisés dans les ouvrages explique très largement cette forte augmentation d'usagers puisque le nombre d'abonnés moto passe de 1 496 en janvier 2021 à 1 629 en août 2022, 3 409 en septembre 2022 (+109,3%) et 3 591 en décembre 2022.

Concernant le stationnement Vélo, le nombre d'abonnements a fortement augmenté passant de 1 085 abonnements en 2021 à 1 387 abonnements déclarés par les délégataires en 2022 soit +302 abonnés (+27,83%) dans 57,5 parcs.

Le nombre moyen d'abonnés pour les deux vélostations implantées en 2020 s'établit en 2022 à 185 pour celle de la GARE MONTPARNASSE et 58 pour celle de VAN GOGH située à proximité de la Gare de Lyon.

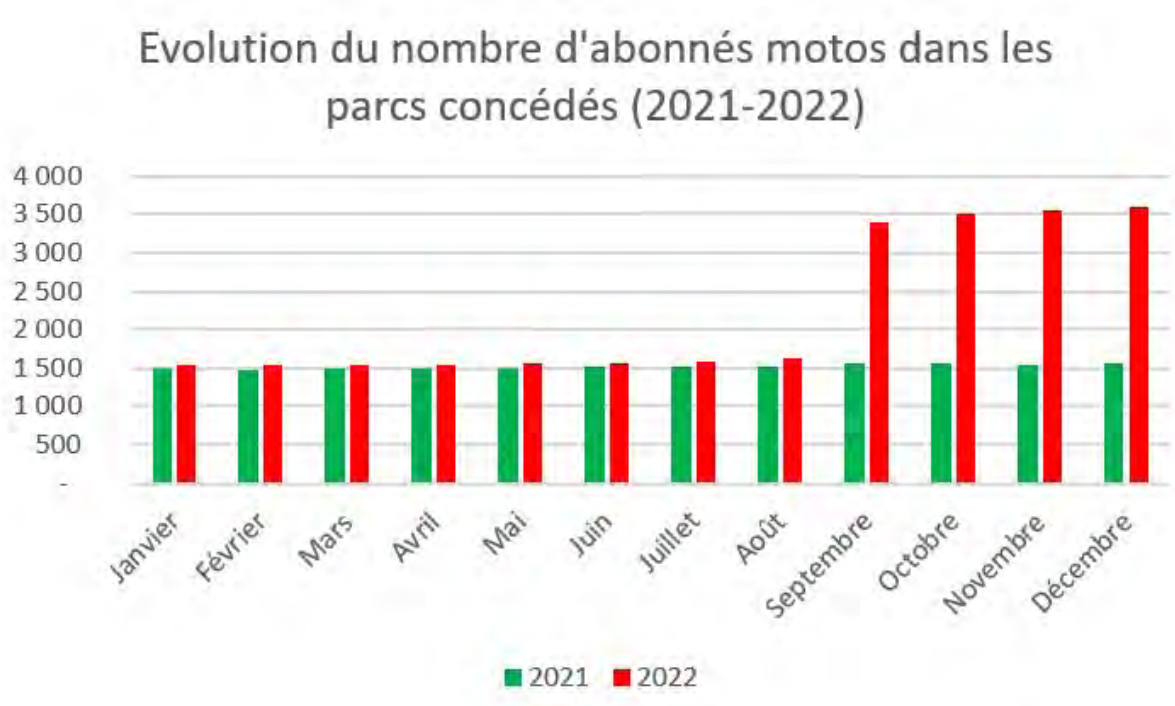

Dès 2023, une augmentation du nombre de places vélos est prévue, à la suite notamment de travaux de modernisation des parcs de stationnement et de l'aménagement de grandes zones sécurisées.

Réclamations en 2022 : 117 ouvrages (contre 113 parcs en 2021) sur 124 ont enregistré au moins une réclamation, pour un total de 32 657 (contre 23 978 en 2021). INDIGO et SAEMES représentent la presque totalité du nombre de réclamations de l'ensemble des délégataires (99,45 %).

Les réclamations pour l'ensemble des délégataires se répartissent comme suit :

Type de problème rencontré	Part des réclamations en 2022	Évolution par rapport à 2021
Dysfonctionnement technique des équipements (caisses automatiques, ascenseurs ou éclairage)	**15,2%**	+ 31,8 %
Politique commerciale des délégataires ou niveau des tarifs	**65,9 %**	+ 43,7 %
Relation à l'usager (présentation insatisfaisante des tarifs, refus d'accès aux abonnements préférentiels, décompte inexact du temps de stationnement)	**12,9 %**	+ 35,0 %
Insécurité des installations, vols et vandalismes	**5,3 %**	- 5,8 %
Manque de propreté	**0,7 %**	- 15,5 %

c) Politique tarifaire

Les tarifs publics du stationnement sont fixés dans le cadre des contrats. Le renouvellement des contrats permet généralement d'opérer une diminution des tarifs notamment pour les résidents, bien que certaines augmentations puissent avoir lieu en cas de travaux importants. :

Zone (arrondissements concernés)	Prix de la 1ère heure en surface	Tarif de la 1ère heure VL des parcs intra-muros					Nombre de places standards VL à l'horaire [1]	Nombre de parcs proposant ces tarifs [1]
		Année	Prix mini		Prix maxi		40 279 places intra-muros (43 380 en 2021)	81,5 ouvrages intra-muros (81,5 en 2021)
			Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	1 h : 6 € 6 h : 75 €	2021	4,00 €	Lutèce	5,20 €	Vendôme	5 974	14
		2022	**4,00 €**	**Lutèce**	**5,20 €**	**Vendôme**	**5 595**	14
			0%		**0%**		**-6,3%**	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	1 h : 6 € 6 h : 75 €	2021	3,80 €	François 1er	5,30 €	La Tour Maubourg Orsay	17 244	30,5
		2022	**3,80 €**	**François 1er**	**5,35 €**	**La Tour Maubourg Orsay**	**15 676**	30,5
			0%		**1%**		**-9,1%**	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	1 h : 4 € 6 h : 50 €	2021	3,20 €	Picpus Nation, Université Diderot	5,80 €	Marceau Étoile	20 162	37
		2022	**3,40 €**	**Picpus Nation, Université Diderot**	**5,90 €**	**Marceau Étoile**	**19 008**	37
			6%		**2%**		**-5,7%**	

NOTA 1 : Dans les 11e, 19e et 20e arrondissements, il n'y a pas de parc accueillant une clientèle horaire.
NOTA 2 : Dans certains parcs, les tarifs peuvent ne pas augmenter pendant plusieurs années comme à FRANÇOIS IER (les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2017).

[1] Les nombres de places et les tarifs du parc NOTRE-DAME ne sont plus pris en compte, puisque le parc est définitivement fermé depuis février 2022. Les nombres de places des parcs n'ayant que des places amodiées ne sont désormais plus pris en compte, même quand il existe des tarifs d'abonnements.

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel VL des parcs intra-muros					Nombre de places standards VL proposant ces tarifs [1]	Nombre de parcs proposant ces tarifs [1]
	Année	Prix mini		Prix maxi		45 562 places intra-muros (47 706 en 2021)	112 ouvrages intra-muros (112 en 2021)
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2021	2 448,00 €	Sébastopol	3 921,00 €	Croix des Petits Champs	5 974	14
	2022	**2 500,00 €**	**Baudoyer**	**4 097,00 €**	**Croix des Petits Champs**	**5 595**	14
		2,1%		**4,5%**		**-6,3%**	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2021	1 127,00 €	Roquette	4 139,00 €	Bac Montalembert	19 011	42
	2022	**1 150,00 €**	**Roquette**	**3 800,00 €**	**Bac Montalembert**	**17 478**	42
		2%		**-8,2%**		**-8,1%**	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2021	895,00 €	Watt	3 775,00 €	Passy	22 721	56
	2022	**936,00 €**	**Watt**	**3 941,00 €**	**Passy**	**22 489**	56
		4,6%		**4,4%**		**-1%**	

Sur les 122 parcs de stationnements VL et Autocars, 8 parcs sont totalement amodiés (pas de place abonnés) et 1 parc est dédié aux autocars (BERCY SEINE AUTOCARS).

Dispositif Parc relais : Le dispositif met à disposition des Franciliens des places de stationnement (1 020 proposées sur 10 parcs, et non plus 1 070 sur 11 parcs, à la suite de la fermeture en octobre 2021 du parc PORTE DE SAINT-OUEN qui offrait 50 places) à un tarif mensuel préférentiel (75 €) sous certaines conditions (disposer d'un Pass Navigo chargé et poursuivre le trajet en transport en commun).

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de la 1ère heure 2RM des parcs intra-muros					Nombre de places 2RM à l'horaire (dont 2RM électrique) [1]	Nombre de parcs proposant ces tarifs [1]
	Année	Prix mini		Prix maxi		3 218 places intra-muros (2 574 en 2021)	63,5 ouvrages intra-muros (63,5 en 2021)
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2021	1,40 €	Lutèce	1,80 €	Vendôme	416	9
	2022	**1,40 €**	**Lutèce**	**1,80 €**	**Vendôme**	**494**	**9**
		0%		**0%**		**18,8%**	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2021	1,20 €	Concorde	1,80 €	Champs-Élysées Pierre Charron, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés]	984	23,5
	2022	**1,30 €**	**François 1er**	**1,80 €**	**Champs-Élysées Pierre Charron, Rond-Point des Champs Élysées [la partie non garage du parc, ce qui explique la décimale du nombre de parcs concernés]**	**1 217**	**23,5**
		8%		**0%**		**23,7%**	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2021	0,80 €	Université Diderot	2,20 €	Lyon-Diderot	1 174	31
	2022	**1,15 €**	**Picpus Nation, Université Diderot**	**2,30 €**	**Lyon-Diderot**	**1 507**	**31**
		44%		**5%**		**28,4%**	

retour au sommaire

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel 2RM des parcs intra-muros					Nombre de places 2RM proposant ces tarifs [1]	Nombre de parcs proposant ces tarifs [1]
	Année	Prix mini		Prix maxi		4 112 places intra-muros (3 230 en 2021)	104,5 ouvrages intra-muros (104 en 2021)
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2021	728,00 €	Sébastopol	1 326,00 €	Saint Martin	662	14
	2022	**873,00 €**	**Vendôme**	**1 433,00 €**	**Croix des Petits Champs**	**746**	**14**
		19,9%		**8,1%**		**12,7%**	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2021	451,00 €	Roquette	2 340,00 €	Saint Placide	1 172	39
	2022	**460,00 €**	**Roquette**	**2 340,00 €**	**Saint Placide**	**1 489**	**39,5**
		2%		**0%**		**27%**	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2021	310,00 €	Watt	1 398,00 €	Faubourg Saint Antoine	1 396	51
	2022	**327,00 €**	**Watt**	**1 497,00 €**	**Wagram-Courcelles**	**1 877**	**51**
		5,5%		**7,1%**		**34,5%**	

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de la 1ère heure PMR des parcs intra-muros					Nombre de places PMR à l'horaire (dont PMR électrique) [1]	Nombre de parcs proposant ces tarifs [1]
	Année	Prix mini		Prix maxi		453 places intra-muros (487 en 2021)	40 ouvrages intra-muros (43 en 2021)
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2021	2,00 €	Lutèce	2,30 €	Croix des Petits Champs, Lobau	64	7
	2022	**2,00 €**	**Lutèce**	**2,40 €**	**Croix des Petits Champs, Louvre Samaritaine**	**64**	**7**
		0%		**4%**		**0%**	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2021	1,90 €	François 1er	2,60 €	Champs-Élysées Pierre Charron	187	17
	2022	**1,90 €**	François 1er	**2,60 €**	Champs-Élysées Pierre Charron	**183**	**16**
		0%		**0%**		**-2,1%**	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2021	1,60 €	Picpus Nation	2,45 €	Méditerranée	236	19
	2022	**1,70 €**	**Picpus Nation**	2,50 €	Méditerranée	**206**	**17**
		6%		**2%**		**-12,7%**	

Zone (arrondissements concernés)	Tarif de l'abonnement annuel PMR des parcs intra-muros					Nombre de places PMR proposant ces tarifs	Nombre de parcs proposant ces tarifs
	Année	Prix mini		Prix maxi		741 places intra-muros (711 en 2021)	72 ouvrages intra-muros (65 en 2021)
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés		
Centrale (du 1er au 4ème arrondissement)	2021	1 250,00 €	Lobau	1 960,50 €	Croix des Petits Champs	64	7
	2022	**1 286,90 €**	**Lobau**	**2 048,00 €**	**Croix des Petits Champs**	**64**	**7**
		3%		**4,5%**		**0%**	
Péricentrale (du 5ème au 11ème arrondissement)	2021	504,00 €	Roquette (tarif mensuel fois 12)	2 069,50 €	Bac Montalembert	264	26
	2022	**GRATUIT**	**Bac Montalembert, Odéon, Rond-Point (Garage)**	**1 882,00 €**	**Saint Sulpice (Garage)**	**290**	**27**
		-100%		**-9,1%**		**9,8%**	
Périphérique (du 12ème au 20ème arrondissement)	2021	0,00 €	Montparnasse-Raspail	1 888,00 €	Passy	383	32
	2022	**GRATUIT**	**Cardinet, Carnot, Damrémont, Firmin Gémier, Gros Boulainvilliers, Montparnasse-Raspail, Porte de Clignancourt**	**2 268,00 €**	**Général Beuret**	**387**	**38**
		-100%		**20,1%**		**1%**	
Banlieue (parc Marigny Château) Vincennes	2021	525,00 €	Marigny Château	525,00 €	Marigny Château	11	1
	2022	**525,00 €**	**Marigny Château**	**525,00 €**	**Marigny Château**	12	
		0%		**0%**		**9,1%**	

NOTA : Au renouvellement des DSP, la Ville de Paris a introduit dans la limite des places PMR disponibles la gratuité des abonnements pour les PMR. En revanche, les services complémentaires (avitaillement, places avec réservation etc.) sont payants.

Type d'abonnement	Tarif des abonnements alternatifs annuels des parcs intra-muros					Tarif des abonnements alternatifs annuel du parc Marigny Château *(Banlieue) Vincennes*	Nombre de places Paris intra-muros proposant ces tarifs [1]	Nombre de parcs proposant ces tarifs *(Paris intra-muros)* [1]
	Année	Prix mini		Prix maxi				
		Tarifs	Parcs concernés	Tarifs	Parcs concernés			
Véhicule électrique (hors PMR électrique)	2021	448,00 €	Watt	2 069,50 €	Bac Montalembert	525,00 €	740	78
	2022	468,00 €	Watt	**2 048,00 €**	Croix des Petits Champs	525,00 €	**2 167**	**77**
		4,5%		**-1%**		**0%**	**192,8%**	
Véhicule petit gabarit	2021	448,00 €	Watt	2 127,00 €	Saint Sulpice (avec réservation)	525,00 €	445	80
	2022	468,00 €	Watt	**2 048,00 €**	**Croix des Petits Champs**	525,00 €	**172**	**81**
		4,5%		**-3,7%**		**0%**	**-61,3%**	
Véhicule GPL	2021	625,00 €	Watt	2 897,30 €	Bac Montalembert	735,00 €	voir NB ci-dessous	82
	2022	**655,00 €**	**Watt**	**2 867,00 €**	**Bac Montalembert**	735,00 €	voir NB ci-dessous	**75**
		4,8%		**-1,0%**		**0%**		
Vélo (y compris VAE)	2021	GRATUIT	Porte de Versailles	175,00 €	Passy	75,00 €	1 854	70
	2022	**62,00 €**	**Bercy Seine Véhicules Légers**	**130,00 €**	**Baudoyer**	75,00 €	**2 305**	**75**
				-25,7%		**0%**	**24,3%**	

NB : Les abonnés GPL stationnent sur les places VL « standard ».

Il faut noter qu'il n'existe pas forcément de corrélation entre le nombre de parcs avec un tarif spécifique et le nombre de places qui proposent ce tarif. Il arrive en effet que, dans certains parcs, un tarif spécifique proposé n'ait pas encore de place associée. Inversement, il se peut aussi qu'une place spécifique n'ait pas de tarif associé.

Tarifs des résidents et résidents petits rouleurs : Au 31 décembre 2022, le tarif dit « résidents », caractérisé par une réduction unique de 30 % sur l'abonnement de base du parc, est appliqué dans 24 parcs. La formule « résidents petits rouleurs » qui fait évoluer le coût de l'abonnement en fonction du nombre de sorties (généralement de -20 % à -40 % du tarif maximal) a été appliquée dans 46 parcs.

Le renouvellement des DSP des parcs de stationnement BAC MONTALEMBERT, CARDINET, PORTE DE CLIGNANCOURT et ROND-POINT (GARAGE) au cours de 2022 a conduit à un changement de l'offre de tarification : elle passe de « résidents petits rouleurs » à « résident ».

d) Événements marquants 2022 -----

Avenants, protocoles et autres :

- **ODÉON / ANDRE HONNORAT :** Avenant n°3 à la convention de concession du parc ODÉON et avenant n°2 à la convention de concession du parc ANDRÉ HONNORAT (6e) pour proroger leur concession d'un peu plus de 5 mois, présenté au Conseil de Paris du 8 au 10 février 2022.
- **NOTRE DAME / CARDINET :** Autorisation de résilier de façon anticipée de la convention de concession portant sur ces deux parcs le 17 février pour NOTRE DAME et le 1er septembre 2022 pour CARDINET, projet présenté au Conseil de Paris du 8 au 10 février 2022.
- **VAN GOGH :** Avenant n°3 à la convention de concession du parc VAN GOGH (12e) pour proroger leur concession d'un peu plus de 12 mois, présenté au Conseil de Paris des 22 et 23 mars 2022.
- **FRANÇOIS 1ER :** Avenant au contrat de concession du parc de stationnement avec INTERPARKING pour la prise en en compte des impacts générés par la crise du Covid 19, présenté au Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022.
- **CARPEAUX ET MILTON :** Avenant aux conventions de concessions des parcs pour proroger leur durée respectivement de 12 et 24 mois, présenté au Conseil de Paris du 5 au 8 juillet 2022.
- **MILTON :** Rectification de la délibération n°2022 DVD 63-2 pour ramener la durée de prorogation de la concession de ce parc à 1 an au lieu de 2 ans, présenté au Conseil de Paris du 11 au 13 octobre 2022.
- **MEYERBEER / ANVERS / CARDINET :** Avenant de transfert du contrat de concession pour l'exploitation et la rénovation des parcs de stationnement souterrains MEYERBEER-OPÉRA, ANVERS ET CARDINET conclu avec SAGS à la société dédiée SAGS MAC. Présenté au Conseil de Paris du 11 au 13 octobre 2022.
- **PORTE MAILLOT :** Avenant n°2 au contrat de concession pour l'exploitation et la modernisation du parc PORTE MAILLOT avec INDIGO relatifs à des travaux supplémentaires. Présenté au Conseil de Paris du 11 au 13 octobre 2022.
- **BOURSE :** Avenant au contrat de concession du parc de stationnement Bourse passé avec la Société Paris Parking Bourse (groupe INDIGO) pour la prorogation de 7 mois de la concession. Présenté au Conseil de Paris du 11 au 13 octobre 2022.
- **PASS 2 ROUES MOTORISÉES :** Création du pass 2RM et convention générale « cadre ». Fixation des tarifs. Présenté au Conseil de Paris du 31 mai au 2 juin 2022.

Attributions :

- **DSP GROUPÉE ODÉON ET ANDRÉ HONNORAT :** Concession pour la rénovation du parc de stationnement ODÉON, la modernisation du parc de stationnement ANDRÉ HONNORAT et l'exploitation de l'ensemble sur 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 2 au 4 février 2021. Attribution présentée au Conseil de Paris du 5 au 8 juillet 2022.
- **DSP GROUPÉE MEYERBEER-OPÉRA, ANVERS ET CARDINET :** Concession pour l'exploitation et la rénovation des parcs MEYERBEER-OPÉRA, ANVERS et CARDINET sur 20 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 2 au 4 février 2021. Attribution présentée au Conseil de Paris du 5 au 8 juillet 2022.
- **DSP GROUPÉE DIDOT & PORTE D'ORLÉANS :** Concession pour l'exploitation et la mise en conformité des parcs DIDOT et PORTE D'ORLÉANS sur 4 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 16 au 19 novembre 2021. Attribution présentée au Conseil de Paris du 13 au 16 décembre 2022

Construction, modernisation, aménagement réalisés en 2022

- **AMPÈRE :** Travaux de modernisation débutés en décembre 2021. La phase 1 est terminée et la phase 2 est en cours.
- **VILLIERS :** Travaux de modernisation débutés à l'été 2020. Fin prévue en 2023.
- **PORTE MAILLOT :** Travaux de modernisation débutés en juillet 2022 pour 23 mois. Fin prévue en juin 2024.
- **HAUSSMANN BERRI :** Travaux de modernisation du parc de stationnement débutés en mai

2019. Fin des travaux prévue en 2023.

- **MADELEINE :** Travaux de modernisation du parc de stationnement prévus en mai 2020 et débutés le 3 mars 2021. Réception avec levée des réserves le 4 mai 2022.
- **BASTILLE :** Travaux de modernisation du parc de stationnement débutés le 15 octobre 2021. Réception partielle des travaux le 21 septembre 2022 avec levée des réserves prévue en 2023.
- **MALESHERBES ANJOU :** Travaux de modernisation du parc de stationnement débutés en juillet 2019. Réception des travaux avec réserves le 21 juin 2022.
- **LOBAU :** Travaux de rénovation du parc LOBAU débutés en janvier 2021 et réception (avec réserves) le 5 février 2022.
- **SAINT-AUGUSTIN (EX. BERGSON) :** Travaux de modernisation débutés en septembre 2021. Fin prévisionnelle des travaux en janvier 2023.
- **CONCORDE :** Travaux de modernisation (1re phase) débutés le 3 juin 2019, réceptionnés le 30 septembre 2019, levée des réserves en 2023. Une 2e phase de travaux liée au PC est à venir.

ÉVOLUTIONS DU SECTEUR 2021 – 2022

Consultation en cours :

- **BOURSE :** Concession pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement, avec une durée maximale de 12 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 8 au 11 juillet 2019. Suspension de février à mi mai 2021 de la consultation en raison de l'étude d'un projet urbain sur la place de la Bourse. Prolongation de la concession jusqu'au 31 mai 2023.
- **JUMELAGE VAN GOGH / PARIS RIVE GAUCHE (5 PARCS) :** Concession pour la modernisation du parc de stationnement VAN GOGH, la mise en conformité des parcs de stationnement PARIS RIVE GAUCHE et l'exploitation de l'ensemble sur une durée maximale de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 31 mai au 3 juin 2022.
- **JUMELAGE PICPUS-NATION ET HECTOR MALOT :** Concession pour la rénovation du parc de stationnement PICPUS-NATION, la modernisation du parc de stationnement HECTOR MALOT et l'exploitation de l'ensemble sur une durée maximale de 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 5 au 8 juillet 2022.
- **JUMELAGE CHARLÉTY COUBERTIN, CHARLÉTY THOMIRE ET PORTE DE VERSAILLES :** Concession pour la modernisation du parc CHARLÉTY COUBERTIN, la mise en conformité des parcs CHARLÉTY THOMIRE et PORTE DE VERSAILLES et l'exploitation de l'ensemble sur une durée maximale de 15 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 5 au 8 juillet 2022.
- **GARAGE SAINT GERMAIN DES PRÉS :** Concession pour l'exploitation et l'entretien du garage SAINT GERMAIN DES PRÉS sur une durée de 5 ans et 10 mois. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 5 au 8 juillet 2022.
- **TERNES :** Concession pour la mise en conformité et l'exploitation du parc TERNES sur une durée maximale de 10 ans. Délibération sur le principe de la délégation présentée au Conseil de Paris du 15 au 18 novembre 2022.

DSP dont le lancement est prévue en 2023 :

- **SAINT SULPICE :** Concession à lancer. Délibération sur le principe de la délégation prévu au Conseil de Paris du 14 au 17 mars 2023.
- **JUMELAGE PYRAMIDES ET CROIX DES PETITS CHAMPS :** Concession à lancer. Délibération sur le principe de la délégation prévue au Conseil de Paris du 14 au 17 mars 2023.
- **JUMELAGE CARPEAUX, MILTON ET MONTHOLON :** Concession à lancer. Délibération sur le principe de la délégation prévue au Conseil de Paris du 5 au 8 juin 2023.
- **JUMELAGE PASSY / DELESSERT :** Concession à lancer. Délibération sur le principe de la délégation prévue au Conseil de Paris du 5 au 8 juin 2023.
- **JUMELAGE JOUFFROY D'ABBANS / PORTE DE CHAMPERRET :** Concession à lancer. Délibération sur le principe de la délégation prévue au Conseil de Paris du 5 au 8 juin 2023.
- **JUMELAGE SAINT MARTIN / RECOLLETS :** Concession à lancer. Délibération sur le principe de la délégation prévue au Conseil de Paris en décembre 2023.

STATIONS-SERVICES

Trois stations-services sont actuellement exploitées au travers de contrats de **concessions de travaux :**

- le contrat relatif à la station Quai d'Issy les Moulineaux (2 000 m²) a pris effet le 29 avril 2019 et expirera le 28 avril 2030 ;
- le contrat relatif aux stations de la Porte d'Aubervilliers (3 600 m² + 3 100 m²) a pris effet le 1er juillet 2019 et expirera le 30 juin 2029 ;
- le contrat relatif à la station de la Porte d'Orléans (1 845 m² + 1 518 m²) a pris effet le 27 octobre 2021 et expirera le 26 octobre 2031.

Les trois contrats ont été attribués à TotalEnergies Marketing France (anciennement Total), après mise en concurrence.

Ils portent sur la conception, la construction et l'installation de bornes de distribution de GNV, ainsi que l'exploitation de la station-service dans son ensemble :

- **Quai d'Issy les Moulineaux :** le programme de travaux de la concession comprend la réalisation de 4 pistes d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 2 bornes de recharge de véhicules électriques (150 et 50 kVA), la démolition complète du bâtiment existant pour réaliser un espace boutique, des sanitaires accessibles au public et des locaux pour le personnel accessibles aux PMR. Il comprends également la végétalisation des auvents et les installations techniques. Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 4,3 M€.
- **Porte d'Aubervilliers :** le programme de travaux de la concession comprend la réalisation de 8 pistes d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 4 bornes de recharge de véhicules électriques (150 et 50 kVA), une déconstruction puis une reconstruction complète des installations à l'exception des réservoirs, une nouvelle boutique et de nouveaux auvents. Il intégre l'implantation d'une surface importante de panneaux photovoltaïques, ainsi que la végétalisation des auvents et des installations techniques. Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 10,8 M€.
- **Porte d'Orléans :** le programme de travaux de la concession comprend la réalisation de 2 emplacements d'avitaillement simultané en GNV à destination des poids lourds, ainsi que 2 bornes de recharge de véhicules électriques (une à 50 kW et l'autre à 150 kW). Il intégre également une déconstruction puis une reconstruction complète des installations à l'exception des réservoirs situés rue de la Légion étrangère. L'ensemble des équipements de distribution, l'infrastructure des stations et les superstructures est remplacé à neuf. Les travaux envisagés sont conséquents et permettront de créer une nouvelle boutique et un nouvel auvent. Il prévoit l'implantation d'une surface importante de panneaux photovoltaïques, ainsi que la végétalisation des auvents et des installations techniques. Le montant des investissements à la charge du concessionnaire est estimé à 4,7 M€.

Le concessionnaire est tenu de cesser toute distribution de diesel à compter de juillet 2024.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité

L'exercice 2022 présente les chiffres d'activité suivantes :

	Porte d'Aubervilliers	Quai d'Issy-Les -Moulineaux
Litrage tous carburants	27 477 m³	10 481 m³
Bornes recharges électriques	129 326 kWh	37 154 kWh
GNV	1 439 000 kg	902 832 kg
CA ventes annexes HT	847 k€	734 k€

Compte tenu de la date d'effet du contrat pour la station de Porte d'Orléans, les données financières seront répertoriées dans le bilan 2023. La station a ouvert le 14 juin 2023 pour la partie boutique et distribution de carburants traditionnels et le 30 août 2023 pour la distribution GNC et l'IRVE.

Il est précisé que le concessionnaire verse une redevance calculée comme suit :

- Quai d'Issy les Moulineaux : une **redevance variable** composée d'une part fixe à hauteur de de 500 000 € à laquelle s'ajoutent une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/m3), une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 €/t) et une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une **redevance minimale garantie** de 700 k€ par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2022, la redevance versée a été de **779 088 €**, en hausse d'environ 9% par rapport à 2021.
- Porte d'Aubervilliers : une **redevance variable** composée d'une part fixe à hauteur de 1,3 M€ accompagnée d'une part variable proportionnelle au volume de carburants vendus hors GNV (allant de 10 à 30 €/m3), d'une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (20 €/t) et d'une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une redevance minimale garantie de 1,5 M€ par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2022, la redevance versée était de **1 918 959 €** (redevance variable), en hausse de 22% par rapport à 2021.
- Porte d'Orléans : une **redevance variable** composée d'une part proportionnelle au volume de carburants vendus (hors GNV) de 10 €/m3, d'une part variable proportionnelle à la quantité de GNV distribuée (10 €/t) et d'une part variable complémentaire (6 % des produits d'exploitation HT des activités annexes), assortie d'une **redevance minimale garantie** de 100 000 € par an à partir de la première année d'exploitation. Au titre de 2021, la redevance perçue était de **18 082 €** (RMG) et s'établit à **100 000 €** en 2022 (RMG).

b) Événements marquants 2022

L'année 2022 a été marquée par le 2e exercice complet d'activité hors crise sanitaire. Pour la station de la Porte d'Aubervilliers, la redevance variable perçue en 2022 (comme en 2021) dépasse le montant de la RMG. Pour la station du Quai d'Issy les Moulineaux, la redevance variable perçue en 2022 dépasse pour la première fois de quelques euros le montant de la RMG.

BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Le contrat de concession de services relatif à la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électrique à Paris et dépose d'anciennes bornes de recharge a pris effet au **11 décembre 2020 pour une durée de 10 ans**, soit jusqu'au 11 décembre 2030. Le titulaire du contrat est **TotalEnergies Marketing France**.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

Le domaine concédé au concessionnaire sur voirie est initialement composé de 433 stations de recharge sur voirie réparties comme suit :

- 342 stations de recharge de l'ancien réseau Autolib ;
- 90 stations de recharge du réseau Bélib ;
- 1 station de 3 bornes de recharge sur candélabre.

Le domaine concédé au concessionnaire est également composé de 10 emplacements d'une surface de l'ordre de 100 m² chacun, répartis dans 10 parkings souterrains de la Ville de Paris actuellement gérés par des délégataires de service public.

Le concessionnaire s'engage sur un taux de redevance appliqué au chiffre d'affaires HT de la concession de 22,7 % sur toute la durée du contrat. Cette redevance variable est assortie d'une redevance minimale garantie (RMG) annuelle fixée à 2 881 773 € HT à partir de la troisième année d'exploitation, elle est ajustée durant les deux premières années en fonction de la puissance souscrite du parc de bornes de recharge. La RMG est ensuite révisée annuellement. La première redevance perçue au titre de l'année 2021 est de **1 214 326 €.**

a) Chiffres clés de l'activité

	2022	2021
Chiffre d'affaires	-	2,42 M€
Redevance versée	2,30 M€	1,21 M€

En 2022, TotalEnergies a exploité les 433 stations de l'ensemble du parc Bélib' comportant 3 à 7 points de recharge de puissance allant de 3 à 22 kW dont 70 stations comportant des points de recharge accessibles aux deux-roues motorisées et 46 stations aménagées avec des places pour personnes à mobilité réduite (140 points de recharge). Au total, cela représente environ 2 000 points de recharge.

Le nombre d'abonnés a continué à augmenter passant de 12 375 en décembre 2021 à 19 961 en décembre 2022. Pour les bornes MOTOS, il a été constaté une augmentation de l'énergie consommée à partir de septembre, mois de mise en place du stationnement payant des deux roues motorisées.

Le nombre de recharges par borne, en légère augmentation par rapport à 2021, est quasiment constant sur l'année 2022 avec un pic au mois d'octobre 2022 (période de pénurie de carburant).

La durée moyenne de session de rechargement est assez stable sur 2022 autour des 220 minutes avec un taux moyen d'occupation des bornes en temps de rechargement entre 20 % et 27 % sur la fin d'année en hausse par rapport à l'exercice précédent sur les bornes 7 kVA.

Le taux de disponibilité minimale de 95 % a été atteint tout au long de l'année.

b) Événements marquants 2022

Deux hubs de recharge rapide dans les parcs de stationnement souterrains ont été mis en service, rue Lobau (17/05/22) et au parc Porte d'Auteuil (17/10/22), proposant des puissances de 43 à 50 kW par borne et un emplacement accessible aux personnes à mobilité réduite.

RETRAIT, DESTRUCTION ET REVALORISATION DES VÉHICULES RÉPUTÉS ABANDONNÉS EN FOURRIÈRE

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Par convention notifiée le 3 août 2022, la société Euro Casse – centre de retraitement des véhicules hors d'usage agréé par l'État - s'est vue attribuer la concession de services visant à procéder à la destruction et à la revalorisation des véhicules réputés abandonnés dans les fourrières de la Ville de Paris sur les sites de Bonneuil, Chevaleret, la Courneuve et Charléty.

Le début d'exécution des prestations a été fixé au 27 octobre 2022.

Ce contrat vise à organiser les modalités de prise en charge des véhicules réputés abandonnés en fourrière conformément aux dispositions de l'article R.325-45 du code de la route, à savoir, tout véhicule qui à l'expiration d'un délai de 10 jours à compter de la mise en demeure faite au propriétaire de récupérer son véhicule et qui compte tenu de sa valeur marchande et de ses caractéristiques techniques est considéré comme non vendable, conformément à l'article L.325-7 du code précité.

Une fois pris en charge par le concessionnaire, chaque véhicule fait l'objet d'étapes de dépollution et de démontage répondant à des objectifs environnementaux fixés par le droit de l'Union européenne et transposés en droit interne. Le code de l'environnement fixe ainsi des taux de réutilisation et de recyclage minimum de 85% et de réutilisation et de valorisation minimum de 95% de la masse totale des véhicules traités.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité

Conformément à l'article 7 du cahier des charges, aucun rapport annuel n'a été demandé au titre de l'activité réalisée en 2022 puisque sa communication est subordonnée à une année complète d'exécution.

Néanmoins, en chiffres, 821 véhicules ont été retirés des parcs de fourrière en vue de leur retraitement entre le 27 octobre et le 31 décembre 2022. La répartition par type de véhicule s'établit comme suit :

	Quatre-roues	Deux-roues	Poids lourds	TOTAL
Octobre*	10	50	0	**60**
Novembre	177	100	1	**278**
Décembre	209	273	1	**483**
TOTAL	**396**	**423**	**2**	**821**
%	*48,2 %*	*51,5 %*	*0,2 %*	*100 %*

*Prise d'effet de la CS au 27/10/2022

Le mécanisme de redevance, non assis sur le chiffre d'affaire du concessionnaire, qui correspond à un prix unitaire par type de véhicule et indexé sur les cours des métaux ferreux et des pièces détachées, a généré 107 821, 50 € HT au titre de l'activité réalisée en 2022, ce qui permet de maintenir le montant de la redevance prévisionnelle sur la durée totale de la concession (5 ans) à 4,7 M€ HT.

	2022
Chiffre d'affaires	NC
Redevance	108 K€
Résultat net	NC

b) Événements marquants 2022

En exécution, sur les deux mois d'activité au titre de l'année 2022, le concessionnaire a donné satisfaction dans la qualité du service rendu tant dans le respect des délais que dans les moyens mis en œuvre pour respecter l'intégrité des véhicules et des sols.

Aucune pénalité n'a été émise à l'encontre de la société Euro Casse.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Ce secteur comprend 6 délégations de service public dont 2 piscines stricto sensu (Suzanne Berlioux, Joséphine Baker), un espace sportif comportant une piscine et une patinoire (Pailleron), le Palais Omnisport de Paris-Bercy dénommé Accor Arena – POPB, ainsi que le Centre sportif parisien de l'Île de Puteaux et l'ARENA Porte de la Chapelle. Le secteur comprend également une concession de services relative au marathon et semi-marathon de Paris.

	2022	2021
Chiffres d'affaires	56,6 M€	20,0 M€
Redevance*	3,5 M€	3,3 M€
Participations Ville de Paris	3,2 M€	3,2 M€

* Uniquement Accor Arena – POPB, Marathon et Semi-Marathon de Paris, Centre sportif parisien de l'Île de Puteaux et Piscine Suzanne Berlioux

Répartition du chiffre d'affaires en 2022[1]

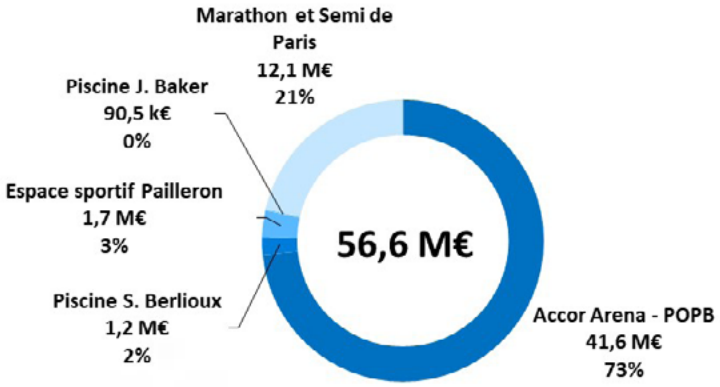

Répartition de la redevance en 2022

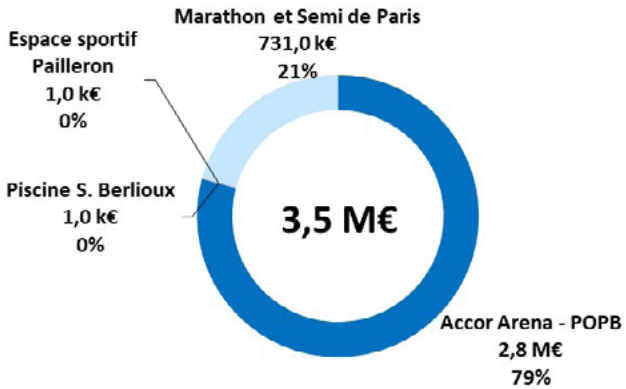

[1] La piscine Pontoise, précédemment gérée en DSP (contrat échu), a été fermée en 2019, dans l'attente de la réalisation de travaux lourds de rénovation de la verrière.

Répartition de la participation en 2022

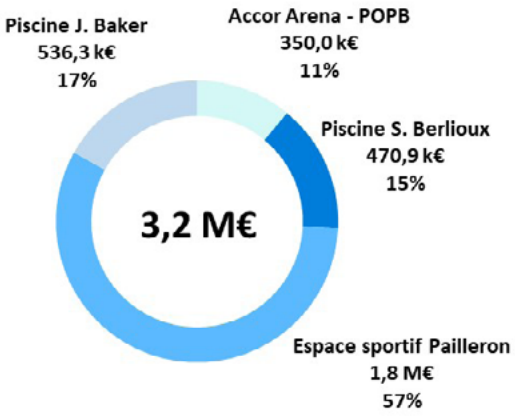

ACCOR ARENA – POPB

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (dénommé ACCOR ARENA - POPB depuis 2020) du 29 septembre 2011, modifiée par avenant du 5 octobre 2017 (s'agissant de la grille tarifaire de la patinoire Sonja-Henie), a pour objet de déléguer à la SAEPOPB (Société Anonyme d'Économie Mixte d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy), pour une durée de 35 ans à compter du 1er octobre 2011 :

- la rénovation du POPB dans les termes et conditions définis par les dispositions de la convention de délégation ;
- l'exploitation de l'équipement qui recouvre des activités de service public (accueil des manifestations sportives et exploitation de la patinoire), des activités complémentaires et annexes (accueil de spectacles culturels et de divertissement, et d'événements publics ou privés à grande audience) et le développement des partenariats de sponsoring, dont celui de « naming ».

Concernant les activités de service public, le délégataire doit consacrer 35 journées de programmation des salles du POPB à des compétitions sportives organisées par des fédérations délégataires de service public et assurer l'exploitation de la patinoire Sonja-Henie, ouverte au public individuel, aux groupements associatifs et scolaires parisiens.

Le projet de rénovation évalué à 110,6 M€ à la signature du contrat prévoit que :

- la jauge maximale de la grande salle de Bercy atteigne 20 920 places (au lieu de 17 000) avec 10 configurations différentes adaptées à tous les sports de salle ;
- la patinoire Sonja-Henie bénéficie d'un accès autonome du reste du POPB ;
- la salle Marcel-Cerdan soit réaménagée afin d'accueillir des manifestations à l'audience plus réduite (jusqu'à 2 000 places) ;
- le nombre de loges soit augmenté de 18 à 52 et que 3 000 m² d'espaces de réception desservant 1 000 sièges dits « à prestations » soient créés ;
- la consommation en énergie du bâtiment soit divisée par plus de trois afin que l'exploitation soit conforme aux prescriptions du Plan Climat de la Ville de Paris.

Le projet de modernisation et d'exploitation du POPB a pour objectifs généraux de :

- faire du POPB un site plus fonctionnel, plus accueillant, plus durable et plus rentable, dans le respect des obligations de service public dévolues au délégataire ;
- mettre dès 2015 le POPB aux standards des grandes salles mondiales ;
- contribuer ainsi à l'attractivité internationale de Paris.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité ----------

Le chiffre d'affaires pour la saison 2021/2022 s'élève à 37,3 M€, contre 7,8 en 2020/2021.

Le résultat net de la délégation pour la saison 2021/2022 est de 1,7 M€ contre -14,5 en 2020/2021.

La redevance totale due au titre de l'exercice 2021/2022 est de 2,7 M€, contre 2,2 M€ sur l'exercice précédent.

Après les conséquences de la crise Covid-19, la performance globale de l'exercice 2021/2022 s'est fortement améliorée, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

	2022	2021
Chiffre d'affaires	37,3 M€	7,8 M€
Redevance	2,7 M€	2,2 M€
Résultat net de la délégation	1,7 M€	-14,5 M€

Hors activités de service public, l'Accor Arena a accueilli, pendant la saison sportive 2021-2022, 95 événements représentant 99 séances et 157 jours d'occupation (jours de montage, démontage, répétition, relâche inclus).

b) Indicateurs de suivi du service public

Au titre de la saison 2021/2022, le délégataire a organisé 32 jours de programmation sportive, contre 16 journées au titre de la saison précédente (minimum contractuel 35 journées).

Concernant l'activité de patinoire, sur 201 séances publiques pendant la saison 2021/2022, 68 133 billets ont été vendus, contre 67 922 la saison précédente.

L'exploitation de la patinoire Sonja-Henie a repris le 1er septembre 2021. Elle a généré un chiffre d'affaires de 445 505€. En parallèle, le coût d'exploitation de la patinoire est estimé à 534 287€HT, dont 291 667 €HT sont refacturés à la Ville de Paris. Pendant cette période, l'équipement a accueilli :

- le club de sports de glace résident pour un volume de 2 923 heures d'occupation
- 68 133 usagers individuels

Les recettes billetterie sur la saison 2021/2022 se sont élevées à 1 889 531 €, contre 144 872 € sur la saison 2020/2021. Les revenus de la grande salle sur la saison 2021/2022 se sont élevées à 14 989 075€ contre, 2 415 335 € sur la saison 2020/2021.

c) Politique tarifaire

Au titre de l'exercice 2021/2022 les tarifs de service public ont été revalorisés comme suit :

Prestation	2020/2021	2021/2022
Location grande salle	13% des recettes, avec minimum de 31 760 €/jour	13% des recettes, avec minimum de 32 246 €/jour
Séance supplémentaire	15 880 €	16 123 €
Montage, démontage, entraînement, relâche	15 880 €	16 123 €

Les tarifs fixés dans la convention de délégation de service public pour l'accès à la patinoire Sonja-Henie étaient de 4 € à 7 €, selon la saison et l'heure et entre 3 € et 6 € pour le tarif réduit.

d) Investissements sur l'exercice 2021/2022

Conformément à l'article 10.11 de la convention DSP, l'Accord Arena a investi 3 280 732 € HT dont 2 145 050 € de travaux d'amélioration de productivité et 1 135 682 € de travaux de renouvellement et de mise aux normes d'installations.

Les travaux de modernisation ou d'amélioration visant à améliorer la productivité sont les suivants :

- 595 567 € HT de travaux « divers » studio, appart, espace coworking,
- 967 109 € HT de travaux de transformation, amélioration et rafraîchissement des espaces (création de nouvelles zones de stockage, rafraichissement de la patinoire).

Les travaux de renouvellement et de mise aux normes des installations sont les suivants :

- 120 310 €HT de renouvellement d'équipement de sécurité,
- 254 376 €HT de renouvellement d'équipements scéniques et audiovisuel,
- 445 048 €HT d'investissement informatique,
- 208 393 €HT de réfection clos couvert et extérieur,
- 107 555 €HT d'équipements bâtiment et mobilier.

e) Événements sportifs majeurs

La saison 2021-2022 a accueilli des événements sportifs majeurs :

- Le Rolex Paris Masters,
- Le Paris grand slam,
- La 5e édition du meeting de Paris indoor athlétisme,
- Le festival des arts martiaux,
- Le match de handball France-Espagne.

PISCINES S. BERLIOUX, PONTOISE, J. BAKER, ESPACE SPORTIF PAILLERON

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le parc aquatique de la Ville de Paris compte aujourd'hui 41 piscines. Trente piscines sont gérées en régie directe et onze sont externalisées soit via des marchés de prestation de services ou des marchés de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM), soit, pour quatre d'entre elles, sous la forme de délégations de service public (l'espace sportif Pailleron, l'espace sportif Pontoise, la piscine Suzanne Berlioux et la piscine Joséphine Baker).

- **Piscine Suzanne Berlioux :** La piscine Suzanne Berlioux est un équipement situé en plein cœur de Paris, dans le Forum des Halles (Paris Centre). Constituée d'un bassin de 8 lignes de 50 m, il s'agit d'un des équipements sportifs les plus fréquentés de Paris, du fait d'une très large amplitude horaire d'ouverture au public et de sa situation géographique privilégiée. Elle accueille quelques classes de scolaires (primaires et secondaires) en semaine mais pas de clubs sportifs. L'exploitant propose une palette importante d'activités aquatiques. Elle est exploitée par le groupe **Récréa** via un contrat de délégation de service public de 5 ans, qui a pris effet le **1er juillet 2021**.
- **Espace sportif Pailleron :** Implanté dans le 19e arrondissement, cet équipement sportif est le plus fréquenté de Paris. Il est constitué d'un bassin sportif (33 m) et d'une extension comprenant un bassin ludique, un bassin massant, une pataugeoire et un bain bouillonnant, de deux solariums, d'une patinoire et d'un espace forme réparti en deux zones. L'espace sportif Pailleron propose des activités aquatiques, de glace et sportives à destination d'un large public : les usagers individuels (soit en pratique libre, soit en pratique encadrée) et les groupes scolaires. La Ville de Paris a confié l'animation et la gestion de l'équipement à l'**UCPA** pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2016, prolongée par avenant de 8 mois (donc une échéance au 31 août 2022). Le délégataire a pour mission d'assurer l'animation et la gestion de l'espace sportif dans le but de favoriser le développement de la pratique sportive, de loisir et de détente, de la natation, du patinage sur glace et de la remise en forme. Il doit également fournir une offre diversifiée d'activités sportives et ludiques. À l'issue de la procédure de renouvellement de la délégation de service public, le nouveau contrat a été attribué à la société **VERT MARINE**, à compter du **1er septembre 2022**, pour une durée de 5 ans.
- **Piscine Joséphine Baker :** Elle est située dans le 13e arrondissement, aux pieds de la bibliothèque François Mitterrand. Structure flottante (sur barge), elle est à la fois un bateau et un espace sportif. Cet équipement est composé d'un bassin sportif de 25 m avec 4 lignes de nage et d'un solarium très prisé en période estivale. Les espaces forme (2 salles) et bien être (hammam, sauna, jacuzzi) ainsi que la pataugeoire sont fermés au public en raison de désordres structurels. La délégation de service public a pris effet le 8 juillet 2015 pour une **durée de 6 ans, jusqu'au 7 juillet 2021**. Un avenant de prolongation de 10 mois a été voté, portant l'échéance du contrat au **7 mai 2022**. Dans le cadre de cette délégation de service public, l'exploitant de la piscine Joséphine Baker, **Récréa**, a pour mission l'accueil des scolaires, du grand public, ainsi que le développement d'activités sportives collectives encadrées. À compter du **8 mai 2022**, la piscine Joséphine Baker fait l'objet d'un changement de mode de gestion et est désormais gérée dans le cadre d'un marché de services publics. En effet, le faible niveau de recette commerciales (espace forme et bien-être fermés, petite taille du bassin, fermeture récurrentes pour carénage) ne permettait plus de couvrir des charges d'exploitation de plus en plus importantes en raison de la vétusté de l'équipement.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

Piscine Suzanne Berlioux : le chiffre d'affaires de l'année 2022 est de 1 154 k€ Le montant de la participation totale versée par la Ville est de 471 k€ (participation d'exploitation, participation pour accueil des scolaires et participation pour tarifs sociaux).

	2022	**2021***
Chiffre d'affaires	1 154 K€	518 K€
Participation Ville de Paris	471 K€	504 K€
Résultat de la délégation	- 201 K€	- 648 K€

*cumul des agrégats sur la fin du précédent contrat (janvier-juin) et le début du nouveau (juillet-déc.)

Espace sportif Pailleron (contrat UCPA échu le 31 août 2022) : le chiffre d'affaires sur les 8 premiers mois de l'année 2022 est de 1 156 k€. Le montant de la **participation totale versée par la Ville est de 1 214 k€** (participation d'exploitation, participation pour accueil des scolaires et participation pour tarifs sociaux). À noter que le contrat prévoit en outre, en plus des participations versées, une prise en charge du déficit par la Ville dans la limite de 100 000 € (alors qu'en cas d'excédent, la Ville récupère cet excédent).

	2022 (janv.-août)	**2021**
Chiffre d'affaires	1 156 K€	1000 K€
Participation Ville de Paris	1 214 K€	1 156 K€
Résultat brut de la délégation	62 K€	- 540 K€

Espace sportif Pailleron (contrat VERT MARINE à compter du 1er septembre 2022) : le chiffre d'affaires sur les 4 derniers mois de 2022 est de 564 k€. Le montant de la **participation totale versée par la Ville est de 612 k€** (participation d'exploitation, participation pour accueil des scolaires et participation pour tarifs sociaux). À noter que le contrat ne prévoit plus de prise en charge partielle du déficit par la Ville de Paris, comme c'était le cas du contrat précédent.

	2022 (sept.-déc.)	**2021**
Chiffre d'affaires	565 K€	-
Participation Ville de Paris	612 K€	-
Résultat brut de la délégation	67 K€	-

Piscine Joséphine Baker (contrat échu le 7 mai 2022) : le **chiffre d'affaires** de l'année 2022 est de 91 k€. Le montant de la **participation totale versée par la Ville est de 507 k€** (participation d'exploitation et participation pour tarifs sociaux).

	2022 (janv.-7 mai)	**2021**
Chiffre d'affaires	91 K€	183 K€
Participation Ville de Paris	536 K€	1 430 K€
Résultat brut de la délégation	165 K€	125 K€

Au total, les équipements gérés en délégation de service public ont généré un chiffre d'affaires d'environ 3,0 M€ en 2022, comparés aux 1,7 M€ de 2021. Cette augmentation de 74% du chiffre d'affaires global s'explique par la fin des restrictions liées à la crise sanitaire du Covid 19. Elle permet de souligner les relativement bons résultats des piscines en délégation de service public malgré le contexte de crise énergétique qui a conduit à baisser la température dans les bassins et qui a fortement impacté l'équilibre économique des contrats.

b) Indicateurs de suivi du service public

Piscine Suzanne Berlioux

- Fréquentation : La piscine Suzanne Berlioux conserve son image de marque des années précédentes du fait de la qualité des cours dispensés, de l'amplitude des horaires d'ouverture au public, de la mise à disposition de plusieurs lignes d'eau pour tous les types de

nageurs et de sa situation géographique. En 2022, 285 029 usagers individuels sont venus à la piscine Berlioux, contre 128 536 usagers en 2021. Cette augmentation de 121% de la fréquentation s'explique par la levée totale des restrictions liées à la crise sanitaire du Covid 19 à partir de la fin du premier trimestre 2022.

- Activités : Outre les cours de natation individuels, le délégataire propose une vingtaine d'activités chaque semaine, animées par les éducateurs sportifs de la piscine : aquagym, dynamik palmes, aquabike, perfectionnement. Avec la nouvelle DSP, a été développé dans l'équipement, le concept de ludinage hors temps scolaire. Il s'agit d'une nouvelle pédagogie mêlant apprentissage ludique, enfant acteur, parents impliqués et prise en compte du rythme de l'enfant (16 cours hebdomadaires).
- Qualité de service : L'exploitant est audité de façon bimestrielle par le bureau de contrôle Bureau Veritas sur 8 critères : accueil, propreté, levage PMR, CVC plomberie, électricité, second œuvre, risques professionnels et traitement de l'eau. Le taux de satisfaction varie entre 93 et 97%. Le traitement des réclamations fait l'objet d'un processus précis avec un engagement de réponse sous 7 jours.

Espace sportif Pailleron (contrat UCPA – du 1er janvier au 31 août 2022)

- Fréquentation : L'espace sportif Pailleron est un équipement très prisé des Parisien.ne.s notamment pour sa piscine qui offre une large grille d'activités, et des espaces ludiques qui drainent un public très familial. Le nombre d'usagers individuels sur l'ensemble du site (piscine, patinoire et espace forme) pour les 8 premiers mois de 2022 s'élève à 284 978 contre 216 675 pour toute l'année 2021, soit une augmentation de 97% (au prorata de 8 mois de 2021) qui s'explique notamment par des fréquentations en hausse sur la piscine et la forme en raison de la fin de la crise sanitaire, ainsi que par une très bonne dynamique sur la patinoire depuis 2021. Les entrées se répartissent comme suit : 224 988 sur l'espace « Aquatique », 42 734 sur l'espace « Glace » et 17 255 sur l'espace « Forme ».
- Activités : L'équipement propose une palette d'activités très variées sur ses 3 espaces : environ 60 activités aquatiques (bébés nageurs, jardin aquatique, cours de natation enfant, aquagym, aquapalmes etc…), 36 activités de glace (patinage artistique, hockey, handi-glace etc…) et sur l'espace forme, différentes formules sont proposées soit en accès libre, soit en cours collectifs encadrés (fitness, cross training). La fin de la crise sanitaire a également permis à l'exploitant de relancer son programme d'animations : soirée aquafit, session punch bike, soirée Sound on Ice, week-end « ma piscine s'anime », rencontres sportives H^2O pour des personnes en situation de handicap.
- Qualité de service : L'exploitant est audité de façon bimestrielle par le bureau de contrôle Bureau Veritas sur 8 critères : accueil, propreté, levage PMR, CVC plomberie, électricité, second œuvre, risques professionnels et traitement de l'eau. Le taux de satisfaction varie entre 83 et 100%. Le délégataire dispose également d'un outil de mesure de la satisfaction des usagers qui permet de dégager des indicateurs clés et représente un outil de pilotage pour agir sur la performance. Cet outil permet aussi de traiter les réclamations. La note de satisfaction générale est de 4 sur 5, soit un niveau satisfaisant.

Espace sportif Pailleron (contrat VERT MARINE du 1er septembre au 31 décembre 2022)

- Fréquentation : Le nombre d'usagers individuels sur l'ensemble du site (piscine, patinoire et espace forme pour les 4 derniers mois de 2022 s'élève à 86 623 entrées publiques ce qui représente une forte baisse sur cette fin d'année 2022 qui s'explique par la volonté du nouvel exploitant de fermer l'équipement au moment de sa prise de gestion en septembre 2022, en raison de l'explosion des prix de l'énergie. Les entrées se répartissent comme suit : 55 536 sur l'espace « Aquatique », 28 741 sur l'espace « Glace » et 2 346 sur l'espace « Forme ».
- Activités : Pour la première année d'exploitation, les inscriptions ayant déjà été prises par l'ancien gestionnaire, le nouveau délégataire a conservé la grille d'activités pré-existante.
- Qualité de service : Le nouvel exploitant prévoit 3 outils de suivi de la qualité de service perçue par l'usager : outil d'enquête en façade du site internet, outil de suivi continu de la qualité par objet connecté et une enquête ciblée une fois par an. Ces outils n'ont pas été déployés sur les 4 premiers mois de la DSP. L'exploitant prévoit aussi un contrôle externe trimestriel de la qualité du service.

Piscine Baker

- Fréquentation : La fréquentation est en hausse en 2022 en raison de la fin des restric-

tions liées à la crise sanitaire et à un fonctionnement plus fluide de la piscine Joséphine Baker (moins de fermetures techniques) qui regagne progressivement la confiance des usagers. Le nombre d'entrées individuelles sur la fin de la DSP (1er janvier au 7 mai 2022) s'élève à 18 717, contre 32 870 sur la totalité de l'année 2021.

- Activités : L'exploitant propose depuis 2020 un parcours pédagogique complet. Le nombre d'inscrits pour les cours enfants (124 en 2021/2022) et le taux de remplissage à 100% témoignent de la qualité des cours. Au total, l'équipement propose des activités variées et nombreuses au regard de la taille du bassin : 3 cours adultes, 12 cours enfants, et 12 activités diverses (aquabike, aquaboxing, aquafitness etc), ainsi que des stages pendant les vacances scolaires. En 2022, le délégataire a également développé une série de projets ayant pour objectif de valoriser l'équipement : aquaciné, aquatriathlon, nocturne zen etc.
- Qualité de service : L'exploitant est audité de façon bimestrielle par le bureau de contrôle Bureau Veritas sur 8 critères : accueil, propreté, levage PMR, CVC plomberie, électricité, second œuvre, risques professionnels et traitement de l'eau. Le taux de satisfaction varie entre 80 et 100%.

c) Politique tarifaires

Piscine Suzanne Berlioux : Les tarifs sont identiques à ceux de la seconde partie de l'année 2021 (entrée en vigueur de la nouvelle DSP), avec une entrée plein tarif à 5,10 € et une entrée tarif réduit à 4,00 €).

Espace sportif Pailleron (contrat UCPA - du 1er janvier au 31 août 2022) : Les tarifs sont identiques à ceux de 2021 :

- Pour l'espace aquatique en haute saison, l'entrée plein tarif est à 4,90 € et l'entrée tarif réduit est à 3,60 € ; en basse saison, l'entrée plein tarif est à 4,00 € et l'entrée tarif réduit est à 2,80 € ;
- Pour l'espace glace, en haute saison, l'entrée plein tarif est à 4,40 € et l'entrée tarif réduit est à 3,70 € ; en basse saison, l'entrée plein tarif est à 4,10 € et l'entrée tarif réduit est à 3,20 € ;
- Pour l'espace fitness-forme, l'entrée plein tarif est à 8 € tandis que l'entrée tarif réduit est à 6 €.

Espace sportif Pailleron (contrat VERT MARINE - du 1er septembre au 31 décembre 2022) : Les tarifs sont restés identiques à l'exception de ceux de l'espace forme qui sont passés à 9€ pour l'entrée plein tarif et 7 € pour l'entrée réduite.

Piscine Baker : L'avenant de prolongation du contrat n'a pas modifié les tarifs publics qui restent donc similaires à 2020. En basse saison, l'entrée plein tarif est à 4 € et l'entrée tarif réduit est à 2,20 € alors qu'en haute saison, l'entrée plein tarif pour 2 heures est à 6,50 € et l'entrée tarif réduit à 3,20 €.

À l'instar de toutes les piscines du parc parisien, la gratuité est accordée dans ces établissements aux titulaires du Paris Pass Familles, aux porteurs de la carte Navigo-Émeraude-Améthyste délivrée par le CASVP, aux accompagnateurs d'une personne en situation de handicap reconnue par la MDPH, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, aux pensionnés militaires d'invalidité, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA domiciliés à Paris, aux militaires de l'opération sentinelle, aux bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente et de l'allocation Demandeurs d'asile, aux agents de la Ville de Paris actifs et retraités. Les exploitants bénéficient d'une subvention couvrant la sujétion de service public attachée à cette politique tarifaire sociale portée par la Ville.

d) Événements marquants 2022

Piscine Suzanne Berlioux : L'année 2022 a surtout été marquée par un retour à la normale avec la fin des restrictions liées à la crise sanitaire du Covid 19, qui a permis une forte augmentation des fréquentations par rapport à 2020 et 2021, même si celles-ci peinent à retrouver les niveaux de l'avant-Covid. L'année 2022 est également marquée par une flambée des prix de l'énergie qui a conduit la Ville de Paris à baisser de 1 °C la température des bassins. Malgré tout, la situation impacte nécessairement l'équilibre financier de la DSP. La gestion très volontariste et dynamique de l'équipement par l'exploitant Récréa (activités, animations, communication et gros travail sur la visibilité de la piscine dans le forum) accompagne l'exploitation technique de la piscine Berlioux qui demeure perturbée par des problèmes fréquents de chloramines qui n'ont toujours pas été résolus malgré les investigations poussées de l'exploitant. À noter de façon plus générale que le suivi technique est atypique d'une part en raison de sa localisation (niveau le plus bas dans le Forum des Halles) et d'autre part, en appui d'une cogestion avec la SPL Paris Seine sur les questions d'énergie et fluides.

Espace sportif Pailleron : Outre la crise énergétique qui a touché l'ensemble des équipements

aquatiques, l'année 2022 a été marquée par le changement de gestionnaire intervenu début septembre 2022. Le début d'exécution a été assez mouvementé avec la décision unilatérale de Vert Marine de fermer l'équipement (à l'instar d'une trentaine d'autres équipements que la société avait en gestion sur le territoire national) en raison de la flambée des prix de l'énergie. La piscine et l'espace forme ont rouvert le 13 septembre 2022 mais l'espace glace n'a pu rouvrir que le 17 octobre. Malgré ces débuts difficiles, les fréquentations sont en hausse par rapport à 2022, preuve de la qualité de la gestion. L'exploitant a rapidement repris en main la gestion technique ce qui lui a permis d'optimiser les consommations de fluides et a mis l'accent sur la communication, notamment sur les réseaux sociaux.

Piscine Baker : Depuis 2019, la piscine Baker a retrouvé un fonctionnement normal, après une succession de fermetures qui ont entaché l'image de l'équipement aux yeux des usagers. Un important effort de fidélisation, d'ancrage territorial et de développement de relations de confiance avec les partenaires institutionnels a été amorcé par l'exploitant et confirmé en ce début d'année 2022. Cet équipement est particulièrement ciblé dans le cadre des actions d'hospitalité, de visibilité et de valorisation de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. À l'instar de plusieurs autres sites, l'exploitant a été invité à participer ou produire différents temps événementiels permettant de rythmer l'olympiade et nourrir les actions destinées à l'héritage des JOP.

MARATHON ET SEMI-MARATHON DE PARIS

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La concession de services pour l'organisation et la gestion du Semi-Marathon de Paris et du Marathon de Paris pour les éditions 2020 à 2024 conclue entre la Ville de Paris et ASO (Amaury Sport Organisation) a été approuvée par le Conseil de Paris des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019. Outre l'organisation et la gestion des Semi-Marathon et Marathon de Paris, le contrat de concession de services en date du 29 avril 2019 prévoit, sous forme d'annexe à la convention, une convention de licence de marque qui permet au concessionnaire d'exploiter les marques déposées liées à l'organisation des événements sportifs précités. Les marques concernées sont les suivantes :

- « Marathon de Paris », déposée le 8/03/2001, enregistrée sous le n°013087488 ;
- « Semi-Marathon de Paris », déposée le 8/03/2001, enregistrée sous le n°013087488 ;
- « Le Marathon de Paris », déposée le 28/12/1990, renouvelée le 10/10/2000, enregistrée sous le n°1636086.

Il est précisé que les marques resteront propriétés de la Ville de Paris et lui reviendront de plein droit à l'expiration de la concession de services.

La convention de services du 29 avril 2019 prévoit également un recours au naming :

- Schneider Electric, pour les éditions 2020 à 2024 du Marathon de Paris. Ainsi l'épreuve parisienne devient le « Schneider Electric Marathon de Paris » ;
- Harmonie Mutuelle, pour les éditions 2020 à 2024 du Semi-Marathon de Paris.

Au regard de l'annulation de l'édition 2020 du marathon et du semi-marathon du fait des mesures alors mises en œuvre par la Préfecture de Police de Paris pour lutter contre la pandémie de Covid-19, ainsi que du bouleversement induit dans l'équilibre économique du contrat, il a été décidé sur autorisation du Conseil de Paris dans sa séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 (délibération 2023 DJS 65) de signer avec le concessionnaire un avenant (n°1) portant décalage d'un an et prolongation d'un an de sa durée, et exonération des redevances variables sur le chiffre d'affaires et au titre du naming dues pour les éditions 2021 et 2022.

Précisions sur le périmètre concédé :

La concession de services permet à ASO d'occuper, à titre privatif et précaire, le domaine public viaire parisien et d'exploiter les installations nécessaires pour le bon déroulement du Marathon et du Semi-Marathon de Paris. Celles-ci comprennent :

- l'espace public de l'itinéraire, soit environ 21,1 km de voirie parisienne pour le Semi-Marathon de Paris (une fois par an) et environ 42,195 km de voirie parisienne pour le Marathon de Paris (une fois par an), selon un plan à définir chaque année en liaison avec la Ville de Paris, la Préfecture de Police et les autorités compétentes ;
- les espaces annexes nécessaires pour l'accueil du public et les animations mises en œuvre.

DONNÉES FINANCIÈRES

Dans le cadre de la concession de services, il est prévu le versement à la Ville de Paris d'une redevance fixe de 700 000 € sous forme de 4 acomptes, d'une redevance naming assise sur 10% du chiffre d'affaires résultant des contrats de naming et une redevance variable calculée comme suit :

- 4% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges inférieure à dix millions d'euros ;

- 6% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges comprise entre dix millions d'euros et onze millions d'euros ;
- 8% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges comprise entre onze millions d'euros et douze millions d'euros ;
- 10% sur la tranche du chiffre d'affaires hors taxes et hors échanges supérieure à douze millions d'euros.

a) Chiffres clés de l'activité

	2022	2021
Chiffre d'affaires	12,1 M€	10,4 M€
Redevance	0,7 M€*	1,1 M€
Résultat de la délégation	1,5 M€	0,7 M€

* Hors redevance variable 2022

Le chiffre d'affaires participants de l'édition 2021 comprend à la fois les inscriptions reportées de l'édition 2020 et des nouvelles inscriptions prises durant les mois précédents les épreuves 2021.

b) Événements marquants 2022

Les éditions 2022 des deux événements ont respectivement eu lieu les 6 mars (semi-marathon) et 3 avril 2022 (marathon), soit un retour aux dates habituelles (mars et avril) faisant suite au décalage mis en œuvre au regard de la crise sanitaire à l'occasion des éditions de septembre et octobre 2021, induisant en 2022 un intervalle de seulement 6 mois après le déroulement des éditions précédentes.

Le semi de Paris a réuni un nombre record de **49340 inscrits**, traduisant l'efficacité des investissements mis en œuvre en matière de recrutement des participants, en dépit d'une période hivernale 2021-2022 dédiées aux inscriptions et demeurant marquée par l'épidémie de Covid 19. Les autres recettes ont été assurées par la solidité des contrats de partenariats établis sur le long terme, ainsi que par la relance des ventes d'options aux coureurs, et la reprise partielle des ventes aux entreprises.

Bien plus impacté par les effets de la pandémie durant la campagne d'inscription (automne et hiver 2021/2022), lesquels incluaient une restriction des déplacements internationaux ainsi - par ailleurs - qu'une réticence des entreprises à mobiliser leurs salariés sur de grands événements, le marathon a enregistré un niveau d'inscription en recul avec un effectif final de **44 550 inscrits,** loin des 60 800 inscrits de l'édition 2019.

Il apparaît en conséquence que les bonnes performances constatées sur le semi-marathon n'ont pas suffi à compenser les difficultés persistantes observées sur le marathon. L'impact du contexte sanitaire est en effet demeuré tangible au travers d'une forte dégradation des résultats de l'exercice 2022.

CENTRE SPORTIF DE L'ÎLE DE PUTEAUX

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Afin de répondre à la problématique en terme d'équipements sportifs de la Ville de Paris en matière de terrains grands jeux et de moderniser les pratiques sportives du centre sportif parisien de l'île de Puteaux (d'une surface de 12 ha), une délégation de service public a été attribuée au groupement FFT-URBAN SOCCER FRANCE, pour une durée de 22 ans à compter du 2 novembre 2020.

Cette DSP a fait l'objet d'une résiliation anticipée avec date d'effet au 1er juillet 2022.

Le projet du groupement FFT-URBAN SOCCER avait été évalué à 31,25 M€ à la signature du contrat et prévoyait notamment :

- des activités de service public, à savoir l'accueil des associations parisiennes et putéoliennes, principalement le soir et le week-end, ainsi que des établissements scolaires et des activités périscolaires, principalement le mercredi, sur les 4 terrains de grands jeux rénovés et éclairés, pour la pratique du football et du rugby ;
- des activités annexes à celles de service public, à savoir le développement d'une nouvelle offre de pratique sportive intégrant 16 terrains de football à 5, 2 terrains de football à 7, 21 courts de tennis sous bulle, 14 terrains de padel, un practice de golf et un espace d'e-sport.

Étaient également prévus dans le contrat l'aménagement par le délégataire de deux zones de stationnement de 40 et 65 places, dont des places pour les Personnes à Mobilité Réduite, les deux-roues et vélos, ainsi que le maintien du parking existant.

L'ambition du projet était de faire cohabiter la pratique du sport loisir avec celle du sport de haut niveau à travers l'accueil du centre national d'entrainement de padel (nouvelle discipline affiliée à la FFT depuis 2014), la mobilisation des terrains pour Roland Garros (entraînement des joueurs, qualifications du tournoi juniors) et les entraînements / préparations pour les épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Dans cette optique, le contrat prévoyait la possibilité de mise à disposition du site à l'été 2024 au bénéfice de la Ville de Paris, pour l'accueil de manifestations sportives ou de prestations d'hospitalité.

Au titre de ces missions de service public, la Ville de Paris avait fait le choix de ne verser aucune subvention d'équilibre au délégataire. Ainsi, tout en conservant la maîtrise de sa tarification, le recours à un délégataire permettait à la Ville de Paris d'externaliser les charges d'exploitation.

Mécanisme de redevance :

La redevance versée par le groupement était constituée d'une part fixe de 100 000 € par an pendant la période d'exploitation du site. Ce montant était ramené à 20 000 € par an pendant la phase de construction des équipements de 2021 à 2023.

La part variable était assise sur le chiffre d'affaires hors taxes résultant de l'exploitation du service, que celui-ci soit généré directement par le concessionnaire ou par des tiers. La redevance variable était calculée sur la base d'un seul ou plusieurs taux par activité contractualisée :

- Activités relatives aux sports de raquettes, golf et club-house :
  0,3% de 0 à 1 M€,
  0,4% de 1 à 2 M€,
  0,5% de 2 à 3 M€
- Activités de ballon hors DSP :
  0,2% dès le premier euro

Événements marquants de l'exercice 2022

L'équipement délégué est implanté sur la commune de Puteaux et soumis aux règles d'urbanisme de l'EPT Paris Ouest la Défense. Or, cet EPT

a adopté le 30 juin 2020 une modification de son PLU prévoyant un durcissement des règles applicables sur le périmètre du parc de Puteaux, et en particulier :

- une réduction de la hauteur des bâtiments (10 mètres contre 14 mètres précédemment)
- l'interdiction d'une densification des bâtiments au profit d'espaces verts (50% contre 30% précédemment), excluant de surcroît les terrains de grands jeux de cette qualification

Après analyse par la Ville et le délégataire, il s'est avéré que ces nouvelles règles n'autorisaient pas la réalisation d'un programme conforme à celui prévu au contrat de DSP impliquant de facto des modifications substantielles de l'objet et des conditions financières du contrat.

De ce fait, les parties se sont accordées sur une résiliation amiable de la convention de DSP en date du 30 juin 2022. Une nouvelle procédure de délégation de service public a été lancée en 2022.

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

En 2022 ce secteur comprenait 5 contrats (4 DSP et une concession de services) portant l'exploitation du cinéma le Louxor, l'exploitation du Théatre de la Gaîté Lyrique, la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris, l'exploitation du Carreau du Temple et les festivals de musique du Parc Floral.

	2022	2021
Chiffres d'affaires	5,9 M€	5,8 M€
Redevance	165,1 K€	121,5 K€
Participation Ville de Paris	6,3 M€	3,2 M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2022

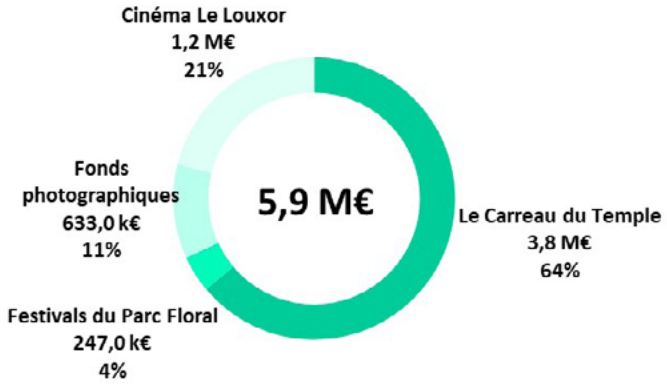

Répartition de la redevance en 2022

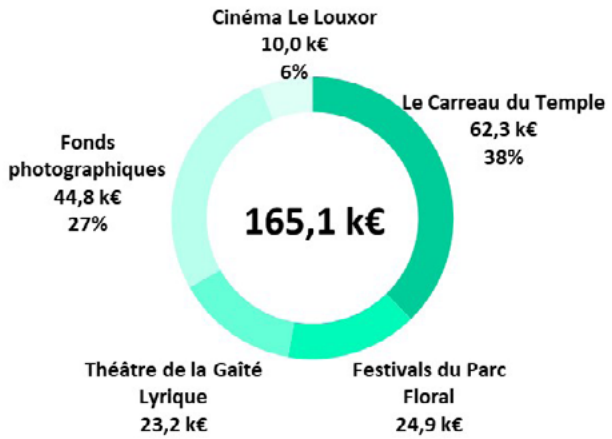

Répartition de la participation en 2022

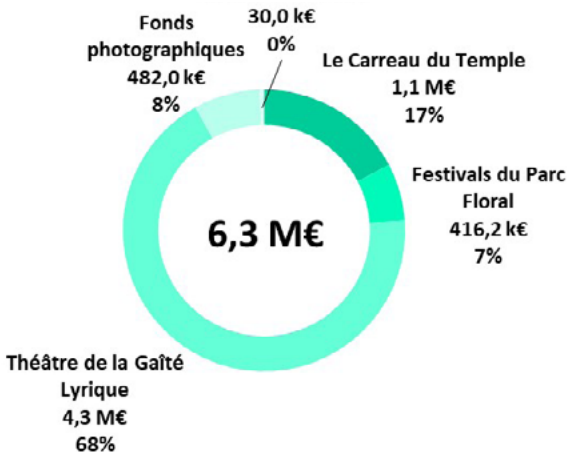

CARREAU DU TEMPLE

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Carreau du Temple, ancien marché de vêtements construit sous le Second Empire et situé au 4, rue Eugène Spuller dans le 3e arrondissement de Paris, a fait l'objet, de l'été 2009 à février 2014, d'une réhabilitation initiée par la Ville de Paris, afin de réaliser un équipement à usage mixte offrant des espaces à caractère sportif, culturel et événementiel. Le volume existant des halles a été réhabilité et augmenté de deux nouveaux niveaux de sous-sols et de deux étages. Au terme de cette rénovation, le bâtiment dispose notamment d'un auditorium de 250 places, d'un espace de 1800 m² modulable pour des activités sportives ou événementielles, ainsi que d'un espace bar / petite restauration et de plusieurs salles destinées aux pratiques sportives et musicales amateurs.

Le premier contrat de DSP, confié à la Société publique locale (SPL) Carreau du Temple, est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Il a été renouvelé en gré à gré (DSP « in house ») pour une durée de 5 ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024. Il prévoit que le Carreau du Temple propose ses espaces aux publics scolaires, aux associations, aux institutions et aux particuliers souhaitant participer aux différentes activités organisées au sein de l'équipement. Le délégataire doit également concevoir une programmation sportive, culturelle et événementielle.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

	2022	2021
Chiffre d'affaires (hors participation Ville)	3,75 M€	1,74 M€
Redevance	62 K€	20 K€
Participation de la Ville de Paris	1,09 M€	1,08 + 1 M€ au titre de l'Olympiade culturelle
Résultat net	306 K€	200 K€

2022 a marqué une reprise complète de l'activité sur l'année, après les années de crise de la covid 19, malgré le maintien des contraintes sanitaires (passe vaccinal et port du masque) lors des premiers mois de l'année. Ce retour à la normale a permis à la SPL du Carreau du Temple de retrouver sa bonne santé financière d'avant-crise avec un chiffre d'affaire qui atteint les 3,7 M€, contre 1,7 M€ en 2021. Couplé à une bonne gestion de la trésorerie, la SPL a également pu rembourser en juin 2022 son Prêt Garanti par l'État (PGE) de 900 k€.

L'année 2022 se clôture par un résultat excédentaire de 305 738 €, malgré un contexte économique difficile marqué par l'augmentation significative des coûts de l'électricité qui ont doublé de 2021 à 2022 et malgré l'inflation de l'ensemble des contrats et achats, notamment les coûts de cession de la programmation. La forte reprise des locations événementielles a permis en 2022 de dépasser pour la première fois le seuil des 80 % de ressources propres. Le fonds de roulement est de 1,6 M€. Le report à nouveau conséquent (+1 M€), résultat de cette bonne gestion financière, est une sécurité que le Carreau s'est donnée en cas d'exercice plus difficile dans les années à venir.

À ces recettes propres s'ajoute la compensation annuelle de service public versée par la Ville qui s'élève à 1,09 M€ en 2022, soit +16 000 € par rapport à 2021 en application des clauses contractuelles d'indexation du contrat de DSP.

Le délégataire verse une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires exigible à compter du 30 juin de l'exercice N+1. La part forfaitaire de

l'année 2022, versée en 2022, s'élève à 20,7 k€ HT et la part variable, versée en 2023, à 41,4 k€ HT.

Le chiffre d'affaires participants de l'édition 2021 comprend à la fois les inscriptions reportées de l'édition 2020 et des nouvelles inscriptions prises durant les mois précédents les épreuves 2021.

b) Indicateurs de suivi du service public

Chiffres-clés 2022 :

- **L'activité et la fréquentation :** 341 jours d'activité / 244 922 personnes accueillies
- La programmation artistique et culturelle : 9 coproductions / 34 spectacles / 3 festivals / 12 contenus en visioconférence / 3 périodes de Halle ouverte / 8 projections de cinéma
- Les résidences d'artiste : 34 compagnies artistiques accueillies en résidence
- **Les pratiques amateurs :** chaque semaine 78 cours en moyenne / Près de 2 200 adhérents
- **Le développement des publics :** 6 138 personnes touchées par les actions de médiation
- **Les locations d'espaces :** 83 événements locatifs dont 70 organisés dans la Halle / 54 événements ouverts à tous les publics dans la Halle, soit 54 % des événements
- **La communication :** 116 452 visites uniques sur le site Internet / 20 000 abonnés à la newsletter
- **L'équipe du Carreau du Temple :** 24 salariés permanents et 33,5 ETP

L'année 2022 a marqué une reprise à la normale de l'activité avec 34 spectacles contre 14 en 2021 et, en contrepartie, moins d'artistes accueillis en résidence (34 contre 55 en 2021), cet accueil étant la seule activité autorisée pendant la fermeture liée au Covid 19. On peut noter le retour du public au Carreau : 244 922 personnes accueillies durant l'année 2022 contre 151 538 l'année précédente. Le nombre d'adhérents pour les pratiques amateurs est également en hausse : +200 en 2022.

L'activité locative a aussi retrouvé une bonne dynamique avec 83 locations en 2022 (dont 70 dans la Halle) contre 55 en 2021 (dont 21 dans la Halle), tout en maintenant un taux de 54 % d'événements ouverts à tous les publics dans la Halle (54 événements en 2022 contre 28 en 2021).

Le nouveau site internet du Carreau du Temple, mis en ligne le 4 avril, couplé à la reprise de l'activité a généré une forte hausse des visiteurs du site Internet : 116 452 en 2022 contre 71 000 l'année précédente. On peut noter une division par deux du nombre d'abonnés à la newsletter qui s'explique par la mise en conformité RGPD et au changement de CRM au profit d'un outil plus qualifié avec de meilleurs résultats qualitatifs (meilleur taux d'achat de places par ce canal).

Cette reprise de l'activité est à saluer, d'autant qu'il faut rappeler que l'année 2022 a commencé avec l'obligation de présenter un passe vaccinal dans les lieux publics (levée du passe le 13 mars) et l'obligation de porter un masque dans les lieux culturels (jusqu'au 28 février).

c) Politique tarifaire

La grille tarifaire est établie au regard de la nature de la manifestation, de son équilibre économique et de ses objectifs de fréquentation. Ces grilles tarifaires ont été révisées dans le cadre du nouveau contrat de DSP 2019-2024 :

- Tarification de la programmation artistique : L'annexe 9 de la DSP 2019-2024 définit une grille des tarifs présentant 3 types (A, B, C) en fonction du coût de la manifestation. Elle s'échelonne entre 4 et 20 € pour les spectacles et prévoit la gratuité pour certaines catégories de personnes souhaitant assister à une séance de cinéma ou un atelier. Les tarifs réduits et demi-tarifs sont proposés aux catégories suivantes : plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux, personnes en situation de handicap, moins de 30 ans, adhérents.
- Tarifs de location des espaces du sous-sol pour l'organisation des activités de service public par les associations sportives et culturelles : Les tarifs de location sont également définis dans le cadre de l'annexe 9 du contrat de DSP 2019-2024. Ils s'échelonnent entre 6 et 12 € par heure en fonction du tarif horaire pratiqué par l'association à l'usager et s'élève à 50 € par heure pour les structures du secteur marchand ayant une activité économique (assujetties aux impôts commerciaux et/ou à la TVA).
- Tarifs de location des espaces pour des activités complémentaires (hors service public) : Le Carreau du Temple a également mis en place une grille tarifaire pour la location de ses espaces pour des manifestations privées et non ouvertes au grand public, dans un but d'optimisation de ses ressources propres et de soutenabilité de son modèle économique. Les tarifs s'échelonnent entre 500 € et 25 k€ par jour en fonction des espaces et du type de manifestations.

d) Événements marquants en 2022

Le Carreau a également lancé de nouveaux pro-

jets : la **première édition du Festival Everybody,** festival sur le corps contemporain, en février 2022, qui s'est poursuivie par une nouvelle édition en 2023.

Sur le plan social, l'équipe a affirmé sa volonté de toucher tous les publics, mêmes les plus précaires par l'**ouverture de la Halte Femmes** fin mars 2022, en partenariat avec Aurore. Un groupe de femmes de la Halte s'est constitué, qui suit régulièrement des cours de pratique et est accompagné pour voir des spectacles de la programmation du Carreau.

Enfin, la démarche environnementale est marquée en 2022 par la **signature du Pacte Parisien Action Climat et Biodiversité** le 22 novembre 2022. De même, la procédure de certification ISO 20121 devrait aboutir sous peu.

GAÎTÉ LYRIQUE

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

L'exploitation du théâtre de la Gaîté Lyrique, situé au 3 bis rue Papin (3e arrondissement) a été confiée à la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique (SEGL), au travers d'une délégation de service public d'une durée de 6 ans à compter du 1er août 2016. Le contrat a été prolongé, par avenant, jusqu'au 31 décembre 2022.

Dans la continuité de la précédente DSP, les activités de service public consistent en la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel dédié à l'exécution des objectifs principaux suivants :

- La participation à la création d'œuvres de spectacle vivant par la production, la production déléguée, la coproduction ou l'accueil en résidence, en explorant notamment les relations entre art et technologie ;
- La diffusion d'œuvres de spectacle vivant et notamment de concerts de musiques actuelles en y intégrant les esthétiques électroniques, improvisées, rares et expérimentales ;
- L'organisation de rencontres, conférences, ateliers ou toute activité dédiée au grand public et centrée sur les différents aspects de la création et de la diffusion à l'ère du numérique ;
- La conduite d'une politique d'action culturelle qui sera au cœur du projet afin de permettre à un large public de découvrir et de se familiariser avec ces nouvelles formes artistiques. Le délégataire doit notamment travailler en étroite collaboration avec le monde enseignant et les acteurs sociaux, de quartier, notamment dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

Dans le respect de cette mission de service public, le délégataire est autorisé à exploiter les activités annexes qui consistent notamment en :

- La gestion et la valorisation des espaces commerciaux (bar, boutique, librairie) et plus généralement les espaces privatisables du bâtiment afin d'en retirer un bénéfice de location ;
- La location des espaces (grand foyer, auditorium, plateau média, etc.) pour des manifestations privées et réaliser des prestations de services associées à ces locations ;
- La vente de boissons et denrées alimentaires pendant les heures d'ouverture du bâtiment au public ;
- La production et l'accueil d'expositions en lien avec le programme artistique et la mission de création et de diffusion du lieu.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la DSP est constitué des recettes de billetterie des spectacles, concerts, expositions, projections, ateliers, formations, ainsi que des recettes générées par le bar, la privatisation des espaces et les partenariats avec des entreprises privées. À ces recettes propres s'ajoute la compensation annuelle de service public versée par la Ville de 4,31 M€ en 2022 (en réduction par rapport à 2021 de 4 %).

Pour l'année 2022, le chiffre d'affaires net de la DSP s'élève à 3,4 M€ HT (hors compensation financière de la Ville), en nette augmentation par

rapport au niveau de 2021 et qui retrouve ceux des années antérieures à la crise sanitaire. Les activités artistiques représente 1,3 M€ de chiffre d'affaires, les recettes commerciales (bar, privatisations et locations) 1,6 M€, les activités culturelles 0,2 M€ et les autres produits 0,2 M€.

Le résultat de l'exercice 2022 est déficitaire : - 172 k€ (+ 508 k€ en 2021).

La redevance fixe indexée s'élève à 23,2 k€ (HT) selon les termes de la DSP. La part variable de 3 % du CA (hors compensation annuelle de la Ville) n'étant déclenchée qu'à partir d'un seuil de 4 M€ de chiffre d'affaires, elle n'a pas été appelée au titre de 2022.

	2022	2021
Chiffre d'affaires net	3,4 M€	2,6 M€
Redevance	23 K€	22 K€
Participation de la Ville de Paris	4,3 M€	4,6 M€
Résultat net de la délégation	- 172 K€	508 K€

b) Indicateurs de suivi du service public----------

Chiffres-clés 2022 :

- **L'activité et la fréquentation :** 255 jours d'activité (contre 149 jours en 2021 et 210 jours d'ouverture sont prévus aux termes de la DSP) / 241 771 personnes accueillies ;
- **La programmation artistique et culturelle :** 48 productions déléguées / 35 coproductions / 61 concerts / 80 spectacles / 63 conférences et projections / 334 rencontres et ateliers ;
- **Les résidences d'artiste :** 17 artistes et/ou collectifs accueillis en résidence ;
- **Les actions culturelles :** 352 actions en milieu scolaire / 228 actions en direction des habitants ;
- **La communication :** 116 452 visites uniques sur le site internet / 20 000 abonnés à la newsletter ;
- **L'équipe de la Gaité Lyrique :** 72 ETP incluant CDI, CDD et intermittents.

L'établissement a ouvert 255 jours en 2022 (contre 210 jours d'ouverture sont prévus aux termes de la DSP). Après deux années d'activité partielle du fait de la crise sanitaire, la fréquentation a pu retrouver un niveau plus significatif en 2022. L'établissement a retrouvé le public avec 241 771 visiteurs (contre 167 000 en 2021) malgré le maintien du pass vaccinal jusqu'au 14 mars 2022.

Cette reprise de la fréquentation est largement due aux bons résultats des expositions, activité ne figurant pas parmi les missions de service public mais faisant partie des activités accessoires que le délégataire était à même de pouvoir développer. Les expositions et installations ont en effet attiré près de 111 169 personnes en 2022, soit 46% de la fréquentation totale. La fréquentation des activités de services public s'élève à 68 201 visiteurs soit une baisse de 27% par rapport à 2019. La fréquentation des concerts et spectacles est restée plus limitée mais a retrouvé un niveau sensiblement supérieur à l'année 2021, avec 34 264 spectatrices et spectateurs, soit 14 % du total de la fréquentation. Les projets et activités d'action culturelle n'ont représenté que 5 464 bénéficiaires, soit 2 % du total de la fréquentation.

L'évolution de la fréquentation par activité est la suivante depuis 2016.

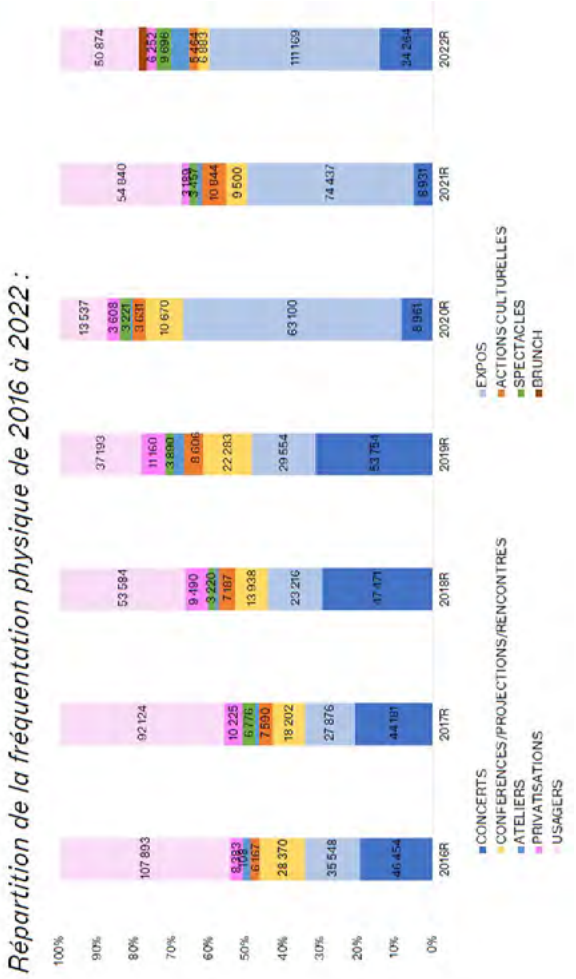

c) Politique tarifaire ----------

Les tarifs de service public sont fixés contractuellement. Ils s'échelonnent de la gratuité à 23 € pour les concerts dans la grande salle. Des tarifs intermédiaires sont prévus selon la nature de l'activité (concert, spectacle vivant, atelier, etc.) et des publics (famille, scolaires, etc.). Ces tarifs sont actualisés annuellement.

Après actualisation partielle, les tarifs en 2022 étaient les suivants :

- Concert Grande salle : 23 € tarif plein, tarifs réduits, gratuité ;
- Ateliers : 10 € pour les ateliers payants ;
- Exposition : 10 €, tarifs réduits et gratuité ;
- Spectacle : 12€.

d) Événements marquants en 2022 -

La Gaîté Lyrique a fêté ses 10 ans avec le festival This is not a Fu%ing Museum sur 4 jours en mai 2022.

Le renouvellement du contrat : En 2022 a été organisée une nouvelle procédure de mise en concurrence en vue de l'exploitation de la Gaîté Lyrique pour la période 2023 à 2027, dans le cadre d'un contrat de concession de service. C'est un nouvel exploitant qui a été retenu à l'issue de cette procédure. L'année 2022 était donc la dernière année d'exploitation de cet équipement culturel par la SEGL.

La crise énergétique : L'exploitation de la Gaîté Lyrique a été affectée de manière relativement limitée par la hausse des prix de l'énergie en 2022 dans la mesure où le bâtiment est raccordé au réseau de chaleur urbain dont les tarifs n'ont pas évolué en 2022, et le contrat de fourniture d'électricité est arrivé à échéance en octobre 2022 signifiant que le concessionnaire a dû renouveler son contrat de fourniture d'électricité pour les mois de novembre et décembre 2022 à un prix moyen de 931 €/MWh.

MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La Ville de Paris est propriétaire de documents (photographies, dessins, gravures, cartes, affiches) d'une grande valeur artistique, documentaire et patrimoniale. Elle est notamment propriétaire des collections photographiques Roger-Viollet, qui lui ont été léguées en 1985 et regroupent environ 7,7 millions de clichés. Parmi les autres fonds patrimoniaux photographiques figurent notamment ceux du Musée Carnavalet (150 000 clichés), de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (environ 500 000 clichés) et de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville (250 000 clichés). La Ville de Paris est également détentrice du fonds France Soir (acquis par don en 1987 et complété par achat en 2012), qui comprend environ 6 millions de clichés.

Afin de permettre la diffusion de ce patrimoine, d'un intérêt culturel, patrimonial et historique, et en ouvrir l'accès au plus grand nombre, la Ville de Paris a créé, en 2005, un service public local de préservation et de mise en valeur des fonds. La première délégation de service public étant arrivée à échéance en 2015, une nouvelle délégation avait été conclue en gré à gré (DSP in house) avec la SPL Parisienne de Photographie, pour la période du 1er septembre 2015 au 31 décembre 2019. Le délégataire assurait alors la reproduction numérique des fonds, la préservation des originaux et leur diffusion par l'exploitation commerciale des droits de reproduction et l'alimentation d'un site internet accessible au grand public.

Le nouveau concessionnaire, Delta arts, assure, dans le cadre du **contrat de concession de service public** entré en vigueur le **1er janvier 2020 pour une durée de 5 ans**, la diffusion et l'exploitation commerciale des images numérisées, la négociation des droits de reproduction pour le compte de la Ville de Paris auprès des auteurs ou de leurs ayants-droits et doit contribuer à la démarche d'éducation aux médias et à l'information (EMI) auprès des jeunes publics. Les autres missions auparavant assurées par la SPL Parisienne de photographie (conservation des collections, numérisation) n'entrent plus dans le cadre de la concession et sont désormais directement assurées par la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

La concession ayant débuté au 1er janvier 2020, l'année 2022 représente la troisième année d'exploitation du concessionnaire.

Le chiffre d'affaires de la concession est constitué des recettes tirées de l'exploitation des fonds photographiques, auquel vient s'ajouter la participation aux charges de service public versée par la Ville de Paris au titre de la diffusion et de la valorisation des fonds. Pour l'année 2022, ce chiffre d'affaires s'élève à 632 k€ HT (soit une progression de 8%).

	2022	2021
Chiffre d'affaires net (hors compensation)	632 K€	586 K€
Redevance	45 K€	45 K€
Participation de la Ville de Paris	482 K€	482 K€
Résultat net de la délégation	30 K€	70 K€

La participation financière de la Ville au titre des contraintes de service public s'est élevée à 482 k€.

Le résultat net 2022 de la concession représente un solde positif de 30 k€, en baisse par rapport à 2021 du fait d'une hausse de la masse salariale

et d'un effort d'investissement liés au développement des actions d'éducation aux médias (cf. infra). La redevance versée en 2022 est demeurée à 45 k€ soit le montant minimal garanti indexé prévu par la convention de CSP. Pour rappel, le contrat prévoit en effet le versement par le concessionnaire d'une redevance annuelle de 6,5 % du chiffre d'affaires, assortie d'un montant minimal garanti de 45 k€ HT.

b) Indicateurs de suivi du service public

Production d'images numérisées : Aux termes du contrat de concession, la charge de la numérisation incombe à la Ville de Paris qui s'engage à livrer annuellement 200 000 vues au concessionnaire, tirées des fonds Roger-Viollet et France Soir. En 2021, 284 000 vues avaient été produites en 2021 pour atteindre la volumétrie prévue, intégrant les orientations sollicitées par le concessionnaire (par exemple : fonds Berson au sein des collections Roger-Viollet). En 2022, ce sont 206 624 vues qui ont été numérisées et fournies au concessionnaire.

Commercialisation des droits de reproduction : Les ventes de droits de reproduction ont représenté 632 k€ (fonds Roger-Viollet = 618 k€, fonds France Soir = 14 k€) en 2022 contre 586 k€ en 2021 (fonds Roger-Viollet = 577 k€, fonds France Soir = 9 k€).

Pour mémoire, la mission de conservation du fonds Roger-Viollet a été reprise en régie par la Ville de Paris en 2018. La nomenclature des recettes par secteur fait apparaître en 2022 une très forte progression du secteur des expositions.

Diffusion culturelle et grand public des collections : La diffusion culturelle des fonds s'effectue par la mise à disposition à titre gracieux des reproductions numérisées des œuvres aux services et institutions de la Ville de Paris pour des expositions, publications ou toute utilisation sur les sites des institutions municipales. Elle est également assurée par la mise en ligne de photographies à destination du grand public et des clientèles sur le site Roger-Viollet (www.roger-viollet.fr), site mis en ligne en janvier 2021. Le site web Paris en images a été fermé.

Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) : un poste de chargé de projet culturel et pédagogique a été créé pour mener à bien cette démarche. Un investissement budgétaire de 22 k€ a permis de mettre en place des ateliers et des expositions pédagogiques. En 2022, outre le partenariat avec le CLEMI, 32 ateliers EMI ont eu lieu au sein de 22 écoles du 1er degré, et 13 visites de l'agence Roger-Viollet ont été organisées pour des classes des 1er et 2nd degrés.

c) Politique tarifaire

La tarification est effectuée de gré à gré, sur la base d'une demande de devis.

La gratuité des droits de reproduction est accordée à la Ville de Paris et à certains de ses partenaires dans le cadre de l'utilisation non commerciale des images. Des tarifs préférentiels sont accordés aux étudiants, aux chercheurs et aux publications scientifiques (réduction de 50 %). Des dérogations peuvent également être consenties en fonction du nombre d'images commandées par le même utilisateur, dans le cadre d'accords spécifiques proposant un prix forfaitaire à l'image.

d) Événements marquants 2022

L'année 2022 a été marquée par la programmation de plusieurs expositions, au-delà des deux expositions annuelles prévues dans le contrat de concession, ce qui traduit un réel dynamisme du concessionnaire :

- Programmation d'expositions à la galerie Roger-Viollet (L'Orient en grand, Gaston Paris, 13 bis X Roger-Viollet, L'appel du large, Zaramo, Kwéré, Kuba, Makonde, Laure Albin Guillot) ;
- Publication d'un catalogue pour chaque exposition de la Galerie Roger-Viollet.

LE LOUXOR

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le cinéma a ouvert ses portes au public le 18 avril 2013. Après 7 premières années d'exploitation du cinéma, la Société **CINELOUXOR** a été reconduite (après mise en concurrence) pour l'exploitation de l'établissement au travers d'une convention de **délégation de service public** d'une durée de 5 **ans à compter du 1er janvier 2020**. La convention a été prolongée de 2 ans par un avenant voté au Conseil de Paris d'octobre 2021.

Le délégataire est chargé de proposer une programmation cinématographique de type Art et Essai, de films de 1re et 2e exclusivité, ainsi que des films en version originale sous-titrée. Il doit construire une programmation diversifiée ouverte à tous. Il doit, en outre, développer un volet d'éducation artistique, d'animation et de médiation culturelle liée de manière prépondérante à l'activité cinématographique, et veiller à la dimension d'animation locale et d'ouverture sur le quartier.

La Ville de Paris n'accorde aucune participation financière pour l'exploitation de ce service délégué. Toutefois, le délégataire bénéficie de l'aide financière octroyée par la Ville de Paris au titre de sa politique de soutien aux salles de cinéma indépendantes, dans les mêmes conditions que tous les exploitants concernés par ces mesures.

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires du Louxor est composé de recettes de billetterie de salle, des recettes du bar, et d'activités commerciales. S'ajoute à ce chiffre d'affaires la perception de subventions d'exploitation. L'année 2022 a marqué un retour à la normale de l'activité, après deux années difficiles avec la covid. En 2022, le chiffre d'affaires s'élève à **1 238 k€** soit une hausse de 81 % par rapport à 2021, année marquée par les restrictions sanitaires et une période de fermeture. **La subvention de fonctionnement** annuelle de la Ville de Paris au titre du soutien aux salles indépendantes et Art et Essai est revenue à son niveau classique de **30 k€**.

Le résultat est excédentaire **(21,7 k€)** du fait de la hausse du chiffre d'affaires mais surtout de la mobilisation du compte de soutien automatique auprès du CNC.

Le délégataire verse une **redevance** constituée d'une part fixe et d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaires. En 2022, la redevance s'est élevée à **10 k€**, soit uniquement la part fixe, le chiffre d'affaires 2021 ne dépassant pas la tranche à partir de laquelle est calculée la part variable.

	2022	2021
Chiffre d'affaires net (hors compensation)	1 238 K€	683 K€
Redevance	10 K€	10 K€
Participation de la Ville de Paris	30 K€	40 K€
Résultat net de la délégation	22 K€	56 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Après deux années difficiles liées à l'épidémie de Covid-19, les spectateurs sont revenus en salle et la fréquentation du Louxor a retrouvé un bon niveau. Avec **205 206 entrées**, la fréquentation en 2022 connaît une forte hausse de 76 % par rapport à 2021. Le cinéma retrouve presque le niveau d'entrées de la période pré-covid 19, la fréquentation en 2022 est seulement en baisse de 17% par rapport à la moyenne des entrées 2017 à 2019, années de référence.

La programmation s'est distinguée par les éléments notables suivants :

- Le classement Art et Essai est assuré en 2022. Il convient de noter que le cinéma conserve ses trois labels Art et Essai : Jeune Public, Recherche et Découverte, et Patrimoine et Répertoire et a reçu la Prime Court Métrage ;
- La programmation vise à être diversifiée (films de patrimoine, documentaires, etc.), avec notamment la programmation en sortie nationale de La conspiration du Caire (film qui a le mieux marché au Louxor), L'innocent et la rétrospective de Kinuyo Tanaka. À noter également l'accueil de festivals comme le Festival du cinéma de Turquie de Paris, l'Usage du monde, le Maghreb des films, le Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient, Mon Premier Festival et la Sélection « Cannes 2022 » de l'ACID) ;
- Le travail à destination des groupes « Jeune public » a retrouvé son rythme habituel, après deux années difficiles. Les séances ont accueilli 35 014 entrées en temps scolaire et périscolaire, soit une augmentation de 108 % par rapport à 2021 mais aussi de 0,38% par rapport à 2019 (année de référence) ;
- L'insertion de l'équipement dans son quartier s'est poursuivie grâce à un travail avec les acteurs locaux, les structures associatives et diverses animations (ciné-club, ciné-concerts, expositions, partenariats comme celui lancé avec la coopérative La Louve).

c) Politique tarifaire

La politique tarifaire mise en place par le cinéma correspond à celle pratiquée par la plupart des salles de cinéma indépendantes.

Au cours de l'exercice, le délégataire a appliqué les tarifs visés dans la convention de délégation avec **un plein tarif à 10 € et de nombreux tarifs réduits** notamment à destination des moins de 26 ans, des familles nombreuses, des étudiants, des seniors ou des chômeurs. Le tarif spécifique pour les scolaires et les centres de loisirs est de 4,10 €.

Le tarif moyen s'établit à **5,67 €**, plus bas que la moyenne nationale (7,04 €).

d) Événements marquants 2022

Plusieurs séances spéciales et en avant-premières ont été proposées au public.

Le Louxor a proposé tout au long de l'année un ciné-club, organisé en courts cycles de films de patrimoine.

Il a accueilli « Mon Premier Festival » qui est un festival jeune public initié par la Ville de Paris.

L'événement « Courts au Louxor ! » en partenariat avec l'Agence du court métrage a été renouvelé en 2022 avec deux séances organisées et un événement du dispositif « Fais ta séance » programmé et présenté par un groupe du lycée Rabelais (18e).

Les rendez-vous de la Louve ont été reconduits, en partenariat avec la coopérative du 18e La Louve, proposant des séances composées d'un film et d'une rencontre avec des intervenants en lien avec la thématique abordée.

FESTIVALS DU PARC FLORAL

PRÉSENTATION DU CONTRAT

Conclu pour une durée de quatre ans (de 2019 à 2023), le contrat de concession de services porte sur l'organisation, la programmation et l'exploitation d'un festival de musique classique, jazz et jeune public dans le Parc Floral de Paris (12e). Il a été confié à la société Traffix Music.

Les objectifs sont les suivants :

- proposer à un public averti comme au grand public une programmation de qualité et de niveau professionnel, national et international ;
- programmer des artistes émergents et en développement, notamment de la scène parisienne et francilienne en assurant un niveau de rémunération conforme aux usages (selon la convention collective applicable) ;
- développer des collaborations avec les acteurs locaux spécialisés dans les esthétiques jazz, classique et dans les concerts à destination d'un jeune public ;
- sensibiliser les publics aux différents univers musicaux (classique, jazz, concerts jeune public) par des actions de médiation, rencontres avec les artistes ou de découverte de type show case ou concerts à caractère plus intimiste dans les pavillons proches de l'Espace Delta ;
- développer les ressources propres issues de la vente de biens et services, bar et petite restauration, merchandising, partenariat ou mécénat.

Le concessionnaire doit proposer :

- des concerts gratuits avant 20h au minimum pour 8 concerts de jazz, 8 de classique et 8 concerts jeune public ;
- des concerts nocturnes avec billetterie après 20h. Le concessionnaire est libre de proposer autant de concerts classique et jazz qu'il le souhaite. Cette activité doit s'équilibrer par les ressources propres (billetterie, buvette, coproduction et mécénat).

En contrepartie de ces missions, la Ville lui verse une participation financière de 400 k€, hors indexation, par an.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION

a) Chiffres clés de l'activité ----------

Après deux années de crise sanitaire, les organisateurs ont souhaité proposer une édition ambitieuse, se traduisant par une forte augmentation des dépenses artistiques (+29 %) qui n'ont pas pu être couvertes par un accroissement équivalent des recettes propres. La hausse des recettes de billetterie et de bar a uniquement permis de compenser la diminution des subventions octroyées en 2022 par des sociétés civiles. Cela se traduit donc par un déficit important sur cette édition, la dernière organisée dans le cadre de ce contrat.

	2022	2021
Chiffre d'affaires net (hors compensation)	247 K€	238 K€
Participation de la Ville de Paris	416 K€	405 K€
Redevance	25 K€	24 K€
Résultat net	- 128 K€	- 23 K€

b) Indicateurs de suivi

Entre le 29 juin et le 7 septembre, les trois festivals du Parc floral ont permis d'accueillir près de 61 000 spectateurs, sur 31 concerts gratuits et 7 concerts payants. Au cours de ces concerts, ce sont 290 musiciens qui ont pu se produire devant le public.

		2019	2020	2021	2022
SPECTACLES	Nb concerts	8	6	8	8
	Fréquentation	7 939	2 948	6 445	6 162
PARIS JAZZ FESTIVAL	Nb concerts	17	6	18	19
	Fréquentation	27 702	8 992	24 902	38 369
CLASSIQUE AU VERT	Nb concerts	8	7	10	11
	Fréquentation	13 424	9 174	13 121	16 063
TOTAL	**Nb concerts**	**33**	**19**	**36**	**38**
	Fréquentation	**49 065**	**21 114**	**44 468**	**60 594**

Public

Les concerts jazz et classique ont été suivis par plus de 54 000 personnes. L'âge moyen du public était de 51 ans, contre 53 ans en 2021 et 56 ans en 2020. Les femmes représentaient 60 % du public. 36 % du public participait pour la première fois à ces festivals, et 51% du public est venu à plusieurs concerts durant l'été 2022.

Politique tarifaire

Les concerts en journée sont gratuits. Seuls les concerts nocturnes sont payants, ils ont concerné 12 soirées pour un total de 5 200 spectateurs. Ces concerts, composés de deux parties avec des artistes différents pour chaque partie, étaient proposés au **tarif plein de 27 €**. Des **tarifs réduits à 17 € et 12 €** étaient également proposés.

JEUNESSE
FAMILLE – PETITE ENFANCE

Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux centres d'animation et aux établissements d'accueil collectif de la petite enfance.

En 2021, il regroupe **15 délégations de service public pour les centres d'animation** proposant un programme spécifique d'activités de loisirs à l'intention des jeunes Parisien.ne.s de 12 à 25 ans, **une délégation pour un établissement proposant un programme d'animation spécifique** dédié à la laïcité et **16 délégations relatives à l'accueil des enfants** en bas âge.

	2022	2021
Chiffres d'affaires	19,5 M€	14,4 M€
Redevance	1,0 M€	1,2 M€
Participation de la Ville de Paris	19,9 M€	23,5 M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2022

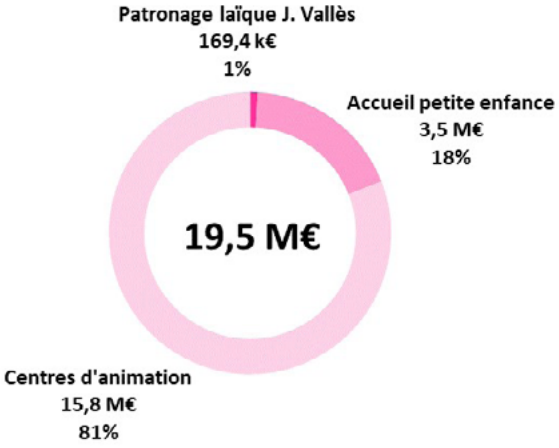

Répartition de la redevance en 2022

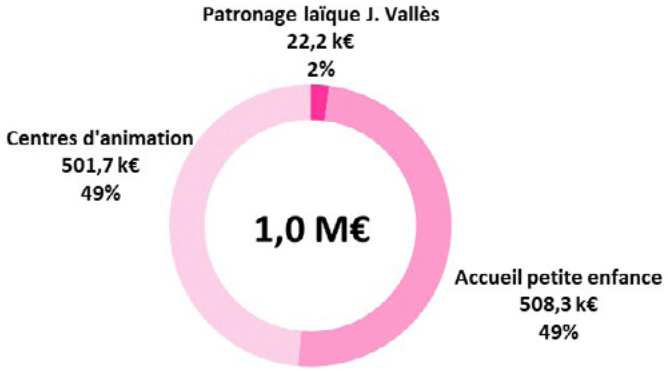

Répartition de la participation en 2022

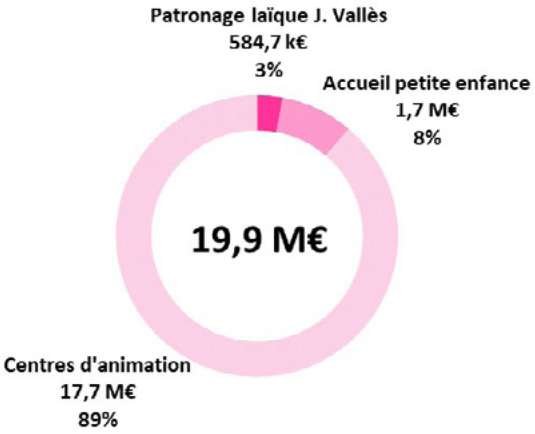

CENTRES PARIS ANIM'

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Durant la saison 2021/2022, les 50 centres Paris Anim' parisiens, quel que soit leur mode de gestion, ont proposé des activités de loisirs à caractère sportif, culturel, artistique, technique ou scientifique. Ces activités, encadrées par des animateurs, sont mises en place, sans discrimination de genre, d'âge ou d'origine géographique, sous forme de cours ou d'ateliers hebdomadaires de durées variables. Elles sont aussi variées que l'éveil musical, les activités sportives, les arts du spectacle, les activités techniques et scientifiques, l'apprentissage des langues, le dessin, la gastronomie ou la sensibilisation à l'environnement.

Les centres proposent aussi un accueil et une information spécifiques ainsi qu'un programme d'activités particulier pour les jeunes (stages, séjours...). Enfin, des activités d'insertion à l'attention des populations fragilisées, ainsi que des activités d'animation de quartier et de convivialité sont organisées.

Les objectifs poursuivis sont de contribuer au renforcement du lien social en garantissant la mixité sociale et en favorisant les relations entre générations.

Les centres Paris Anim' sont inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, et la Ville de Paris a choisi d'en externaliser la gestion. Dans ce cadre, et conformément au CGCT, ce sont les conseils d'arrondissement concernés qui choisissent leur mode de gestion : soit en délégation de service public, soit en marché public.

Pour la saison 2021-2022, **36 centres Paris Anim', 2 centres internationaux de séjours (CISP) et 1 théâtre jeune public** étaient ainsi gérés au travers de **15 conventions de délégations de service public conclues avec des associations**. Les 14 autres centres étaient gérés dans le cadre de 12 marchés publics de services.

Les délégations de service public portent sur la gestion et l'exploitation de ces équipements afin de mettre en place l'offre d'animation précitée, en recherchant une optimisation de l'utilisation des locaux. Elles sont conclues pour 5 ans, exception faite du contrat concernant les CISP Maurice Ravel (12e) et Kellermann (13e) et le Centre Paris Anim' Maurice Ravel, qui est d'une durée de 10 ans. Il inclut en effet la réalisation d'un programme d'investissement de 4,2 M€ à la charge du gestionnaire.

Tous les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux confiés.

a) Chiffres clés de l'activité

	2021/2022*	2020/2021**
Chiffre d'affaires	15,8 M€	9,6 M€
Redevance (avec exonérations votées)	502 K€	448 K€
Participation de la Ville de Paris	17,7 M€	20,4 M€

* Hors chiffre d'affaires de la DSP 14e non transmis. ** Hors données de la DSP Montparnasse désormais gérée en marché et y compris les données de la DSP 14e

Les mesures sanitaires liées au Covid-19 qui ont marqué la saison 2020-2021, perturbant le bon déroulement des activités, n'ont pas été reconduites cette saison (2021-2022). Les usagers inscrits à une activité durant la saison ont pu bénéficier de la totalité de celle-ci, contrairement à la saison précédente, durant laquelle les couvre-feux et restrictions d'activités se sont succédé. Les comptes des concessionnaires traduisent également cette reprise d'activité Post Covid-19.

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué des droits d'inscription acquittés par les usagers

au titre de leur participation aux activités et manifestations, auxquels s'ajoutent les recettes annexes, principalement de locations de salles.

À périmètre constant, hors DSP du 14e (en raison d'une absence de transmission à la date d'émission de ce bilan) , pour l'exercice 2020-21 et 2021-22, le **chiffre d'affaires global** réalisé sur l'ensemble des établissements, s'élève à **17,2 M€** (constitué à 90 % des droits d'inscriptions et à 10 % des recettes annexes), contre 9,5 M€ en 2020-2021, soit une hausse conséquente de 81 %. Cette différence s'explique par l'impact de la crise sanitaire et des confinements sur la saison 2020-2021, entraînant une forte diminution de la fréquentation des CPA et des CISP, conduisant à un ralentissement, voire un arrêt des activités d'animation et de l'hébergement sur plusieurs périodes.

Si l'on exclut les 2 CISP, le chiffre d'affaires global réalisé est de 9,1 M€ (constitué à 86 % des droits d'inscriptions et à 14 % des recettes annexes) contre 7,8 M€ en 2020-2021, soit une hausse de 26 %.

En gardant le même périmètre – hors 14e - on note que 14 DSP sur 15 (et 29 structures sur 34) ont un chiffre d'affaires en augmentation par rapport à la saison précédente, lourdement impacté par la crise sanitaire du Covid-19, qui fût ressenti sur l'ensemble des structures.

Par ailleurs, en compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une participation financière fixée contractuellement et expressément conditionnée à la bonne exécution du projet d'activité approuvé par la Ville.

Pour l'exercice 2021-2022, la **participation financière** globale s'élève à **20,7 M€** contre 20,4 M€ en 2020-2021 ; à périmètre constant (hors DSP 14e), elle est de 19,3 M€ contre 18,9 M€ en 2020-2021.

En ce qui concerne **les redevances**, toutes les DSP prévoient désormais le versement d'une redevance forfaitaire annuelle (les DSP conclues avant 2016 prévoyaient le versement en fin de contrat d'une redevance assise sur le résultat d'exploitation cumulé sur la période de délégation). Seule la DSP Ravel – Kellermann, qui revêt un caractère spécifique, comporte encore le versement, en sus de la redevance forfaitaire annuelle, d'une redevance variable assise sur le résultat si celui-ci est positif. En 2021-2022, cette redevance variable s'est élevée à 73 k€.

Redevance sur exercice 2021-2022	**Redevance forfaitaire annuelle (€)***
CPA Les Halles	13 500
CPA 13e	46 500
CPA 17e	10 500
CPA Bessie Smith CPA Pina Bausch CPA Annie Fratellini CPA Musidora	24 000
CPA Arras Censier	13 500
CPA Richard Wright	7 500
CPA Valeyre	10 500
CPA 10e	2 000
CPA Maison des Ensembles	13 500
CPA Angel Parra CPA Marc Sangnier	19 500
CPA 15e	29 000
CPA Point du jour	19 500
CPA 19e	18 789
CPA Beaujon	10 500
CPA-Centres d'Hébergement Ravel Kellermann *	200 000
Total Cumulé	**438 789**

* hors redevance variable

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation : À périmètre constant (hors prise en compte des CPA du 14e), la fréquentation des centres Paris Anim' en DSP connaît une aug-

mentation de 21 %, entre août 2021 et août 2022 (le nombre d'usagers passe de 34 647 à 41 873).

Les usagers payants (80,6 % du total) sont en hausse de 10 % d'un exercice à l'autre tandis que les usagers des activités gratuites (19,4 % du total) sont en augmentation de 105 %. En ce qui concerne la répartition des usagers en fonction des niveaux de revenu, 51 % des usagers d'activités dont l'inscription est soumise à quotient familial (QF) relèvent des 5 premières tranches de QF (10 tranches au total), comme pour la saison 2020-2021. Les activités régulières gratuites ont attiré 8 104 personnes, principalement des jeunes et des personnes bénéficiant d'activités en vue de leur insertion. Quant aux activités de proximité, d'échange et de convivialité, elles ont été fréquentées par environ 212 000 participants. S'ajoutent à ces fréquentations celles des espaces dédiés aux jeunes et des P.I.J. (environ 30 000 passages).

Programmes d'activités : Les centres Paris Anim' sont largement ouverts sur leur quartier d'implantation et mettent en place des partenariats avec le secteur associatif et les autres structures publiques présentes dans les arrondissements.

Comme précisé plus haut, des ateliers d'activités de loisirs, à destination de tous, sont proposés dans de nombreux domaines. Plusieurs centaines d'activités différentes sont proposées par l'ensemble des centres Paris Anim'.

Par ailleurs, et en lien avec la réforme des conservatoires, des conventions de partenariats ont été mises en place entre les deux types d'équipement pour favoriser la complémentarité de l'offre d'apprentissage musical dans les arrondissements et créer des passerelles entre les publics.

La quasi-totalité des centres Paris Anim' éditent une lettre d'information et tous disposent d'un site internet.

La réforme des équipements jeunesse a promu le développement de l'accueil informel des jeunes dans les CPA dès lors que les locaux le permettaient et la possibilité de construire avec ces derniers un programme d'activités gratuites ou de sorties, à l'instar de ce qui se pratique dans les espaces Paris Jeunes.

De plus, les centres Paris Anim' parisiens participent à la politique générale d'insertion et de prévention menée par la Ville de Paris en proposant notamment des sessions gratuites d'accompagnement scolaire, des cours de français – langue étrangère pour les publics migrants et des activités mixtes accessibles à un public handicapé.

Enfin, des activités de proximité, d'échange et de convivialité sont mises en œuvre et proposées aux personnes fréquentant les centres et au reste de la population. Les centres Paris Anim' constituent ainsi des espaces ouverts sur l'extérieur qui contribuent activement à l'animation des quartiers.

Réclamations des usagers : On observe, pour la saison 2021-2022, une baisse importante du nombre de réclamations d'usagers par rapport à la saison passée. En effet, celles-ci concernaient principalement des questions de remboursement des cours non dispensés pendant la crise sanitaire.

c) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations en vigueur dans les centres Paris Anim' ont été fixés initialement par délibération du Conseil de Paris en mai 2006, en fonction des QF des usagers, de la nature des activités et de l'âge des participants. La gratuité est applicable à certaines activités relevant notamment des actions d'insertion telles que l'accompagnement scolaire, les cours de mise à niveau ou d'initiation au français. Les tarifs sont relevés chaque année par arrêté, dans la limite du taux directeur voté par le Conseil de Paris pour tous les équipements publics.

La première réforme de la tarification dans ce cadre a été votée les 6 et 7 février 2012 ; elle est entrée en vigueur au 1er septembre 2012. Elle intègre un élargissement des 3 tranches supérieures de QF, ainsi qu'une hausse des tarifs pour ces tranches et une baisse pour les tranches les plus basses. De plus, afin d'harmoniser les tarifications de l'ensemble des équipements parisiens, elle inclut également la suppression de tous les avantages consentis précédemment aux familles à partir du deuxième enfant, aux étudiants, apprentis et boursiers.

La deuxième réforme de la tarification votée les 15, 16 et 17 décembre 2014, entrée en vigueur au 1er septembre 2015, intègre une augmentation du nombre de tranches tarifaires qui sont passées de 8 à 10. Il s'agit de corriger la progressivité de la tarification en accentuant l'effort consenti par les hauts revenus, en créant les tranches 9 (les tarifs sont supérieurs de 30% à ceux du QF 8) et 10 (60% au-dessus de ceux du QF 8).

Compte tenu des difficultés économiques rencontrées par la jeunesse durant la crise sanitaire, le Conseil de Paris a voté, en décembre 2020, la création d'un tarif spécifique pour les étudiants, apprentis, volontaires du service civique et bénéficiaires de la garantie jeunes, correspondant à la tranche des QF 2, si le jeune ne relève pas par ailleurs de la tranche 1.

d) Évolutions 2022

- **Saison 2021-2022 :** plusieurs contrats arrivant à terme en août 2022 ont fait l'objet d'une procédure de renouvellement en DSP : CPA du 10e arrondissement (Château Landon, Espace Jemmapes, Granges aux Belles et Jean Verdier) attribué à Club Recherche et Loisirs et CPA du 19e attribué à la Ligue de l'Enseignement (fédération de Paris). Le contrat pour les CPA du 15e arrondissement attribué à MJC PARIS XV BRANCION, qui arrivait à expiration le 31 août 2022, a été prolongé pour une durée d'un an par avenant, la procédure de mise en concurrence pour son renouvellement n'ayant pas abouti.
- **Saison 2022-2023 :** plusieurs contrats arrivant à terme en août 2023 ont fait l'objet d'une procédure de renouvellement en DSP : CPA Arras et CPA Censier (5e) attribués à ACTISCE, CPA Maison des Ensembles (12e) attribué à la Ligue de l'Enseignement (fédération de Paris), et CPA du 15e arrondissement attribué à MJC PARIS XV BRANCION. Deux contrats arrivant à échéance fin août 2023 ont été renouvelés en marché public : CPA Angel Parra (14e) et CPA Marc Sangnier (14e).

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Afin de mettre en œuvre la politique municipale en faveur de l'accueil de la petite enfance, et pour favoriser une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des familles parisiennes, la Ville de Paris a fait le choix de diversifier les modes de gestion des établissements. À cet effet, la gestion de certaines structures municipales a été confiée à des partenaires privés. Dans le cadre de délégations de service public, ce mode de gestion permet de proposer aux familles qui en expriment le besoin des horaires élargis ou décalés et d'expérimenter de nouvelles organisations des temps d'accueil avec un assouplissement des frontières traditionnelles entre l'accueil à temps plein, pratiqué dans les crèches, et l'accueil à temps partiel, qui définit les haltes garderies.

Les crèches sont inscrites à l'inventaire des équipements de proximité. Elles sont donc gérées selon le choix effectué par chaque mairie d'arrondissement, soit au moyen d'une délégation de service public, soit au moyen d'un marché public de services.

Concernant l'année 2022, la gestion par un contrat de **délégation de service public** concerne 13 structures parisiennes : le multi-accueil situé 28-30, rue Baron Leroy (12e), le multi-accueil situé 3, ruelle au Père-Fragile (15e), le multi-accueil situé 2, rue Maxime Lisbonne (Duployé) (18e), la halte-garderie située 18-24, passage Duhesme (18e), le multi-accueil situé 32, rue Godefroy Cavaignac (11e), le multi-accueil situé 8, impasse Barrier (12e), le multi-accueil situé 21, rue de Provence (9e), le multi-accueil situé 13-15, rue Charrière (11e), la halte-garderie située 3, rue Jean Giono (13e), le multi-accueil situé 4, rue André Gide (15e), le multi-accueil situé 29-33, rue Émeriau (15e), la halte-garderie située 2, rue Gabrielle (18e) et le multi-accueil situé 9, rue de la Guadeloupe (18e).

Les délégations de service public citées ci-dessus sont conclues pour une **durée de 5 à 6 ans**. Elles portent sur l'accueil collectif non permanent, régulier ou à temps partiel d'enfants de moins de 3 ans. Les délégataires doivent mettre en œuvre tout moyen adapté pour permettre aux enfants de se familiariser avec la vie en collectivité. Afin de satisfaire les besoins d'un plus grand nombre de familles, les délégataires doivent également proposer des horaires de fréquentation élargis et mettre en place des actions favorisant un haut niveau de fréquentation. Enfin, les délégataires ont la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

Les suites de la crise sanitaire en 2022 et l'inflation ont impacté les données financières des établissements d'accueil de la petite enfance gérés en DSP.

Les évolutions financières entre l'exercice 2021 et 2022 sont à pondérer au regard du renouvellement, à compter de septembre 2020, de trois contrats de DSP (Barrier, Cavaignac et Provence) et de la prise en compte des montants au prorata temporis des différents éléments financiers.

Les produits d'exploitation des délégations sont constitués des participations familiales versées par les usagers et par les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (chiffre d'affaires), auxquelles s'ajoute une participation financière compensatrice pour contraintes de service public versée par la Ville de Paris.

Pour l'année 2022, le chiffre d'affaires global réalisé par les 13 établissements (hors compensation financière de la Ville de Paris) s'élève à 3,54 M€, soit une diminution (-1,2 M€) par rapport à 2021. Six DSP ont expiré en milieu d'année 2022 et trois DSP avaient expiré en milieu d'année 2021.

Pour l'année 2022, la compensation financière globale versée par la Ville pour les contraintes de service public s'élève à 1,66M€, en baisse de 35 % par rapport à 2021, qui atteignait 2,57 M€. Cette variation s'explique à la fois par l'expiration en cours d'année 2022 de certaines DSP et par la reprise d'activité. En effet, le nombre d'heures facturées aux familles est l'une des composantes du Montant Unitaire de l'heure (MUh) intervenant dans le calcul de la participation financière de la Ville.

Pendant toute la durée de la DSP, le MUh est révisé chaque année, sans faire l'objet d'un nouveau vote. Son montant varie annuellement en fonction des charges de l'établissement, des recettes versées par la CAF (PSU & PSEJ) et de l'activité réalisée. Le MUh est l'un des éléments qui détermine la participation de la Ville.

Les délégataires versent une redevance forfaitaire annuelle. Pour l'année 2022, la redevance globale perçue par la ville s'élève à 508 k€, soit une baisse de 26 % par à rapport en 2021 (691 k€), en lien avec l'expiration de certaines DSP au cours de l'exercice.

Le résultat net s'établit sur un déficit de 261 k€ contre un excédent de 245 k€ en 2021. Trois établissements (Giono, Père Fragile, Gabrielle) présentent un résultat déficitaire annuel 2022 égal ou supérieur à - 100k€. Cinq établissements présentent un excédent net en 2022.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	3,54 M€	4,72 M€
Redevance	508 K€	661 K€
Participation de la Ville de Paris	1,66 M€	2,57 M€
Résultat net	- 261 K€	245 K€

Cette dégradation du résultat est liée au lent retour à une fréquentation « normale » à la fin de l'épidémie du Covid-19, qui a pesé sur le niveau des recettes (baisse de participations familiales, de recettes Ville et PSU et fin, des aides exceptionnelles CAF liées à la période du Covid-19). En outre, le contexte inédit d'inflation des salaires et des prix a fortement pesé sur les charges, notamment sur les dépenses de personnel (hausse du SMIC et recours accru à l'intérim dans un contexte de pénurie d'agents de la petite enfance), d'achats (alimentation et couches) et de fluides (hausse du coût de l'énergie). Par ailleurs, plusieurs établissements ont été impactés par des retards dans la saisie de prestations CAF.

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité : Pour l'année 2022, la capacité globale d'accueil des établissements gérés par délégation de service public est de 275 contre 386 places en 2021. Cette baisse de capacité est liée au changement de mode de gestion des établissements Gabrielle, Jean Giono, André Gide, Emeriau, Charrière, Guadeloupe dont la gestion est assurée dans le cadre d'un marché public de service depuis août 2022.

Au titre de l'exercice 2022, le taux moyen d'occupation est de 74%, légèrement inférieur à l'exercice précédent (76%), du fait d'un lent retour à la situation normale, en lien avec l'évolution du contexte sanitaire.

Les difficultés à pourvoir les places d'accueil de type halte-garderie perdurent et pèsent sur la gestion de ces établissements.

Service fourni aux usagers : La périodicité des enquêtes de satisfaction a été largement modifiée par les crises sanitaires de 2020 et 2021. En outre, ces enquêtes sont, en majorité, réalisées tous les deux ans. Aucune réclamation ni contentieux n'a été enregistré.

Sécurité hygiène et accidents : Aucun incident n'a été enregistré sur les établissements. Sur le plan de la sécurité incendie, les établissements font l'objet de visites de la part des services compétents. Des exercices d'évacuation sont pratiqués tous les ans.

c) Politique tarifaire

Les règles tarifaires et de calcul des participations facturées aux familles sont conformes aux dispositions communes à l'ensemble des établissements municipaux d'accueil collectif de petite enfance de la Ville de Paris.

Elles sont fixées par délibération du Conseil de Paris et par arrêté de la Maire de Paris en application des règles définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

d) Événements marquants 2022

Ce cycle d'exploitation a été marqué par les suites de la crise sanitaire mais également par l'évolution du mode de fréquentation des structures.

Les conventions de DSP des structures Gabrielle, Jean Giono, André Gide, Emeriau, Charrière et Guadeloupe sont arrivées à échéance le 31 juillet 2022. À compter du 1er août 2022, ces structures sont désormais gérées dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

PATRONAGE LAÏQUE

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Le Patronage Laïque Jules Vallès, situé 72, avenue Félix Faure, Paris 15e, est un équipement de loisirs culturels et scientifiques créé en 2013 par la Ville de Paris pour promouvoir les valeurs laïques et républicaines. Au terme d'une procédure de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du Patronage Laïque initiée début 2019, **un nouveau contrat de délégation de service public** a été signé, en janvier 2020, avec **l'association ACTISCE**. Ce contrat est d'une durée de 5 ans et porte sur la période du **1er septembre 2020 au 31 août 2025**.

Au titre du contrat, le délégataire doit définir et mettre en œuvre, après accord de la Ville de Paris, un programme ambitieux et innovant d'activités et d'animations dans le cadre d'un projet pédagogique centré sur les valeurs de laïcité et sur les valeurs républicaines.

Ce programme d'activités, d'animations et de formations est structuré autour de quatre axes :

- Activités d'échanges et de convivialité organisées autour d'un lieu ressource permettant d'assurer la promotion des idées et des valeurs liées à la notion de laïcité ;
- Activités régulières de loisirs, à caractère scientifique, linguistique et culturel ;
- Activités culturelles et de loisirs à destination spécifique des jeunes ;
- Activités d'insertion.

Enfin, le délégataire a la charge de l'entretien et de la maintenance des locaux qui lui sont confiés.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

	2022	2021
Chiffre d'affaires	169 K€	103 K€
Redevance	22 K€	21 K€
Participation de la Ville de Paris	585 M€	559 M€
Résultat net	38 K€	45 K€

Sur l'exercice 2021/2022, le **chiffre d'affaires est de 169 389 €**. En compensation des contraintes de service public, la Ville de Paris verse une participation financière annuelle fixée contractuellement. Pour la période concernée, la **participation financière** de la Ville de Paris s'est élevée à **584 652 €**.

La redevance annuelle est constituée d'une part forfaitaire et d'une part variable en fonction des recettes d'activités. S'y ajoute (ou soustrait) la compensation au titre du quotient familial prévue dans l'article 19.3 de la convention. Au titre de l'exercice 2021/2022, le délégataire a versé à la Ville de Paris une redevance de 22 208 €.

b) Indicateurs de suivi du service public

Fréquentation : La saison 2021-2022 est une saison de reprise « post-pandémie », malgré les contraintes liées par exemple à l'instauration du passe sanitaire. Ainsi, le Patronage Laïque Jules Valles enregistre une reprise de toutes ses activités de loisirs et pour les jeunes avec tous les chiffres à la hausse par rapport à 2020/2021, qui avaient fortement pâti des restrictions sanitaires.

Ainsi, 63 ateliers d'activités régulières ont repré-

senté 98,5 h par semaine (10% de plus que l'année précédente), 479 inscrits (51% de moins de 18 ans et 88% d'habitants du quartier). Ces activités régulières concernent les arts du spectacle, arts plastiques, la musique, les activités scientifiques et techniques, activités physiques douces, la photographie, les échecs, les langues (9 cours différents). Les stages adultes ont attiré 166 personnes, sur un rayon plus vaste. Au total, ces activités ont attiré 645 personnes (contre 432 l'année précédente).

Les activités jeunes ont été relancées (stages jeunes/enfants - 262 personnes, animation jeunesse - 513 jeunes, formation délégués de classe - 185 jeunes, et action jeunesse citoyenneté – 120 jeunes) soit un total de 1 080 jeunes qui ont pu y participer contre 224 l'année précédente.

Les activités d'insertion ont réuni 330 personnes (96 l'année précédente), et les activités de « convivialité » qui regroupent tous les événements scientifiques et culturels du Patronage Laïque ont réuni 4286 personnes (contre 562 en période de restrictions liées au Covid-19).

Le délégataire s'était adapté aux contraintes sanitaires notamment avec la refonte de son site internet, et le développement de ressources numériques. Entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022, il dénombre 13 337 connexions pour un total de 6 988 visiteurs uniques sur son site internet. 25 des 30 conférences organisées ont ainsi été diffusées via la chaine Youtube du Patronage Laïque et sur son site internet **www.patronagelaique.eu.** Elles ont comptabilisé 42 000 vues, soit 1700 vues en moyenne par conférence. Au total, 61 vidéos sont mises en lignes sur Youtube, la chaîne est suivie par 5 500 abonnés dont 1 100 nouveaux en 2021-2022. Plusieurs conférences ont été diffusées en direct, permettant à un public plus éloigné de suivre l'événement en temps réel. Le patronage Laïque dispose également d'une page Facebook et d'un compte Instagram.

Programmes d'activités : Les activités de débat, d'échange et de réflexion, ouvertes à toutes et tous, font la spécificité de ce lieu : aux activités régulières de loisirs, s'ajoute un riche programme culturel et scientifique de conférences, cafés débats, ciné débats, expositions et concerts. Il développe des partenariats avec de nombreuses structures, comme par exemple la Fondation Maison des sciences de l'homme pour l'accueil d'un colloque. Le patronage laïque dispose d'un fonds documentaire enrichi et d'un espace dédié à la consultation sur place des ouvrages, des revues philosophiques, scientifiques et sociologique et de la presse. Le grand public peut, sur simple demande par formulaire, emprunter des livres. Un kiosque avec la presse quotidienne et les revues spécialisées a été aménagé sur la mezzanine, en plus du rez de chaussée, et ces espaces sont fréquentés régulièrement en libre accès.

- 5 cycles de conférences (soit, avec 7 conférences hors cycle, un total de 30 conférences contre 4 en 2020/2021) ont réuni 1409 personnes. Le cycle consacré à l'Univers a été particulièrement suivi, avec 77 auditeurs par conférence en moyenne. Étienne Klein ou Françoise Combes, des chercheurs particulièrement renommés sont intervenus.
- Les cafés laïques et philo ont réuni 164 participants (131 en 2020/21)
- Les expositions, accompagnées systématiquement de présentations publiques par les artistes sur leur démarche, ont connu également un vif succès.
- Les ciné-débats, sur l'influence des médias et de l'information de masse ont accueilli 251 spectateurs. Les concerts de musique du Monde ainsi que ceux proposés par le Conservatoire du 15e arrondissement ont réuni 965 personnes (un seul avait pu être proposé l'année précédente).
- 15 établissements scolaires (3e, 5e, 6e, 15e, 16e, 17e) ont accueilli le Patronage Laïque et les centres Paris Anim' pour organiser et animer des formations de délégué de classe, dans le cadre des cours d'enseignement moral et civique.

c) Politique tarifaire

Les tarifs des prestations sont fixés contractuellement. Ils sont établis à partir des tarifs des activités comparables au sein des centres d'animation (centres Paris Anim'). Ils varient en fonction de la nature des activités, des ateliers et de l'âge des participants. Ils sont modulés sur la base de 10 tranches de quotient familial, représentatives de niveaux de revenus croissants.

Compte tenu de la crise sanitaire, la Ville de Paris avait intégré une disposition exceptionnelle, permettant aux usagers des centres d'animation de bénéficier d'un avoir sur la saison suivante (2021-2022). Les avoirs émis en 2020-2021 pour un montant de 9 788 € ont été utilisés en 2021-2022 à hauteur de 71 %, soit une compensation de 6 921 €.

d) Principaux événements 2021/2022

5 cycles de conférences débats organisées en public et retransmises en ligne

- À la rencontre de l'univers
- La laïcité en partage
- Post-vérité et infox : où allons-nous ?
- La république de demain
- Un auteur, une pensée… | Corine Pelluchon

7 conférences « hors cycle »

- Les enjeux de nature éthique : le Covid-19
- L'effet Brassens en France et ailleurs
- Faut-il avoir une religion pour avoir une morale ?
- La société à l'épreuve des affaires de mœurs
- « Moïse ou la Chine » et « L'incommensurable »
- A la recherche des femmes collectionneuses d'art et mécènes
- La liberté de conscience, Histoire d'une notion et d'un droit
- Hommage à Bernard Stiegler

20 concerts. Musiques d'Amérique du Sud, Russie, Grèce, pays scandinaves, Maghreb, Chine, Iran, Arménie, incluant 5 concerts du Conservatoire municipal

2 colloques

- Décoincidence, organisé par la FMSH
- Science et spiritualité

9 Cafés laïques (le blasphème, laïcité et athéisme, tolérance et laïcité… etc.)

4 Cafés philo (la vérité peut-elle être relative ?…)

4 Ciné - débats avec intervenants

9 expositions.

MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS

Ce secteur regroupe les délégations de service public relatives aux marchés couverts, aux marchés alimentaires découverts, aux marchés aux puces et de la création, ainsi que deux ensembles commerciaux. Il compte ainsi **4 délégations relatives à 8 marchés couverts, 1 délégation pour le marché des Enfants Rouges, 2 délégations pour les 71 marchés alimentaires découverts, 3 délégations pour les 3 marchés aux puces (porte de Clignancourt-rue Fabre, porte de Montreuil, porte de Vanves), 1 délégation pour les 2 marchés de la création (Edgar Quinet et Bastille).**

	2022	2021
Chiffres d'affaires	16,9 M€	15,6 M€
Redevance	2,5 M€	2,4 M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2022[1]

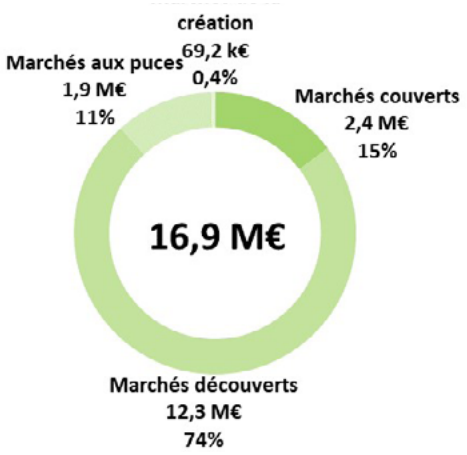

Répartition de la redevance en 2022

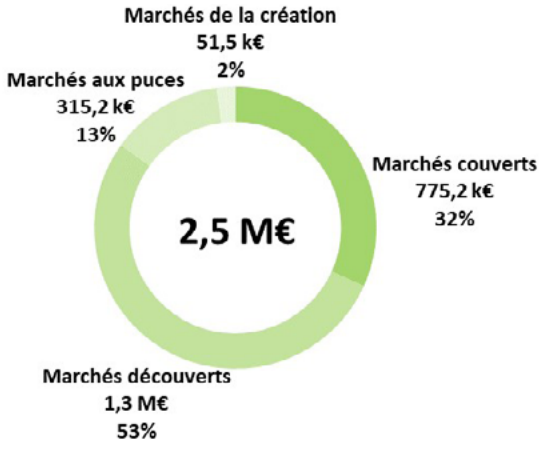

GESTION DU MARCHÉ COUVERT SAINT-GERMAIN

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1er janvier 2017, 4 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **6 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- **Lot 1 : St Germain,**
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du **lot 1** concernant la gestion du marché couvert **Saint Germain** (6e arrondissement), lot confié à la Société « BANIMMO France ». La gestion du marché a été transférée par un avenant en date du 21 septembre 2020 à la société **« Urban Renaissance développement »**, laquelle avait racheté la société « BANIMMO France ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement du marché, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure l'entretien et la maintenance courante des locaux et est chargé de développer une politique commerciale d'animation du marché. Il s'acquitte du nettoyage des locaux et de la collecte des déchets, hors biodéchets.

Les investissements sur la durée de la délégation représentent un total de 100 k€ HT. Ils concernent la réfection de 2 blocs sanitaires, l'amélioration du fonctionnement des monte-charges et la réfection d'une partie du réseau des eaux usées. Le délégataire a par ailleurs remplacé une porte automatique (investissement non prévu au contrat).

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité ----------

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué par les droits de place (emplacement de vente, resserre et parking) et par une quote-part des charges d'exploitation (eau, électricité, enlèvement et traitement des déchets à l'exception des biodéchets) perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2022, il s'élève à 273 944 € contre 271 163 € en 2021. Le niveau de recettes est stable entre 2021 et 2022.

Le délégataire verse à la Ville une redevance forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2022, la redevance forfaitaire s'élève à 59 987 €. En 2021, le délégataire avait inscrit dans le compte d'exploitation une partie de la redevance de l'année 2020 qu'il avait réglé en retard.

Le résultat net de la délégation est excédentaire et se situe à 49 328 €. Hormis cette dernière année, cette délégation est structurellement déficitaire depuis le début du contrat. Les charges avaient notamment été sous estimées par le délégataire par rapport au prévisionnel. En 2022, le délégataire réinjecte dans les comptes de la délégation la provision pour les charges de consommation d'eau qui n'ont jamais été appelées depuis 2017, date à laquelle la Ville de Paris a arrêté la répartition de ces charges pour la gestion du marché au sein de l'ensemble immobilier dont

fait partie le marché.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	274 K€	271 K€
Redevance	60 K€	68 K€
Résultat net	49 K€	- 9 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Le marché est complet depuis 2018 : 18 commerçants exercent ainsi leur activité dans le cadre de ce marché couvert. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris. L'offre des commerçants est variée et comprend la vente de fruits et légumes (4) dont un emplacement bio (1), de produits de boucherie et charcuterie (2), de rôtisserie (2), d'épiceries (3), la vente de vins (1), de produits de la mer (2) de fleurs (1), de pain (1), d'un service de cordonnerie et de serrurerie (1) et enfin de traiteurs et coffee shop (3).

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris pour chaque marché.

Pour le marché Saint-Germain, les droits sont les suivants : 21,94 €/m²/mois pour les droits de place des commerçants abonnés, 13,73 €/m²/mois pour les droits de resserre et 70 € par mois pour les emplacements de parking.

d) Principaux événements 2021/2022

La procédure de renouvellement de la DSP des 8 marchés couverts et un découvert s'est poursuivie en 2022 ; elle a conduit à l'attribution d'un nouveau contrat pour le marché Saint Germain (lot 1 des marchés couverts comprenant aussi le marché Beauvau et Aligre) à compter du 1er janvier 2023 à la société Dadoun lors du Conseil de Paris des 15 au 17 novembre 2022.

GESTION DU MARCHÉ COUVERT SAINT-GERMAIN

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1er janvier 2017, 4 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **6 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- **Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),**
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du **lot 2**, concernant les marchés de **Passy, Saint Quentin, Saint Martin et Beauvau-Aligre**, confiés à la Société « **Groupe BENSIDOUN** ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés.

Le lot 2 comprend également la gestion du marché découvert Aligre, spécialisé dans les fruits et légumes ainsi que celle de la brocante.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué par les droits de place (emplacement de vente, resserres et parking) et, uniquement pour les marchés couverts, d'une quote-part des charges d'exploitation (eau, électricité, enlèvement et traitement des déchets à l'exception des biodéchets) perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2022, il s'élève à 1 153 405 € pour les marchés couverts du lot 2 et 341 591 € pour la partie « marché découvert » concernant le marché Beauvau-Aligre, soit un total de **1 494 996 €**.

Le délégataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. En 2022, la redevance forfaitaire s'élève à 512,2 k€ (332,5 k€ pour les marchés couverts du lot 2 et 179,7 k€ pour le marché d'Aligre) auquel il doit être ajoutée une redevance variable de 75 k€ (54,9 k€ pour les marchés couverts du lot 2 et 20 k€ pour le marché d'Aligre) soit un montant total de redevance de 586 350 €.

Le résultat net de la délégation est de 54,3 k€.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	1 495 K€	1 418 K€
Redevance	586 K€	592 K€
Résultat net	54 K€	85 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Sur le marché Aligre, 55 commerçants vendent des fruits et légumes et 22 sont spécialisés dans la brocante.

85 commerçants exercent leur activité sur les

marchés couverts du lot 2 et proposent une offre variée sur les différents marchés. Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris. En 2022, deux places restent vacantes sur le marché Saint Quentin.

	Passy	Saint Quentin	Saint Martin	Beauvau
Nombre d'emplacements	16	34	17	18
Vente de fruits et légumes	4 dont 1 bio	5 dont 1 bio	2	2
Boucherie	1	2	1	3
Rôtisserie	1	2	-	2
Poissonnerie	2	3	2	2
Fromagerie	2	3	1	2
Traiteur	2	10	7	3
Boulangerie	1	1	-	1
Fleuriste	1	2	1	-
Autres commerces	2	6	3	3

En 2022, les espaces de convivialité sur le marché Saint-Martin prévus contractuellement sont réalisés, ainsi que l'installation de bornes de recharge pour téléphones portables.

Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu sur les différents marchés comme notamment la fête des marchés, et les illuminations pour les fêtes de fin d'années, avec distribution de fleurs et dégustations.

La maintenance et l'entretien ont été des postes importants de dépenses en 2022. Les interventions ont porté principalement sur les réseaux électriques, les canalisations vétustes, le nettoyage en hauteur des chéneaux et descentes d'eaux pluviales (Saint Quentin), la parfaite maintenance des portes et grilles des différents marchés.

c) Politique tarifaire

Les droits de place, les droits de resserre et les charges de parking forfaitaires et mensuelles ont été fixés par le Conseil de Paris :

Pour le marché Saint-Martin :

- 19,17 € HT par mètre carré et par mois,
- 11,64 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 50 € HT par mois pour une place de stationnement.

Pour le marché Saint-Quentin :

- 20,11 € HT par mètre carré et par mois,
- 12,22 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

Pour le marché Beauvau :

- 21,65 € HT par mètre carré et par mois,
- 13,17 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres.

Pour le marché Passy :

- 23,83 € HT par mètre carré et par mois,
- 14,65 € HT par mètre carré et par mois pour les resserres,
- 7,24 € par mètre linéaire et par jour de tenue pour les volants en extérieur devant le marché.

Pour le marché d'Aligre découvert :

- 0,80 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants abonnés,
- 0,90 € HT par mètre linéaire et par jour de tenue pour les commerçants volants.

d) Événements marquants 2022

Une tendance générale de changement d'habitude de consommation est constatée.

La procédure de renouvellement de la DSP des 8 marchés couverts et un découvert s'est poursuivie en 2022 ; elle a conduit à l'attribution d'un nouveau contrat pour les marchés de ce lot (lot 1 des marchés couverts comprenant les marchés Saint Germain, Beauvau et Aligre ; lot 2 comprenant les marché Saint Quentin et Saint Martin ; lot 3 comprenant les marchés Batignolles, Ternes, Passy et La Chapelle) à compter du 1er janvier 2023 à la société Dadoun (lots 1 et 2) et la société E.G.S. (lot 3) lors du Conseil de Paris des 15 au 17 novembre 2022.

GESTION DES MARCHÉS BATIGNOLLES ET TERNES

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1er janvier 2017, 4 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **6 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- **Lot 3 : Batignolles et Ternes,**
- Lot 4 : La Chapelle.

La présente fiche traite du lot 3, concernant la gestion des marchés **Batignolles et Ternes** (17e arrondissement), confiée à la Société « **EGS** ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure l'entretien et la maintenance courante des bâtiments et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Il nettoie les locaux et collecte les déchets, hors biodéchets. Exceptionnellement pour le lot 3, la collecte des déchets est pour le moment intégralement prise en charge par la Ville de Paris.

Les investissements sur la durée de la délégation, représentent un total d'environ 94 k€ et concernent le matériel de nettoyage, les équipements pour la gestion des déchets, la réfection des sanitaires et des matériels divers. Tous ces investissements ont été réalisés en 2017.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place (espace de vente, de resserre, de parking) et une quote-part des charges d'exploitation (eau, électricité, enlèvement et traitement des déchets à l'exception des biodéchets) perçues auprès des commerçants. Pour l'année 2022, il s'élève à **448 273 €** (dont 162 000 € sur le marché Ternes et 286 273 € sur le marché Batignolles).

Le délégataire verse à la Ville une **redevance** forfaitaire, dont le montant annuel est fixé contractuellement. Pour l'année 2022, celle-ci s'élevait à 110 k€, auquel doit être ajoutée une redevance variable, dont le montant s'élevait à 9 524 € ; soit un total de **119 524 €**.

Le résultat net de la délégation est de 17,1 k€.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	448 K€	455 K€
Redevance	120 K€	120 K€
Résultat net	17 K€	43 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2022, 36 commerçants exercent leur activité sur les marchés couverts du lot 3 (23 sur Batignolles et 13 sur Ternes). Chacun d'entre eux a signé une convention d'occupation du domaine public avec la Ville de Paris.

	Batignolles	Ternes
Nombre d'emplacements	**23**	**13**
Vente de fruits et légumes	4	2
Boucherie	2 dont 1 bio	1
Rôtisserie	1	1
Poissonnerie	2	1
Fromagerie	2	2
Traiteur	7	3
Boulangerie	1	-
Fleuriste	1	1
Autres commerces	3	2

Le marché Batignolles connaît un succès de fréquentation et un taux de remplissage optimal. Le caviste et le traiteur portugais sont en cours de succession. Sur le marché Ternes, la présence des commerçants les jours de début de semaine est variable, la clientèle se faisant aussi plus rare en début de semaine. Fin 2022, le pressing du marché Ternes a fermé, sans présenter de successeur.

La présence de traiteurs sur les deux marchés est bénéfique. Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu et notamment la distribution de fleurs pour la fête des mères, la fête des marchés et les illuminations de fin d'année.

L'année 2022 a été marquée par une augmentation des postes de travaux et de maintenance. Les interventions portent principalement sur les réseaux électriques, les réseaux d'évacuation d'eaux usées, les monte-charges et les grilles et portes d'accès.

c) Politique tarifaire

Les droits de place et les charges de parking forfaitaires et mensuelles sont fixés par le Conseil de Paris :

- Pour le marché des Ternes, les droits sont de 25,17 €/m²/mois pour les droits de place des commerçants abonnés et de 15,47 €/m²/mois pour les droits de resserre.
- Pour le marché des Batignolles, ils sont de 19,80 €/m²/mois pour les commerçants abonnés, de 11,79 €/m²/mois pour les droits de resserre et de 50 € par emplacement pour les droits de stationnement.

En 2022, pour les volants, les droits de place sont fixés à 6,12 € HT/mètre linéaire/jour de tenue.

d) Événements marquants 2022

La procédure de renouvellement de la DSP des 8 marchés couverts et un découvert s'est poursuivie en 2022 ; elle a conduit à l'attribution d'un nouveau contrat pour les marchés Batignolles et Ternes (lot 3 des marchés couverts comprenant aussi les marchés Passy et La Chapelle à compter du 1er janvier 2023) à la société E.G.S. lors du Conseil de Paris des 15 au 17 novembre 2022.

GESTION DU MARCHÉ COUVERT DE LA CHAPELLE

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les marchés couverts parisiens ont une fonction sociale d'animation du centre urbain et permettent de maintenir le commerce de proximité dans la capitale en diversifiant l'offre en produits frais alimentaires.

Depuis le 1er janvier 2017, 4 conventions de **délégation de service public**, d'une durée de **6 ans**, ont été conclues pour la gestion des marchés couverts suivants :

- Lot 1 : St Germain,
- Lot 2 : Passy, Saint-Quentin, Saint-Martin, Beauvau-Aligre (couvert et découvert),
- Lot 3 : Batignolles et Ternes,
- **Lot 4 : La Chapelle.**

La présente fiche concerne le **lot 4** relatif à la gestion du marché couvert de **La Chapelle** (18e arrondissement) confiée à la société « **Groupe BENSIDOUN** ».

Le délégataire est chargé de procéder au recrutement et à l'installation des commerçants. Il perçoit les droits de place et veille à l'application du règlement des marchés couverts. Il est également responsable du bon fonctionnement des marchés, notamment de la sécurité et de la salubrité. Il assure, en outre, l'entretien et la maintenance courante du bâtiment et est chargé de développer une politique commerciale d'animation des marchés. Le délégataire nettoie les locaux et collecte les déchets, hors biodéchets.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** est constitué des droits de place (emplacement de vente, de resserres). Il s'élève à **230 237 €**. Les recettes sont en hausse par rapport à 2021.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	230,2 K€	204,0 K€
Redevance	9,3 K€	9,2 K€
Résultat net	31,4 K€	19,1 K€

Le délégataire verse à la Ville de Paris une redevance forfaitaire annuelle de 5 929 € complétée par une redevance variable équivalente à 2% du chiffre d'affaires. En 2022 elle s'élève à 3 423 €, soit une **redevance** totale en 2022 de **9 352 €**.

Le résultat net de la délégation est de 31 440 €.

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : Le marché couvert La Chapelle propose 21 commerces. Il est complet et connaît un succès de fréquentation, l'activité traiteur avec dégustation sur place proposée par plusieurs commerçants (6) étant un élément moteur pour la fréquentation. L'offre des commerçants comprend également la vente de fruit et légumes (4), de produits de boucherie et charcuterie (3), de rôtisserie (1), de fromagerie (1), de fleurs (1), de produits de la mer (2) et d'autres activités (3).

Trois espaces de convivialité ont été créés en 2022 au sein du marché dans l'objectif d'attirer la clientèle et d'éviter l'encombrement des allées.

Plusieurs campagnes d'animation ont eu lieu et notamment la distribution de fleurs pour la fête des mères, la fête des marchés, les illuminations

et des ateliers textiles pour les fêtes de fin d'année.

Suivi du fonctionnement : Le marché connaît de manière récurrente des difficultés liées aux réseaux d'évacuation des eaux usées, en partie en raison du mauvais emploi par les commerçants des dispositifs pour collecter et séparer les déchets graisseux des eaux usées. Par ailleurs, les commerçants signalent de plus en plus des problèmes de mendicité, liés aux personnes sous emprise de stupéfiants ou d'alcool, qui génèrent un fort sentiment d'insécurité auprès de la clientèle.

c) Politique tarifaire ----------

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris. En 2022, pour le marché couvert de La Chapelle, les droits de place sont fixés par m² et par mois et s'élèvent respectivement à 24,90 € pour les places de vente et à 15,37 € pour les resserres.

d) Événements marquants 2022 -----

Le marché La Chapelle a bien repris son activité en 2022 ce qui se ressent dans le résultat net de la délégation.

La procédure de renouvellement de la DSP des 8 marchés couverts et un découvert s'est poursuivie en 2022 ; elle a conduit à l'attribution d'un nouveau contrat pour le marché La Chapelle (lot 3 des marchés couverts comprenant aussi les marchés Passy, Batignolles et Ternes à compter du 1er janvier 2023) à la société E.G.S. lors du Conseil de Paris des 15 au 17 novembre 2022.

GESTION DU MARCHÉ DES ENFANTS ROUGES

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Créé en 1615, le marché des Enfants Rouges, situé rue de Bretagne (3e), est le plus vieux marché de Paris. Il a été cédé à la Ville de Paris en 1912, et a été inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1982.

Après sa fermeture en 1994, la gestion du marché des Enfants Rouges a été confiée à la société PROMO MÉTRO le 6 avril 1997 pour un contrat de délégation de service public de 20 ans, afin de le reconstruire puis de l'exploiter. Le marché des Enfants Rouges, entièrement rénové par l'architecte Florence BOUGNOUX, a rouvert ses portes en 2000, mais connaissait un problème de rentabilité en raison de nombreuses places vacantes. En 2005, le Conseil de Paris a autorisé la cession du contrat à la société EGS qui a redynamisé le marché en y installant de nombreux traiteurs. Depuis, le marché est complet et connaît un grand succès de fréquentation. Un contrat de **délégation de service public a été signé avec EGS, pour une durée de 5 ans à compter du 7 avril 2022**, qui fait suite à une DSP de 5 ans avec le même délégataire.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué par les droits de place et de resserre perçus auprès des commerçants. Pour l'exercice 2022 il s'élève à **248 493 €**.

En 2022, le délégataire a versé une redevance forfaitaire annuelle d'un montant de 9 341 € à laquelle s'ajoute une redevance variable équivalente à 0,5% des droits de place perçus, soit 1 112 €. Au total, la **redevance** versée à la Ville pour 2022 s'élève donc à **10 453€**.

Le résultat net de la délégation est de -1 393 €.

Le contrat est très légèrement déficitaire, comme en 2021, bien que les recettes soient revenues au niveau d'avant crise sanitaire en raison de l'augmentation de certaines charges (d'entretien et maintenance, de collecte des déchets : augmentation des volumes et de tri des biodéchets) ; l'activité croissante de ce marché génère davantage de déchets et nécessite un entretien plus conséquent et des interventions de maintenance plus importantes sur les canalisations qui souffrent d'une fréquentation grandissante.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	249 K€	218 K€
Redevance	10 K€	8 K€
Résultat net	- 1,4 K€	- 0,5 K€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : En 2022, 17 commerçants occupent le marché, essentiellement des traiteurs, ainsi que deux vendeurs de fruits et légumes dont un commerçant de fruits et légumes bio, un poissonnier, deux fleuristes, un fromager et un boucher charcutier-rôtisseur. En raison de sa faible capacité et de la spécificité des commerces installés (nombreux traiteurs), le marché connaît un taux de remplissage de 100% et un réel succès de fréquentation.

Des campagnes d'animation ont eu lieu sur le marché dont l'organisation de la fête des marchés et les illuminations de fin d'année.

Suivi du fonctionnement : En 2022, il est à noter que les interventions ont été particulièrement axées sur l'entretien des canalisations qui souffrent d'une activité grandissante et du

non-respect du traitement des graisses par les commerçants traiteurs. En effet, curages, dégorgements sanitaires et pompages des bacs à graisse ont conduit à des dépenses importantes sur le poste Entretien et maintenance. En 2023, il est attendu une baisse de ces dépenses à la suite de la réparation par la Ville d'une des canalisations effondrée.

Il est néanmoins à noter que la typologie même du marché composé majoritairement de traiteurs engendre non seulement des problèmes sur les canalisations, mais aussi sur la gestion des flux des visiteurs.

c) Politique tarifaire ----------

Les droits de place sont fixés par le Conseil de Paris. Ces droits de place comprennent à la fois la location de l'emplacement et les charges pour les parties communes. Au 1er janvier 2022, les droits de place sont de 24,64 €/m²/mois et les droits de resserres de 14,86 €/m²/mois. Les droits de place applicables aux commerçants volants sont de 6,12€ HT/mètre linéaire/ jour de tenue.

d) Événements marquants 2022 -----

L'année 2022 a été marqué par la reprise d'une activité normale après les phases diverses de l'épidémie de Covid 19.

La procédure de renouvellement de la DSP du marché couvert des Enfants Rouges s'est achevée en 2022, ce qui a permis d'attribuer le nouveau contrat entré en vigueur le 7 avril 2022.

MARCHÉS ALIMENTAIRES DECOUVERTS

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Paris compte 72 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements (hors 3e arrondissement). Ils se tiennent généralement une fois en semaine et une fois le week-end, majoritairement de 7h à 14h30. Sur les 72 marchés, 7 se tiennent en après-midi, de 10h à 20h30. 1 211 commerçants y sont abonnés et 1 455 disposent d'une carte de commerçant volant.

Ces marchés sont gérés dans le cadre de deux **délégations de service public** distinctes (dénommées lot A, lot B) :

- « Lot A » (9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e et 20e), confié à la société **Groupe Bensidoun**
- « Lot B » (Centre, 5e, 6e, 7e, 8e, 15e, 16e, 17e et 18e) confié à la société **Dadoun**.

Ces délégations sont entrées en vigueur le **4 janvier 2020** pour une durée de **6 ans**.

Les délégataires assument la gestion des commerçants, l'entretien des équipements (bornes électriques, matériel des marchés) et l'animation des marchés. La collecte (y compris la collecte des biodéchets) et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** est constitué par les recettes de droits de place perçus auprès des commerçants abonnés et volants. Pour l'année 2022, les recettes par lot se répartissent de la façon suivante : 6,092 M€ pour la DSP « Lot A », 6,158 M€ pour la DSP « Lot B », soit un chiffre d'affaires global de **12,25 M€**, en hausse par rapport à 2021 (11,45 M€), année qui avait été encore impactée par la crise sanitaire et une perte de recettes due à l'impossibilité d'exercer pour les commerçants volants au printemps 2021.

Le **résultat net** de la délégation est de **-305,7 k€**, en forte baisse par rapport à 2021 (-199,5 k€).

Le résultat net reste fortement déficitaire sur le lot B. Les recettes sont supérieures à celles de l'année 2021 (7,71%). Cette hausse s'explique notamment par l'interdiction pour les commerçants volants de déballer en avril 2021 du fait de la crise sanitaire. Elles restent néanmoins inférieures au prévisionnel. Les charges d'exploitation ont également augmenté par rapport à l'année 2021 (6,618 M€ soit +9,2%). Cette hausse est notamment due aux charges de personnel.

En revanche, le délégataire dépasse ses prévisions de résultat net sur le lot A. Après l'impact de la crise sanitaire, ses recettes sont quasi à hauteur de son prévisionnel (-2%). Les charges d'exploitation sont globalement conformes au prévisionnel (-2%).

Les délégataires versent à la Ville une **redevance** comprenant une part forfaitaire fixée contractuellement et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Les délégataires versent également une contribution à la collecte et au traitement des déchets à hauteur de 100 € par tonne.

En 2022, le montant total des redevances versées à la Ville s'élève à **241 785 €** (150 940 € pour le lot A et 90 845 € pour le lot B), elle était sensiblement la même en 2021 (238 100 €). À ce montant s'ajoute **1,06 M€** de **contribution au traitement des déchets** (504 879 € pour le lot A et 551 121 € pour le lot B), soit un total perçu de **1,3 M€** (stable par rapport à 2021).

LOT A :

	2022	2021
Chiffre d'affaires	6,092 M€	5,732 M€
Redevance	150,9 k€	147,2 k€
Contribution au traitement des déchets	504,8 k€	504,8 k€
Résultat net	111,8 k€	148,4 k€

LOT B :

	2022	2021
Chiffre d'affaires	6,158 M€	5,717 M€
Redevance	90,8 k€	90,8 k€
Contribution au traitement des déchets	551,1 k€	551,1 k€
Résultat net	-463,6 €	-347,9 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : En 2022, la gestion des marchés retrouve un retour progressif à la normale, la fréquentation est toujours limitée en semaine sur certains marchés et plus importante sur les week-end même. Les deux délégataires expriment une baisse d'activité globalement sur les marchés. Ils mentionnent les difficultés qu'ils rencontrent pour recruter des commerçants abonnés dans le secteur des commerces de bouche (bouchers, charcutiers ou crémiers par exemple) alors que la perte d'un de ces commerces sur un marché de moyenne importance entraîne invariablement une baisse d'activité (la clientèle se tourne alors vers d'autres surfaces commerciales).

Suivi du fonctionnement : Les délégataires signalent qu'ils sont régulièrement confrontés aux problèmes des ventes à la sauvette, de vandalisme des armoires électriques ou de vols de barnums et bâches. Ces faits entrainent des charges supplémentaires d'entretien des matériels. Ils rencontrent également de plus en plus de problèmes de stationnement sur un certain nombre de marchés (co activités avec pistes cyclables, terrasses éphémères, travaux sur voirie, zones de protection autour des passages piétons...).

Ils ont tous co-rédigé les plans de prévention des risques exigés par la Ville, mis à jour en cas d'évolution d'une prestation. Leur mise en œuvre sur le terrain est satisfaisante.

En matière d'entretien et de maintenance, les interventions concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises), les systèmes d'alimentation en eau potable, ainsi que le matériel des marchés (bâches de couverture et poteaux).

De nouveaux services sont organisés et notamment les livraisons à domicile, la gestion des invendus, et la collecte des bio-déchets. Après quelques retards dans la mise en œuvre pendant la crise sanitaire, les études pour la mise en place des espaces de convivialité se sont poursuivies ; des études de fréquentation ont été réalisées sur les marchés des deux lots permettant de définir des fiches actions.

Les actions de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre le PUU se sont développées en 2022 ; un vrai travail pédagogique a été mené sur le terrain par les services de la Ville en lien avec les délégataires et leurs référents RSE.

Concernant les animations, l'association des deux délégataires à des experts (agences de communication) a été bénéfique. Les délégataires ont pu définir un vrai plan d'animations et de communication. La fête des marchés s'est déroulée du 22 au 25 septembre, une exposition photos sur le lot A a pu mettre en valeur 72 commerçants par des clichés noir et blanc et a été très apprécié. Des animations anti gaspi ont été organisées.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par le Conseil de Paris. Les tarifs appliqués au 1er janvier 2022 sont de 4,52 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants abonnés et de 6,12 € hors taxes par mètre linéaire par jour de tenue pour les commerçants volants.

Les tarifs augmentent de 1,5% par an pour tous les commerçants.

d) Événements marquants 2022

Les dispositions contractuelles de 2020 visent à renforcer les missions des délégataires en matière de tri des bio-déchets, de propreté des marchés (passage de bennes de pré collecte sur 14 gros marchés, tri des déchets spécifiques des poissonniers) et d'actions en faveur du développement durable (extension du dispositif de récupération des invendus à 10 marchés supplémentaires, passage des véhicules des délégataires au

GNV). Ces actions ont été bien intégrées dans le fonctionnement régulier des marchés.

Les contrats prévoient également des nouvelles missions en termes de valorisation (création d'espaces de convivialité, augmentation des budgets communication) et il est désormais demandé aux délégataires de promouvoir les commerçants dans une démarche de circuit court et en filière biologique. Enfin, les nouveaux services à la clientèle (livraison à domicile, gestion des invendus) mis en place sur les précédentes DSP sont maintenus.

Les délégataires ont renouvelé les barnums en début de contrat et 50% des bâches devront être changées en milieu de contrat.

Retardées par la crise sanitaire, certaines missions ont été réactivées en 2022 (étude sur les espaces de convivialité, cahier des charges pour de nouvelles structures de marché, récupération des invendus. Les actions en faveur du développement durable, la lutte contre le PUU ont accompagné tout au long de l'année 2022 l'actualité des marchés, les animations, la communication et sensibilisation sur site des commerçants et de la clientèle.

MARCHÉS AUX PUCES CLIGNANCOURT DJANGO REINHARDT, PORTE DE VANVES ET PORTE DE MONTREUIL

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les marchés aux puces parisiens se sont développés à la fin du XIXe siècle sur l'espace libre de la zone non ædificandi de l'enceinte fortifiée de Thiers. Ils constituent un élément important du patrimoine municipal, très apprécié des Parisiens, des brocanteurs professionnels, des chineurs, des touristes et des promeneurs.

Grâce à leur étendue et leur spécificité, ces sites commerciaux dédiés à la fois à la brocante et à la vente d'articles neufs requièrent un mode de gestion adapté, afin d'en limiter les dérives, notamment du point de vue de la propreté et de la sécurité. Pour ce faire, la Ville de Paris a fait le choix de la gestion déléguée qui permet d'assurer la présence permanente de professionnels confirmés et disponibles travaillant en étroite collaboration avec les services de la Ville et de la Préfecture de Police.

Les trois marchés aux puces parisiens, porte de Vanves, porte de Montreuil et Clignancourt-Django Reinhardt (comprenant deux sites : plateau Clignancourt et Jean-Henri Fabre), sont gérés au moyen de trois contrats de délégation de service public. En raison de leur proximité géographique, les deux sites plateau Clignancourt et rue Jean-Henri Fabre sont regroupés dans un même marché depuis le nouveau règlement et sont gérés par un seul contrat.

Les délégations de service public portent sur l'exploitation, la gestion et l'entretien des marchés aux puces. Ces contrats sont conclus pour une durée de 5 ans :

- Vanves : DSP confiée à la société EGS jusqu'au 30 juin 2022 ; puis à la société SEMACO du 1er juillet 2022 au 30 juin 2027 ;
- Montreuil : DSP confiée à la SEMACO jusqu'au 5 janvier 2023 ; prolongée jusqu'au 18 janvier 2024 ;
- Clignancourt-Django Reinhardt : DSP confiée à la SOMAREP jusqu'au 25 juillet 2023.

Les délégataires procèdent au placement des commerçants, abonnés et volants et perçoivent les droits de place afférents. Ils assurent le bon fonctionnement des marchés en veillant à l'application de la réglementation et assurent le nettoiement des sites et de leurs abords, pendant et après les marchés. Ils gèrent également l'entretien et le renouvellement des équipements (compteurs électriques et bâches). Enfin, ils sont chargés de développer une politique de communication des marchés.

En complément, certains contrats mettent à la charge des délégataires des obligations spécifiques telles que la gestion d'emplacements dédiés à la vente d'objets de récupération (porte de Vanves).

Les marchés aux puces parisiens se tiennent trois jours par semaine, du samedi au lundi (porte de Montreuil et Clignancourt Django Reinhardt) et seulement les samedis et dimanches pour la porte de Vanves.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité ----------

Le chiffre d'affaires des délégations est constitué par les recettes des droits de place perçus auprès des commerçants. Pour l'année 2022, le chiffre d'affaires global des trois délégations s'élève à 1 868 504 € (Porte de Montreuil : 969 604 €, Cli-

gnancourt Django Reinhardt : 544 124 €, et Porte de Vanves 354 776 €). Ce montant est en hausse par rapport à celui de 2021 (1 500 747 €).

Le résultat net global des délégations est de 137 410, 36 € (Puces de la porte de Montreuil : 111 164€, Clignancourt Django Reinhardt : 20 028 €, et porte de Vanves : 6 218,36 €). Ce montant est en forte augmentation par rapport à 2021 (34 974 €).

Les délégataires versent à la Ville une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance variable calculée sur le chiffre d'affaires. Pour l'exercice 2022, la redevance globale versée à la Ville de Paris s'élève à 315 200 € (porte de Montreuil : 134 000 €, Clignancourt Django Reinhardt : 70 000 €, et porte de Vanves : 111 200 €. Ce montant est en hausse par rapport à 2021 (212 900 €).

	2022	2021
Chiffre d'affaires	1,9 M€	1,5 M€
Redevance	315 k€	280 k€
Résultat net des délégations	137 k€	35 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité :

- Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt : Au renouvellement 2022, le nombre de commerçants s'élève à 243 (128 abonnés et 115 volants) entre les sites du plateau et de la rue Jean-Henri Fabre). Une majorité des stands est dédiée à la vente de produits d'habillement (48 %). L'activité est difficile sur le site de la rue Jean-Henri Fabre en raison de la présence, surtout l'après-midi, d'un nombre important de vendeurs à la sauvette, dont certains prennent possession des lieux et repoussent les commerçants. Ce phénomène de tension touche également les entrées du plateau et impacte l'activité des commerçants. Leur présence rend également difficile les opérations de nettoyage.
- Marché aux puces de la Porte de Vanves : Fin 2022, le secteur « brocante » comprend 214 abonnés et 240 volants, 2 exposants sont titulaires sur le Square aux artistes. Les vendeurs à la sauvette sont nombreux le matin en bordure de ce site ; la DPMP intervient régulièrement pour les déloger. Le secteur « neuf » comprend 124 abonnés et 93 volants. Le marché du neuf du dimanche fonctionne bien sur une partie du périmètre. Un espace dédié aux objets de récupération est aussi installé dans ce marché le matin, en même temps que la brocante. Il compte 50 places dont environ 20 titulaires réguliers. Le marché aux puces est visité notamment par les touristes présents dans la capitale
- Marché aux puces de la Porte de Montreuil : Fin 2022 le nombre de commerçants détenteurs d'une carte s'élève à 366 (245 abonnés et 121 volants). Une forte majorité de stands est dédiée à la vente de produits neufs (environ 80 %), les stands de brocante et les fripiers n'étant représentés que pour environ 20 %. Sur ce marché, le recrutement de nouveaux commerçants est stoppé (sauf cas de succession) depuis 2007, dans l'attente du réaménagement du secteur de la porte de Montreuil. La fréquentation du marché a repris après la crise sanitaire.

Suivi du fonctionnement : Les délégataires soulèvent le problème majeur et récurrent des ventes à la sauvette qui continuent de se développer sur les trois marchés, en bordure du site (porte de Vanves et porte de Montreuil) ou sur une partie du périmètre, sur la rue Jean-Henri Fabre (marché Clignancourt-Django Reinhardt), en dépit des actions menées sur certains sites, en concertation avec les services de la DPMP et de la Préfecture de Police. Ces vendeurs à la sauvette participent à l'insécurité des sites (vols et bagarres) et entraînent des problèmes d'atteinte à la propreté des lieux en cours et fin de tenue. À noter la présence importante de vendeurs de contrefaçons parmi ceux-ci.

Sur les trois marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent principalement le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises).

Les actions de communication et de publicité ont repris en 2022 et ont permis d'améliorer la visibilité des marchés aux puces parisiens.

c) Politique tarifaire

Les droits de place perçus sont fixés par délibération du Conseil de Paris, sur l'ensemble des marchés aux puces de la capitale. Ils sont établis par m² et par jour ou demi-journée de tenue.

- Marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt : les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 1 € HT/m² par jour de tenue pour les commerçants abonnés et volants (tarifs inchangés lors du renouvellement de la DSP).
- Marché aux puces de la Porte de Vanves : les

droits de place sont différenciés comme suit : 0,50 € HT/m² par tenue pour les abonnés et les volants du secteur brocante, 0,60 € HT/m² par tenue pour le secteur neuf et 0,50 € HT/m² par tenue pour le secteur des objets de récupération (emplacements de 4 m2).

- Marché aux puces de la Porte de Montreuil : les droits de place perçus par le délégataire s'élèvent à 0,76 € HT/m² par jour de tenue pour les commerçants abonnés et à 0,76 € HT/m² par demi-journée de tenue pour les commerçants volants.

d) Événements marquants 2022 -----

Concernant le marché aux puces Clignancourt-Django Reinhardt, le renouvellement de la délégation de service public a été initié en 2022.

Concernant le marché aux puces de la Porte de Vanves, un nouveau contrat a été attribué à la société SEMACO au Conseil de Paris de mai 2022 pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2027.

Concernant le marché aux puces de la Porte de Montreuil, la procédure pour le renouvellement de la DSP s'est poursuivie ; cependant la difficulté d'articulation avec le projet global de la Porte de Montreuil a retardé la procédure et un avenant de prolongation du contrat a été signé avec la société SEMACO jusqu'au 18 janvier 2024 après délibération du conseil de Paris, afin de permettre de mener la procédure de renouvellement à son terme.

MARCHÉS DE LA CRÉATION

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les marchés de la création constituent une expérience originale, unique à Paris, complétant d'autres formes d'accueil des artistes non sédentaires que sont le Square aux artistes du marché aux puces de la Porte de Vanves, le Carré aux artistes de la place du Tertre et le belvédère aux artistes Willy Ronis, également gérés par le service des activités commerciales sur le domaine public.

Les marchés permettent à des artistes et artisans d'art d'exposer et de vendre des œuvres originales, fruits de leur création. Le marché Edgar Quinet dans le 14e arrondissement existe depuis 1995 et se tient le dimanche. Le marché Bastille dans le 11e arrondissement a été créé en 2004 et se tient le samedi.

Ces deux marchés sont gérés dans la cadre d'une **délégation de service public** confiée, depuis le **1er mars 2018**, à la société **E.G.S**. pour une durée de **5 ans**. Un avenant de prolongation du 6 décembre 2022 a permis la prolongation du contrat jusqu'au 27 mai 2023.

Le gestionnaire assure la gestion, l'entretien et l'organisation des marchés, il place les exposants, délivre les cartes, s'assure de la bonne tenue du marché. Il reçoit les dossiers de candidature de nouveaux exposants et les présente à la Ville. Il veille à l'application des dispositions règlementaires qui s'imposent aux artistes. Il organise la politique d'animation et de promotion des marchés.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires est constitué des droits de place perçus auprès des artistes et artisans d'art. Pour l'année 2022, le chiffre d'affaires se répartit entre 1 918 € pour le marché Bastille et 67 323 € pour le marché Edgar Quinet, soit un chiffre d'affaire global de 69 242 €, montant largement supérieur à ceux des années précédentes du fait de la crise sanitaire (48 773 € en 2021 et 30 582 € en 2020).

Cette évolution s'explique par la forte hausse des recettes concernant les commerçants volants sur le marché Edgar Quinet.

Le résultat net de la délégation est de – 37 313 €, il s'est amélioré par rapport à l'année précédente (42 741 €) mais il est plus bas que celui des années antérieures, les recettes relatives aux abonnés du marché Edgar Quinet n'étant pas revenues au niveau atteint en 2019 (61 049 €).

Le délégataire verse une redevance forfaitaire fixée contractuellement, complétée par une redevance complémentaire d'intéressement sur le chiffre d'affaires. En 2022, la redevance forfaitaire totale s'est élevée à 44 600 € et la redevance complémentaire à 6 924 €, soit un total de 51 524 €.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	69 k€	49 k€
Redevance	52 k€	46 k€
Résultat net de la délégation	- 37 k€	- 43 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Développement et suivi de l'activité : En 2022, le nombre d'artistes et artisans d'art abonnés était de 36 et 119 artistes volants présents sur les deux marchés.

L'objectif de la Ville de Paris de soutenir les artistes amateurs est atteint puisqu'ils constituent

presque la moitié des exposants. L'activité la plus représentée, tant pour les professionnels que pour les amateurs, est la peinture (entre 60 et 70% des exposants selon le marché).

Les effets des dispositions réglementaires (notamment l'obligation d'assiduité) et les nouveaux tarifs de droit de place, en application depuis le 1er janvier 2017, qui ont un temps incité certains exposants réguliers à s'abonner (sur le marché Edgar Quinet) et les nouveaux artistes retenus en commission à venir plus régulièrement après la période probatoire également mise en place, n'ont pas perduré. L'activité du marché Bastille a continué à baisser, il ne comptait en 2022 que des artistes volants très peu présents.

Service fourni : Sur les deux marchés, les interventions d'entretien et de maintenance concernent le matériel d'alimentation électrique (armoires électriques et coffrets de prises) en accord avec le délégataire des marchés découverts.

En ce qui concerne la communication, les actions publicitaires ont pu être développées (flyer, encarts dans la presse spécialisée, cartes « visite passion » dans des lieux touristiques et les bateaux mouches).

c) Politique tarifaire ----------

Les tarifs, revalorisés par application de la délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 (applicables au 1er janvier 2017), connaissent chaque année une augmentation de 2%. Eu égard aux difficultés liées à la crise sanitaire les tarifs n'ont pas augmenté en 2021.

Au 1er janvier 2022, les tarifs sont de 6,66 € HT par jour de tenue par mètre linéaire pour les exposants volants et de 4,99 € HT par mètre linéaire pour les exposants abonnés.

d) Événements marquants 2022 -----

La situation du marché de la création Bastille s'est particulièrement dégradée ces dernières années. Les difficultés rencontrées lors de la crise sanitaire n'ont fait qu'accentuer la perte d'attractivité du marché.

Le marché a souffert notamment d'un manque de visibilité et de difficultés relatives au stationnement, ayant entrainé une désaffection des exposants (artistes et artisans d'art).

En conséquence, il a été décidé en séance du Conseil de Paris des 15 au 17 novembre 2022 de supprimer le service public du marché de la création Bastille à la fin du contrat de délégation, soit au 27 mai 2023.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ce secteur regroupe une DSP conclue avec la RIVP pour la gestion d'une pépinière/hôtel d'entreprises (PHE) dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension ainsi qu'un contrat de concession de services pour la revitalisation artisanale et commerciale.

	2022	2021
Chiffres d'affaires	2,3 M€	2,2 M€
Redevance	82,1 k€	45,7 k€
Participation de la Ville de Paris	600,0 k€	499,0 k€

Répartition du chiffre d'affaires en 2022

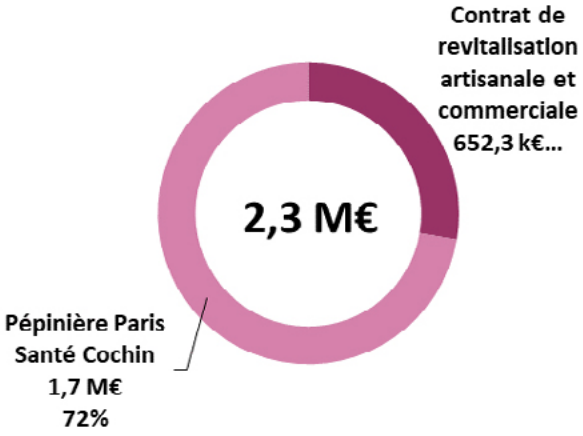

Répartition de la redevance en 2022

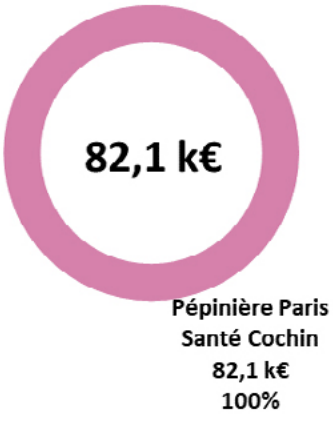

Répartition de la participation en 2022

Contrat de revitalisation artisanale et commerciale
600,0 k€
100%

PÉPINIÈRE PARIS SANTÉ COCHIN

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

L'objet de cette **délégation de service public**, conclue le 1**8 juillet 2014** avec la **RIVP** pour une **durée de 39 ans**, consiste en la gestion d'une pépinière/hôtel d'entreprises dans les domaines des biotechnologies et de la santé et sur la construction d'une extension.

Cette pépinière est située dans l'enceinte de l'hôpital COCHIN, 27, rue du Faubourg Saint-Jacques (14e), sur une emprise foncière mise à disposition de la Ville de Paris par l'AP-HP. Elle est composée d'un premier bâtiment, mis en service en 2007, comprenant 15 lots, d'une surface comprise entre 93 et 245 m², et de son extension, mise en service en 2017, comprenant 41 lots dont 12 lots bureaux, 4 L2 et 1 L3, d'une surface comprise entre 22 m² et 222 m². Le site comporte également 27 emplacements de stationnement.

La pépinière est prévue pour accueillir des jeunes entreprises exerçant dans le secteur de la santé. Les entreprises sélectionnées sont accompagnées dans leur phase de création et de développement en vue d'atteindre une taille critique leur permettant d'être économiquement viables. L'animation de la pépinière a été confiée par la RIVP à l'association « Paris Biotech Santé » (PBS), incubateur de référence dans le domaine de la santé humaine à Paris, au titre d'une convention de service signée le 1er octobre 2017 pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation est constitué des loyers d'occupation versés par les entreprises auxquels s'ajoutent les revenus tirés des prestations de service. Pour l'année 2022, il s'élève à **1,70 M€**, en légère hausse par rapport à 2021 (1,65 M€). Le nombre d'entreprises accueillies est de 22 contre 25 en 2021, 7 sociétés déjà en place ayant bénéficié d'une extension de leur surface locative, le taux d'occupation atteint 100 %.

Le résultat d'exploitation de la délégation est de – 173 k€ (71,6 k€ en 2021).

Ce déficit du résultat d'exploitation peut s'expliquer par la hausse importante du poste « Achats », à l'exception de l'électricité, et de toutes les charges externes, notamment pour travaux et entretien (634 164 € contre 398 775 € en 2021) ainsi qu'une dotation aux amortissements sur immobilisations passant de 371 660 € en 2021 à 404 515 € en 2022.

Pour l'exercice 2022, le délégataire a versé une **redevance** forfaitaire annuelle de **10 858,72 €** (part fixe), complétée par une redevance calculée sur le chiffre d'affaires lorsque le seuil de déclenchement est atteint (part variable), d'un montant de **71 251,43 €**

	2022	2021
Chiffre d'affaires	69 k€	49 k€
Redevance	52 k€	46 k€
Résultat d'exploitation de la délégation	- 37 k€	- 43 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

La durée d'hébergement des entreprises en pépinière est limitée à 2 ans, renouvelable pour 12 mois, sans pouvoir excéder une durée maximale de 4 ans.

Taux d'occupation en 2022 : Au 31 décembre 2022, 22 sociétés occupaient une surface totale louée de 4 039, 80 m², soit un taux d'occupation de 100 % (16 pour les 45 lots « pépinière » et 6 pour les 17 lots « hôtel d'entreprises »). 3 nouvelles sociétés se sont installées, 2 dans les lots « pépinière », 1 dans un lot « hôtel d'entreprises » et 5 en sont parties (fin de contrat) dans les lots « pépinière ».

Suivi du fonctionnement : L'équipe d'animation de la pépinière assure au quotidien des prestations matérielles (services logistiques et entretien notamment) et immatérielles (suivi individuel, évaluation et accompagnement de projets, mise en relation avec un réseau de partenaires, et mise en place d'outils de gestion).

La relocation des lots vacants est précédée par la réunion d'un « Comité de présélection des entreprises » qui évalue et propose au délégataire les candidatures des sociétés souhaitant s'installer dans la pépinière. Un jury de sélection s'est réuni le 10 février 2022 pour procéder à l'audition et au classement des 17 dossiers retenus à la suite de l'appel à candidatures lancé par « Paris Biotech Santé » du 26/11/2021 au 10/01/2022 pour l'attribution de 5 lots disponibles pour l'année 2022.

Un deuxième jury de sélection s'est réuni le 11 juillet 2022 pour l'attribution de 2 lots supplémentaires.

Outre le Comité de pré-sélection susmentionné, la convention de délégation a également prévu un « Comité de pilotage » chargé notamment de veiller au respect de l'objet et des orientations de la pépinière. Il est composé de représentants du Département de Paris, du délégataire, de l'animateur de la pépinière, de la Région Ile-de-France, de l'AP-HP et de l'Université Paris V.

c) Politique tarifaire

En vertu des contrats conclus avec les entreprises hébergées, la RIVP perçoit un loyer d'occupation, dont le tarif reste inchangé depuis la dernière réévaluation en 2021. Les loyers détaillés ci-dessous intègrent les charges et sont progressifs de la 1re année à la 3e année d'occupation et différenciés suivant l'espace occupé :

- **Pépinière (HT/an/m²) :** 335 € (1re année), 402 € (2e année) et 469 € (3e année) ;
- **Hôtel d'entreprises (HT/an/m²) :** 502,50 € (1re année), 569,50 € (2e année) et 670€ (3e année) ;
- **Parking :** 85 € HT/ place / mois (valeur 3e trimestre 2013)

d) Événements marquants 2022

L'attractivité de la pépinière reste forte puisque le taux d'occupation est désormais de 100 %.

Le nombre de candidatures a diminué par rapport à l'année précédente : 39 demandes de surfaces représentant 4 833 m² (contre 57 demandes de surfaces en 2021 pour 8 029 m²), ce qui dépasse toujours la surface locative totale (4 039,80 m²).

Les demandes d'extension de surfaces sont toujours soutenues : 7 sociétés en place ont bénéficié de surfaces supplémentaires (815 m²) pour s'agrandir et poursuivre leur développement.

L'équipe de PBS poursuit ses activités d'animation, de promotion, de formation (8 ateliers organisés sur le développement des entreprises innovantes en santé) et de soutien à la recherche de nouveaux locaux pour les entreprises devant quitter la pépinière (pilotage d'un consortium d'acteurs pour préparer les entrepreneurs aux prochaines étapes de développement ainsi qu'à l'accès au marché hospitalier).

CONTRAT DE REVITALISATION COMMERCIALE ET ARTISANALE

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Paris est la première ville française en nombre de commerces par habitant et l'une des villes les plus commerçantes à l'échelle européenne. Cependant, face aux mutations technologiques, industrielles ou environnementales que traverse le commerce, les commerçants et artisans de proximité sont plus fragilisés que les grands opérateurs économiques. C'est pourquoi la Ville de Paris a mis en place un ensemble de dispositifs qui visent à préserver, soutenir mais aussi réguler le commerce et l'artisanat de proximité de la capitale.

Ainsi, dans des zones marquées par une certaine fragilité commerciale la Ville de Paris a mis en place à compter de 2004 les dispositifs Vital'Quartier 1 (2004 à 2015) et Vital'Quartier 2 (2008 à 2021). Ces opérations d'envergure ont permis de maintenir et développer le commerce de proximité dans 10 arrondissements (1er, 2e, 3e, 5e, 6e, 10e, 11e, 12e, 17e et 20e) touchés par la mono-activité, la vacance prolongée de locaux commerciaux et la dégradation voire la disparition des commerces.

La Ville de Paris a souhaité poursuivre et amplifier son action par la mise en œuvre d'un Contrat de revitalisation artisanale et commerciale. À la suite d'une mise en concurrence, le contrat de concession de services Paris'Commerces du 2 mai 2017 a été conclu avec la Semaest (partenaire de la Ville sur les dispositifs Vital'Quartier), pour une durée de 12 ans. Il permet de donner un cadre et des moyens d'intervention au concessionnaire pour acquérir et préempter des locaux commerciaux situés dans les 12 secteurs prioritaires identifiés au contrat (secteurs fortement touchés par la vacance, la mono-activité ou l'absence de commerce de proximité). Le concessionnaire envisage ainsi de maîtriser plus de 200 locaux, qu'il louera à des commerçants et artisans de proximité. Le concessionnaire assure la rénovation des locaux puis le portage et la valorisation des activités commerciales (commercialisation, gestion locative, accompagnement des commerçants, animation…).

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE

a) Chiffres clés de l'activité ----------

Dans le cadre de ce contrat, la Ville verse à l'opérateur sélectionné des avances remboursables (31,45 M€ au total sur la durée du contrat) pour acheter les murs de locaux afin principalement d'installer des commerçants/artisans/services de proximité.

La Ville verse également une participation devant couvrir partiellement les coûts des obligations d'intérêt général, correspondant aux missions suivantes :

- Fixation des loyers conformément aux grilles tarifaires correspondant à un montant compatible avec la rentabilité des activités listées et conforme à la nouvelle économie de proximité ;
- Réalisation de travaux allant au-delà des strictes obligations réglementaires d'un bailleur privé ;
- Accompagnement spécifique des commerçants et artisans visant à développer leur activité, animer le quartier et développer le lien intergénérationnel.

Une subvention est versée par la Ville pour financer cette mission, elle s'élève à 5,55 M€ sur la durée du contrat.

La Semaest a réalisé depuis le début du contrat l'acquisition de 36 locaux dont 2 en cours de signature. Ces acquisitions représentent un total de près de 2 150 m², avec un budget acquisitions de plus de 10,5 M€.

La Semaest a également signé des protocoles avec les acquéreurs de 88 locaux, afin que ces derniers s'engagent à l'occupation de leurs locaux par des activités en conformité avec la mission du contrat Paris'Commerces. Ces 88 locaux représentent environ 5 204 m², avec des activités telles que de la boucherie, pâtisserie, horlogerie...

La Semaest maîtrise donc dorénavant 124 locaux, occupés par 24 locataires, pour un total de 7 700 m².

	2022	2021
Chiffre d'affaires	652 k€	575 k€
Participation de la Ville de Paris	600 k€	499 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Au cours de l'exercice 2022, la SEMAEST a :

- Fait l'acquisition de 9 nouveaux commerces pour une surface totale pondérée de 413 m²,
- Mis en location 4 biens : 2 baux commerciaux et 2 baux dérogatoires.

PUBLICITÉ

Ce secteur regroupe 2 concessions de services : une relative aux colonnes et mâts porte-affiches et une concession relative aux mobiliers urbains d'information.

	2022	2021
Chiffres d'affaires	63,6 M€	47,3 M€
Redevance	43,0 M€	42,9 M€

Répartition du chiffre d'affaires en 2022

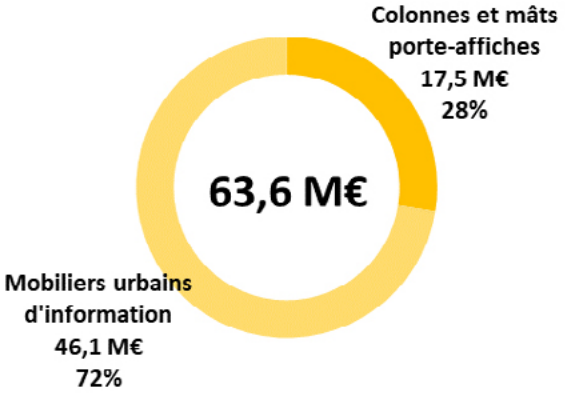

Répartition de la redevance en 2022

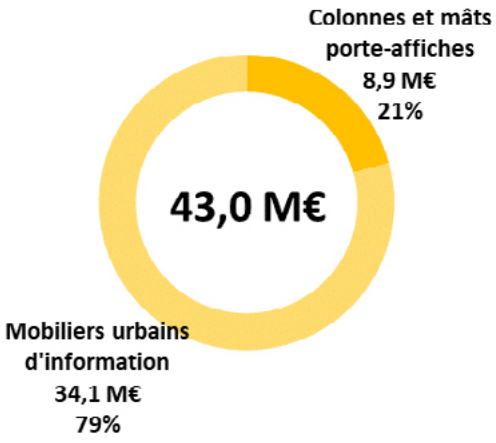

COLONNES ET MÂTS PORTE-AFFICHES

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

La **concession de services** pour la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et de mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles, économiques, sociales et sportives a été conclue le 19 février 2019 avec la **Société fermière des colonnes Morris (JCDecaux France)**.

Le concessionnaire a la charge de déployer et d'exploiter un parc de 1 250 mobiliers, entièrement neufs et redessinés :

- 550 colonnes Morris (inspirées du modèle historique iconique du paysage urbain parisien) dédiées aux annonces de spectacles, films, manifestations culturelles (dont 450 colonnes lumineuses et 100 colonnes « colle » avec des affiches collées) ;
- 700 mâts porte-affiches (design inédit avec un caisson déporté).

Le montant des investissements est estimé à 19,5 M€ sur la durée du contrat. Une tarification spécifique (tarifs préférentiels) est mise en place pour les 100 colonnes avec affiches collées, 150 lumineuses et 10 mâts dédiés au spectacle vivant.

Le contrat a une **durée de 8 ans** à compter de la pose du premier mobilier, qui est intervenue le **8 juillet 2019**. Il s'achèvera donc le 7 juillet 2027.

Au terme du contrat, l'intégralité des mobiliers et leurs aménagements deviendront propriété de la Ville de Paris, sans indemnité due au concessionnaire. Toutefois, la Ville se réserve le droit de ne pas reprendre une partie du parc, dans la limite de 20%, soit 250 mobiliers.

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires s'est établi à 17,5 M€ en 2022, en forte hausse par rapport à 2021 (+ 20%), et retrouvant un niveau d'activité quasi normal.

Le contrat dispose que le concessionnaire verse une **redevance** variable à hauteur de 48,5% de son chiffre d'affaires annuel, toutefois celle-ci est assortie d'un montant minimum garanti qui s'élève à **8,9 M€** en 2022.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	17,5 M€	14,6 M€
Redevance	8,9 M€	8,9 M€
Résultat net	- 1,0 M€	- 2,4 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Lors de l'année 2022, après la sortie de crise économique liée à la pandémie de la Covid en 2021 et les effets provoqués par la guerre en Ukraine et l'inflation, les recettes publicitaires nettes des médias poursuivent leur reprise, en passant de 15,9 Mds d'euros à 16,7 Mds d'euros en 2022 (source baromètre unifié du marché publicitaire ou BUMP), soit une augmentation de 5,0%. La publicité extérieure, l'un des médias très affectés par la crise sanitaire, confirme sa bonne reprise et son dynamisme à +14,8% par rapport à 2021. Plus spécifiquement, s'agissant de la publicité extérieure sur les mobiliers urbains, la croissance par rapport à 2021 s'affiche à +12,6%.

Le rebond des recettes publicitaires « cinéma » (+50,7 % par rapport à 2021), l'un des principaux annonceurs sur les colonnes et les mâts porte-affiches, favorise, par ailleurs, la relance de l'activité de cette concession.

Les mouvements de mobiliers : Le nombre de

mobiliers réellement exploités au 31 décembre 2022 s'établissait à 1 236, soit 99% du parc réparti comme suit :

- 548 colonnes Morris sur 550 soit 99,6% du parc, dont 447 colonnes lumineuses et 101 colonnes avec affiches collées,
- 688 mâts drapeaux porte-affiches sur 700 soit 98,3% du parc.

Le parc n'étant pas en activité complète du fait notamment des différents aménagements et travaux en cours dsans l'espace public.

Concernant les mouvements temporaires sur le parc, 17 mobiliers (3 colonnes Morris et 14 mâts porte-affiches) en ont fait l'objet en 2022, par dépose/repose sur leur emplacement d'origine ou sur un nouvel emplacement, ce qui représente 1% du parc. Ces mouvements sont liés principalement à de nouveaux aménagements dans l'espace urbain : création de pistes cyclables, réaménagements de la voirie (places principalement), problème de sécurité routière, travaux sur des réseaux, construction d'immeuble.

Un nouveau cadre légal plus contraignant relatif aux règles d'extinction des publicités lumineuses: Le décret n° 2022-1294 du 5 octobre 2022 portant modification de certaines dispositions du code de l'environnement relatives aux règles d'extinction des publicités lumineuses et aux enseignes lumineuses est venu modifier le code de l'environnement en imposant l'extinction des publicités lumineuses entre 1 heure et 6 heures du matin. En ce qui concerne le mobilier urbain supportant des publicités lumineuses tels que les colonnes Morris, le dispositif devait entrer en vigueur le 1er juin 2023.

Toutefois, la délibération de participation générale à l'effort de sobriété votée lors du Conseil de Paris d'octobre 2022 a conduit à ce que la Ville demande au concessionnaire Société Fermière des Colonnes Morris des efforts supplémentaires, et plus important que ceux dont le décret précité disposait, avec l'extinction de l'éclairage des dispositifs entre 1h et 6 h du matin dès le 1er décembre 2022. Le concessionnaire a appliqué ces mesures à la date prescrite.

Ces efforts du concessionnaire représenteront ainsi une économie non négligeable de la consommation énergétique de ces mobiliers sur une année pleine.

Les nouvelles infrastructures parisiennes sur le domaine viaire : De ce point de vue l'exécution de ce contrat a été très satisfaisante en 2022. JCDecaux a adopté les solutions adaptées pour garantir la bonne insertion et l'exploitation de ses mobiliers dans l'espace public parisien. Ainsi, le concessionnaire a pris les initiatives et les mesures nécessaires afin d'anticiper et surmonter les difficultés liées aux projets d'ampleur se déroulant sur le domaine viaire, notamment ceux portant sur l'aménagement des pistes cyclables pérennes ou encore le réaménagement des places parisiennes.

MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

La **concession de services** pour la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information (MUI) à caractère général ou local a été conclue le 17 mai 2019 avec la **société Street Channel (société dédiée filiale de Clear Channel France)**.

Le concessionnaire a la charge de déployer et exploiter un parc de 1 630 mobiliers, entièrement neufs et redessinés :

- 1 280 mobiliers bas (sur pieds) raccordés au réseau d'éclairage public,
- 350 mobiliers hauts (sur mâts) raccordés au réseau électrique de distribution publique (ENEDIS).

Chaque mobilier offre deux surfaces d'affichage de 2 m² (une par côté) défilantes (à l'exception de

200 mobiliers bas, comportant une face fixe équipée d'un plan de quartier). Il doit présenter au minimum 50 % d'informations municipales à caractère général ou local, le solde pouvant être dédié à de l'affichage publicitaire.

Le montant des investissements est estimé à 12,9 M€ pendant la durée du contrat.

Le contrat a une **durée de 5 ans** à compter de la pose du premier mobilier qui est intervenue le **23 septembre 2019** et s'achèvera donc le 22 septembre 2024.

Au terme du contrat, l'intégralité des mobiliers et leurs aménagements deviendront la propriété de la Ville de Paris, sans indemnité due au concessionnaire. Toutefois, la Ville se réserve le droit de ne pas reprendre une partie du parc, dans la limite de 50 % (soit 815 unités).

a) Chiffres clés de l'activité

	2022	2021
Chiffre d'affaires	46,1 M€	32,8 M€
Redevance	34,1 M€	34,0 M€
Résultat net	2,6 M€	-9,9 M€

Le contrat dispose que le concessionnaire verse une redevance variable à hauteur de 70 % de son chiffre d'affaires annuel, toutefois celle-ci est assortie d'un montant minimum garanti qui s'élève à 34,1 M€ en 2022.

b) Indicateurs de suivi du service public

Lors de l'année 2022, après la sortie de crise économique liée à la pandémie de Covid-19 en 2021 et les effets provoqués par la guerre en Ukraine et l'inflation, les recettes publicitaires nettes des médias poursuivent leur reprise, en passant de 15,9 Mds d'euros à 16,7 Mds d'euros en 2022 (source baromètre unifié du marché publicitaire ou BUMP), soit une augmentation de 5,0%. La publicité extérieure, l'un des médias très affectés par la crise sanitaire, confirme sa bonne reprise et son dynamisme à +14,8% par rapport à 2021. Plus spécifiquement, s'agissant de la publicité extérieure sur les mobiliers urbains, la croissance par rapport à 2021 s'affiche à +12,6%.

L'activité de ce contrat s'est donc nettement redressée en 2022, et le chiffre d'affaires réalisé a progressé de près de 40,5 % par rapport à 2021, il s'est établi à 46,1 M€ en 2022. Le résultat net devient bénéficiaire (+2,6 M€).

Finalisation du déploiement et du raccordement électrique du parc : Le parc des MUI a été

déclaré entièrement déployé par le concessionnaire à fin 2022, le dernier MUI ayant été posé le 20 décembre 2022 ; pour mémoire le premier MUI avait été posé le 23 septembre 2019. Toutefois, le nombre de MUI réellement exploités au 31 décembre 2022 s'établissait à 1 616, le parc n'étant pas en activité complète du fait notamment des différents aménagements et travaux en cours dans l'espace public.

Concernant les tranchées de raccordement à l'éclairage public qui avaient été déclarées non conformes par les services de voirie de la Ville (14 % du parc des 1280 MUI bipodes bas), leur mise en conformité était quasi achevée au 31 décembre 2022, la dernière opération de reprise des raccordements ayant été finalisée fin janvier 2023.

Il convient de préciser qu'au cours de l'année 2022, une trentaine de MUI raccordés à l'éclairage public ne pouvaient fonctionner à plein temps (défilement de l'affichage et éclairage), compte tenu notamment d'un défaut d'alimentation électrique lié à des candélabres défectueux, et dont la remise en état incombait au titulaire du contrat de gestion de l'eclairage public, Cielis.

Les mouvements de mobiliers et les principales opérations de maintenance : Concernant les mouvements sur le parc, 16 MUI ont dû être déplacés en 2022 par rapport à leur emplacement d'origine, ce qui représente un peu moins de 1% du parc, en raison principalement de nouveaux aménagements dans l'espace urbain : création de pistes cyclables, réaménagements de la voirie (places principalement), problème de sécurité routière ou en raison de travaux sur des réseaux nécessitant certains déplacements.

Concernant la maintenance préventive et curative, il a été dénombré 7 187 interventions réalisées par le concessionnaire en 2022, soit une moyenne de quatre interventions par mobilier, dont 71 % sont recensés parmi les principales catégories suivantes :

- 1364 interventions préventives et curatives pour la vérification des câblages (19%) ;
- 1 098 remplacements de batteries par des neuves (15%) en préventif et curatif concernant 577 MUI reliés à l'éclairage public (45% du parc) ;
- 1 085 interventions sur les rouleaux moteurs (15%) de défilement de l'affichage ;
- 759 interventions curatives (11%) pour réenclencher les disjoncteurs et fusibles électriques des mobiliers, dont une partie à la suite d'actes malveillants (manifestations, vandalismes, anti-publicité, etc.) ;
- 439 interventions sur les ports USB (6%) ;
- 389 interventions curatives sur l'affichage (5%).

Par ailleurs, il est à noter que 1 332 autres interventions (18%) ont été recensées en maintenance curative concernant divers dysfonctionnements : affiches déchirées, mal enroulées, défauts de défilement des affiches (position fixe).

Les campagnes d'affichage 2022 : En ce qui concerne la communication réalisée par la Ville de Paris, il a été mis en œuvre 200 campagnes sur le réseau d'affichage des MUI, dont 140 campagnes pour les partenaires de la Ville. Les 140 campagnes des partenaires de la Ville ciblaient les principales thématiques suivantes : 46% les événements culturels, 16% les événements loisirs, 14% les événements sportifs, 6% les messages d'intérêt général, 6% les services et dispositifs municipaux, 5 % les campagnes citoyennes. En ce qui concerne l'affichage publicitaire des annonceurs, le concessionnaire a réalisé 871 campagnes sur ses 38 réseaux.

Un nouveau cadre légal plus contraignant relatif aux règles d'extinction des publicités lumineuses : Le décret n° 2022-1294 du 5 octobre 2022 portant modification de certaines dispositions du code de l'environnement relatives aux règles d'extinction des publicités lumineuses et aux enseignes lumineuses est venu modifier le code de l'environnement en imposant l'extinction des publicités lumineuses entre 1 heure et 6 heures du matin. En ce qui concerne le mobilier urbain supportant des publicités lumineuses tels que les MUI, le dispositif devait entrer en vigueur le 1er juin 2023.

Toutefois, la délibération de participation générale à l'effort de sobriété votée lors du Conseil de Paris d'octobre 2022 a conduit à ce que la Ville demande au concessionnaire Clear Channel des efforts supplémentaires, et plus importants que ceux dont le décret précité disposait, avec l'extinction de l'éclairage des dispositifs entre 23 h 45 et 6 h du matin dès le 1er décembre 2022.

Le concessionnaire a donc appliqué dès le 1er décembre 2022 les nouvelles contraintes horaires, par un réglage automatique de l'extinction de l'éclairage des MUI, ce qui pourrait représenter une économie de la consommation énergétique non négligeable sur une année pleine estimée à 30% sur l'ensemble du parc (réseaux éclairage public et Enedis).

Un projet de restructuration annoncé par le groupe Clear Channel : Clear Channel Outdoor Holdings, société mère du groupe Clear Channel, avait annoncé en décembre 2021 une revue stratégique de ses actifs européens qui pourrait déboucher sur une éventuelle vente de ses filiales, et un recentrage sur ses activités américaines.

SERVICES FUNÉRAIRES

Dans ce secteur ouvert à la concurrence, la Ville de Paris intervient à travers trois services délégués concernant le service extérieur des pompes funèbres, la création d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et le funérarium des Batignolles.

	2022	2021
Chiffres d'affaires	16,6 M€	15,7 M€
Redevance	1,9 M€	1,7 M€
Participation de la Ville de Paris*	73,8 k€	72,6 k€

* Service extérieur des pompes funèbres uniquement

Répartition du chiffre d'affaires en 2022

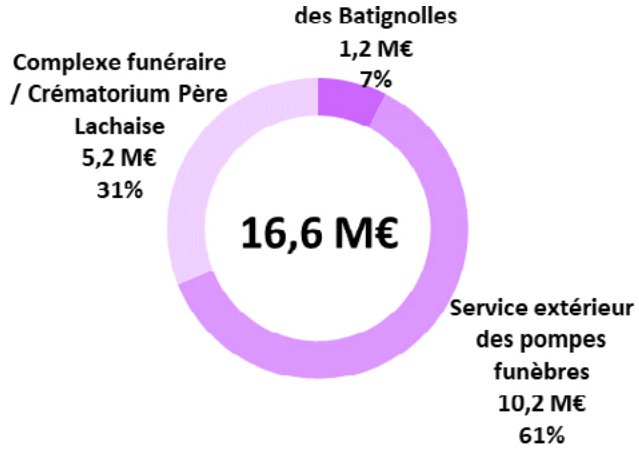

Répartition de la redevance en 2022

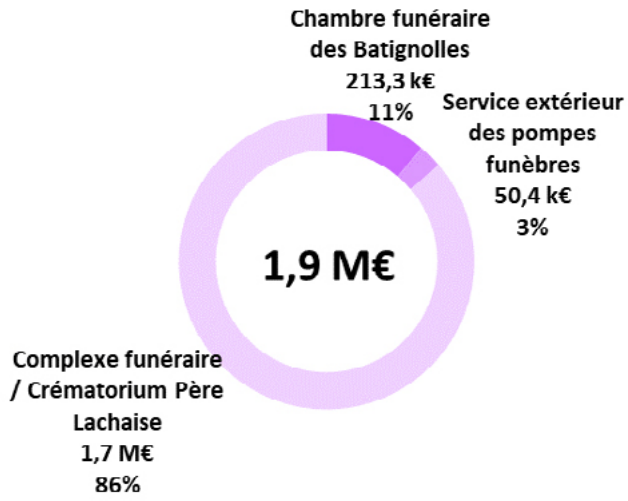

Répartition de la participation en 2022

SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

La loi du 8 janvier 1993 dite « loi Sueur[1] » a mis fin au monopole communal du « service extérieur des pompes funèbres » (SEPF) détenu par les communes depuis la loi du 28 décembre 1904.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi (en 1998), l'activité de pompes funèbres demeure un service public mais peut être assurée par des entreprises privées ou des services municipaux. Afin d'exercer leur activité, ces opérateurs funéraires doivent obligatoirement (quelle que soit leur forme juridique) obtenir une habilitation délivrée par les préfectures (à Paris par la Préfecture de Police).

La Ville de Paris a fait le choix de confier à un prestataire, via une délégation de service public, l'ensemble des prestations relevant du service extérieur des pompes funèbres.

La précédente délégation de service public s'est achevée le 30 novembre 2019. Une nouvelle **délégation de service public**, d'une durée de **5 ans** à compter du **1er décembre 2019**, a été conclue avec la **Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF)** pour l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres tel que défini à l'article L2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hormis les activités précitées, le délégataire a également la possibilité de proposer des prestations accessoires (la marbrerie par exemple). La délégation impose, par ailleurs, un certain nombre de prescriptions en matière d'organisation, de qualité, d'information du public, de communication et de tarification. En outre, des dispositions particulières sont prévues pour le service des personnes sans ressources, les convois sociaux, les décès en grand nombre.

Enfin, le délégataire a été chargé d'assurer le développement et l'entretien du réseau parisien d'agences funéraires.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la délégation du service extérieur des pompes funèbres est constitué du chiffre d'affaires lié à l'organisation des obsèques. Il s'élève à **10,2 M€** pour l'année 2022 (il était de 10,10 M€ en 2021).

En contrepartie des contraintes de service public, qui imposent un dispositif minimal de veille mobilisable en temps réel pour assurer le service prévu en cas de situations de crise ou de pré-crise, le délégataire a perçu pour l'année 2022 une **compensation financière de 73,8 k€**.
Le **résultat net** de la délégation est de **0,24 M€** en 2022, contre 0,49 M€ en 2021. Malgré une augmentation du CA, cette diminution s'explique par une augmentation des charges dont la marbrerie ainsi que de la masse salariale (+200 k€).

Le délégataire verse une **redevance** variable de 0,45 % hors taxes assise sur le chiffre d'affaires hors taxes assortie d'une redevance minimale garantie de 50 000 € HT (base année 1). Pour l'année 2022, la redevance d'élève à **50,4 k€** contre 50,5 k€ en 2021.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	10,2 M€	10,1 M€
Redevance	50 k€	51 k€
Participation de la Ville de Paris	74 k€	73 k€
Résultat net de l'activité	0,2 M€	0,5 M€

1/ Loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire.

b) Indicateurs de suivi du service public

En 2022, le délégataire a réalisé 3 111 convois (hors indigents) soit 17,3% des convois parisiens (contre 2 987 convois en 2021 soit 16,5 %). Cette légère hausse de part de marché s'explique par une fluctuation de la mortalité suite aux épisodes caniculaires. Le délégataire demeure un opérateur de référence, se positionnant parmi les trois plus importants prestataires parisiens dans le secteur du funéraire.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers. Pour répondre à ses engagements contractuels, le délégataire participe activement, d'une part, aux réflexions professionnelles menées par différentes institutions politiques ou administratives sur d'éventuelles évolutions législatives ou réglementaires (Loi Sueur sur la crémation et le devenir des cendres), d'autre part, aux réflexions sociétales (prise en charge des enfants décédés en période périnatale), et enfin aux réflexions concernant le domaine de la sécurité sanitaire (pandémies grippales et autres) de ces mêmes institutions.

Dans le cadre de la prise en charge des convois des personnes dépourvues de ressources suffisantes, le délégataire s'efforce d'améliorer les prestations offertes (prestations développement durable, devis rapatriement).

En lien avec le développement d'un carré écologique au cimetière d'Ivry-sur-Seine, la SAEMPF a développé une offre d'obsèques éco-responsable (corbillard électrique, cercueil issu de forêts durablement gérées, capiton créé et fabriqué en France)

La SAEMPF renforce sa communication autour de la marque Services Funéraires Ville de Paris (SFVP) et la commercialisation de ses produits. En plus de la communication dite classique, le délégataire développe son site internet (**services-funeraires.fr**) autour de 4 grands axes :

- Un site positionné comme référent en matière d'information juste délivrée aux usagers ;
- Un site de vente en ligne de fleurs ;
- Un appui au développement commercial de la marque « Services Funéraires – Ville de Paris » ;
- La mise à disposition d'un compte personnel pour toutes les familles (3 grands pôles : faire connaître les obsèques aux proches, personnaliser la cérémonie, gérer les démarches obsèques).

Toute remarque des personnels de la SAEMPF, des sous-traitants ou des familles est enregistrée comme observation dans la base de donnée de la SAEMPF. Une observation n'induit pas forcément une insatisfaction des familles. En 2022, la SAEMPF enregistré 415 observations, qui ont donné lieu à des innovations ou à une amélioration de l'offre de services.

Il convient de noter que le délégataire a diligenté une étude menée par un organisme indépendant extérieur à l'entreprise afin de situer son positionnement en matière de qualité des services sur le marché parisien. En 2022, 95 % des personnes interrogées étaient satisfaites du convoi de leur défunt, et 93% des sondés étaient satisfaites de l'accompagnement des personnels des SFVP.

Certification ISO 9001 et 14001. La garantie de qualité de service s'est traduite pour le délégataire par une certification (norme ISO 9001 version 2000) obtenue auprès de l'AFAQ sur la précédente délégation, se traduisant notamment par la mise en place d'un «projet partagé » par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, intégrant notamment la charte éthique et les questionnaires qualité existant antérieurement.

Le renouvellement de cette certification a été obtenu au premier trimestre 2020 pour 3 ans avec pour objectif de l'étendre à l'ensemble des activités du délégataire, en intégrant une nouvelle activité : la commercialisation directe de marbrerie.

Au titre du respect de l'environnement, le délégataire continue le renouvellement de sa flotte de véhicules par des véhicules propres, il a entamé une réflexion sur des caveaux écologiques et sur le développement d'une gamme de produits de nettoyage écologiques.

L'ensemble des activités des SFVP est certifiée (ISO 9001 et ISO 14001) au premier trimestre, l'audit de suivi ayant été réalisé en mars 2022. Le cycle de renouvellement est prévu en mars 2023.

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux. La certification ISO 9001 nécessite une analyse de la satisfaction des clients deux fois par an. Dans le périmètre de celle-ci sont inclus l'accueil et le professionnalisme des personnels, les locaux, les véhicules, les services, de l'exploitant comme des entreprises sous-traitantes.

De plus, une enquête annuelle est effectuée par le délégataire sur l'ensemble des éléments qui permettent à l'usager d'évaluer les services rendus.

En 2022, le taux de retour des questionnaires qualité a atteint 27,9%. 95,2% des familles ayant répondu aux questionnaires de qualité recommanderaient les services de SFVP à un proche (le taux de remarques était de 1,54%).

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations du service ont été votés par le Conseil de Paris à la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1er janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel.

Les aménagements tarifaires pratiqués sont ceux prévus au contrat de délégation de service public, à savoir : la gratuité pour les personnes dépourvues de toutes ressources, le tarif réduit pour les parisiennes et parisiens ou les personnes décédées à Paris justifiant de faibles ressources financières (attestées par un travailleur social).

d) Événements marquants 2022

Vie de l'entreprise. Les statuts de la société ont été modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2022 pour inclure la possibilité de tenir les conseils d'administration et assemblées générales en visio conférence, permettant ainsi la prise en compte des votes des personnes y assistant par ce moyen.

Activité. L'année 2022 est marquée par une mortalité relativement stable, avec des pics de surmortalité dus aux épisodes caniculaires, dans un contexte de développement de la pression concurrentielle. Le nombre d'intervenants à Paris ne cesse de croitre. La transformation numérique s'accélère avec un certain avantage concurrentiel aux groupes nationaux qui mettent en œuvre des politiques de communication ambitieuses et agressives : campagnes publicitaires télévisuelles, radio, politique de référencement Search Engine Advertising.

L'année 2022 a aussi été marquée par un accroissement des difficultés sur le marché du travail : moins de candidatures, moins de personnels expérimentés et adaptés aux spécificités ont engendré un accroissement du turn-over avec certainement un impact sur la notoriété de proximité immédiate. La SAEMPF a continué à faire preuve de sa capacité d'adaptabilité en assurant les missions de service public sans interruption. Elle a continué à déployer son plan d'investissement conformément aux engagements du contrat de DSP.

Le site internet des SFVP bénéficie de la consultation de 35 717 visiteurs en 2022.

En 2022, 3 111 familles ont eu recours aux SFVP, avec un prix moyen de convoi de 2 852 € (contre 2 884 € en 2021).

En 2022, le prix moyen d'un monument s'élève à 3 034€, contre 3 004€ en 2021. La hausse du prix moyen concerne les monuments spécifiques, le prix des monuments standards ayant baissé.

Missions de service public. Sur la période 2022, nous avons noté les évolutions suivantes :

- L'article 238 de la LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, créer l'article L2223-42-1 dans le Code général des collectivités territoriales. Cet article met en place, lorsque le corps du défunt a été placé, pour assurer son transport, dans un cercueil composé d'un matériau présentant un obstacle à la crémation, une autorisation de transfert du corps vers un cercueil adapté peut être délivrée par le maire. Cette autorisation ne peut être délivrée qu'en vue de la crémation du corps, qui s'opère sans délai après le changement de cercueil, et à condition que le défunt n'ait pas été atteint par l'une des infections transmissibles prescrivant ou interdisant certaines opérations funéraires.
- Arrêté du 26 janvier 2022 portant allongement du délai d'inhumation et de crémation en raison des circonstances exceptionnelles liées à la propagation de l'épidémie de covid-19
- Décret n° 2021-1641 du 13 décembre 2021 modifiant le décret n° 2018-966 du 8 novembre 2018 relatif aux cercueils : Ce décret, modifie l'art. R. 2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour permettre jusqu'au 1er juillet 2023 la mise sur le marché des cercueils en bois dans les conditions réglementaires au décret n° 2018-966 du 8 novembre 2018. Le décret prévoit également que les entreprises ayant mis sur le marché des modèles de cercueils (bois ou carton) avant l'entrée en vigueur du décret du 8 novembre 2018 et qui ne disposent pas de l'attestation de conformité, de pouvoir en faire la demande avant le 1er avril 2023.
- Décret n° 2022-719 du 27 avril 2022 relatif au don de corps à des fins d'enseignement médical et de recherche. Ce décret précise les conditions de don de corps à des fins d'enseignement médical et de recherche auxquelles peuvent consentir les personnes majeures et en particulier : Le recueil du consentement du donneur, notamment son information préalable au recueil de son consentement ; Les modalités de transport et d'accueil des corps ; Les conditions de réalisation des opérations funéraires, de restitution du corps ou des cendres à la personne référente ; Les conditions d'autorisation et de fonctionnement des établissements bénéficiaires des dons.

- Décret n° 2022-1127 du 5 août 2022 portant diverses mesures relatives à la réglementation funéraire: Ce décret porte sur : Les modalités relatives au transfert de corps du défunt vers un cercueil adapté à la crémation. Le texte détaille les démarches à suivre pour assurer le transfert du corps du défunt d'un cercueil composé d'un matériau présentant un obstacle à la crémation vers un cercueil adapté (article 238 de la loi 3DS). Le produit des cessions des métaux récupérés à l'issue de la crémation. Le décret apporte également des précisions concernant le produit provenant de la vente des métaux récupérés à l'issue de la crémation (article 237 de la loi 3 DS). Les mentions devant figurer sur la plaque gravée sur le couvercle du cercueil. Le décret modifie les mentions que doit comporter la plaque gravée sur le couvercle du cercueil. Cette plaque doit désormais indiquer l'année de décès et, s'ils sont connus, l'année de naissance, le prénom, le nom de famille (au lieu du nom patronymique, comme précédemment) et, s'il y a lieu, le nom d'usage du défunt (au lieu du nom marital). Le délai d'attente pour la reprise de concessions funéraires perpétuelles abandonnées. Le texte réduit à un an, au lieu de trois ans, le délai laissé par la commune après exécution des formalités de publicité du 1er procès-verbal constatant l'état d'abandon.
- Décret n° 2022-995 du 8 juillet 2022 portant diverses dispositions relatives au Conseil national des opérations funéraires : Ce décret procède, pour une durée de cinq ans à compter du 24 juillet 2022, au renouvellement du Conseil national des opérations funéraires. Il procède également à une modification des règles de composition de l'instance, en retirant le membre représentant le ministre chargé du commerce et de l'artisanat portant ainsi le nombre de membres de trente et un à trente.
- Arrêté du 9 novembre 2022 portant agrément de l'accord de branche du 8 mars 2022 relatif à la mise en place d'un dispositif de participation au sein de la branche des pompes funèbres
- Arrêté du 14 décembre 2022 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des pompes funèbres (n° 759)
- Circulaire interministérielle relative à l'annonce du décès et au traitement respectueux du défunt et de ses proches.

La SAEMPF a pris en compte l'ensemble de ces évolutions pour les intégrer dans ses organisations et process.

Développement durable. Les grands axes du rapport développement durable déployés pour la nouvelle DSP Pompes Funèbres sont les suivants et ont été poursuivis en 2022

- Promotion des matériaux durables écologiques, biodégradables et fabriqués en France :
  - Intégration dans la nouvelle gamme d'urnes réalisées en substrat organique végétal ou encore de grignons de la production d'huile d'olive ;
  - Intégration dans la gamme d'un cercueil en carton brut ;
  - Changement de l'essence de bois pour les cercueils enfants ;
  - Poursuite de la politique de promotion du marbre du Tarn ;
  - Fabrication de stèles en bois pour les divisions écologiques des cimetières de la Ville de Paris ;
  - Tests en vue d'une utilisation d'une housse hermétique biodégradable ;
- Renouvellement raisonné du parc automobile dans le respect du plan antipollution de la Ville de Paris :
  - La part de véhicules non diesel est passée de 46% (2017) à 64% (2022) ;
  - Le total d'émissions CO^2 g/km est passé de 4 991 à 3 870 g/km ;
  - Les SFVP ont acquis un corbillard électrique fin 2019 et poursuivent en 2021 par la commande d'un second corbillard électrique d'une autonomie deux fois plus importante (livraison février 2023).
- Création d'une offre éco responsable dans la gamme des prestations proposées par les SFVP.
- Recherche et développement de produits écologiques pour l'entretien des sépultures et d'une alternative plus vertueuses aux matériaux des caveaux (remplacement du ciment par un liant végétal à base de miscanthus)

En novembre 2022, la SAEMPF, satellite de la Ville de Paris, s'engage, par la signature de la charte Paris Action Climat Biodiversité - définie par la Ville de Paris - à participer activement à la transition écologique, énergétique et au changement des pratiques. Par cette implication elle devient ambassadrice de la neutralité carbone de Paris en alignant sa stratégie d'entreprise avec l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050.

En 2022, et compte tenu du contexte inflationniste des coûts de l'énergie et le nécessaire besoin de limiter nos consommations, un plan de sobriété énergétique a été établi par la SAEMPF.

PARC FUNÉRAIRE ET EXPLOITATION DES CRÉMATORIUMS PARISIENS

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

La loi du 8 janvier 1993 dite « loi Sueur[1] » a mis fin au monopole communal du « service extéLes évolutions sociétales observées depuis plusieurs années se caractérisent par une demande accrue de crémations, des besoins en lieux de cérémonie et jardins cinéraires. Sur les dix dernières années, le nombre de crémations a augmenté en moyenne de 2,3% par an sur la partie centrale de l'agglomération parisienne (Paris et petite couronne) et de 3,6% par an sur l'ensemble de l'Île-de-France.

Pour répondre à ces évolutions, la Ville a décidé, en plus du crématorium du Père Lachaise, de créer un Parc funéraire parisien qui sera situé dans le 19e arrondissement (rue du Chemin de Fer, sur la partie Ouest du square de la Porte de la Villette) dans lequel les familles trouveront sur le même site un ensemble d'équipements dédiés au funéraire.

Par délibération des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 le Conseil de Paris a autorisé la Maire à signer la délégation de service public portant sur la conception et la construction d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires avec la Société des Crématoriums de France (SCF). La convention de délégation de service public a été conclue pour une durée de 30 ans. Elle a pris effet le 1er septembre 2019 et s'achèvera le 31 août 2049.

Le délégataire est chargé d'assurer l'ensemble des opérations de crémation proprement dites, les prestations accessoires au service funéraire et les prestations pouvant être demandées par la Ville de Paris.

Par ailleurs, il est chargé de concevoir, financer et réaliser des investissements comprenant un parc funéraire de grande qualité architecturale, paysagère, environnementale offrant un service de qualité aux usagers (situé rue du Chemin de Fer à Paris 19e). Cet équipement comprendra un crématorium (2 à 4 fours au fur et à mesure des besoins avec 4 fours à terme), un columbarium, un espace de dispersion, des salons et salles mis à disposition des familles, des espaces de convivialité, une chambre funéraire avec salon de présentation et un parking en sous-sol d'environ 60 places de stationnement pour les besoins de l'équipement.

Le délégataire a également été chargé d'assurer un programme de rénovation du crématorium du Père Lachaise, destiné à améliorer l'accueil des familles. Le crématorium du Père-Lachaise est le seul crématorium situé actuellement sur le territoire parisien. C'est aussi le plus ancien crématorium de France, inscrit aux monuments historiques depuis 1995 (il s'agit du seul équipement funéraire de crémation à bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques). Il comprend notamment un bâtiment ERP (classé), dans lequel ont été aménagées des salles de cérémonies, une salle de remise des urnes, une salle de convivialité ainsi que des équipements techniques nécessaires à l'exploitation du service, dont 5 appareils de crémations équipés de leur ligne de filtration.

Enfin, le délégataire s'est engagé à réaliser et financer des investissements ultérieurs ayant pour objet l'ensemble des travaux d'entretien, de maintenance et de gros entretien renouvellement ainsi que les investissements nécessaires au renouvellement et maintien en condition des équipements, des bâtiments et les investissements nécessaires à la mise aux normes de tous les biens concédés.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

Le chiffre d'affaires de la délégation est constitué du chiffre d'affaires lié aux opérations de crémations proprement dites et des recettes tirées des prestations accessoires (organisation de cérémonies personnalisées par exemple). Les **produits d'exploitation sont de 5,16 M€** (4,87M€ de CA + 0,29M€ d'autres produits) contre 4,57 M€ en 2021 (4,5M€ de CA + 0,07M€ d'autres produits). L'augmentation du chiffre d'affaires est due à une stabilisation de la mortalité mais avec une hausse du taux de crémation.

La **redevance** est composée d'une redevance variable correspondant à 30% du chiffre d'affaires hors taxe de l'ensemble des activités réalisées sur le périmètre de la DSP assortie d'une redevance minimum garantie de 1,5 M€ (valeur 2019) par an qui serai augmentée de 25 k€ à partir de l'ouverture du Parc Funéraire. La redevance s'élève pour l'année 2022 à **1,66 M€**, contre 1,493 M€ en 2021.

Le résultat net de la délégation est de 668,6 k€ contre 444 k€ en 2021.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	5,2 M€	4,56 M€
Redevance	1,7 M€	1,5 M€
Résultat net de la délégation	669 k€	444 k€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de la crémation à Paris. Le nombre de crémations en 2022 se stabilise par rapport à 2021 même s'il apparaît une légère augmentation due à l'augmentation du taux de crémation. Il s'établit à 5 965 contre 5 924 crémations en 2021.

Adaptation du service aux attentes et demandes des usagers. Pour répondre aux demandes et aux attentes exprimées par les familles et au-delà des cérémonies organisées individuellement pour leur défunt, la SCF organise une « cérémonie collective annuelle du souvenir ».

En 2022, la configuration de la cérémonie du souvenir reste celle de 2021. Le délégataire a décidé de garder le nombre de cérémonies à 2 afin de renforcer « l'effet groupe » pour les familles et de permettre une retransmission en direct sur le site internet via un onglet spécifique. De plus SCF a implanté plusieurs barnums pour l'accueil des familles avant les cérémonies, créé un espace mémoire dédié à la réception des témoignages des familles et installé des moyens vidéo (totems) diffusant les témoignages des familles ainsi que les noms des défunts accueillis au sein du crématorium entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022.

Taux de satisfaction, réclamations et contentieux. Chaque mois, toutes les familles accueillies au sein du crématorium du Père Lachaise reçoivent via SMS ou mail une enquête destinée à mesurer leur degré de satisfaction selon des critères préétablis par la Direction Qualité (projet mis en place début 2020).

Le délégataire a obtenu une note globale de 4,1/5 aux enquêtes de satisfaction avec un retour de 1 907 réponses (échantillonnage de 366 réponses) et un niveau de recommandation de l'établissement de 8,4/10. 12 réclamations ont été adressées au crématorium du Père Lachaise en 2022.

Certification ISO 9001 et 14001. Le crématorium du Père Lachaise a obtenu les certifications ISO 9001 et ISO 14001 respectivement les 27 juillet et 26 juillet 2021, comme il avait été stipulé au contrat, pour une durée de 3 ans.

c) Politique tarifaire

Lors du renouvellement de la DSP, la Ville de Paris a recherché la simplification et la transparence des tarifs (plus lisibles pour les opérateurs funéraires et les familles). En 2022, le tarif de la crémation adulte (sans cérémonie) appliqué par SCF est de 611 € TTC au 1er janvier et 635 € TTC au 1er juillet contre 571 € TTC en 2021. Le conflit russo-ukrainien ayant eu un impact très important sur le tarif des fluides, les tarifs du crématorium du Père Lachaise ont de fait subi une importante augmentation, qui a été étalée sur les deux semestres, pour limiter l'impact sur les familles, conformément aux dispositions du contrat.

d) Événements marquants 2022

En 2022, toutes les mesures obligatoires relatives à la conformité du crématorium du Père Lachaise ont été réalisées dans les temps. Crématoriums de France s'appuie pour cela sur l'expertise du service QHSE de Funecap Groupe, sa maison-mère, qui se tient en permanence au fait des nombreuses et régulières évolutions réglementaires, et de plus en plus restrictives compte tenu de la sensibilité liée à cet ERP particulier

(Établissement Recevant du Public) et a ainsi réalisé les missions suivantes pour le crématorium du Père Lachaise :

- 12 janvier 2022 : vérification des portes et portails
- 16 mars 2022 : vérifications des installations électriques
- 30 mars 2022 : vérification des installations de gaz
- 1er juin 2022 : vérification des extincteurs
- 6 juillet 2022 : contrôle des rejets atmosphériques et vérification des dispositifs de sécurité
- 17 août 2022 : vérification des portes et portails
- 19 septembre : vérification palan motorisé
- 17 octobre 2022 : vérification des appareils de levage et des tables d'introduction
- 9 novembre 2022 : vérification des moyens de secours incendie
- 18 novembre 2022 : vérification des ascenseurs, des câbles et suspentes

Tous ces contrôles se sont conclus par des résultats conformes aux normes en vigueur.

Le contrôle de conformité du crématorium (tous les 2 ans) a été effectué le 6 juillet 2022.

Travaux de rénovation du crématorium du Père-Lachaise. Les travaux de la première phase du projet de rénovation (rénovation architecturale du clos/couvert et de l'intérieur de la Coupole) ont débuté au 1er trimestre 2022 et se sont terminés en début d'année 2023.

Le Parc funéraire « L'Orée ». Concernant la construction du nouveau parc funéraire Porte de la Villette, le délégataire, en lien la ville de Paris, a poursuivi ses études pour affiner son projet de bâtiment et mieux l'adapter aux contraintes de la parcelle. L'allongement des phases amont induit un décalage du planning prévisionnel de réalisation des travaux.

CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES

PRÉSENTATION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Afin d'éviter le séjour prolongé des corps des personnes décédées à leur domicile, la Ville de Paris a souhaité disposer de locaux aménagés pour les recevoir. Pour ce faire, elle a décidé, par délibération en date du 27 janvier 1992, de créer, dans les conditions définies à l'article L361-35 du Code des communes, une chambre funéraire pour recevoir, avant mise en bière, le corps des défunts.

La Ville de Paris a fait le choix de concéder à un opérateur funéraire la construction et la gestion de l'équipement. Cette décision de la collectivité parisienne a fait l'objet du **contrat de délégation de service public conclu le 15 juin 1992 pour une durée de 30 ans avec la société G2F** (Groupement Funéraire Francilien – appellation 2017 du Groupe). Dans ce cadre, une parcelle foncière a été mise à disposition en 1992 du concessionnaire avenue Pierre-Rebière (17e) à proximité de la Porte Pouchet (nouvelle adresse à compter de 2016 : boulevard du Bois-le-Prêtre - 17e). L'exploitant assume l'ensemble des charges d'exploitation et d'immobilisation nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Par délibération en date des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019, le Conseil de Paris a autorisé la Maire de Paris à signer avec G2F un avenant, dit avenant n°3, au contrat de concession portant sur la construction et la gestion de la chambre funéraire des Batignolles qui prévoit le versement d'une redevance à la Ville par le concessionnaire, la contractualisation d'un programme de travaux, l'élaboration d'un rapport annuel d'activité plus complet, ainsi que la mise en place d'un Comité de suivi de la concession. Le contrat de concession se termine fin février 2024.

ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

a) Chiffres clés de l'activité

Le **chiffre d'affaires** de la concession est constitué par les recettes perçues à l'occasion de la location de cases réfrigérées, de salons de présentation et d'une salle de cérémonie.

Le chiffre d'affaires s'élève à **1 244 k€** pour l'année 2022, contre 1 057 k€ en 2021. Cette évolution s'explique par une augmentation du nombre d'admissions par rapport à 2021 (1 971 contre 1 793 en 2021) dûe aux épisodes de canicules puis en fin d'année par un manque de préparation des organismes à la période hivernale et la grippe saisonnière. Le nombre de jours d'occupation des cases réfrigérées est lui aussi plus important (8 659 contre 7 531 en 2021).

La **redevance** est de **213 k€** contre 192 k€ en 2021.

Le **résultat net** de la concession est de **172 k€** contre 20,5 k€ en 2021, l'augmentation s'expliquant principalement par l'augmentation d'activité et par la baisse des dotations aux amortissements par rapport à 2021, où un amortissement exceptionnel avait été enregistré.

	2022	2021
Chiffre d'affaires	1,2 M€	1,1 M€
Redevance	213 k€	192 k€
Participation de la Ville de Paris	172 k€	21 k€
Résultat net de la délégation	0,2 M€	0,5 M€

b) Indicateurs de suivi du service public

Évolution de l'activité à Paris. Au cours de l'exercice 2022, la chambre funéraire des Batignolles a enregistré 1 971 admissions de corps,

contre 1 783 lors de l'exercice 2021, soit une augmentation de l'activité de 9,93 %.

Le taux d'occupation des cases réfrigérées est de 48,11 % contre 41,84 % en 2021. Il est en augmentation du fait des épisodes caniculaires de 2022.

Adaptation du service rendu aux attentes et demandes des usagers

Les horaires : La chambre funéraire des Batignolles est ouverte tous les jours (du lundi au vendredi, sans interruption de 8h00 à 18h00, et, samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00), aux familles et aux professionnels, permettant des visites aux défunts, l'organisation de cérémonies et, éventuellement, des toilettes rituelles.

En dehors de ces horaires d'ouverture, tout défunt est accueilli 24h/24 sur présentation par la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles des documents obligatoires pour une admission. Ces demandes sont faites, soit par les opérateurs funéraires, soit par les familles mandatant ces professionnels pour assurer les démarches d'admission. À cet effet, une astreinte téléphonique est assurée par le personnel de la chambre funéraire qui se déplace à la demande.

L'information et le soutien aux familles : L'exploitant met à disposition des familles en deuil des dépliants informatifs traitant des sujets liés au deuil et à ses conséquences. Conformément à la règlementation, l'information du public doit être effective, notamment par l'affichage dans l'équipement des tarifs, de la liste des opérateurs funéraires et du règlement intérieur.

L'exploitant a par ailleurs mis en place une politique d'ouverture vers des accompagnateurs bénévoles qui assurent librement, en dehors de toute considération religieuse, l'écoute des familles qui le souhaitent. De même, une aumônerie se tient à l'écoute des familles.

L'amélioration de l'accueil : Dans le cadre du programme de travaux initié en 2019 et achevé en 2020, le concessionnaire a rénové les installations de la chambre funéraire que cela soit pour l'accueil des familles (accueil, salle de cérémonie, salons de présentations...) ou des professionnels (laboratoire de thanatopraxie, installation de 8 cases réfrigérées supplémentaires...).

c) Politique tarifaire

Les tarifs de chacune des prestations autorisées contractuellement ont été votés par le Conseil de Paris lors de la signature du contrat. Ils sont revalorisés chaque année au 1er janvier sur la base d'un indice contractuel qui tient compte notamment de l'évolution des coûts de personnel et des coûts de l'énergie.

Les tarifs suivants peuvent être notés :

- Pour les premières 24 heures en cellule réfrigérée : en 2021 : 192,04 € TTC, en 2022 : 200,18 € TTC ;
- Pour le forfait de 3 jours en cellule réfrigérée : en 2021 : 432,11 € TTC, en 2022 : 450,43 € TTC.

d) Événements marquants 2022

Des épisodes caniculaires ont augmenté la mortalité ce qui a eu pour effet une augmentation des admissions. Cela a pour conséquence directe une augmentation des autres prestations qui sont la mise à disposition de corbillards, de maîtres de cérémonies, de porteurs et l'exécution de soins de présentations

LISTE DES CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE 2022

ÉNERGIE

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE	DSP	CLIMESPACE	28/01/1991	04/04/2022	8,9 M€	25,0 M€	
PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE FRIGORIFIQUE	DSP	FRAICHEUR DE PARIS	04/04/2022	04/04/2042	3,8 M€	78,2 M€	
DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV)	DSP	EDF/ENEDIS	30/07/1955	31/12/2024	31,5 M€	553,4 M€	0,3 M€
DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHALEUR PAR VAPEUR ET EAU CHAUDE	DSP	CPCU	10/12/1927	31/12/2024	7,4 M€	329,9 M€	
DISTRIBUTION DE GAZ	DSP	GRDF	01/01/2020	31/12/2035	1,3 M€	118,6 M€	

ÉQUIPEMENTS DE TOURISME ET DE LOISIRS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
PORT DE L'ARSENAL ET HALTE NAUTIQUE DE LA VILLETTE (CANAUX)	DSP	FAYOLLE MARINE	01/01/2008	31/12/2026	96,4 k€	1,6 M€	
CAMPING DE PARIS BOIS DE BOULOGNE	DSP	CAMPING DE PARIS (Groupe INDIGO PARIS)	01/10/2021	30/09/2033	914,3 k€	7,1 M€	
RESTAURANT LE LAU-RENT	CT	LAURENT EXPLOITATION (Groupement VINOCEA / NOCTIS EVENT / FINANCIERE APICIUS)	08/03/2022	07/03/2034	442,4 k€	1,9 M€	
PARC FLORAL	DSP	GL EVENTS	01/09/2015	01/09/2031	1,2 M€	11,8 M€	
CHALET DE LA PORTE JAUNE	CT	ROSA BONHEUR AU CHALET DE LA PORTE JAUNE	28/09/2020	27/09/2032	251,6 k€	3,2 M€	
TOUR EIFFEL	DSP	SETE	01/11/2017	30/10/2032	15,9 M€	111,1 M€	
PAVILLON PUEBLA	CT	PUEBLA SAS	01/12/2018	01/12/2033	101,3 k€	1,6 M€	
RÉNOVATION, EXPLOITATION, ENTRETIEN ET VALORISATION DE BÂTIMENTS SITUÉS DANS LE PARC DE BAGATELLE	CT	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION BAGATELLE EVENTS	30/07/2019	29/07/2039	26,8 k€	1,8 M€	
JARDIN D'ACCLIMATATION	DSP	LE JARDIN D'ACCLIMATATION	10/10/2016	09/10/2041	2,0 M€	31,6 M€	

CHALET DES ÎLES DAU-MESNIL	CT	**SAS COMA**	30/12/2022	30/09/2037			
RÉNOVATION ET EX-PLOI-TATION DE L'ÉTA-BLISSE-MENT DÉNOMMÉ "RES-TAURANT DU PLA-TEAU DE GRAVELLE" (12E)	CT	**OVERLOOK EVENTS/ UN GOÛT DE PARIS**	02/05/2019	01/05/2034	101,7 k€	209,2 k€	
CHALET DES ÎLES BOU-LOGNE	CT	**LE CHALET DES ILES**	01/10/2022	30/09/2034	151,2 k€	1,8 M€	

DÉPLACEMENTS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
ALMA-GEORGE V (SSC)	DSP	**INDIGO**	07/06/1995	06/06/2035	23,4 k€	1,5 M€	
ANVERS (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/01/2015	31/12/2022	1,1 M€	1,8 M€	
BAC MONTALEMBERT (SSC)	DSP	**INDIGO**	24/05/2009	23/03/2022	268,8 k€	463,0 k€	
BASTILLE (SSC)	DSP	**INDIGO INFRA**	01/05/2020	30/04/2038	397,7 k€	846,6 k€	
BAUDOYER (SSC)	DSP	**REALPARK**	15/12/1995	14/12/2035	44,8 k€	721,3 k€	
BERCY - RELAIS MER-CURE (SSC)	DSP	**S.E.I.H. - ACCOR**	28/09/1987	01/07/2051	102,7 k€	325,2 k€	
BOURSE (SSC)	DSP	**INDIGO**	11/10/1997	31/05/2023	1,5 M€	3,7 M€	
CARDINET - NOTRE-DAME (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/12/2007	31/08/2022	13,8 k€	719,4 k€	
CARNOT (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/07/1991	30/06/2022	166,5 k€	518,9 k€	
CARPEAUX (SSC)	DSP	**SAEMES**	18/01/1993	17/01/2025	2,9 k€	149,7 k€	
CASERNE MONGE (SSC)	DSP	**SAEMES**	05/05/1997	04/05/2072	11,2 k€	478,8 k€	
CHAMPAGNY (SSC)	DSP	**SAEMES**	29/09/1980	28/09/2045	3,3 k€	268,7 k€	
CROIX DES PETITS CHAMPS (SSC)	DSP	**INDIGO**	06/05/1993	05/05/2024	294,3 k€	3,1 M€	
DELESSERT (SSC)	DSP	**SAEMES**	22/11/1994	21/11/2024	8,2 k€	503,6 k€	
DIDOT (SSC)	DSP	**SAEMES**	07/12/1993	06/12/2023	7,8 k€	291,1 k€	
EYLAU (SSC)	DSP	**INDIGO**	03/01/1989	02/01/2029	1,5 k€	75,4 k€	
FAUBOURG SAINT-AN-TOINE (SSC)	DSP	**INDIGO**	15/03/1993	14/03/2028	91,4 k€	1,4 M€	
FOCH (SSC)	DSP	**INDIGO STA-TIONNE-MENT SB**	12/09/2004	11/09/2049	207,3 k€	4,5 M€	
FRANCOIS 1ER (SSC)	DSP	**INTERPARKING**	01/11/2014	31/10/2028	1,3 M€	1,8 M€	
FRANZ LISZT (SSC)	DSP	**INDIGO**	08/07/1996	31/08/2032	48,3 k€	1,0 M€	
GAY-LUSSAC (SSC)	DSP	**SAEMES**	26/02/1985	25/02/2050	2,7 k€	122,7 k€	
GEORGE V (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/06/2018	01/08/2025	2,5 M€	2,8 M€	
GOURAUD (SSC)	DSP	**INDIGO**	30/04/1992	29/04/2022	4,3 k€	56,8 k€	

GROS BOULAINVILLIERS (SSC)	DSP	**SAEMES**	06/04/1992	05/04/2022	2,6 k€	114,6 k€
GROS BOULAINVILLIERS (SSC)	DSP	**SAEMES**	06/04/2022	01/09/2026	44,0 k€	152,7 k€
HARLAY (PONT NEUF) (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/03/1969	01/03/2030	21,8 k€	620,2 k€
HAUSSMANN BERRI (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/06/2018	31/05/2030	3,2 M€	3,3 M€
HECTOR MALOT (SSC)	DSP	**SAEMES**	11/07/1994	10/07/2024	14,2 k€	476,5 k€
HOCHE (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/06/1988	05/04/2029	114,8 k€	2,0 M€
INVALIDES (SSC)	DSP	**INDIGO**	26/02/1964	30/06/2031	328,4 k€	2,5 M€
JOFFRE (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/03/1970	30/06/2031	372,3 k€	2,3 M€
JOUFFROY (SSC)	DSP	**INDIGO**	05/01/1994	04/01/2024	6,8 k€	118,9 k€
LA TOUR MAUBOURG ORSAY (SSC)	DSP	**Q PARK**	04/08/1997	03/08/2037	33,0 k€	929,9 k€
LAGRANGE-MAUBERT (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/11/2014	02/05/2029	225,7 k€	1,3 M€
LES HALLES-ST EUS-TACHE (SSC)	DSP	**SAEMES**	11/04/1985	31/12/2045	33,8 k€	763,8 k€
LOBAU (SSC)	DSP	**SAGS**	26/02/2020	30/06/2035	1,4 M€	2,3 M€
LOUVRE SAMARITAINE (SSC)	DSP	**INDIGO INFRA LOUVRE PA-TRIARCHES**	01/06/2013	30/11/2032	957,5 k€	2,5 M€
LYON-DIDEROT (SSC)	DSP	**SNC LYON DIDEROT**	29/01/1996	28/01/2036	321,6 k€	1,8 M€
MAC MAHON (SSC)	DSP	**INDIGO**	29/08/1994	31/10/2030	45,3 k€	881,2 k€
MADELEINE-TRONCHET (SSC)	DSP	**SAEMES**	25/01/2020	24/01/2030	3,3 M€	3,7 M€
MAGENTA - GARE DE L'EST (SSC)	DSP	**INDIGO**	07/08/2019	07/08/2031	439,3 k€	1,3 M€
MAINE BASCH (SSC)	DSP	**INDIGO**	26/09/1994	25/09/2034	55,7 k€	1,2 M€
MALESHERBES-ANJOU (SSC)	DSP	**SAGS**	01/02/2018	31/05/2030	1,3 M€	2,2 M€
MARCADET (SSC)	DSP	**SAEMES**	04/03/1991	03/03/2056	4,0 k€	137,7 k€
MARIGNY CHÂTEAU (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/01/2014	31/12/2038	164,0 k€	934,9 k€
MILTON (SSC)	DSP	**SAEMES**	31/03/1994	30/03/2024	3,2 k€	134,2 k€
MONTHOLON (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/12/2015	30/11/2025	1,1 M€	2,0 M€
MONTPARNASSE-RASPAIL (SSC)	DSP	**INDIGO**	02/11/2021	01/11/2039	432,0 k€	1,6 M€
MOZART (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/01/1988	31/12/2052	4,2 k€	48,7 k€
PASSY (SSC)	DSP	**INDIGO**	02/08/2009	01/04/2026	1,2 M€	2,1 M€
PATRIARCHES (SSC)	DSP	**INDIGO INFRA LOUVRE PA-TRIARCHES**	21/05/2014	20/05/2039	243,1 k€	1,0 M€
PEREIRE (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/01/1988	31/12/2052	7,9 k€	376,9 k€
PICPUS NATION (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/03/1999	28/05/2025	131,6 k€	1,2 M€
PLACE VICTOR HUGO (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/07/1991	30/06/2031	261,8 k€	1,6 M€
POLIVEAU (SSC)	DSP	**SAEMES**	02/09/1985	01/09/2050	1,6 k€	84,3 k€
POLYTECHNIQUE (SSC)	DSP	**SAEMES**	15/11/1984	14/11/2049	2,3 k€	257,0 k€
PORTE D'AUTEUIL - JEAN BOUIN (SSC)	DSP	**SAEMES**	21/10/2019	26/07/2028	849,9 k€	2,3 M€
PORTE DE CHAMPERRET (SSC)	DSP	**INDIGO**	30/11/2004	29/03/2025	208,5 k€	1,8 M€

PORTE DE CLIGNAN-COURT (SSC)	DSP	**SAGS**	09/10/2013	08/04/2022	34,2 k€	144,8 k€
PORTE DE SAINT-CLOUD (SSC)	DSP	**INDIGO STATIONNE-MENT SB**	27/07/2010	26/07/2028	506,4 k€	2,6 M€
PORTE DE VERSAILLES (SSC)	DSP	**SAGS**	10/01/2010	09/11/2024	1,4 M€	2,6 M€
PORTE D'ORLÉANS (SSC)	DSP	**SAEMES**	10/03/1999	09/03/2023	131,8 k€	1,1 M€
PORTE MAILLOT (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/11/2019	31/10/2039	2,3 M€	2,5 M€
PRONY (SSC)	DSP	**INDIGO**	31/01/1992	30/01/2022	0,5 k€	0,2 k€
PYRAMIDES (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/09/2017	31/08/2025	1,9 M€	2,7 M€
RECOLLETS (SSC)	DSP	**SAEMES**	30/01/1996	29/01/2026	3,0 k€	137,5 k€
REUILLY-DIDEROT (SSC)	DSP	**SAEMES**	12/10/2002	11/04/2028	1,5 k€	375,3 k€
ROND-POINT (GARAGE) (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/03/2016	28/02/2022	50,6 k€	45,2 k€
ROQUETTE (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/02/1985	31/01/2050	5,6 k€	97,0 k€
SAINT-AUGUSTIN (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/05/2020	30/04/2031	1,3 M€	2,1 M€
SAINT-GERMAIN (GARAGE) (SSC)	DSP	**INDIGO**	24/12/2016	23/12/2023	297,7 k€	272,8 k€
SAINT-MARTIN (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/09/1978	08/06/2025	217,5 k€	2,6 M€
SAINT-MICHEL (SSC)	DSP	**INDIGO**	20/03/1998	19/03/2048	37,6 k€	1,5 M€
SAINT-PLACIDE (SSC)	DSP	**Q PARK**	29/09/1997	28/09/2027	6,2 k€	418,2 k€
SAINT-SULPICE (GARAGE) (SSC)	DSP	**INDIGO**	05/10/2019	05/05/2023	25,5 k€	298,8 k€
SAINT-SULPICE (SSC)	DSP	**INDIGO**	05/10/1970	30/11/2024	96,6 k€	2,0 M€
SOUFFLOT (SSC)	DSP	**INDIGO**	16/08/1972	15/08/2027	101,3 k€	2,2 M€
STATION SERVICE INVA-LIDES	DSP	**TOTALENERGIES MARKETING FRANCE**	26/02/1964	26/02/2014	4,0 k€	
SUFFREN (SSC)	DSP	**INDIGO**	26/01/1989	25/01/2029	1,4 k€	73,1 k€
TERNES (SSC)	DSP	**INDIGO INFRA TERNES**	01/12/2013	30/04/2025	1,8 M€	3,2 M€
VAN GOGH (SSC)	DSP	**SAEMES**	04/08/1992	31/08/2023	12,6 k€	176,4 k€
VERSAILLES-REYNAUD (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/03/1998	28/02/2033	85,1 k€	914,6 k€
VICTOR HUGO - POMPE (SSC)	DSP	**INDIGO**	06/03/1971	30/06/2031	239,4 k€	1,5 M€
WAGRAM-COURCELLES (SSC)	DSP	**INDIGO**	10/05/1995	09/05/2035	85,3 k€	1,5 M€
ZAC RIVE GAUCHE (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/10/2014	30/03/2024	2,1 M€	3,6 M€
FOURRIÈRES	CS	**SARL EURO CASSE**	03/08/2022	02/08/2027	107,8 k€	
AMPÈRE - VILLIERS (SSC)	DSP	**INDIGO**	11/07/2017	12/07/2029	435,6 k€	1,0 M€
ANDRÉ HONNORAT (SSC)	DSP	**SAEMES**	08/04/1992	15/09/2022	48,2 k€	220,7 k€
BAC MONTALEMBERT, GOURAUD	DSP	**SAEMES**	24/03/2022	29/04/2032	650,0 k€	1,3 M€
BERCY - AUTOCARS VÉ-HICULES LÉGERS (SSC)	DSP	**SAEMES**	28/03/1996	30/11/2026	58,0 k€	3,2 M€
CARNOT - PRONY	DSP	**SAEMES**	31/01/2022	30/06/2037	182,2 k€	407,9 k€
CHAMPS-ÉLYSÉES (SSC)	DSP	**INDIGO**	02/08/1993	01/08/2024	198,1 k€	2,0 M€
CHAMPS-ÉLYSÉES PIERRE CHARRON (SSC)	DSP	**INDIGO**	27/12/1995	26/12/2035	90,2 k€	1,5 M€

CHARLÉTY COUBERTIN & THOMIRE (SSC)	DSP	**SAEMES**	03/09/1994	31/05/2025	3,7 k€	1,0 M€
CITROËN-CÉVENNES (SSC)	DSP	**INDIGO**	11/06/1990	10/06/2031	99,1 k€	2,0 M€
CONCORDE FRÉMI-COURT (SSC)	DSP	**INDIGO**	24/01/2010	23/01/2030	767,6 k€	2,5 M€
DAMRÉMONT (SSC)	DSP	**SAEMES**	27/11/1991	31/03/2022	6,1 k€	34,8 k€
ÉTOILE-FRIEDLAND (SSC)	DSP	**INDIGO**	03/10/1994	02/10/2034	24,0 k€	1,4 M€
EURONORD LARI-BOI-SIÈRE (SSC)	DSP	**INDIGO**	10/03/1997	09/03/2037	81,9 k€	1,6 M€
FIRMIN GÉMIER (SSC)	DSP	**SAEMES**	15/10/1991	28/02/2022	7,8 k€	32,4 k€
GÉNÉRAL BEURET (SSC)	DSP	**SAEMES**	04/10/1994	03/10/2059	5,5 k€	174,7 k€
HÔTEL DE VILLE (SSC)	DSP	**SAEMES**	09/11/2011	08/11/2026	440,4 k€	1,3 M€
LUTÈCE (SSC)	DSP	**INDIGO**	20/12/2018	30/11/2037	14,7 k€	393,7 k€
MAIRIE DU 14E - MAIRIE DU 15E - LECOURBE (SSC)	DSP	**SAEMES**	19/03/2017	25/09/2034	290,4 k€	811,8 k€
MAIRIE DU 14E - MAIRIE DU 15E - LECOURBE (SSC)	DSP	**SAEMES**	19/03/2017	25/09/2034	290,4 k€	811,8 k€
MAIRIE DU 17E (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/03/1988	30/06/2028	51,6 k€	956,5 k€
MAIRIE DU 19E (SSC)	DSP	**SAEMES**	16/11/1992	15/11/2057	7,1 k€	205,5 k€
MARCEAU ÉTOILE (SSC)	DSP	**Q PARK**	09/04/1998	08/04/2038	48,3 k€	1,4 M€
MARCHÉ SAINT-GERMAIN (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/09/1983	31/08/2048	2,3 k€	158,7 k€
MAUBERT - COLLÈGE DES BERNARDINS (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/09/1980	30/06/2036	83,1 k€	1,6 M€
MÉDITERRANÉE (SSC)	DSP	**SAEMES**	19/08/1992	30/06/2035	340,7 k€	8,1 M€
MEYERBEER (OPÉRA) (SSC)	DSP	**SAEMES**	01/10/2014	06/01/2023	688,3 k€	1,8 M€
ODÉON (SSC)	DSP	**SAEMES**	28/04/2010	30/09/2022	391,0 k€	1,1 M€
ODÉON (SSC) - ANDRÉ HONNORAT (SSC)	DSP	**INDIGO INFRA**	16/09/2022	30/09/2037	109,2 k€	346,5 k€
PORTE D'ASNIÈRES (SSC)	DSP	**INDIGO**	13/07/1994	12/07/2029	14,0 k€	240,7 k€
RIVOLI - SÉBASTOPOL (SSC)	DSP	**SAEMES**	05/09/1994	04/09/2059	26,9 k€	1,1 M€
ROND-POINT (GARAGE)	DSP	**INDIGO**	01/03/2022	14/03/2028	28,5 k€	68,2 k€
ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES (SSC)	DSP	**INDIGO**	01/01/1969	14/03/2028	43,8 k€	2,2 M€
SAINT-GERMAIN DES PRÉS (SSC)	DSP	**INDIGO**	24/12/1970	16/10/2029	94,1 k€	2,0 M€
SAINTS-PÈRES (SSC)	DSP	**INDIGO**	17/10/1994	16/10/2029	16,3 k€	682,3 k€
SÉBASTOPOL (SSC)	DSP	**INDIGO**	10/01/2000	09/01/2040	44,1 k€	1,1 M€
SÈVRES BABYLONE (SSC)	DSP	**INDIGO**	19/12/2015	18/12/2025	2,5 M€	3,5 M€
PORTE DE CLI-GNAN-COURT, FIRMIN GÉMIER, PORTE DE SAINT OUEN, DAMRÉMONT	DSP	**SAGS**	01/03/2022	31/12/2037	287,6 k€	1,0 M€
VENDÔME (SSC)	DSP	**INDIGO**	27/04/1970	26/11/2032	141,2 k€	4,5 M€
ANVERS, CARDINET, MEYERBEER	DSP	**SAGS MAC**	01/09/2022	06/01/2043	193,4 k€	365,8 k€
CONCEPTION INSTAL-LA-TION BORNES GNV ET EXPLOITATION DU SITE STATION SERVICE PORTE D'AUBERVILLIERS 19E (SPV)	CT	**TOTAL MARKETING FRANCE**	01/07/2019	30/06/2029	1,9 M€	847,4 k€

CONCEPTION INSTAL-LA-TION BORNES GNV ET EXPLOITATION DU SITE STATION SERVICE QUAI D'ISSY LES MOULINEAUX 15E (SPV)	CT	TOTAL MARKETING FRANCE	29/04/2019	28/04/2030	779,1 k€	734,2 k€	
BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLEC-TRIQUES (SPV)	CS	TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	11/12/2020	11/12/2030	2,3 M€		
STATION-SERVICE PORTE D'ORLÉANS	CT	TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	27/10/2021	26/10/2031	100,0 k€		

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
PISCINE SUZANNE BER-LIOUX	DSP	S-PASS	01/07/2021	30/06/2026	1,0 k€	1,2 M€	470,9 k€
ESPACE SPORTIF PAIL-LE-RON	DSP	U.C.P.A S L	01/01/2016	31/08/2022		1,2 M€	1,2 M€
ESPACE SPORTIF PAIL-LE-RON	DSP	VERT MARINE	01/09/2022	31/08/2027	1,0 k€	564,6 k€	612,3 k€
MARATHON (ET SEMI) DE PARIS	CS	AMAURY SPORT OR-GANISATION	14/05/2019	13/05/2026	731,0 k€	12,1 M€	
ACCOR ARENA - POPB	DSP	SAEPOPB	01/10/2011	30/09/2046	2,8 M€	41,6 M€	350,0 k€
ARENA PORTE DE LA CHAPELLE	DSP	SAEPOPB	03/08/2020	03/09/2035			
PISCINE JOSÉPHINE BAKER	DSP	S-PASS	08/07/2015	07/05/2022		90,5 k€	536,3 k€
CENTRE SPORTIF PA-RI-SIEN DE L'ÎLE DE PU-TEAUX	DSP	GROUPEMENT FFT/ URBAN SOCCER	02/11/2020	01/11/2044			

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES CULTURELS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
LE CARREAU DU TEMPLE	DSP	SPL LE CARREAU DU TEMPLE	01/01/2019	31/12/2024	62,3 k€	3,8 M€	1,1 M€
FESTIVALS MUSICAUX - PARC FLORAL DE PARIS	CS	TRAFFIX MUSIC	13/05/2019	12/05/2023	24,9 k€	247,0 k€	416,2 k€
MISE EN VALEUR DES FONDS PHOTO-GRA-PHIQUES	DSP	DELTA ARTS	01/01/2020	31/12/2024	44,8 k€	633,0 k€	482,0 k€
THÉÂTRE DE LA GAÎTÉ LYRIQUE	DSP	SEGL - SOCIÉTÉ D'EX-PLOITATION DE LA GAÎTÉ LYRIQUE	01/08/2016	31/12/2022	23,2 k€		4,5 M€
CINÉMA LE LOUXOR	DSP	SAS CINÉLOUXOR	01/01/2020	31/12/2026	10,0 k€	1,2 M€	30,0 k€
PISCINE JOSÉPHINE BAKER	DSP	S-PASS	08/07/2015	07/05/2022		90,5 k€	536,3 k€
CENTRE SPORTIF PA-RI-SIEN DE L'ÎLE DE PU-TEAUX	DSP	GROUPEMENT FFT/ URBAN SOCCER	02/11/2020	01/11/2044			

JEUNESSE - FAMILLE - PETITE ENFANCE

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
PATRONAGE LAÏQUE JULES VALLÈS	DSP	ACTISCE	01/09/2020	31/08/2025	22,2 k€	169,4 k€	584,7 k€
GABRIELLE	DSP	EVANCIA BABILOU	01/01/2015	31/07/2022	29,4 k€	203,7 k€	137,3 k€
GIONO	DSP	PEOPLE & BABY	01/01/2015	31/07/2022	23,6 k€	135,5 k€	14,9 k€
EMERIAU	DSP	ONCP(ŒUVRE NOU-VELLE	01/08/2016	31/12/2022	23,2 k€		4,5 M€

CHARRIERE	DSP	**ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE**	01/01/2015	31/07/2022	28,5 k€	238,3 k€	92,3 k€
CHARRIERE	DSP	**ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE**	01/01/2015	31/07/2022	28,5 k€	238,3 k€	92,3 k€
GUADELOUPE	DSP	**CRESCENDO**	05/06/2015	31/07/2022	30,9 k€	266,0 k€	93,7 k€
HALTE GARDERIE DU-HESME	DSP	**ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE**	01/08/2016	31/07/2023	39,6 k€	220,8 k€	121,0 k€
EAPE BARON LE ROY	DSP	**FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX ST SI-MON**	01/08/2018	31/07/2023	49,0 k€	339,4 k€	132,8 k€
EAPE MAXIME LIS-BONNE (DUPLOYE)	DSP	**CRESCENDO**	01/01/2019	31/07/2024	41,3 k€	352,5 k€	140,0 k€
GIDE (IL ÉTAIT UNE FOIS)	DSP	**CRESCENDO**	26/03/2015	31/07/2022	34,1 k€	238,0 k€	86,9 k€
3 RUELLE AU PÈRE FRA-GILE (Grenelle)	DSP	**ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE**	01/08/2018	31/07/2023	66,9 k€	357,2 k€	102,2 k€
ÉTABLISSEMENT D'AC-CUEIL COLLECTIF CA-VAI-GNAC	DSP	**ASSOCIATION LÉO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE**	01/09/2020	31/08/2025	47,5 k€	314,0 k€	67,8 k€
ÉTABLISSEMENT D'AC-CUEIL COLLECTIF PRO-VENCE	DSP	**CRESCENDO**	01/09/2020	31/08/2025	55,7 k€	491,0 k€	210,3 k€
ÉTABLISSEMENT D'AC-CUEIL COLLECTIF BAR-RIER (BAOBAB)	DSP	**CRESCENDO**	01/09/2020	31/08/2025	38,4 k€	209,9 k€	293,4 k€
RAVEL 12E / KELLERMAN 13E ARRT	DSP	**LIGUE DE L'EN-SEI-GNEMENT-FÉ-DÉRATION NA-TIO-NALE**	01/09/2016	31/08/2026	273,3 k€	8,7 M€	
CHÂTEAU-LANDON, GRANGE-AUX-BELLES, JEMMAPES ET JEAN VER-DIER 10E ARRT	DSP	**CLUB RECHERCHE ET LOISIRS**	01/09/2017	31/08/2022	2,0 k€	1,8 M€	2,2 M€
CHÂTEAU-LANDON, GRANGE-AUX-BELLES, JEMMAPES ET JEAN VER-DIER 10E ARRT	DSP	**CLUB RECHERCHE ET LOISIRS**	01/09/2022	31/08/2027			
BRANCION / CÉVENNES / FRÈRES VOISIN / SO-HANE BENZIANE / ES-PACE PA-RIS PLAINE 15E ARRT	DSP	**MJC PARIS 15 BRAN-CION**	01/09/2017	31/08/2023	29,0 k€	859,4 k€	2,1 M€
RÉBEVAL / CURIAL / CLA-VEL / MATHIS / PLACE DES FÊTES / ANGÈLE MERCIER 19E ARRT	DSP	**LIGUE DE L'EN-SEI-GNEMENT-FP**	01/09/2017	31/08/2022	18,8 k€	987,4 k€	3,7 M€
RÉBEVAL / CURIAL / CLA-VEL / MATHIS / PLACE DES FÊTES / ANGÈLE MERCIER 19E ARRT	DSP	**LIGUE DE L'EN-SEI-GNEMENT-FP**	01/09/2022	31/08/2027			
MAISON DES EN-SEMBLES 12E ARRON-DISSEMENT	DSP	**LIGUE DE L'EN-SEI-GNEMENT-FP**	01/09/2018	31/08/2023	13,5 k€	264,8 k€	713,0 k€
VERCINGÉTORIX RE-NOM-MÉ ANGEL PARRA / MARC SANGNIER 14E	DSP	**CASDAL 14**	01/09/2018	31/08/2023	19,5 k€		1,4 M€
ARRAS, CENSIER 5E AR-RONDISSEMENT	DSP	**ACTISCE**	01/09/2018	31/08/2023	13,5 k€	597,7 k€	1,1 M€
VALEYRE 9E ARRON-DIS-SEMENT	DSP	**LIGUE DE L'EN-SEI-GNEMENT-FP**	01/09/2019	31/08/2024	10,5 k€	353,8 k€	790,7 k€
RICHARD WRIGHT 6E AR-RONDISSEMENT	DSP	**ACTISCE**	01/09/2019	31/08/2024	7,5 k€	354,8 k€	778,3 k€
ANNIE FRATELLINI / MU-SIDORA / PINA BAUSCH / BESSIE SMITH 12E ARRT	DSP	**CLAJE**	01/09/2020	31/08/2025	24,0 k€	833,3 k€	2,0 M€
POTERNE DES PEU-PLIERS / DUNOIS / DA-VIEL / RICHET / BAUDRI-COURT 13E ARRT	DSP	**LIGUE DE L'EN-SEI-GNEMENT-FP**	01/09/2020	31/08/2025	46,5 k€	864,6 k€	2,7 M€
LA JONQUIÈRE, IN-TER-CLUB 17 17E	DSP	**ACTISCE**	01/09/2020	31/08/2025	10,5 k€	318,6 k€	1,0 M€

LES HALLES - LE MARAIS 1ER, 2E ET 3E ARRT	DSP	ACTISCE	01/09/2020	31/08/2025	13,5 k€	336,4 k€	644,4 k€
BEAUJON 8E	DSP	ASSOCIATION AMICALE POUR L'ANIMA-TION CULTURELLE DU 8ÈME	01/09/2021	31/08/2026	10,5 k€	332,8 k€	362,8 k€
POINT DU JOUR 16E	DSP	ACTISCE	01/09/2021	31/08/2026	19,5 k€	594,0 k€	1,0 M€

MARCHÉS COUVERTS ET DÉCOUVERTS

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
LOT 1 MARCHÉ COUVERT ST GERMAIN	DSP	BANIMMO	01/01/2017	31/12/2022	60,0 k€	274,0 k€	
LOT 2 MARCHÉS COUVERTS	DSP	BENSIDOUN	01/01/2017	31/12/2022	586,4 k€	1,5 M€	
LOT 3 MARCHÉS COUVERTS	DSP	EGS	01/01/2017	31/12/2022	119,5 k€	448,3 k€	
LOT 4 MARCHÉ COUVERT LA CHAPELLE	DSP	BENSIDOUN	01/01/2017	31/12/2022	9,4 k€	230,2 k€	
MARCHÉ AUX PUCES DE LA PORTE DE MON-TREUIL	DSP	SEMACO	06/01/2018	05/01/2023	134,1 k€	969,6 k€	
MARCHÉS DE LA CRÉATION	DSP	EGS	01/03/2018	28/02/2023	51,5 k€	69,2 k€	
MARCHÉ AUX PUCES CLIGNANCOURT DJAN-GO REINHARDT	DSP	SOMAREP	26/07/2018	25/07/2023	70,0 k€	544,1 k€	
MARCHÉ COUVERT ENFANTS ROUGES	DSP	EGS	07/04/2017	06/04/2022	2,0 k€	60,7 k€	
MARCHÉ COUVERT ENFANTS ROUGES	DSP	EGS	07/04/2022	06/04/2027	8,5 k€	187,8 k€	
MARCHÉ AUX PUCES PORTE DE VANVES	DSP	EGS	01/04/2017	30/06/2022	45,3 k€	176,3 k€	
MARCHÉ AUX PUCES PORTE DE VANVES	DSP	SEMACO	01/07/2022	30/06/2027	65,9 k€	178,5 k€	
MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES - LOT B	DSP	DADOUN	04/01/2020	03/01/2026	642,0 k€	6,2 M€	
MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES - LOT A	DSP	GROUPE BENSI-DOUN	04/01/2020	03/01/2026	655,8 k€	6,1 M€	

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
CONTRAT DE REVITALI-SATION ARTISANALE ET COMMERCIALE	CS	SEMAEST	02/05/2017	01/05/2029		652,3 k€	600,0 k€
PÉPINIÈRE PARIS SANTÉ COCHIN	DSP	RIVP	21/07/2014	30/09/2053	82,1 k€	1,7 M€	

PUBLICITÉ

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
FOURNITURE, POSE, ENTRETIEN, EXPLOITATION DES COLONNES ET MÂTS PORTE-AFFICHES	CS	JC DECAUX FRANCE	08/07/2019	07/07/2027	8,9 M€	17,5 M€	
CONCEPTION, FABRICATION, POSE, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION	CS	CLEAR CHANNEL FRANCE	23/09/2019	22/09/2024	34,1 M€	46,1 M€	

SERVICES FUNÉRAIRES

Objet	Type	Attributaire	Début	Fin	Red.	CA	Subv.
CHAMBRE FUNÉRAIRE DES BATIGNOLLES	DSP	**G2F - GROUPEMENT FUNERAIRE FRANCI-LIEN POUR OGF**	01/03/1994	29/02/2024	213,3 k€	1,2 M€	
SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES	DSP	**SAEMPF**	01/12/2019	30/11/2024	50,4 k€	10,2 M€	73,8 k€
COMPLEXE FUNÉRAIRE + CRÉMAT PÈRE LACHAISE	DSP	**LA SOCIETE DES CREMATORIUMS DE FRANCE POUR FU-NE-CAP**	01/09/2019	30/08/2049	1,7 M€	5,2 M€	

VILLE DE PARIS
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS